



CASTANET
TOLOSAN

Révision du Plan Local d'Urbanisme de Castanet-Tolosan DOSSIER APPROUVÉ

1_RAPPORT DE PRÉSENTATION

1.1_Diagnostic et Etat Initial de l'Environnement

ARRÊTÉ LE 24/09/2024

APPROUVÉ LE 24/06/2025

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Municipal en date du 24/06/2025

Le 24/06/2025
Le Maire
Nicolas MORAND



Sommaire

Glossaire	4
En introduction	6
1_ DU VILLAGE À LA VILLE	7
1.1_ Castanet-Tolosan hier	7
1.2_ Castanet-Tolosan aujourd'hui	9
1.3_ Une commune périurbaine	10
1.4_ La mutation de la commune	14
2_ UN NOUVEAU PLAN LOCAL D'URBANISME	15
2.1_ Qu'est ce qu'un PLU ?	15
2.2_ De quoi est composé un PLU ?	15
2.3_ Pourquoi réviser un PLU ?	16
2.4_ Comment le PLU s'articule avec les documents supra-communaux ?	18
Partie 1 - Un développement à questionner	32
1_ L'URBANISATION AU FIL DES ANS	34
1.1_ Avant 1970	34
1.2_ Des années 1970 à 1980	36
1.3_ Des années 1980 à 1990	37
1.4_ Des années 1990 à 2008	37
1.5_ Depuis 2008	38
1.6_ Pour synthétiser ce développement soudain et l'urbanisation rapide et décousue	39
1.7_ Le patrimoine comme témoin	40
1.8_ Des quartiers fragmentés aux identités et usages propres	44
1.9_ Une grande proportion d'espaces publics, pourtant peu appropriables	58
2_ DES TRAJECTOIRES RÉSIDENTIELLES QUI SE COMPLEXIFIENT	62
2.1_ Un parc de logements qui a augmenté simultanément à la croissance démographique	62
2.2_ Des logements de plus en plus petits, évoluant conjointement au desserrement des ménages	63
2.3_ Un clivage entre plaine et coteaux	64
2.4_ Les différents profils de la population	66
3_ UNE URBANISATION GALOPANTE À ENCADRER	69
3.1_ Une commune à dominante urbaine	69
3.2_ Un rythme d'artificialisation important	70
3.3_ Les données du SICOVAL	72
3.4_ Une densification du territoire à accompagner	75
4_ L'ÉCONOMIE CASTANÉENNE : DYNAMIQUE ET IDENTITAIRE	79
4.1_ Une concentration d'emploi importante	79
4.2_ Une attractivité qui génère des flux	80
4.3_ Une économie qui continue à se développer	80
4.4_ Une économie diversifiée : enseignement, construction, commerce et administration publique comme secteurs dominants	82
4.5_ Les lieux de l'économie castanéenne : espaces périphériques comme de proximité	84
4.6_ Le potentiel de densification des zones d'activités (source : SICOVAL)	88
5_ DES ÉQUIPEMENTS POLARISÉS ET BIEN RÉPARTIS	91
5.1_ Localisation des équipements par typologie	91
5.2_ Des centres de vie qui se distinguent par leurs usages	94
6_ LES INITIATIVES CITOYENNES AU CŒUR DE LA VIE COMMUNALE	97

6.1_	Un tissu associatif dense et actif	97
6.2_	La démocratie participative et ses instances	97
7_	DES MOBILITÉS ALTERNATIVES EN DÉVELOPPEMENT	98
7.1_	La place encore prégnante des voitures	98
7.2_	Les alternatives à la voiture individuelle	102
8_	LES ENJEUX IDENTIFIÉS	107

Partie 2 - Un territoire sous pression devant se réinventer 108

1_	UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE HISTORIQUEMENT DYNAMIQUE	109
1.1_	Les grandes périodes de croissance démographique	109
2_	PORTRAIT DES CASTANÉEN.NES AUJOURD'HUI : DES ÉVOLUTIONS RÉCENTES QUI MONTRENT LE PROFIL DES NOUVEAUX HABITANTS	110
2.1_	Une population d'âge moyen dont le vieillissement se poursuit doucement	110
2.2_	Une augmentation des cadres et personnes diplômées	112
2.3_	Une population de plus en plus active	113
2.4_	Une population de moins en moins familiale	115
2.5_	Des nouveaux habitants qui se dirigent principalement vers les petits logements en location	117
3_	UN PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE DÉGRADÉ PAR LA PRESSION URBAINE CROISSANTE, MAIS QUI PORTE LES ENJEUX DE DEMAIN	119
3.1_	Une biodiversité et des milieux naturels résiduels, donc fortement sensibles	119
3.2_	Un territoire communal peu concerné par le réseau Natura 2000	138
3.3_	Des trames écologiques à révéler sans attendre	142
3.4_	Des services écosystémiques récemment fragilisés, et pourtant indispensables aux habitants et au territoire	156
3.5_	Intégration des énergies renouvelables dans la stratégie territoriale	159
4_	L'AGRICULTURE CASTANÉENNE ENTRE TRADITION ET RENOUVEAU	160
4.1_	En préambule	160
4.2_	La mutation du paysage agricole	163
4.3_	Agriculture et alimentation	168
5_	PAYSAGES : UNE DICHOTOMIE ENTRE VALLÉE ET COTEAUX	171
5.1_	Une commune à cheval entre deux entités paysagères	171
5.2_	Coteaux et plaine : des modes d'implantation différents	173
5.3_	La départementale 813, frontière et lien entre coteaux et plaine	181
6_	UNE HABITABILITÉ CONDITIONNÉE PAR DES FACTEURS PHYSIQUES, DES RESSOURCES ET DES RÉSEAUX	185
6.1_	Climat et changement climatique	185
6.2_	La ressource en eau, déjà fragile, tend vers des difficultés supplémentaires	188
6.3_	La défense incendie	199
6.4_	La gestion des déchets	200
6.5_	La couverture numérique	201
7_	LES RISQUES ET LES NUISANCES	202
7.1_	Les servitudes d'utilités publiques	202
7.2_	Les zones affectées par le bruit	204
7.3_	Les installations classées pour l'environnement	205
8_	LES ENJEUX IDENTIFIÉS	206

Synthèse et enjeux 207

Glossaire

ANC : Assainissement Non Collectif

AOP : Appellation d'Origine Protégée

CU : Code de l'urbanisme

DOO : Document d'orientations et d'objectifs

EBC : Espace boisé classé

EE : Évaluation environnementale

EIE : Etat initial de l'environnement

ENAF : Espaces naturels, agricoles et forestiers

EVS : Espace de vie social

GES : Gaz à effet de serre

ICPE : Installations classées pour la protection de l'environnement

ICU : îlot de chaleur urbain

MJC : Maison des jeunes et de la culture

OAP : Orientations d'aménagement et de programmation

PADD : Projet d'aménagement et de développement durables

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PCAET : Plan climat air énergie territorial

PDU : Plan de déplacements urbains

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PPA : Personnes publiques associées

PPR : Plan de prévention des risques

RD : Route départementale

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

SRU : Loi solidarité et rénovation urbaine

STECAL : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées

STEP : Station d'épuration

SUP : Servitudes d'utilité publique

TAM : Taxe aménagement majorée

TVB : Trame verte et bleue

VNF : Voies Navigables de France

VRD : Voirie et réseaux divers

ZAC : Zone d'aménagement concerté

ZAE : Zone d'activité économique

ZAN : Zéro artificialisation nette

ZAP : Zone agricole protégée

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

ZPS : Zone de protection spéciale

ZSC : Zone spéciale de conservation

L'ensemble des graphiques, photographies, et autres illustrations sont produites par Cittànova, sauf mention contraire.

En introduction

1_ Du village à la ville

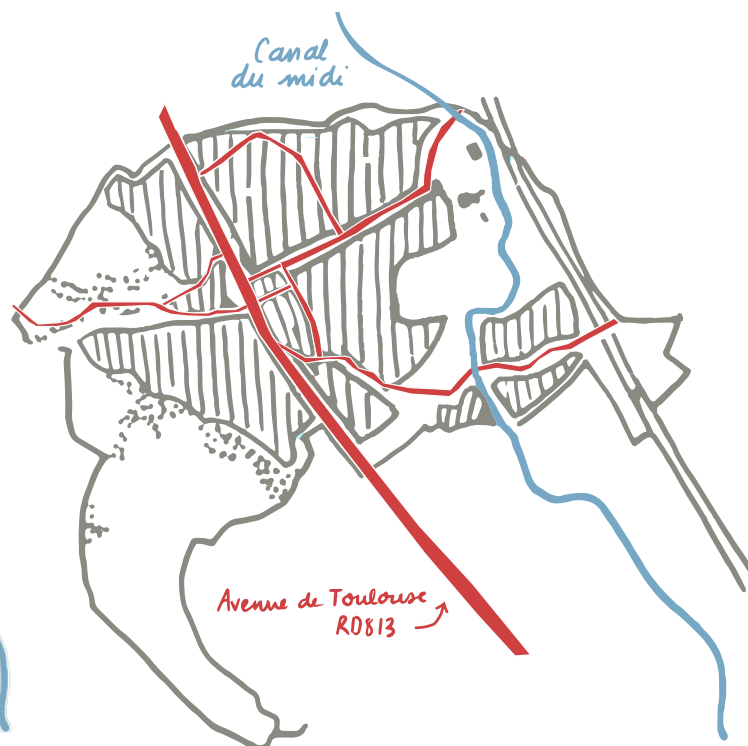
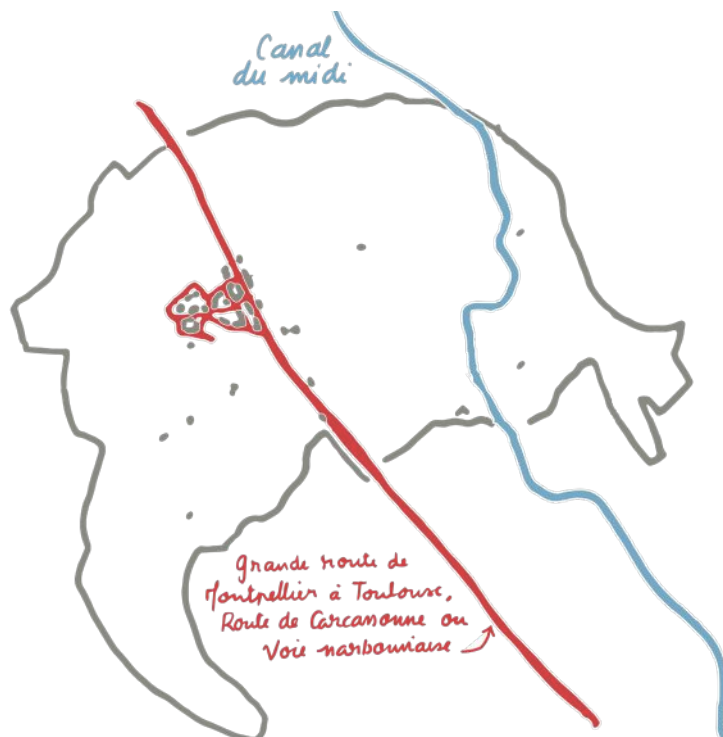
2_ Un nouveau plan local d'urbanisme

1_ DU VILLAGE À LA VILLE

1.1_ Castanet-Tolosan hier

Du village ...

... à la ville



A Castanet-Tolosan, les traces les plus anciennes d'occupation romaine ont été identifiées au niveau du quartier du Broc, tout autour du cimetière. Les Romains se sont installés là pour contrôler la voie narbonnaise (actuelle D813) et la voie des Pyrénées.

Le **moyen-âge** est marqué par la construction d'un fort. Il s'élevait dans le secteur du Broc. Ce fort a été rasé en 1626 sur ordre de Richelieu.

Au **XVII^{ème} siècle**, l'hôpital bâti à l'angle de la rue André de Lupiac et de la route de Carcassonne fut reconstruit en 1646 et doté par le Conseiller et Trésorier de l'épargne du Roi, Gaspard de Fieubet, membre de l'une des plus grandes familles parlementaires de Toulouse. Entouré d'un jardin, ce vaste édifice était tenu par des religieux accueillant les pèlerins et les pauvres. Sa chapelle abrita le culte et les offices jusqu'au **XIX^{ème} siècle**. Cet ensemble de bâtiments accueille aujourd'hui la MJC (photo ci-contre).

Le **XIX^{ème} siècle** est marqué par la construction de l'église néo-classique qui est toujours présente aujourd'hui. Elle a été édifiée à partir de 1832. La première église de Castanet a été détruite en 1789.

A cette époque, le centre ancien est concentré entre la route de Montpellier à Toulouse à l'est, la rue du Moulin au sud, le ruisseau de Fage à l'ouest et la rue de Broc au nord. A cette époque, les bâtiments ne s'étendent que très peu de l'autre côté de la route de Montpellier à Toulouse, actuelle RD813.



△ L'actuelle MJC dans l'ancien hôpital
Site de la MJC : mjc-castanet-tolosan.fr



△ Tableau d'assemblage illustrant la morphologie urbaine de la commune au 19^{ème} siècle
Cadastré Napoléonien, environ 1807 - Archives départementales Haute-Garonne

Quelques bâtis sont également présents en extension au sud du ruisseau de Faure, confluence des ruisseaux de Fage et de Fumas. On trouve quelques groupements bâtis ponctuels le long des rues, ils constituent les anciens quartiers du centre-ancien, aujourd'hui tous agglomérés. Aujourd'hui, le cours d'eau est enterré au niveau du centre-ville et ressort au niveau du quartier de Las Lascardos.

En 1912, le premier signe de modernité et de mécanisation a été inauguré : la ligne de tramways venant de Toulouse. Elle facilite les échanges avec la grande et ville et amène les "promeneurs du dimanche".

Depuis les **années 1950**, le développement de la métropole toulousaine modifie peu à peu les modes de vie des Castanéennes. La tache urbaine a très peu évolué entre le début du 19^{ème} siècle et le début des années 1970 où la commune est toujours composée d'un centre ancien et de quelques fermes formant des groupements bâtis disséminés dans le territoire communal le long des axes.

Les **années 1970** marquent un véritable tournant dans le développement de la commune. Cette décennie marque le début d'une série de grandes opérations d'extension. Les quartiers résidentiels sont construits le long des axes et créent un habitat diffus et une morphologie urbaine mitée.



△ Carte postale, la route nationale (1937-1950)
Archives départementales Haute-Garonne

Dans les **années 1980**, le rythme s'accélère dans la plaine où l'urbanisation gagne en densité comme sur les coteaux où on constate un habitat particulièrement diffus dû à la topographie et à l'installation de ménages plus aisés qui habitent des logements qui prennent place sur des terrains de taille supérieure.

Après les **années 1990**, l'urbanisation se poursuit à un rythme moins élevé ; en résulte **aujourd'hui** une disparition de la très grande majorité des espaces agricoles qui faisaient de Castanet-Tolosan, jusqu'au début des années 1980, une commune rurale.



△ Photographie aérienne 1950 - 1960
IGN - Remonter le temps

▽ Photographie aérienne 2019
IGN - Remonter le temps



1.2_ Castanet-Tolosan aujourd'hui

De l'urbain proche du rural

Aujourd'hui, Castanet-Tolosan fait partie de la 2ème couronne toulousaine. Entre Toulouse et Castanet-Tolosan, la trame bâtie s'est peu à peu construite puis densifiée pour ne former aujourd'hui qu'une seule tache urbaine. C'est la seconde commune de la couronne toulousaine en nombre d'habitants après Muret (zone d'étude qui regroupe les 509 communes de la périphérie toulousaine, ne sont pas concernées les communes du "pôle principal" telles que Tournefeuille ou Colomiers). C'est également la seconde commune la plus peuplée de la Communauté d'Agglomération du Sicoval après Ramonville-Sainte-Agne. Castanet-Tolosan se caractérise donc comme une commune périurbaine, voire urbaine. Si on suit la route départementale 813 depuis Toulouse, au sud-est de Castanet-Tolosan la densité diminue peu à peu pour retrouver des communes plus rurales : Pechabou, puis Pompertuzat, Deyme et Donneville. Un des principaux atouts de la commune est la proximité de secteurs plus ruraux dont l'attractivité est fondée en grande partie sur le calme et la tranquillité du cadre de vie. Une fois les pentes des premiers coteaux franchis, Castanet-Tolosan offre une porte vers les coteaux typiques du Lauragais : des paysages ondulés aux parcelles agricoles ponctuées de haies et de bosquets.

Une position géographique stratégique

Castanet se situe dans le Sillon Lauragais qui regroupe les voies de communication stratégiques : le Canal du Midi, l'autoroute des deux mers (A61), l'ancienne Route Nationale 113 (actuelle RD 813) ou encore la voie ferrée de Toulouse vers la Méditerranée. La commune se situe donc sur un axe stratégique, la route départementale n°813, qui suit le Sillon Lauragais et permet de connecter la rocade toulousaine à Castelnau-d'Aud puis Carcassonne. La ville s'étend de part et d'autre de cet axe, qui marque un contraste entre deux entités topographiques : un ensemble de collines à l'ouest, et à l'est le Sillon Lauragais.

Des facteurs garants d'attractivité

Au-delà du contexte géographique, plusieurs éléments sont à l'origine de l'attractivité de la commune. On note la présence d'atouts patrimoniaux, qu'il s'agisse de patrimoine architectural ou de patrimoine naturel. La commune connaît également une couverture en équipements, services et commerces importante, une vie associative active et des acteurs économiques dynamiques. Ces facteurs rendent la commune attractive tant pour les ménages que pour les entrepreneurs, comme en témoigne une population municipale qui ne cesse de s'accroître.

822 hectares

Une altitude allant de 145 à 281 mètres



14 213 habitants

18 % des habitants du Sicoval

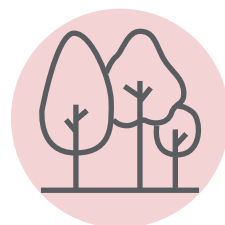
1 726 habitants/km²



4 178 emplois

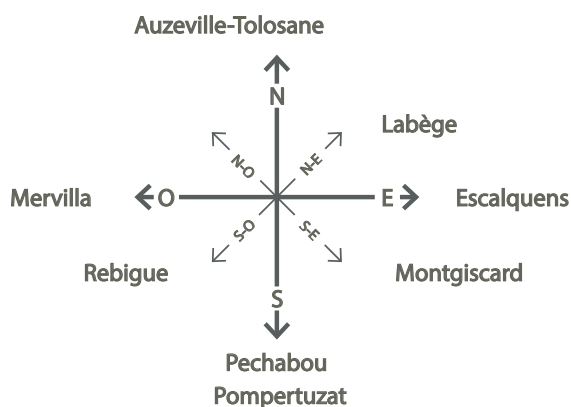
12 % des emplois du Sicoval

224 entreprises



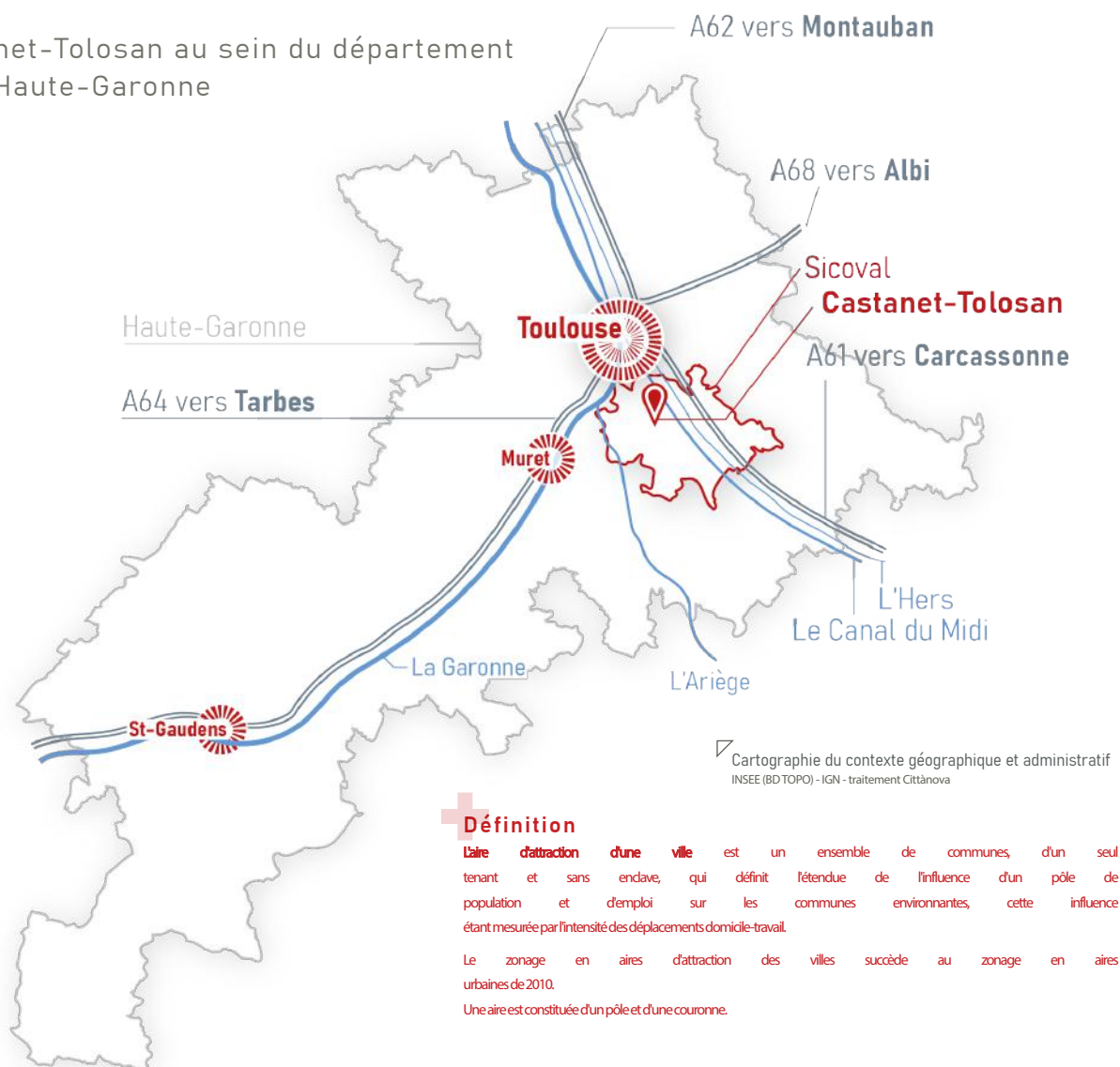
107 m² de patrimoine arboré par habitant
4.5 % du territoire artificialisé entre 2011 et 2021

Source : INSEE 2019 / Portail de l'artificialisation / Kermap



1.3_ Une commune périurbaine

Castanet-Tolosan au sein du département de la Haute-Garonne



L'aire d'attraction de Toulouse

L'aire d'attraction toulousaine est une des aires d'attraction des villes les plus dynamiques de France. Elle connaît une croissance démographique constante depuis plusieurs décennies. Au-delà de la ville-centre, plusieurs villes moyennes satellites forment un espace métropolitain organisé en étoile. Malgré une densité qui peut être relativement faible en dehors du cœur d'agglomération, le rythme de l'étalement urbain reste un rythme soutenu tant pour la ville-centre que pour les villes moyennes mais aussi le long des axes routiers.

L'aire urbaine de Toulouse doit sa renommée et son dynamisme économique à l'implantation de l'industrie aéronautique, mais aussi à la présence d'activités administratives et universitaires.

L'ensemble du réseau routier de l'aire d'attraction est raccordé au périphérique toulousain qui voit sa fréquentation croître encore plus vite que la démographie locale. Castanet-Tolosan

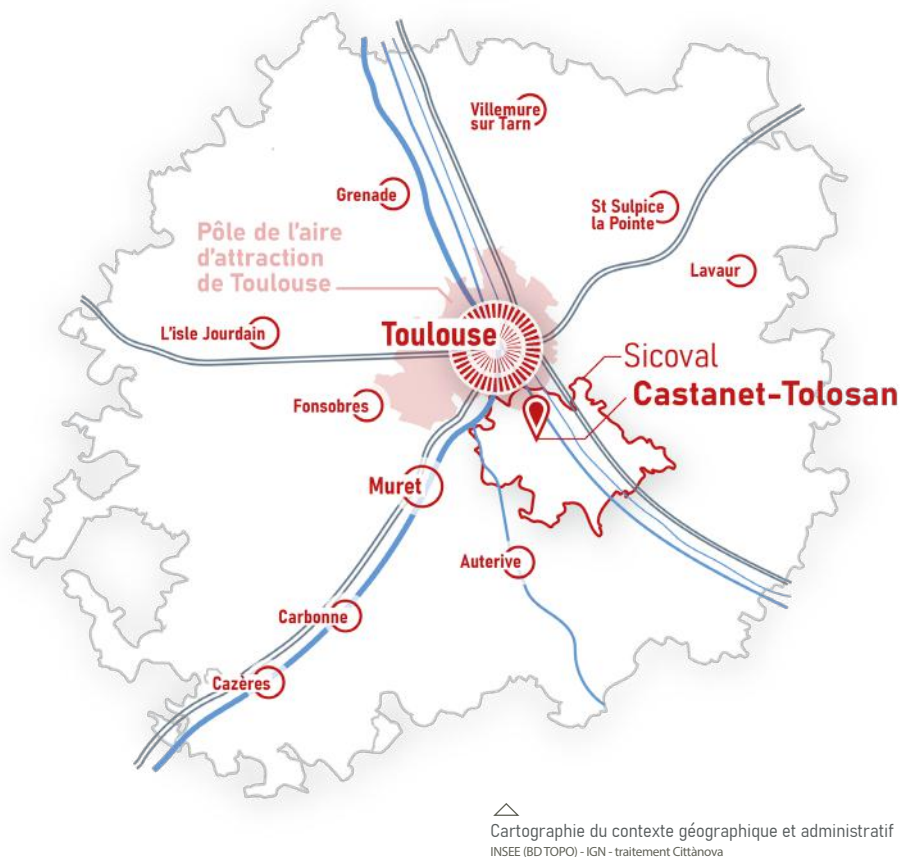
est accessible depuis Toulouse à la fois par Labège via le périphérique, la RD916 puis la RD57 ou par Ramonville Saint-Agne via le périphérique, puis la RD813.

Castanet-Tolosan est le terminus des lignes L6, bus 81 et bus 109 qui permettent entre autres de rejoindre la ligne de métro B à Ramonville-Saint-Agne et la future ligne C à Labège, dont l'échéance est fixée à l'horizon 2028.

L'aire d'attraction de Toulouse c'est

527 communes
1 545 158 habitants
654 504 emplois

Castanet-Tolosan au sein de l'aire d'attraction de Toulouse



Le pôle de l'aire d'attraction de Toulouse c'est

18 communes

732 645 habitants

450 057 emplois

En **rose pâle**, le pôle de l'aire d'attraction de Toulouse. Ce pôle est classé, selon l'INSEE comme un "pôle de 700 000 habitants ou plus" qui est, à l'échelle de la France, la catégorie de pôle d'aire d'attraction des villes la plus importante en terme démographique. Ce périmètre borde Castanet-Tolosan car Ramonville-Saint-Agne en fait partie. On comprend donc l'impact de la ville de Toulouse, tant au niveau démographique qu'économique sur la commune de Castanet-Tolosan. De nombreux éléments sont impactés : mobilité, environnement, pressions environnementales, pression foncière, ...

La Communauté d'Agglomération du Sicoval



Le Sicoval c'est

36 communes

80 357 habitants

34 069 emplois

Castanet-Tolosan se situe au sein de la Communauté d'Agglomération du Sicoval. La commune joue un rôle phare au sein de son intercommunalité, c'est la seconde ville la plus peuplée (14 213 habitants en 2019 et 14 903 habitants en 2021) juste après Ramonville-Sainte-Agne (14 600 habitants en 2019).

Créé en 1975, le Sicoval signifiait à l'origine "syndicat intercommunal pour l'aménagement et le développement des coteaux et de la vallée de l'Hers" avant de devenir un nom à part

entière. Initialement, le Sicoval comportait six communes : Auzeville, Auzielle, Castanet-Tolosan, Escalquens, Labège et Saint-Orens-de-Gameville (qui depuis, a rejoint Toulouse Métropole). Les objectifs de la création de cette union étaient alors les suivants :

- Gérer ensemble des équipements publics (gymnase, piscine, etc.),
- Accélérer leur développement économique grâce à la création de Labège-Innopole,
- Se partager les recettes de la taxe professionnelle, ...

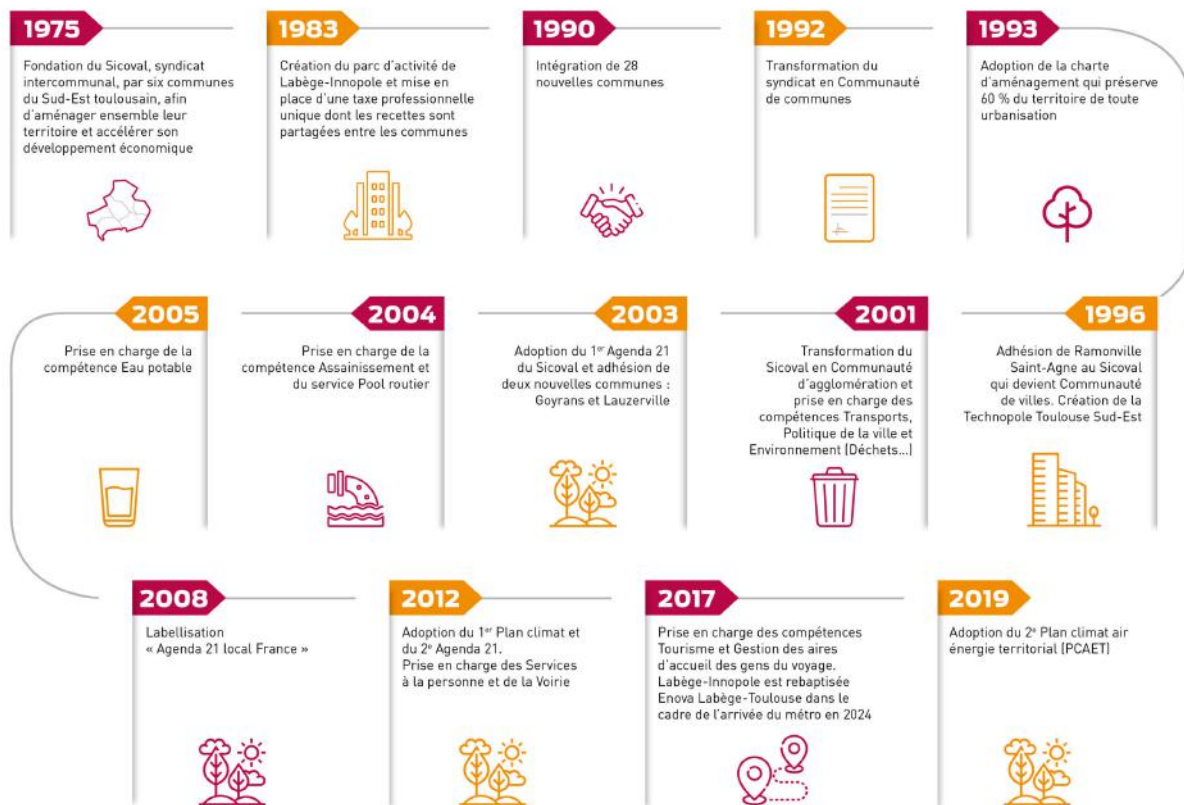
La Communauté d'Agglomération du Sicoval regroupe aujourd'hui 36 communes du sud-est toulousain aux typologies variées : des communes au profil très urbain où le développement des quartiers résidentiels et des bâtiments et zones dédiés à l'activité économique occupe la grande majorité des espaces comme des communes de plus petite taille où l'activité agricole, ponctuée de haies et de bosquets, occupe encore une place prédominante.

Les domaines d'intervention du Sicoval sont variés. Il exerce un ensemble de compétences qui lui sont confiées par la loi ou les communes. Ces compétences sont regroupées dans 5 grandes politiques publiques :

- Le développement territorial : développement économique, urbanisme réglementaire et stratégique

(accompagnement des communes dans l'élaboration ou la révision de leur PLU), aménagement et politique foncière, logement et habitat, agriculture.

- Politiques environnementales : préservation et valorisation des espaces naturels et agricoles, gestion des eaux pluviales urbaines, gestion des déchets et de l'économie circulaire, mobilité, transition énergétique.
- Politiques sociales : petite enfance, accueil extra scolaire des enfants âgés de 3 à 11 ans, accueil et accompagnement des jeunes de 11 à 17 ans, accompagnement à la scolarité et la réussite éducative, cohésion sociale, prévention et sécurité, ...
- Patrimoine et services urbains : distribution de l'eau potable, collecte et traitement des eaux usées, travaux sur les patrimoines routier et bâti (entretien et mise aux normes des équipements intercommunaux, entretien et développement des voiries intercommunales et communales).
- Pilotage et ressources : finances, budget, achats publics, mutualisation, gouvernance des politiques publiques, gestion administrative et ressources humaines, dialogue citoyen, numérique et développement du système d'information, communication.



△ L'histoire du Sicoval en quelques dates clés
Site internet du Sicoval - sicoval.fr

La région historique du Lauragais

Le Lauragais est une région historique et culturelle. Il est connu dans les sources depuis l'an mille. Il a été archidiaconé, diocèse, comté puis sénéchaussée. Le Lauragais en tant que région administrative ou religieuse n'existe plus depuis la Révolution française, où il a été divisé en quatre départements : la Haute-Garonne, l'Aude, l'Ariège et le Tarn. Aujourd'hui le périmètre du Lauragais est plus restreint. Ses limites ne sont pas nettes mais correspondent approximativement aux intercommunalités du Pays Lauragais et du Sicoval.

Bien qu'il ne constitue plus un périmètre administratif, les différents secteurs du Lauragais partagent une histoire et une culture communes. Son identité est celle d'une zone rurale avec une production agricole riche comme en témoigne son surnom : le "pays de Cocagne". L'identité agricole du Lauragais se caractérise par la culture du pastel, l'abondance des productions, il est aussi appelé "grenier à blé du Languedoc". En effet, le commerce d'exportation céréalière, lié à la richesse de la production agricole et à la présence du Canal du Midi fut une spécialité du Lauragais depuis le XVII^{ème} siècle.

Au-delà de l'aspect agricole, la région est également connue pour son histoire dont les nombreux éléments de patrimoine architectural sont aujourd'hui les symboles : le Canal du Midi, ses écluses, ses ponts, abbayes et églises, châteaux, pigeonniers, moulins à vent, bastides.

Cette région historique et culturelle marque l'identité de la commune de Castanet. En effet, la commune constitue les "portes du Lauragais". Bien qu'aujourd'hui Castanet-Tolosan ait davantage un visage urbain ou péri-urbain, l'agriculture et le patrimoine architectural lié à l'agriculture et à la religion font partie de l'identité communale et en sont encore des symboles actuels. Ces éléments se matérialisent par la proximité des espaces ruraux et la présence de bâtis aux qualités architecturales patrimoniales dans le centre-bourg notamment.



△ Photographies du Lauragais
detoursdefrance.fr

Évolution du territoire et changements climatiques

Le SRADDET (2019) projette l'évolution du territoire en 2040 avec les dynamiques suivantes :

- » Le réchauffement climatique participera à transformer les productions agricoles localement avec :
 - une augmentation des précipitations extrêmes avec les inondations concomitantes,
 - des sécheresses estivales intenses avec un risque accru d'incendies de forêt et une pénurie d'eau pour l'agriculture.
- » Ces évolutions climatiques contraindront quantitativement et qualitativement les productions et les rendements agricoles. Elles participeront également à transformer le calendrier phénologique des productions régionales (viticulture, arboriculture, maraîchage).
- » En parallèle d'enjeux d'adaptation économique et environnemental (valorisation locale, développement du bio, compétitivité, etc.), les tendances climatiques pourraient ainsi mettre à mal les atouts et les spécificités de l'agriculture régionale (viticultures, AOP...).
- » Les pratiques agricoles devraient donc s'orienter vers des pratiques qui maximisent production alimentaire, biodiversité et séquestration de CO₂ : soit un retour vers l'agriculture à haute valeur naturelle ainsi que le développement de l'agroforesterie.

1.4_ La mutation de la commune

Le diagnostic est rédigé autour d'une problématique centrale qui est de comprendre comment la commune de Castanet-Tolosan a muté d'un village à une ville

Avec l'héritage d'un développement soudain et décousu et selon les évolutions sociales et environnementales, quel devenir territorial définir aujourd'hui pour le Castanet-Tolosan de demain ?

Avant- Hier

Un village en pied de coteaux au contact des espaces agricoles de la plaine

Hier

Une croissance très rapide avec un étalement sur les coteaux et sur la plaine

Aujourd'hui

Une multipolarité,
Une commune à 2 facettes : des coteaux résidentiels et une petite ville dans la plaine
Des flux de populations
Une forte pression immobilière et un habitat source de tension
Une qualité du cadre de vie
Une voiture qui domine les mobilités
Des espaces naturels et agricoles sous pression

2_ UN NOUVEAU PLAN LOCAL D'URBANISME

2.1_ Qu'est ce qu'un PLU ?

Un document d'aménagement du territoire

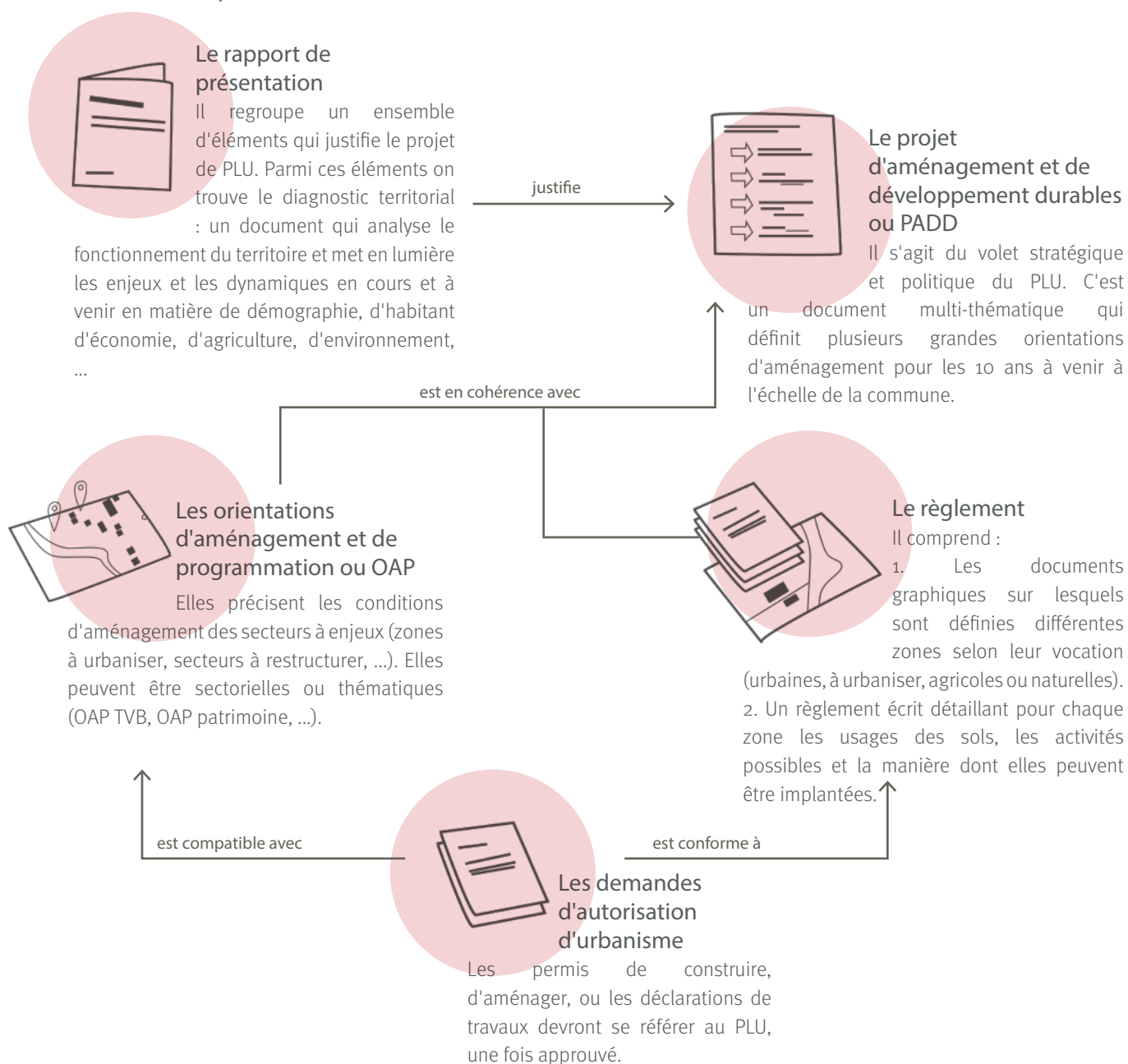
Un PLU ou Plan Local d'Urbanisme est un document de planification qui vise à assurer un développement durable et cohérent du territoire pour les prochaines années, en matière d'habitat, d'environnement, de développement économique, d'équipements, de transport, tout en luttant contre l'artificialisation des sols.

Un outil de gestion des sols

Le PLU détermine l'usage des sols et la nature des activités sur l'ensemble du territoire communal (zones à vocation urbaine, à urbaniser, agricoles ou naturelles). Chaque zone possède un règlement qui définit les droits à construire, ainsi que l'aspect des constructions qui peuvent être édifiées. C'est sur la base de ces règles que seront accordés ou refusés, par le maire, les permis de construire, de démolir et d'aménager.

2.2_ De quoi est composé un PLU ?

Les différentes pièces du document et leur rôle



Qui participe à l'élaboration du PLU ?

Plusieurs acteurs sont impliqués dans l'élaboration du plan local d'urbanisme de Castanet-Tolosan.

- Les habitants,
- Les techniciens de la commune,
- Les personnes publiques associées,
- Les élus,
- Les personnes ressources.

2.3_ Pourquoi réviser un PLU ?

Historique du PLU de Castanet-Tolosan

Par délibération en date du 28 février 2008, le Conseil municipal a approuvé son premier Plan Local d'Urbanisme en remplacement du Plan d'Occupation des Sols (POS).

Suite à cette approbation, l'historique du document est le suivant :

- Modification, approuvée le 20 mai 2010,
- 1ère révision simplifiée, approuvée le 21 octobre 2010,
- 2ème révision simplifiée, approuvée le 26 septembre 2013,
- 1ère modification, approuvée le 19 décembre 2013,
- 1ère révision générale, approuvée le 22 février 2019, cette dernière révision avait pour objet :
 - La mise en compatibilité le PLU avec les documents supra-communaux : Schéma de cohérence Territoriale (SCoT) de l'agglomération Toulousaine, le Plan de Déplacements Urbains (PDU), le Programme Local de l'Habitat (PLH) du SICOVAL, le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)...
 - La mise en cohérence avec les évolutions législatives et réglementaires, notamment en ce qui concerne la prise en compte de plus en plus importante du développement durable dans les documents d'urbanisme (Grenelle de l'environnement).
 - L'évolution du devenir de certains quartiers et notamment sur le lieu-dit de la Maladie (en limite avec la commune de Pechabou) par la création d'un quartier durable.
 - Refaire évoluer le devenir de certains quartiers et notamment sur le lieu-dit de la Maladie (en limite avec la commune de Pechabou) par la création d'un quartier durable.

La seconde révision du Plan Local d'Urbanisme a été prescrite par délibération du Conseil municipal le 14 décembre 2021.

Les objectifs de la révision

La révision du PLU de Castanet-Tolosan poursuit plusieurs objectifs :

- Inscrire Castanet-Tolosan dans l'armature territoriale :
 - Inscrire le projet de développement de Castanet-Tolosan dans le projet d'aménagement du territoire porté par le futur SCoT et les objectifs de production quantitatif et qualitatif de logements portés par le futur PLH.
 - Permettre l'installation d'équipements publics structurants pour affirmer le rôle de centralité de la commune : lieu hybride, etc.
 - Développer des continuités territoriales : mobilités douces, transports en commun, etc.
 - Penser de nouvelles dessertes : améliorer les circulations intra-muros et extra-muros, étudier la liaison entre la RD813 et l'écluse de Vic en coordination avec la commune de Pechabou, le Sicoval et le Conseil départemental, diminuer les nuisances.
- Améliorer la cohérence urbaine et apaiser l'urbanisation :
 - Penser un projet de développement urbain ambitieux en matière de cadre de vie et de qualité des futurs projets d'habitat.

- Mettre en œuvre une densification douce et harmonieuse du tissu existant.
- Repenser le projet d'aménagement du secteur de La Maladie.
- Définir les secteurs stratégiques de développement et de renouvellement urbains.
- Penser des lieux de vie communs pour favoriser les échanges au sein de la population et améliorer le vivre-ensemble.
- Adapter le parc de logements aux besoins de la population :
 - Rééquilibrer le parc de logements de la commune pour favoriser l'accueil de familles.
 - Assurer une offre d'habitat diversifiée et de qualité (intergénérationnel, participatif, réversible, léger, inclusif, etc.).
 - Inciter à la réalisation de programmes de logements sociaux (logements familiaux).
- Faire de la ville une ville plus économe des ressources, respectueuse de l'environnement et de ses paysages
 - Développer des mesures permettant de préserver et de mettre en valeur les entités paysagères, naturelles et urbaines.
 - Préserver, valoriser, développer et gérer la biodiversité, la trame verte et bleue (TVB) communale et extra-communale et la trame noire du territoire communal.
 - Améliorer les performances énergétiques du patrimoine bâti.
 - Réduire et optimiser les dépenses énergétiques (bâtiments publics, éclairage public, vigilance sur les chantiers de construction / rénovation).
- Renforcer les transports en commun, les modes actifs et équilibrer les mobilités
 - Interroger les modalités de circulation et améliorer l'accessibilité.
 - Définir des mobilités douces efficaces : assurer la continuité des itinéraires, faciliter les cheminements, sécuriser et identifier les mobilités intra-quartier et inter-quartiers quel que soit le mode de déplacement utilisé (piéton, cycliste, fauteuil roulant, etc.).
- Diversifier l'emploi dans la commune
 - Développer l'économie sociale et solidaire.
 - Dynamiser le commerce.
 - Améliorer la qualité des zones d'activités et développer leur mixité fonctionnelle.
- Une ville plus productrice et résiliente
 - Une agriculture périurbaine à réinventer : permettre un développement durable de l'activité agricole.
 - Favoriser des espaces de production alimentaire en ville : espaces publics, jardins partagés, vergers, jardins, éco-pâturages, poulaillers, ...
 - Adapter les projets de constructions, d'aménagements, de réhabilitation et de renouvellement urbains au changement climatique : îlots de fraîcheur, végétalisation, isolation, orientation, etc.

2.4_ Comment le PLU s'articule avec les documents supra-communaux ?

Hiérarchie des normes des documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme doivent respecter des règles qui leur sont imposées par les lois, les règlements et les orientations d'autres documents dits de rang supérieur (ou documents supra), on appelle cela la "hiérarchie des normes". L'élaboration du PLU se fait donc à l'intérieur d'un cadre duquel il ne peut dépasser.

Castanet-Tolosan fait partie de la communauté d'agglomération du Sicoval, du département de la Haute-Garonne, de la région Occitanie et de la France. A ce titre, le PLU devra être cohérent avec les documents de valeur supra-communale qui couvrent ce territoire.

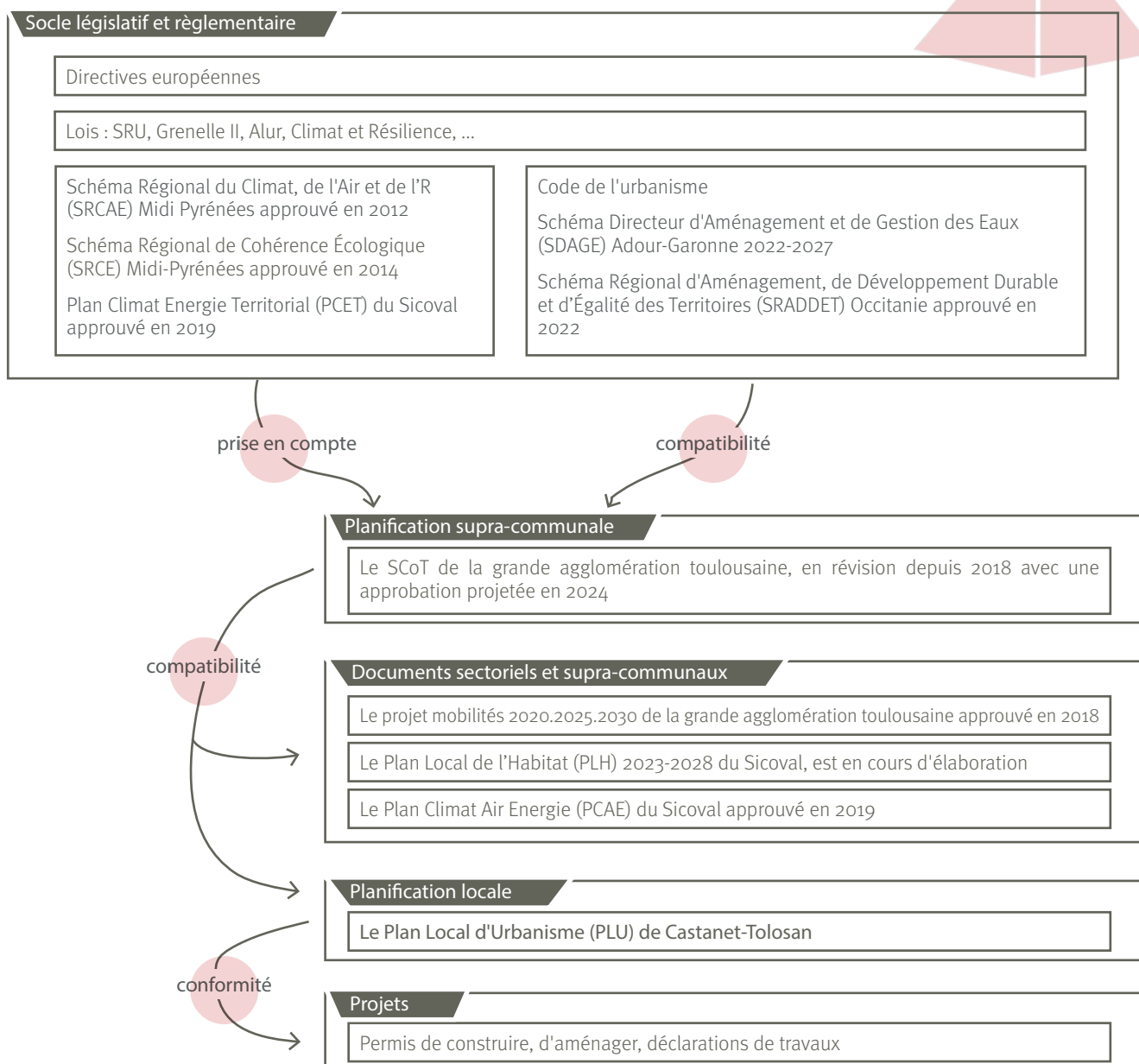
Tous ces documents sont liés par des rapports de nature différente : la compatibilité et la conformité. L'ensemble de cette hiérarchie forme une pyramide au sommet de laquelle on trouve les directives européennes et les lois.

Définition

Le rapport de compatibilité exige que les dispositions du document inférieur doivent respecter "dans l'esprit" les dispositions du document qui occupe le rang supérieur. L'objectif est que les dispositions prises ne fassent pas obstacle aux dispositions du document avec lequel le PLU doit être compatible.

Définition

Le rapport de conformité exige que les dispositions d'un document inférieur soient strictement identiques aux dispositions du document qui occupe le rang supérieur.



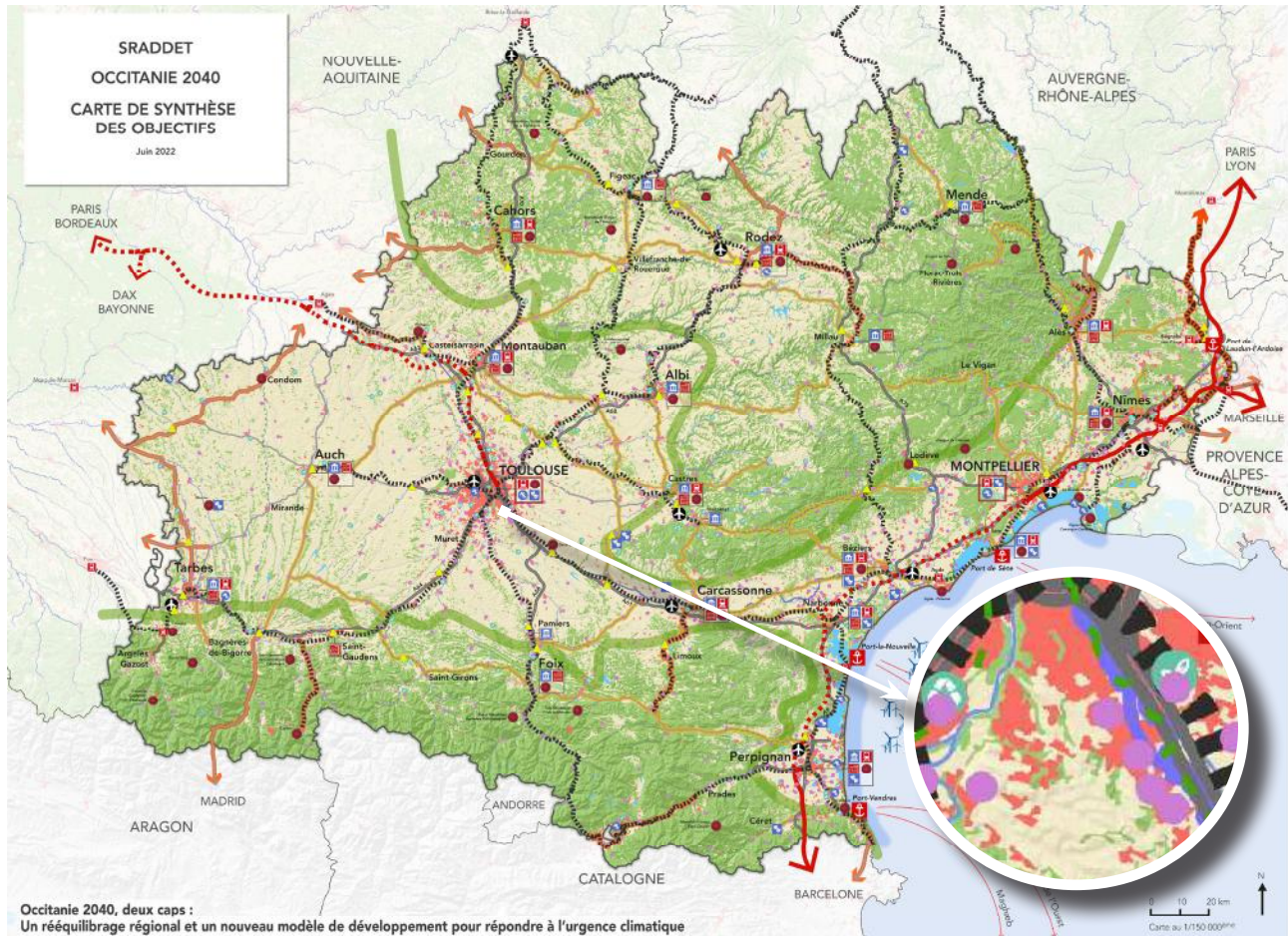
Les documents supra-communaux et leurs rôles

Le contenu des documents supra-communaux et les prescriptions que le PLU se doit de prendre en compte seront intégrés et expliqués tout au long du rapport de présentation aux chapitres correspondant aux thématiques abordées.

Le SRADDET Occitanie

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ou SRADDET Occitanie, incarne le projet d'aménagement du territoire porté par la Région à l'horizon 2040. Il dessine un cadre de vie pour les générations futures pour un avenir plus durable et solidaire en fixant les priorités régionales dans tous les domaines qui concernent l'aménagement du territoire. Le SRADDET a

été adopté par l'Assemblée régionale le 30 juin 2022 puis approuvé par le Préfet de région le 14 septembre 2022. Une procédure de modification du SRADDET est envisagée afin d'intégrer les nouveautés réglementaires et notamment les dispositions de la Loi climat et Résilience. Elle devrait être lancée fin 2022.



△ Carte de synthèse des objectifs du SRADET Occitanie 2040
Région Occitanie

Le défi de l'attractivité pour accueillir bien et durablement

Garantir l'accessibilité pour tous aux services
et soutenir le développement local

- Conforter les Bourgs Centres
- Accompagner les territoires via les Maisons de la Région

Réussir le zéro artificialisation à l'échelle régionale et atteindre la non perte nette de biodiversité à l'horizon 2040

-  Territoires artificialisés
-  Territoires agricoles
- Espaces naturels et forestiers

Devenir une région à énergie positive et faire des déchets une ressource

- Développer la valorisation organique
- Prioriser l'incinération avec valorisation
- Renforcer le tri

Le défi des coopérations pour renforcer les solidarités territoriales

Renforcer les synergies territoriales

-  Conforter les villes universitaires d'équilibre
-  Faire rayonner les équipements culturels régionaux
-  Soutenir les projets sportifs de territoire

Favoriser les relations

d'échelle régionale

■ ■ ■ ■ ■ S'appuyer sur le réseau ferroviaire régional

■ ■ ■ ■ ■ Connecter les pôles urbains et économiques par le RRR (Réseau Routier d'Intérêt Régional)

■ ■ ■ ■ ■ Ouvrir les 6 lignes ferroviaires prioritaires des EGRIM (Etsats Généraux du Rail et de l'Intermodalité)

Prendre appui sur la diversité des territoires pour une région plus équilibrée

- Développer une montagne attractive, ouverte et innovante
- Conforter les Bourgs Centres
- Favoriser le développement durable des métropoles

Le défi du rayonnement pour un développement vertueux de tous les territoires

Optimiser les connexions régionales vers l'extérieur

-  Développer les portes d'entrées du territoire
-  Renforcer la complémentarité du réseau des aéroports
-  Finaliser les lignes à grande vitesse
-  Renforcer les ouvertures interrégionales par le RIR

Valoriser l'ouverture économique et touristique de tous les territoires

-  Conforter les OZE (Occitanie Zone Economique)
-  Accompagner l'ouverture touristique autour des GSD (Grands Sites d'Occitanie)
- Structurer le réseau de Voies Vertes et Véloroutes national et européen

Faire de l'espace méditerranéen un modèle de développement vertueux

- Faire du littoral une vitrine de la résilience
- Développer la complémentarité entre les ports de commerce
- Favoriser les exportations

Réseau structurant

-  Autoroute
 Route nationale
 Réseau hydrographique
 Canal du midi
 Lagune et lac
- MÉTROPOLE**
Préfecture
 Sous-préfecture

Sources :
Occupation du Sol : CorineLandCover 2018
Réseau IGN/D Route500
Relief : NASA-STRM
La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Le SCoT de la grande agglomération toulousaine

Le SCoT ou schéma de cohérence territoriale, est un document qui expose le projet de territoire et définit la stratégie de l'aménagement et du développement local d'un grand territoire. " C'est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique, à l'échelle intercommunale, dans le respect des principes du développement durable :

- L'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, la préservation des espaces naturels et des paysages et les besoins en matière de mobilités

- La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale

La protection de l'environnement et des ressources, la prévention des risques, la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à celui-ci

- La qualité urbaine, architecturale et paysagère

Le SCoT est un cadre de référence réglementaire pour différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme (PLU communaux ou intercommunaux, cartes communales), d'habitat (Programmes Locaux de l'Habitat), de mobilités (Plans de Mobilité), d'aménagement commercial et d'environnement (Plans Climat Air Energie Territoriaux).

Le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification élaborés à l'échelle régionale (SRADDET -Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Équilibré des Territoires), à l'échelle de bassins versants (SDAGE et SAGE – Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux), permettant aux PLU/ PLUi et cartes communales de ne se référer, juridiquement, qu'à lui." (SMEAT)

Le SCoT de la grande agglomération toulousaine a été approuvé le 15 Juin 2012. Il a fait l'objet d'une première révision, approuvée le 27 avril 2017. Il est, depuis janvier 2018, en cours de révision. Cette seconde révision poursuit trois grands objectifs : renforcer la prise en compte des spécificités des espaces,

renforcer l'objectif d'optimisation des mobilités et permettre une traduction spatiale et foncière des besoins de la grande agglomération en favorisant les complémentarités. Ces trois objectifs se rejoignent dans une ambition commune : préserver tous les facteurs de qualité et de durabilité du cadre de vie.

Au sein du SCoT en vigueur (2012), Castanet-Tolosan est considéré comme un pôle secondaire. Selon la hiérarchie urbaine, la commune fait partie d'un secteur nommé "ville intense".

Le SCoT s'applique à un périmètre particulier, celui de la grande agglomération toulousaine. Une entité qui regroupe 5 intercommunalités :

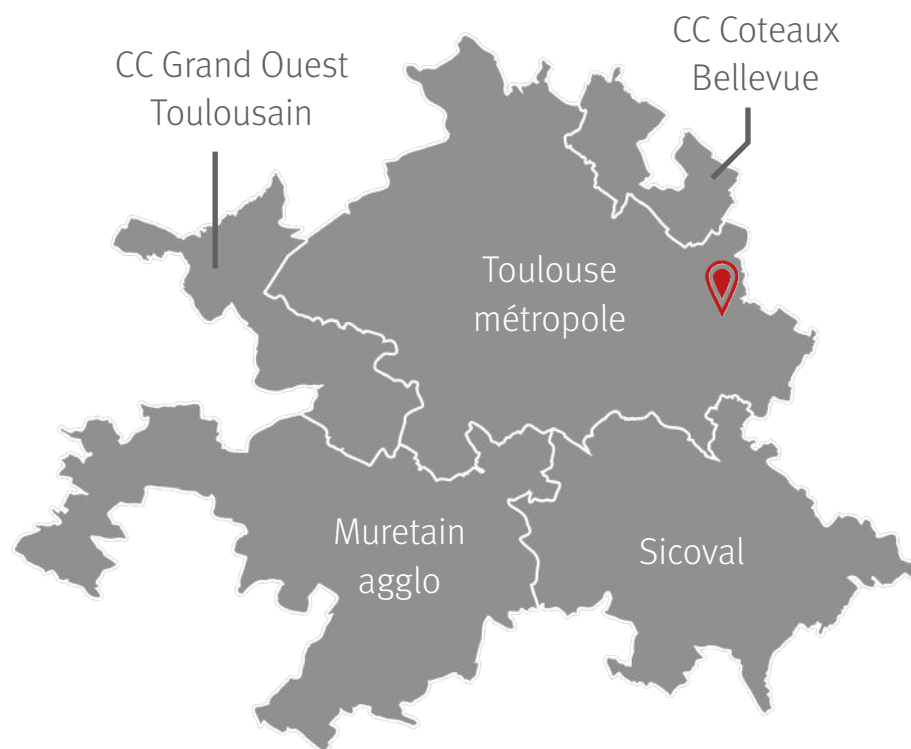
- Toulouse Métropole, 37 communes et 783 353 habitants en 2018

- La communauté de communes des Coteaux de Bellevue, 7 communes et 20 286 habitants en 2018

- La communauté de communes du Grand Ouest Toulousain (anciennement CC de la Save au Touch), 8 communes et 40 998 habitants en 2018

- La communauté d'agglomération du Muretain Agglo, 26 communes et 121 914 habitants en 2018

- Et enfin, la communauté d'agglomération du Sicoval, intercommunalité au sein de laquelle se trouve Castanet-Tolosan qui compte 36 communes et 79 426 habitants en 2018.



△ Les 4 intercommunalités de la grande agglomération toulousaine, périmètre du SCoT
traitement Cittanova

Les espaces de nature situés à l'ouest de la RD813 sont identifiés, dans la Trame Verte et Bleue (TVB) du SCoT comme dans la TVB du Sicoval, comme des continuités écologiques.

En revanche les secteurs du Parc de Rabaudy et de La Maladie ne sont pas identifiés en tant que tels. Ces documents ayant été rédigés avant la révision du PLU, avant la clôture de la ZAC de Rabaudy et avant la remise en question de la ZAC du Lauragais-Tolosan, ces secteurs étaient considérés comme des zones urbaines ou à urbaniser, ne pouvant par définition pas entrer dans les continuités écologiques. Le SCoT ne classe pas non plus ces deux secteurs dans les espaces de développement mesuré (ils sont classés en ville intense), possiblement pour les mêmes raisons.

Cependant, ils sont inclus dans la Couronne verte, sur laquelle portent la P21 et la R22 et définie ainsi dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) :

" Les espaces naturels et agricoles situés aux pourtours de la Ville intense doivent faire l'objet d'une considération particulière : spécialement soumis à de fortes pressions urbaines, ils sont de fait considérablement fragilisés. Le phénomène de spéculation foncière qu'on peut y observer localement est susceptible d'y entraîner une déprise, qu'il

est nécessaire d'enrayer et d'anticiper à travers un véritable projet environnemental de territoire.

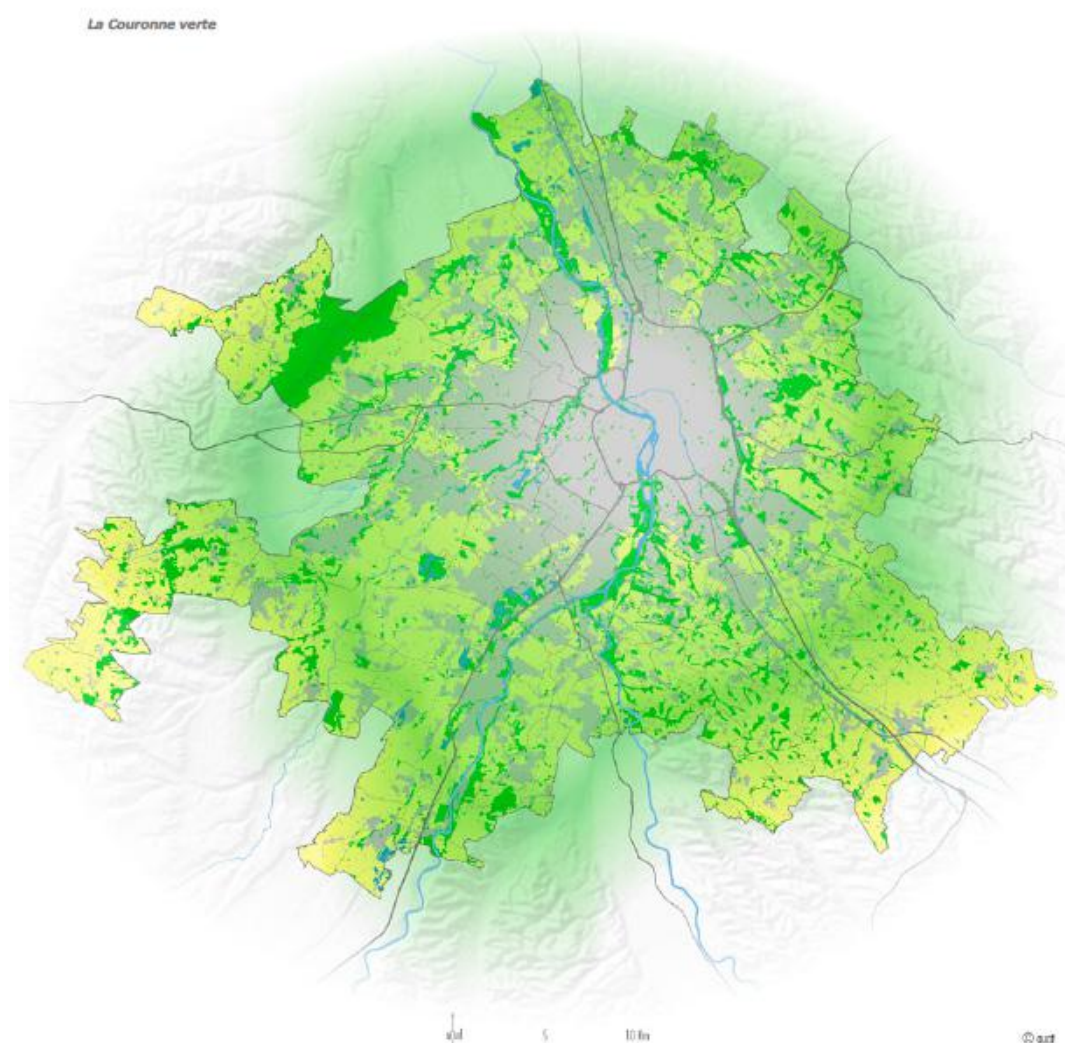
En effet, ces espaces périurbains, tous plus ou moins connectés entre eux, forment une « Couronne verte » qui mérite de s'inscrire dans une perspective de développement durable de territoire, en voyant sa protection renforcée à long terme grâce à la mise en place de partenariats avec les acteurs agricoles et à des investissements publics issus des collectivités locales et territoriales. La construction de ce grand projet environnemental s'inscrit sur le temps long et appelle le jeu croisé de différentes actions :

—pérenniser et développer en lien avec la ville l'agriculture viable présente aux franges de l'agglomération, à travers notamment le développement de circuits courts de vente de productions agricoles au service d'un mode de consommation plus durable ;

—conforter les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité, par exemple des forêts à étendre ou à créer ;

—développer de nouveaux espaces de nature ouverts au public, facilement accessibles, quel que soit le mode de déplacement ;

—valoriser l'élément eau et les zones humides avérées et



La Trame Verte et Bleue - SCoT de la grande agglomération toulousaine

potentielles.

La Couronne verte vise la construction collective et cohérente d'un dispositif de gestion intégrée des espaces agricoles, naturels et forestiers, afin de les protéger de la pression urbaine, sur le long terme.

Souhaitée innovante, elle participe également du renforcement de l'image et de l'attractivité du territoire, tout en procurant les outils pour une sensibilisation de la population urbaine aux problématiques environnementales.

Investir sur des projets de territoires naturels, agricoles ou

récréatifs afin de maîtriser la pression foncière aux pourtours de la Ville intense"

Ses enjeux

» La protection des réservoirs de biodiversité

Un regard spécifique devra être porté aux corridors garonnais et ariégeois, comme au chapelet d'espaces boisés qui accompagnent notamment la forêt classée de Bouconne. Même si elles ont le statut d'inventaire, les ZNIEFF de type I sont aujourd'hui reconnues comme participant activement à la biodiversité locale, eu égard aux listes d'espèces et d'habitats déterminants identifiées, représentant a minima un intérêt de niveau régional. Leur protection est d'actualité, dans la lignée des encouragements portés par le SCoT 2012 auprès des EPCI à les classer en espaces protégés.

» La protection de la trame bleue

La qualité, la densité et le linéaire du chevelu hydrographique, comme le caractère spécifique des complexes de plans d'eau et de zones humides associés, jouent des rôles déterminants dans la fonctionnalité écologique des continuités bleues, sur le territoire et avec les territoires voisins. Il est primordial de stopper leur altération, directement par comblement ou création d'obstacles, ou par effets indirects de l'urbanisation.

» La protection et le confortement de la trame verte

La trame verte du territoire s'appuie principalement sur des espaces boisés et quelques espaces ouverts de nature remarquable, mais aussi sur une matrice agricole prépondérante. Les risques d'altération et de fragmentation sont très importants. Ils mettent en avant le rôle majeur tenu par la nature ordinaire, sur le territoire de la grande agglomération toulousaine, dans les connexions à maintenir entre les réservoirs de biodiversité. L'identification d'espaces de nature (même ordinaire) bien préservés, la mise en œuvre de modes de gestion respectueux de l'environnement posent en enjeu la définition d'espaces de compensation, qui participeront à préserver la biodiversité et à conforter l'ensemble de la trame verte et bleue sur le long terme.

» Un regard spécifique sur la nature en ville : l'organisation de la ville par ses espaces ouverts, autant que par ses espaces construits ou artificialisés

L'importance du maintien, de la restauration, voire de la création de la nature en ville prend tout son sens pour préserver la fonctionnalité des continuités écologiques qui s'engagent dans le tissu urbain. La prise de conscience des différents services rendus et des multiples fonctions tenues par cette nature doit convaincre de construire un véritable projet partenarial en la matière.

Ménager les espaces agricoles et naturels urbains et périurbains oblige à repenser en profondeur les formes urbaines, pour organiser le « maillage vert » urbain et lever l'obstacle « ville ». Cette démarche permet de redonner de la valeur aux espaces non bâtis et de valoriser les économies existantes et nouvelles liées à la nature en ville, dans un rapport de proximité. Participant au réseau promu entre ville et campagne (TVB), la nature doit de plus en plus être pensée comme une « infrastructure » architecturale, paysagère et écologique.

» La mise en œuvre de la Couronne verte

Les objectifs et les fonctions promus par la Couronne verte ont été largement partagés à l'échelle de l'InterSCoT. Il s'agit bien aujourd'hui de mettre en œuvre concrètement la mosaïque de projets de territoire, qu'ils soient agricoles, naturels, forestiers, récréatifs, culturels..., en organisant un dispositif mutualisé pour tous les acteurs concernés.

» Une stratégie partagée

L'outil « trame verte et bleue » est un atout pour travailler collectivement à un projet de territoire « non-urbain » sur la grande agglomération toulousaine, décroissant et renouvelant des partenariats, où les collectivités ont toute leur place.

Les éléments à prendre en compte dans le cadre de la révision du PLU (source : SICOVAL, DAUH)

Les éléments communiqués ci-dessous sont issus du projet de DOO en cours d'élaboration. Tous ne sont pas validés à cette date et tous sont encore susceptibles d'évoluer dans la suite des travaux d'élaboration du SCoT. Ils ne peuvent servir qu'à titre d'information à l'élaboration en cours du PLU.

La commune de Castanet est identifiée dans le PAS comme commune relais. Plusieurs orientations du DOO (les densités par exemple) sont liées à ce classement.

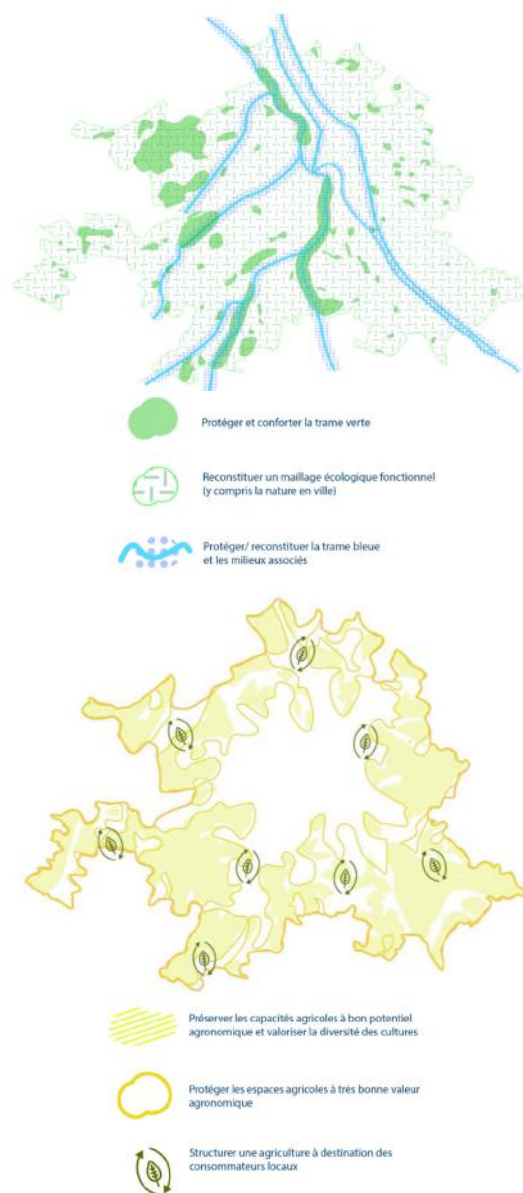
« Les communes-relais structurent un bassin de vie. Elles doivent répondre aux besoins quotidiens de la population du bassin de vie, en complément de l'offre des communes de proximité. En termes d'organisation des mobilités, les communes-relais sont le pivot entre les déplacements à l'échelle du bassin de vie et les déplacements à l'échelle de la grande agglomération. Les communes-relais doivent maintenir, voire renforcer leur poids démographique. Les communes-relais remplissent également les fonctions de commune de proximité pour leur population ».

« Les communes de proximité doivent pouvoir répondre aux besoins les plus courants de leur population (équipements, services, commerces). Elles doivent pouvoir se développer sans déséquilibrer l'armature.»

» Préservation des espaces agricoles et naturels

Identification et protection des réservoirs et continuités écologiques

- Identifier et délimiter précisément les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques, y compris ceux devant faire l'objet de mesures de restauration. Ils doivent être inconstructibles, excepté concernant les installations nécessaires au fonctionnement des services publics ou participant à la valorisation de la biodiversité,
- Identifier et protéger les éléments bocagers (haies, talus, petits boisements...),
- Identifier et protéger de toute construction les zones humides. L'inventaire est fait conformément aux critères de définition et de délimitation des zones humides en vigueur en application du Code de l'Environnement,
- Identifier et protéger les cours d'eau et leur espace rivulaire. Pour cela, une zone tampon inconstructible est définie, d'une largeur minimale de 10 mètres de part et d'autre du haut de chaque berge du cours d'eau, en fonction des caractéristiques topographiques des berges, des dynamiques fluviales et de la vulnérabilité du territoire (pollutions diffuses, érosions, inondations...). Dans les espaces urbanisés, la largeur devra être adaptée au contexte urbain local.



△ Carte de principe du PAS du SCoT - La TVB et l'agriculture

Identification et protection des espaces agricoles

- Délimiter précisément les espaces agricoles protégés,
- Au sein des espaces agricoles à protéger, sont uniquement autorisés : l'implantation de nouvelles constructions et installations ou l'évolution de bâtiments existants si elles sont justifiées par les besoins de l'activité agricole ou pour la transformation, le conditionnement et la commercialisation des produits agricoles et l'implantation de nouvelles installations nécessaires au fonctionnement des services publics,
- A l'extérieur des espaces agricoles à protéger, l'implantation de nouvelles constructions ou installations est réalisée dans la continuité des bâtiments existants,
- Au sein des espaces agricoles à protéger, les zones classées en réservoirs de biodiversité sont inconstructibles, excepté concernant les installations nécessaires au fonctionnement des services publics ou participant à la valorisation de la biodiversité,
- L'extension des espaces urbanisés ne doit pas

compromettre le maintien et le développement des exploitations agricoles par des phénomènes de morcellement, de mitage ou d'enclavement. L'extension des espaces urbanisés est, dès lors, réalisée en continuité de l'existant sans entraver l'accessibilité aux exploitations par les engins agricoles (parcelles agricoles, bâtiments d'exploitation...),

Réduire la consommation d'ENAF

- L'extension des espaces urbanisés constitue le dernier recours à envisager pour permettre le développement du territoire,
- Castanet étant une commune relais, la consommation maximale d'ENAF à vocation mixte par habitant accueilli est de 80 m² et l'artificialisation maximale à vocation mixte par habitant accueilli est de 40 m²,
- Réaliser au moins 66% des logements en densification des espaces déjà urbanisés,
- Les densités brutes minimales de l'ensemble des opérations produites en extension des espaces urbanisés sont de 50 logements par hectare.

Prioriser l'accueil au sein des espaces déjà urbanisés

- Prioriser l'accueil au sein des espaces déjà urbanisés,
- Planifier l'extension des espaces urbanisés dans le temps. Elle ne peut se faire qu'en continuité des espaces déjà urbanisés,
- Planifier le développement dans des espaces urbanisés à vocation mixte, hormis pour les activités incompatibles avec de l'habitat. Cela suppose de planifier, dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement, la mixité des fonctions et de développer la mutualisation des espaces publics, des stationnements et des équipements, à toutes les échelles.

» Atténuer les facteurs et conséquences du changement climatique

- Identifier des secteurs au sein desquels sont imposés le développement de systèmes domestiques de production d'énergie renouvelable ou de récupération en cohérence avec les gisements disponibles, les besoins locaux et les enjeux environnementaux et paysagers. Mettre en place un maillage en îlots de fraîcheur dans les espaces urbanisés à partir des sites existants et complété par de nouveaux sites. Ces îlots de fraîcheur doivent être protégés,
- Créer les conditions pour le maintien et la recreation de zones perméables,
- Améliorer la qualité de vie et le confort des logements,
- Engager des actions de renforcement de la performance énergétique des zones d'activités économiques, recourir aux énergies renouvelables et de récupération, qu'il s'agisse d'opérations de

renovation et de réhabilitation ou de nouvelles constructions,

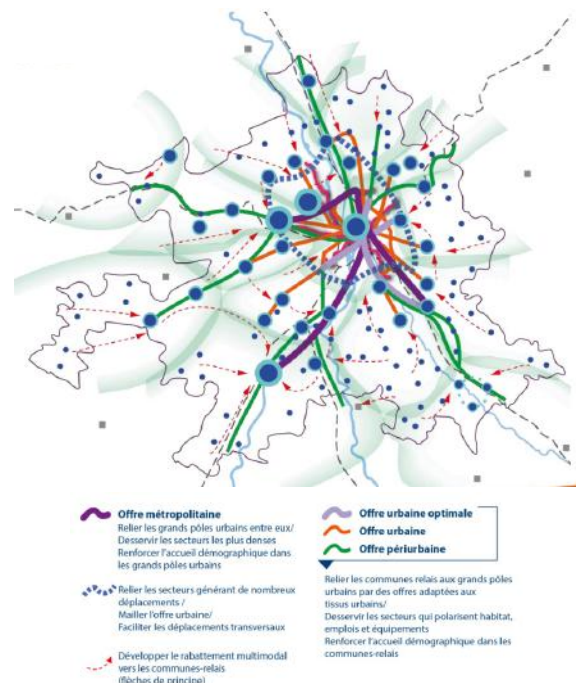
» L'organisation du territoire

L'accueil de population

- Identifier, délimiter et conforter la ou les centralités urbaines de la commune,
- Le taux de croissance démographique moyen annuel doit être de 0,99% entre 2021 et 2045,

Les mobilités

- Identifier le pôle multimodal de la Maladrie comme pôle multimodal relais,
- Le périmètre d'influence théorique du pôle d'échange multimodal est de 400 mètres. Il doit être délimité en prenant en compte les temps d'accès en modes actifs. Il a vocation à être un secteur privilégié pour l'accueil (population, entreprises, commerces, équipements...). Des stratégies de densification doivent être mises en place au sein de ces périmètres,
- Identifier et jalonner les itinéraires pour accéder aux arrêts de transports collectifs,
- Réglementer l'offre de stationnement voiture dans les centralités urbaines et autour du pôle multimodal,
- Limiter aux secteurs déjà urbanisés la création de nouvelles infrastructures routières destinées au maillage interne du territoire.



△ Carte de principe du PAS du SCoT - Les mobilités

L'offre commerciale au sein des centralités urbaines

- Mettre en œuvre des actions de protection de la diversité commerciale,
- Conditionner l'implantation de nouveaux commerces à l'utilisation prioritaire des locaux

vacants, à l'optimisation des surfaces consacrées au stationnement automobile et à une intégration urbaine qualitative,

- Conditionner l'implantation de nouveaux commerces ou l'extension de commerces existants en centre-ville au respect des orientations suivantes : pas de commerce alimentaire de plus de 1 000 m² de surface de vente et pas de commerce non-alimentaire de plus de 500 m² de surface de vente,
- Dans les centralités de quartier, la taille maximale des commerces ne peut pas excéder 500 m² de surface de vente.

L'offre commerciale au sein du pôle commercial périphérique

- La création d'un nouveau pôle de commerce périphérique est interdite,
- La stratégie d'évolution du pôle doit permettre d'améliorer le lien entre le pôle commercial et son environnement urbain et d'envisager la diversification de sa vocation,
- Conditionner l'implantation de nouvelles activités commerciales dans le pôle commercial périphérique :
 - A l'utilisation prioritaire des locaux vacants,
 - Au réinvestissement en priorité des espaces de stationnement automobile et des surfaces artificialisées non bâties pour la création de nouvelles activités commerciales,
 - Au cadre législatif en matière d'artificialisation générée par le commerce
 - A la compacité des formes bâties,
 - A une bonne intégration urbaine, paysagère et environnementale des nouveaux projets commerciaux,
 - A la desserte par une offre de mobilité alternative à la voiture autosoliste,
- Conditionner l'implantation de nouveaux commerces ou l'extension de commerces existants dans le pôle commercial périphérique au respect des règles suivantes :
 - Pas de commerce alimentaire de plus de 5 000 m² de surface de vente,
 - Pas de commerce d'équipement de la maison de plus de 3 500 m² de surface de vente,
 - Hors alimentaire et hors équipement de la maison, pas de commerce de plus de 2 000 m² de surface de vente,
 - Pas de galerie commerciale de plus de 1 000 m² de surface de vente,

L'offre commerciale hors de ces périmètres

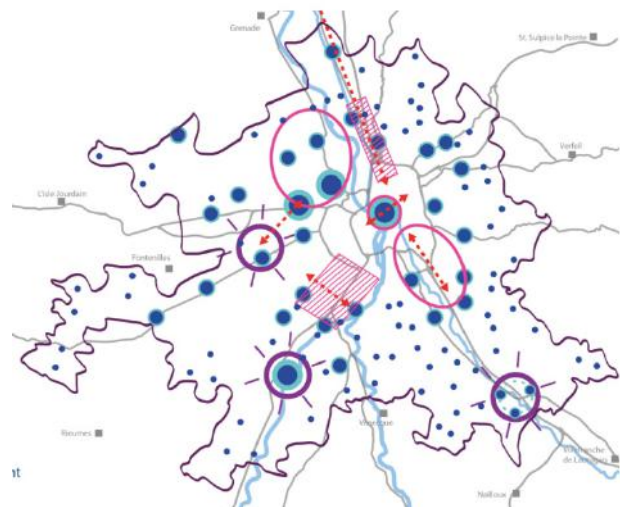
- L'implantation des commerces de plus de 300 m² de surface de vente n'est pas autorisée en dehors des centralités urbaines et des pôles commerciaux

périphériques,

- Ne sont pas autorisées les extensions des commerces de plus de 300 m² de surface de vente existants à la date d'approbation du SCoT et des commerces dont l'extension est susceptible de dépasser 300 m² de surface de vente,
- L'implantation des activités commerciales au sein des zones d'activités économiques doit être proscrite (hors hôtellerie et restauration),
- Les collectivités locales doivent activer l'ensemble des leviers à leur disposition pour que l'implantation des dark stores soit réalisée dans des secteurs qu'elles ciblent.

L'accueil des activités économiques

- Le développement de l'activité présentielle se fait au sein des espaces urbanisés à vocation mixte et plus particulièrement au sein des centralités urbaines, à l'exception des activités incompatibles avec la proximité de l'habitat,
- L'accueil d'activités économiques hors espaces urbanisés à vocation mixte doit être réalisé en priorité dans les zones d'activités économiques existantes. Pour ce faire, les collectivités locales doivent analyser le potentiel de densification et de mutabilité des espaces urbanisés des zones d'activités économiques.



Conforter un maillage de secteurs stratégiques pour le rayonnement de l'agglomération

- Prioriser les activités en lien avec les filières économiques stratégiques
- ▨ Accompagner la nécessaire mutation et la restructuration des secteurs économiques vieillissants
- Articuler les programmes et améliorer le fonctionnement des secteurs économiques via des stratégies de secteur
- ⊙ Desserrer l'économie par le développement de polarités économiques structurées

Assurer le fonctionnement de l'économie présentielle Animer et conforter les centralités

- Au sein des bassins de vie : prioriser l'accueil d'activités présentielles dans les communes-relais
- Prioriser les centralités pour le développement de l'économie présentielle

△ Carte de principe du PAS du SCoT - L'économie

- Mettre en œuvre des actions de requalification dans les zones d'activités économiques, permettant le développement des modes actifs, la mutualisation des équipements et services propres à leur fonctionnement, et leur insertion paysagère, environnementale et architecturale,
- La création ou l'extension de zones d'activités économiques est conditionnée à (critères cumulatifs) :
 - Une accessibilité en transports collectifs,
 - Une accessibilité et une desserte interne sécurisées pour les modes actifs,
 - Une intégration architecturale et paysagère,
 - La compacité des formes urbaines,
 - Une gestion raisonnée et optimisée des eaux pluviales, en recherchant le principe du zéro rejet,
 - Un recours aux énergies renouvelables et de récupération.

» Qualité du cadre de vie

Le logement

- Veiller à une insonorisation qualitative des logements,
- Rechercher la qualité d'usage au sein du logement et dimensionner les espaces communs en adéquation avec les besoins et modes de vie,
- Articuler qualitativement les nouveaux programmes de logements avec les espaces publics et faciliter les circulations, y compris pour les personnes à mobilité réduite,

Répondre aux besoins des habitants

- Les équipements et services recevant du public doivent s'implanter dans les centralités urbaines ou à leur proximité immédiate,
- Une implantation des équipements et services en dehors des espaces urbanisés ne peut être envisagée qu'aux conditions suivantes :
 - Les équipements et services de proximité doivent être accessibles par un réseau sécurisé en modes actifs et une desserte adaptée en transports collectifs (existante ou programmée),
 - Les équipements et services intermédiaires doivent être intégrés dans une opération d'aménagement d'ensemble et doivent être accessibles par un réseau sécurisé en modes actifs et une desserte adaptée en transports collectifs (existante ou programmée),
 - Les équipements et services métropolitains doivent être accessibles par un réseau sécurisé en modes actifs et par une desserte en train, métro ou tramway (existante ou programmée),

- L'implantation d'équipements et services doit rechercher des formes urbaines compactes, que ce soit pour l'implantation du bâti ou pour le stationnement. Leur implantation devra être pensée afin de favoriser leur polyvalence, leur mutabilité et la mutualisation des espaces,

Préserver les paysages

- Identifier et préserver les éléments remarquables du paysage (bâti ou naturel),
- S'agissant des paysages de vallées, les collectivités locales doivent :
 - Assurer la valorisation des espaces naturels et paysagers présents au sein des grandes vallées du territoire,
 - Identifier et préserver les éléments paysagers les plus remarquables et les plus identitaires (ramiers, systèmes bocagers, boisements ou espaces naturels soulignant les margelles ou les contreforts des terrasses),
 - Veiller à l'interconnexion de ces espaces paysagers remarquables par la préservation des différents chemins et sentiers,
- S'agissant des paysages de coteaux, les collectivités locales doivent :
 - Identifier et préserver les silhouettes bâties remarquables : bastides ou villages en crête, en promontoire sur la vallée.
 - Conditionner l'implantation du bâti et les extensions urbaines au respect de la topographie et du relief.
 - Identifier et préserver les éléments de paysage qui participent à la mise en valeur des coteaux : haies ou boisements soulignant les courbes de niveau, arbres remarquables, alignements, bâtis agricoles remarquables, petit patrimoine...
- S'agissant des paysages de l'eau, les collectivités locales doivent :
 - Protéger et valoriser les paysages de l'eau emblématiques et supports de l'identité du territoire : confluence Garonne-Ariège, ramiers et zones humides de la Garonne, falaises fluviales au-dessus de l'Ariège et de la Garonne, canal des deux mers.
 - Concilier valorisation récréative et préservation des fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des cours d'eau.
 - Valoriser la présence de l'eau en milieu urbain en assurant la perméabilité visuelle et l'accessibilité piétonne.
- Identifier et délimiter précisément les coupures d'urbanisation. Les coupures d'urbanisation maintiennent des séquences paysagères dans des secteurs menacés par l'urbanisation le long d'axes routiers.

Au sein des coupures d'urbanisation identifiées, l'extension des espaces urbanisés est interdite. Seule l'implantation de nouvelles constructions / installations ou l'évolution de bâtiments existants peuvent être autorisées si elles sont justifiées par les besoins de l'activité agricole. Les installations nécessaires au fonctionnement des services publics ou participant à la valorisation de la biodiversité y sont également autorisées. Toute installation ou construction au sein de ces coupures d'urbanisation doit faire l'objet d'un traitement paysager qualitatif en vue de maintenir les ouvertures paysagères.

- Identifier et délimiter les fenêtres paysagères situées le long d'axes routiers et qui offrent des panoramas sur le grand paysage. Les collectivités locales doivent préserver ces larges ouvertures paysagères en travaillant notamment sur (conditions cumulatives) :
 - Le maintien de transparences fortes sur le grand paysage,
 - L'implantation du bâti, et notamment du bâti agricole,
 - Des dispositions spécifiques à l'intégration paysagère des bâtiments,
- Concevoir les lisières urbaines comme des espaces de transition entre espaces urbains et espaces agro-naturels. Elles doivent être traitées qualitativement et permettre une multifonctionnalité des usages (écologiques, paysagers, agricoles et récréatifs). En fonction des cas de figure, plusieurs dispositions doivent être mises en place :
 - Dans le cas de lisières urbaines existantes, les documents d'urbanisme doivent prévoir des dispositions qui permettent une évolution qualitative et maîtrisée de ces lisières : traitement des fonds de parcelles et des clôtures notamment.
 - Dans le cas de lisières urbaines à créer : La limite d'urbanisation doit s'appuyer sur les éléments naturels existants (boisements, haies, cours d'eau...) ou sur la topographie. En l'absence d'éléments naturels ou d'éléments de relief permettant de définir clairement la limite d'urbanisation, un traitement paysager devra être réalisé. Les formes urbaines en limite d'urbanisation doivent être diversifiées et pensées dans une logique de composition urbaine en y intégrant une réflexion sur le traitement végétalisé.

Le SDAGE du bassin Adour-Garonne

Le SDAGE ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux est le document de référence de la politique de l'eau pour la période 2022-2027 à l'échelle du bassin Adour-Garonne.

Face aux enjeux des changements globaux majeurs (changement climatique, perte de biodiversité, augmentation de la population) et de la santé publique, le SDAGE 2022-2027 propose la mise en œuvre d'une politique de l'eau permettant au grand Sud-Ouest de s'adapter à ces mutations profondes et d'en atténuer les effets.

Sur la base de l'état des lieux de 2019, l'ambition du SDAGE est d'atteindre 70% de cours d'eau en bon état d'ici 2027.

Le SDAGE se fixe 4 catégories d'objectifs majeurs : créer les conditions de gouvernance favorables, réduire les pollutions, agir pour assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau, préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides. Il

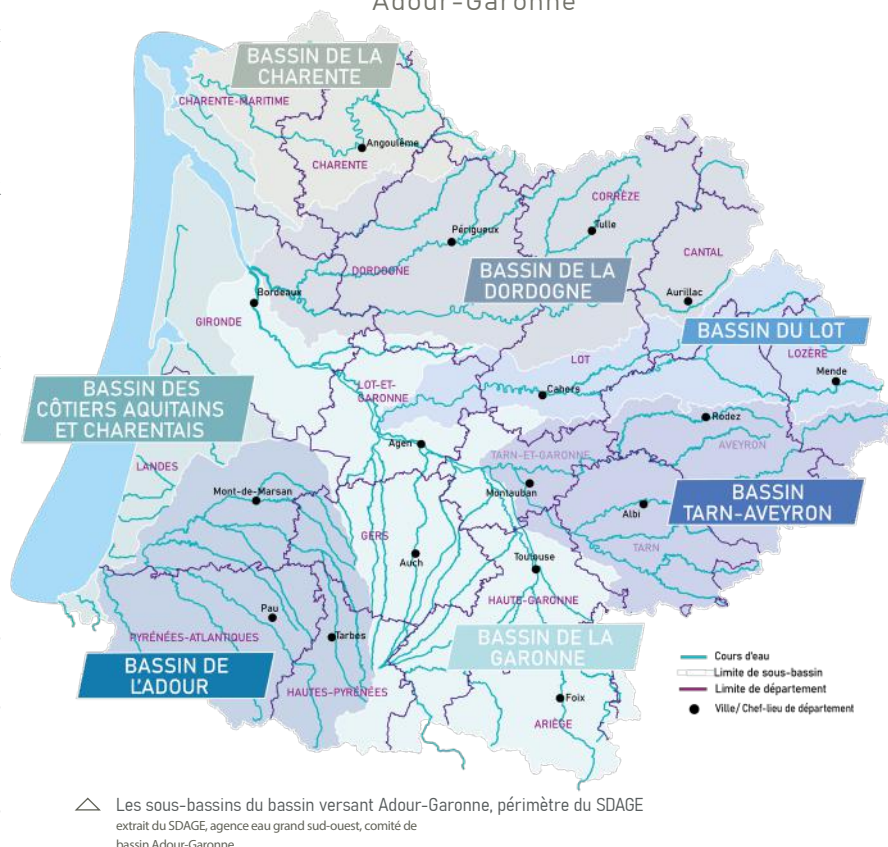
intègre et complète, sous forme de principes fondamentaux d'action, les mesures issues du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne validé en 2018.

Le SDAGE se veut volontariste sur des sujets clés :

- Couverture intégrale du territoire par des SAGE,
- Mise en avant des démarches concertées avec l'ensemble des acteurs,
- Engagement à la suppression des pollutions domestiques significatives,
- Développement d'une gestion quantitative intégrée mixant plusieurs axes de travail,
- Mise en avant des solutions fondées sur la nature au sein du mix de solutions,
- Exigences fortes sur la résolution des problèmes de pollution des captages.

Le Programme de Mesures (ou PDM) associé au SDAGE synthétise les actions techniques, financières ou réglementaires à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du SDAGE. Il identifie notamment des mesures territorialisées en concertation avec le niveau local. Le coût de ces actions est estimé à 3,1 milliards d'euros, soit 517 millions d'euros par an, pendant six ans.

Les sous-bassins du bassin versant Adour-Garonne



Le PLH du Sicoval

Le programme local de l'habitat ou PLH est un document obligatoire pour chaque Communauté d'agglomération. A travers ses objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière de développement du logement et de l'hébergement à l'échelle intercommunale, il traduit plus largement la stratégie d'accueil de nouvelles populations et d'aménagement du territoire à l'échelle de chaque commune. Le programme local de l'habitat s'applique aux 36 communes de la communauté d'agglomération du Sicoval.

Suite à 4 premiers PLH, le 8 novembre 2021 le Conseil de communauté a validé le lancement de la procédure d'élaboration du 5ème Programme local de l'habitat. Ce document fixera, pour la période 2023-2028, les principes et les objectifs de la politique habitat intercommunale.

Le PCAET du Sicoval

Le Plan Climat Air Energie Territorial du Sicoval pour la période 2019-2024 est en cours d'évaluation. C'est un outil de la transition énergétique et écologique, le PCAET définit une vision à long-terme qui vise à faire de l'intercommunalité un territoire exemplaire en proposant des actions concrètes à mettre en œuvre d'ici 2030. Ses objectifs :

- anticiper la fracture énergétique et enclencher un changement de modèle économique et sociétal préservant les ressources,
- anticiper les effets de l'évolution du climat et s'en prémunir,
- intégrer de nouvelles actions pour l'amélioration de la qualité de l'air.

Tous les domaines de l'aménagement du territoire sont concernés : la mobilité, l'habitat, les déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et les activités industrielles.

Ce Plan Climat aborde différentes thématiques : les consommations et productions d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et des polluants locaux, la captation du CO2 et l'évaluation de la vulnérabilité du territoire face au changement climatique. Ces thématiques sont abordées via un ensemble d'objectifs et d'actions à mettre en place.

L'ancien projet mobilités de la grande agglomération toulousaine

Le projet mobilités 2020.2025.2030 valant révision du plan de déplacement urbain (PDU) a été approuvé en 2018, puis annulé par le Tribunal Administratif en janvier 2021. Malgré les procédures d'appel engagées, le document a été définitivement annulé en janvier 2023.

Le projet mobilités expose des principes qui régissent l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.

Le projet phare de ce document était la 3ème ligne de métro, en articulation avec le réseau ferroviaire, le réseau métro existant, le réseau tramway et Linéo. La ligne viendra améliorer le cadre de vie en répondant aux besoins de mobilités des habitants et en apportant une nouvelle solution d'accessibilité et de desserte des grandes zones économiques qui font la richesse du territoire.

Les autres ambitions du projet mobilités étaient les suivantes :

- Une plus grande cohérence de développement urbain au regard de l'organisation des réseaux de transport en commun existants et futurs
- Une incitation à l'usage des modes actifs, bons pour la santé
- Un soutien plus dynamique au développement des modes partagés
- Un plus grand partage des espaces publics en ville
- Une gestion adaptée des réseaux routiers
- Un management de la mobilité auprès des entreprises pour les déplacements liés au travail
- La valorisation des innovations technologiques dans les domaines de l'écomobilité, des transports, de la communication et de l'information pour mieux aider aux déplacements et aux besoins des habitants et usagers

La plupart des axes de projet du document impactaient de près ou de loin la commune de Castanet-Tolosan étant donné le lien étroit qu'elle entretient avec les communes qui lui sont limitrophes, mais également avec la ville de Toulouse, notamment par le biais des mobilités professionnelles. Le document proposait ou intégrait certains projets qui se situent directement dans le secteur de la commune. On peut citer notamment :

- L'amélioration de la liaison Castanet / Labège
- Le projet de déviation de Castanet, réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale et sous la responsabilité du Département
- La création d'une connexion en transport en commun entre le terminus de la ligne de métro B (Ramonville-Ste-Agne) et le terminus de la future ligne de métro à Labège. Ce dernier point ne se situe pas directement sur le périmètre communal mais pourra impacter les déplacements locaux, notamment une fois articulé avec l'amélioration de la liaison Castanet-Labège.

Le Projet Alimentaire Territorial du Sicoval

Le Projet Alimentaire Territorial vise à développer des actions concrètes pour répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux liés à l'alimentation : lutte contre le gaspillage alimentaire, soutien aux filières locales de production et de distribution, transition agro-écologique, éducation alimentaire ou accessibilité financière et géographique, ...

Le projet du Sicoval a été adopté en septembre 2022 après deux années de travail avec les différentes personnes concernées : agriculteurs, distributeurs et transformateurs, organisme de recherche et d'innovation, partenaires institutionnels, élus, citoyens, etc.

Il est structuré autour de 7 axes proposant 59 actions définissant une stratégie alimentaire sur le territoire du Sicoval :

- » Structurer des filières locales et durables,
- » Favoriser une alimentation saine, locale et durable accessible à tous,
- » Accompagner l'agriculture dans sa transition vers des pratiques agroécologiques,
- » Préserver le foncier agricole,
- » Maintenir et développer les activités agricoles,
- » Développer une gestion territorialisée de la matière organique et des déchets,
- » Mobiliser et engager le territoire dans une trajectoire commune.



△ Page de garde du Plan d'action du Projet Alimentaire Territorial

SICOVAL

Traduction dans le PLU :

Fiche action 3.8 : Inscrire des mesures de préservation et de création d'infrastructures agroécologiques (IAE) dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) - Inscription dans les documents d'urbanisme notamment via la TVB * Indicateur : Surfaces des infrastructures agroécologiques effectivement mises en place dans les communes	Traduction de la TVB, R151-23...
Fiche action 4.3. Valoriser les friches et les terres en déprise agricole - Identification et cartographie des friches agricoles sur le territoire - Favoriser la remise en culture des terrains en déprise agricole : reconversion agricole, élevage ou zone naturelle * Indicateur : Nombre de friches valorisées	Diagnostic, zonage, axe du PADD
Fiche action 4.4 : Définir un zonage des espaces agricoles et un niveau de protection sur le long terme - Intégration d'une vision écosystémique du foncier agricole, prenant en compte ses multifonctionnalités dans la définition du zonage - Identification des zones à protéger et des outils pertinents à mobiliser - Définition de zones agricoles protégées (ZAP) * Indicateurs : Suivi de la mise en place des ZAP, PAEN et surfaces associées	Association entre zonage agricole et TVB
Fiche action 4.5. - Réserver des espaces verts à de la production nourricière dans les opérations d'aménagement - Intégration de ces espaces via différents outils réglementaires, les documents d'urbanisme - Pédagogie auprès des acteurs à impliquer : élus, habitants, aménageurs Indicateurs : Surfaces nourricières cumulées, Rapport aux surfaces aménagées	OAP

Le Contrat Local de Santé du Sicoval

Signé le 8 février 2024 pour 5 ans, le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil co-porté par la Communauté d'agglomération du Sicoval et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie. Il permet de repérer et de répondre aux enjeux de santé sur un territoire pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations.

Au regard des éléments qui ont émergé du diagnostic territorial de santé, le comité de pilotage a validé en date du 06/07/2023, les axes stratégiques et axes transversaux suivants, déclinés en objectifs :

- » Axe 1 : Renforcer l'Accès au droits et aux soins pour toutes et tous :
 - Renforcer/Améliorer l'accès aux soins pour toutes et tous sur le territoire,
 - Favoriser l'accès aux droits pour toutes et tous,
- » Axe 2 : Prévenir et promouvoir la santé à tous les âges de la vie,
 - Agir pour des comportements favorables à la santé à tous les âges de la vie
- » Axe 3 : Promouvoir la santé mentale et améliorer le bien-être dans une vision globale de la santé,
 - Promouvoir la santé mentale et lutter contre la souffrance psychosociale /Améliorer le bien-être
 - Développer une offre de soins en santé mentale
- » Axe 4 : Encourager les environnements favorables à la santé,
 - Encourager une politique territoriale favorable à la santé environnementale
- » Axe 5 : Accompagner les parcours de personnes vulnérables et leurs aidants,
 - Accompagner les parcours des personnes vulnérables et leurs aidants (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en situation de précarité)
- » Axe 6 : Soutenir le développement du numérique en santé
 - Soutenir et accompagner le développement et les innovations du numérique en santé
- » Axe transversal : Favoriser les échanges et améliorer la visibilité des actions,
 - Favoriser les échanges et améliorer la visibilité des acteurs et actions en santé.



Partie 1

Un développement à questionner

- 1_ L'urbanisation au fil des ans
- 2_ Des trajectoires résidentielles qui se complexifient
- 3_ Une urbanisation galopante à encadrer
- 4_ L'économie castanéenne : dynamique et identitaire
- 5_ Des équipements polarisés et bien répartis
- 6_ Les initiatives citoyennes au cœur de la vie communale
- 7_ Des mobilités alternatives en développement
- 8_ Les enjeux identifiés

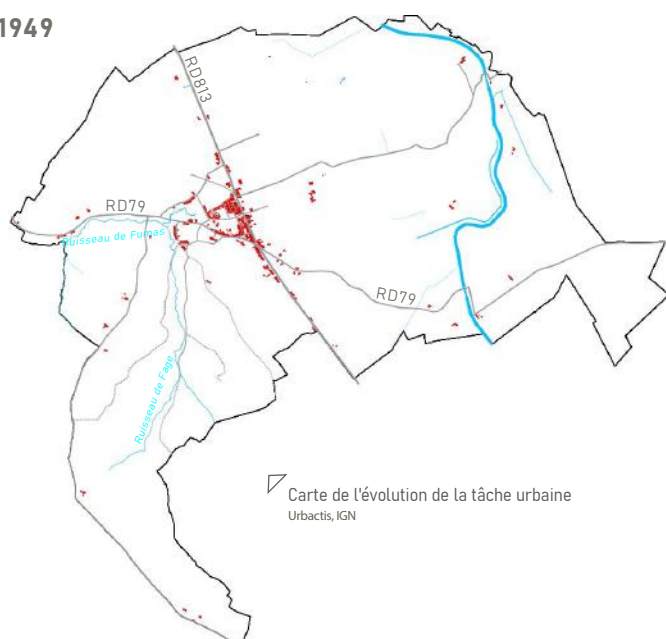


CASTANET

Carte de l'état-major (1820-1860)

1_ L'URBANISATION AU FIL DES ANS

1949



1.1_ Avant 1970

Les premières traces romaines

Le bourg de Castanet-Tolosan était initialement implanté le long de la RD813, ancienne voie narbonnaise, route de Carcassonne ou grande route de Montpellier à Toulouse. Les plus anciennes traces de cet axe datent de l'époque romaine. Elle était alors appelée via aquitania. Son implantation est due aux contraintes géographiques : elle s'est dessinée au pied des coteaux afin d'éviter les zones inondables. L'origine de l'implantation des premiers Castanéens est pleinement liée à la présence de cet axe : les Romains se sont installés à Castanet-Tolosan, dans ce qui est aujourd'hui le quartier de Broc, afin de contrôler cet axe et l'actuelle RD79 (route de Mervilla). La route départementale 813 a été transformée en route impériale sous Napoléon, puis elle devint la route nationale 113 à partir de 1814.

Les traces romaines ont été identifiées sur les coteaux, à proximité du cimetière. Le village de Castanet-Tolosan s'est développé au pied du coteau, sur un replat triangulaire situé entre la route départementale et la confluence entre les ruisseaux de Fage et de Fumas qui forment le ruisseau des Lascardes. Ce ruisseau est aujourd'hui sous-terrain au niveau de la rue J.-M. Arnaud jusqu'à la plaine où il ressort au niveau du quartier de Las Lascardos. Les bâtiments les plus anciens se situaient donc rive gauche du ruisseau des Lascardes, quelques constructions étaient néanmoins présentes de l'autre côté de la route départementale.

Une commune maraîchère

L'agriculture était la principale activité économique à Castanet-Tolosan, les terres alluviales de la basse vallée et de la première terrasse ont favorisé le développement de l'agriculture maraîchère au cours des deux derniers siècles dont quelques fermes maraîchères isolées témoignent l'existence. La morphologie des parcelles cadastrales, composée de petites parcelles en lanière, témoigne elle aussi de cette activité. Aujourd'hui, l'agriculture est une activité largement minoritaire sur la commune. Les quelques parcelles cultivées se situent pour la majorité en plaine où la culture céréalière domine.



△ Carte postale du marché à Castanet-Tolosan et la gardeuse d'oies, Floranne, XIXe siècle.
Archives Départementales 31



Une commune artisanale

Historiquement, la commune s'est développée à l'Ouest de la route romaine, où de nombreux artisans s'implantent. Castanet-Tolosan est un chef lieu de canton qui joue son rôle dans l'économie locale.



△ Reproduction numérique du " livre de Castanet : pouèmes-proso-countes " de 1949 par Jan Pitchou (Danton Cazelles). Illustré de nombreux dessins encre et crayons de couleur. (1949/1949). Archives Départementales 31

Le Canal du Midi

Le Canal du Midi a été construit au XVII^e siècle. Le Canal du Midi a été un vecteur de communication, de transports et de développement économique entre la Méditerranée et l'océan, mais aussi entre l'est et l'ouest pendant près de 300 ans. La production de vin et de céréales et leur commerce ont une histoire étroitement liée à celle du Canal. En 1925, l'avènement du moteur et des pétroliers viennent bouleverser l'utilisation du Canal du Midi. A Castanet-Tolosan, on compte deux écluses et maisons éclusières, toutes classées aux monuments historiques. Aujourd'hui, le Canal du Midi est utilisé pour des activités de tourisme et de loisirs avec la plaisance, la piste cyclable et les chemins de randonnée (anciens chemins de halage). Le Canal du Midi est bordé par un cordon de platanes, cet élément arboré constitue un élément marquant des paysages du sillon Lauragais.

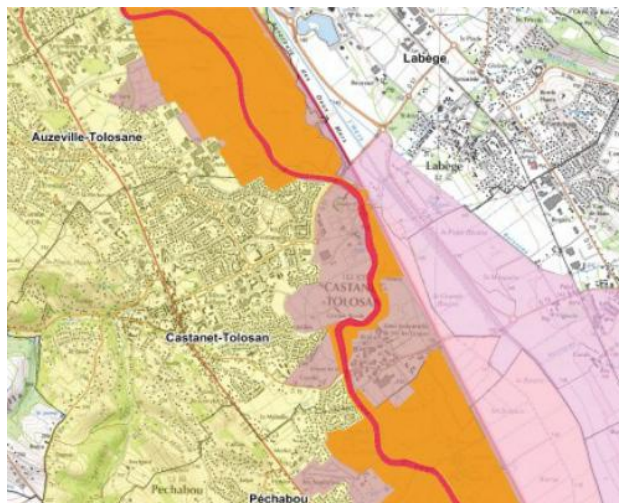
Dans le cadre d'une étude paysagère menée en 2007, par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie (DREAL), plusieurs périmètres ont été établis autour du Canal du Midi :

- la zone sensible, qui correspond à un espace de visibilité réciproque avec le canal (1ers plans visuels), pouvant contenir des zones urbanisées récemment construites puisque classées en zone AU ;

- la zone d'influence, située au-delà de la zone sensible, espace de visibilité correspondant aux paysages plus éloignés et le plus souvent délimités par des reliefs, zone de vigilance notamment au regard des grands projets d'aménagement.



△ Extrait de la carte du Canal du Midi P. du Val (géographe du Roy), 1681, Archives Municipales de la ville de Toulouse



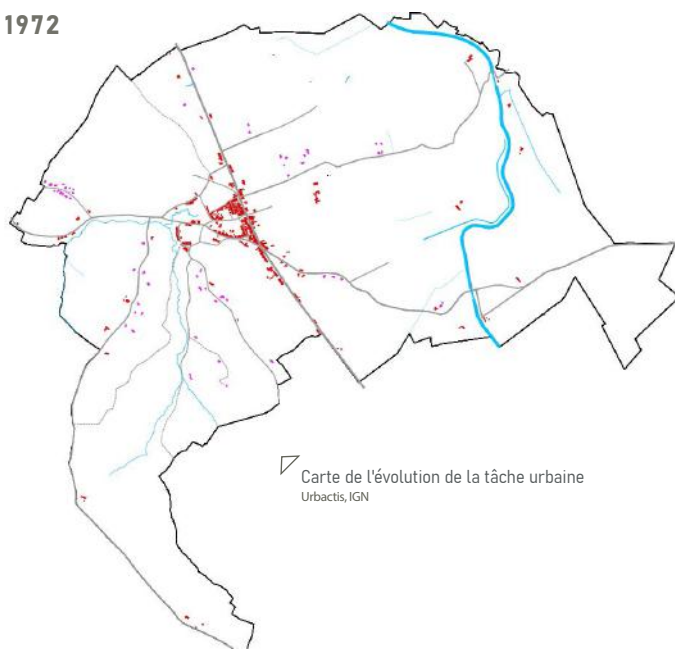
△ Extrait de l'Atlas du Canal du Midi
DREAL Occitanie, juin 2020, Comprendre les zonages liés au Canal

La commune de Castanet-Tolosan est principalement concernée par la zone sensible, qui s'étend de l'A61 aux premières habitations à l'ouest du Canal, et englobe notamment la zone d'activités industrielles de Vic et les supermarchés situés route de Labège. Cette zone correspond à un périmètre d'inventaire paysager sans portée réglementaire, mais au sein desquels la qualité architecturale et paysagère des projets est à rechercher, afin de maintenir les caractères remarquables des sites classés du Canal du Midi.

Pour faciliter la gestion du site, un cahier de gestion a été présenté en juillet 2019 par la DREAL Occitanie. Cet outil pédagogique permet de partager les critères de l'État pour l'implantation de futurs projets dans cette zone, et accompagne l'ambition de protéger le lieu unique que représente le Canal.

Plusieurs orientations de gestion ont été définies dans le cadre de ce cahier : Le maintien de la fonctionnalité agricole - La cohérence patrimoniale des éléments bâtis - L'intégration des infrastructures, des équipements touristiques et de loisirs au sein des paysages du Canal.

1972



▽ Carte de l'évolution de la tâche urbaine
Urbactis, IGN

1970 : Un village avant les premières opérations

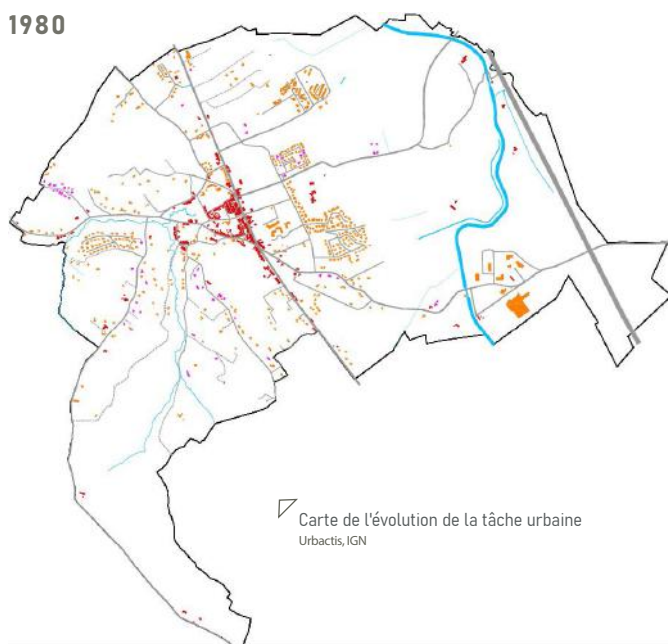
Avant les années 1970, Castanet-Tolosan était encore un village. En dehors du centre ancien, on comptait uniquement quelques fermes et hameaux isolés.

1.2_ Des années 1970 à 1980

Une première vague d'urbanisation

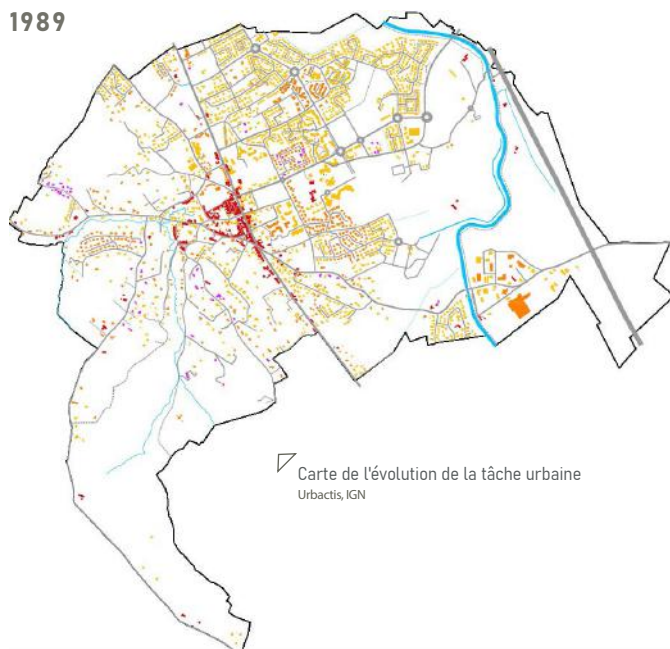
La première vague d'urbanisation importante a eu lieu entre les années 1970 et 1980. A cette époque-là, plusieurs ensembles de logements voient le jour tant dans la plaine que dans les coteaux. Il s'agit en grande partie de quartiers composés d'habitat pavillonnaire. Ils ne se développent pas en extension avec le centre ancien mais sont disséminés dans le territoire communal. Ils s'implantent le long d'axes de circulation existants et sont desservis par des voies en impasse. A cette période sont construits les premiers logements collectifs, notamment les ensembles "Cité jardins centre" (l'actuel Clos d'Élisa), "Albert Camus" et "Les Ormes". Le quartier des Fontanelles voit également le jour, il est composé de maisons en bande et de logements groupés. La zone d'activités industrielles de Vic est aussi créée dans la plaine entre le Canal et l'autoroute, également construite au cours des années 1970. Castanet-Tolosan est alors composée d'une urbanisation organisée en ZAC (Fontanelles, Rabaudy) qui s'est développée par à-coups, au gré des opportunités foncières. L'espace public, libre ou végétalisé n'occupe pas de place importante au sein des opérations, il s'agit plutôt de zones "tampon" herborisées. Les constructions de cette époque ne s'insèrent pas dans les codes de l'architecture locale.

1980



▽ Carte de l'évolution de la tâche urbaine
Urbactis, IGN

1989



2008



2020



1.3_ Des années 1980 à 1990

Un tournant majeur pour la commune

Les années 1980 et 1990 constituent un tournant pour la commune de Castanet-Tolosan, c'est la phase d'urbanisation la plus massive et rapide que la commune ait connue. Cela s'explique par un pic de croissance démographique étroitement lié au développement de la métropole toulousaine qui touche autant le secteur du logement, de l'économie, la croissance démographique, la construction de nouvelles infrastructures, ...

Cette urbanisation est principalement composée de quartiers pavillonnaires relativement denses qui s'étalent principalement dans la plaine, notamment autour du quartier des Fontanelles. La trame viaire se structure et la RD57 s'est transformée en une véritable avenue ponctuée de ronds-points qui desservent les différents quartiers d'habitation. En dehors des quartiers pavillonnaires, des logements collectifs sont aussi construits. Tandis que l'urbanisation dans la plaine se structure, les constructions dans les coteaux poursuivent le mitage. Le caractère diffus de cette urbanisation est dû à deux facteurs : d'un côté la topographie parfois très marquée qui constitue une contrainte importante, de l'autre le profil des habitants qui, plutôt aisés, font le choix de construire sur des terrains d'une taille importante. De plus, la multiplication d'opérations « diffuses » dans les années 2010, sans plan d'ensemble, a généré un tissu urbain moins lisible, sans espaces publics de qualité. À cette époque sont aussi construits plusieurs équipements publics parmi lesquels les quatre groupes scolaires et le collège. Au sud-est, la zone de Vic se densifie et, dans un secteur jusqu'alors préservé, le lotissement à proximité de la rue Cavalié en continuité avec Pechabou se construit.

La commune, jusqu'alors encore rurale, adopte un mode de fonctionnement propre aux communes périurbaines et intègre la périphérie toulousaine. Ce développement massif est étroitement lié au développement de l'agglomération toulousaine, tant démographique qu'économique : Labège-Innopole (début des années 1980), complexe scientifique de Rangueil (à partir des années 1960), INRA Auzeville-Tolosane.

1.4_ Des années 1990 à 2008

Un développement plus limité

Pendant cette période, la commune connaît un développement plus limité par rapport à la période précédente. Les opérations d'urbanisation se réalisent en continuité avec le tissu existant. On note la construction de logements collectifs qui confortent et structurent le secteur des Fontanelles, de nouveaux lotissements d'habitat pavillonnaire en extension par rapport au collège, l'extension du secteur de Las Lascardos avec de l'habitat pavillonnaire, le confortement de la zone d'activités industrielles de Vic.

1.5_ Depuis 2008

L'urbanisation des interstices

Depuis 2008, les espaces interstitiels et dents creuses ont été peu à peu urbanisés. En raison du manque de foncier, les opérations récentes densifient le tissu existant, la plupart par des logements collectifs complétant le tissu urbain et poursuivant la structuration de la commune. Un des projets qui illustrent ce principe est l'opération La Ritournelle (photo ci-contre). Cet ensemble de bâtiments de logements collectifs accolé au centre ancien s'inscrit en densification du tissu urbain. Cette opération a été réalisée sous forme de plusieurs permis de construire, sur un foncier issu de la vente de terrains publics à des opérateurs privés.

Les coteaux ont également connu de nouvelles constructions, ponctuelles comme organisées en lotissement. Les principaux secteurs non urbanisés à ce jour sont le secteur de la Maladie situé en plaine au sud-est de la commune, le bois de Savignol, et quelques rares parcelles agricoles en coteau comme en plaine. Les espaces non artificialisés sont aujourd'hui rares. Le village de Castanet-Tolosan est devenu une ville.



Paroles d'acteurs

"Une ville qui s'est complètement transformée sur ces 8 dernières années"

Habitant de Castanet-Tolosan en Janvier 2023



△ Le nouveau quartier de La Ritournelle
Cittànova



△ Vue aérienne du secteur de La Ritournelle
IGN

Évolution du territoire et changement climatique

Le SRADDET (2019) projette l'évolution du territoire en 2040 avec les dynamiques suivantes :

Les villes sont aujourd'hui peu adaptées aux effets du changement climatique et sont également peu adaptables. Elles devront pourtant faire face à

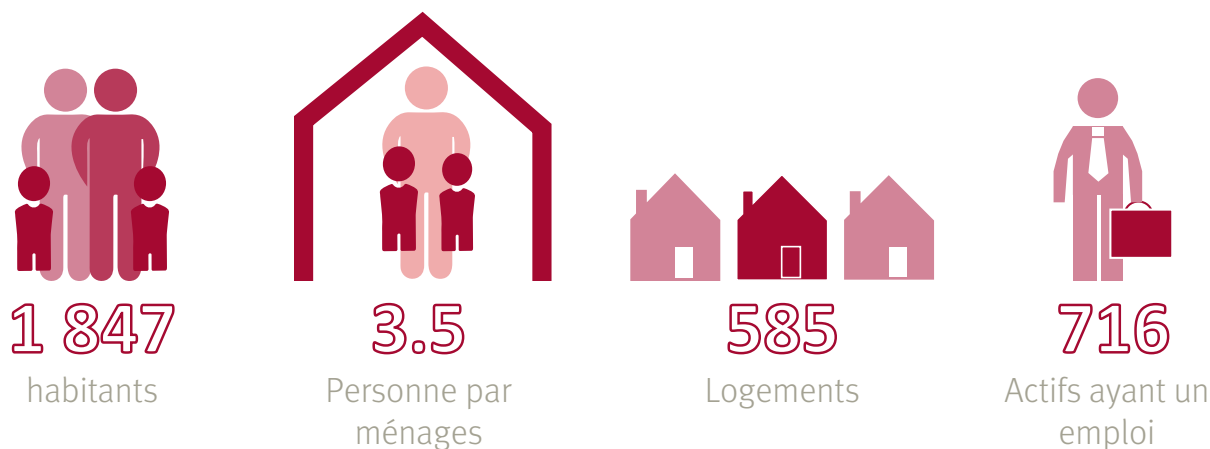
- L'élévation des températures (moins de jours et de nuits frais et davantage de jours et de nuits chauds) et la multiplication des vagues de chaleur et de canicule aggravées en ville par l'effet d'îlot de chaleur urbain, et l'ancienneté du bâti et son faible niveau de qualité énergétique
- L'aggravation de la pollution de l'air et des maladies induites
- Leur faible capacité à absorber les épisodes de fortes pluies : absence de sols non artificialisés.

Le réchauffement climatique aura des conséquences directes sur les villes, leurs organisations et fonctionnements, leurs aménagements et leurs activités. L'adaptation au changement climatique constitue une opportunité de déploiement de stratégies volontaristes en faveur d'une ville durable. Pour adapter les villes aux vagues de chaleur futures et aux effets de changements climatiques, il est donc nécessaire de commencer dès à présent à changer les normes de construction et les politiques de planification urbaine à travers :

- La transformation vers un tissu urbain durable (qualité énergétique, adaptation aux variations climatiques)
- Le déploiement d'un réseau de transports collectifs hyper-performant et le déploiement de transports durables
- Le soutien à la nature en ville comme régulateur climatique, vers des villes bioclimatisées grâce au développement du couvert végétal (toitures, murs, parcs et jardins, alignements d'arbres, limitation des sources de chaleur en ville (mobilité décarbonée), perméabilisation des sols, présence de l'eau, circulation d'air,

1.6_ Pour synthétiser ce développement soudain et l'urbanisation rapide et décousue

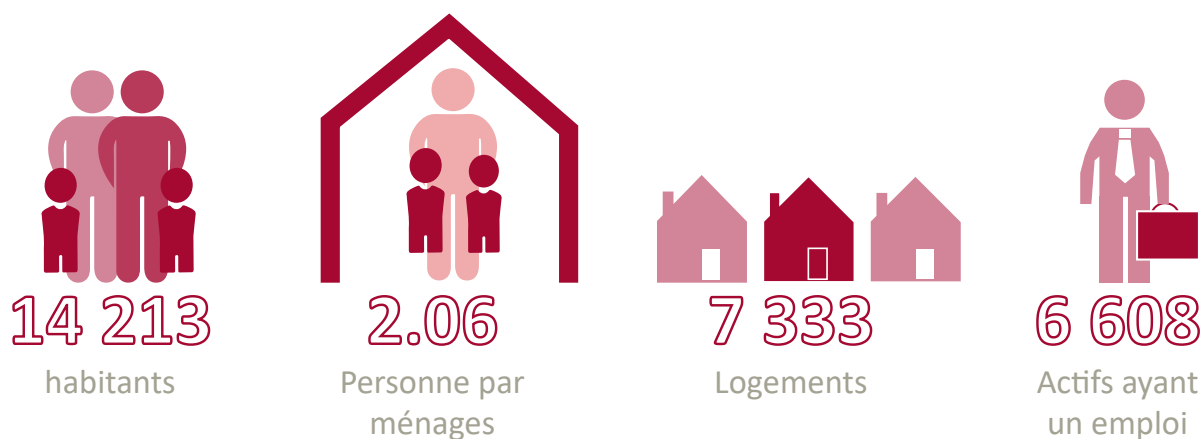
Castanet Tolosan en 1970 c'est ...



- › Une urbanisation encore limitée, concentrée dans le centre bourg et à proximité de la RD 813 accompagnée de quelques fermes.
- › Des espaces naturels et agricoles dominants, vecteurs d'une identité rurale.
- › Une économie artisanale très présente.

△ INSEE RP 1968

Castanet Tolosan en 2019 c'est ...



△ INSEE RP 2019

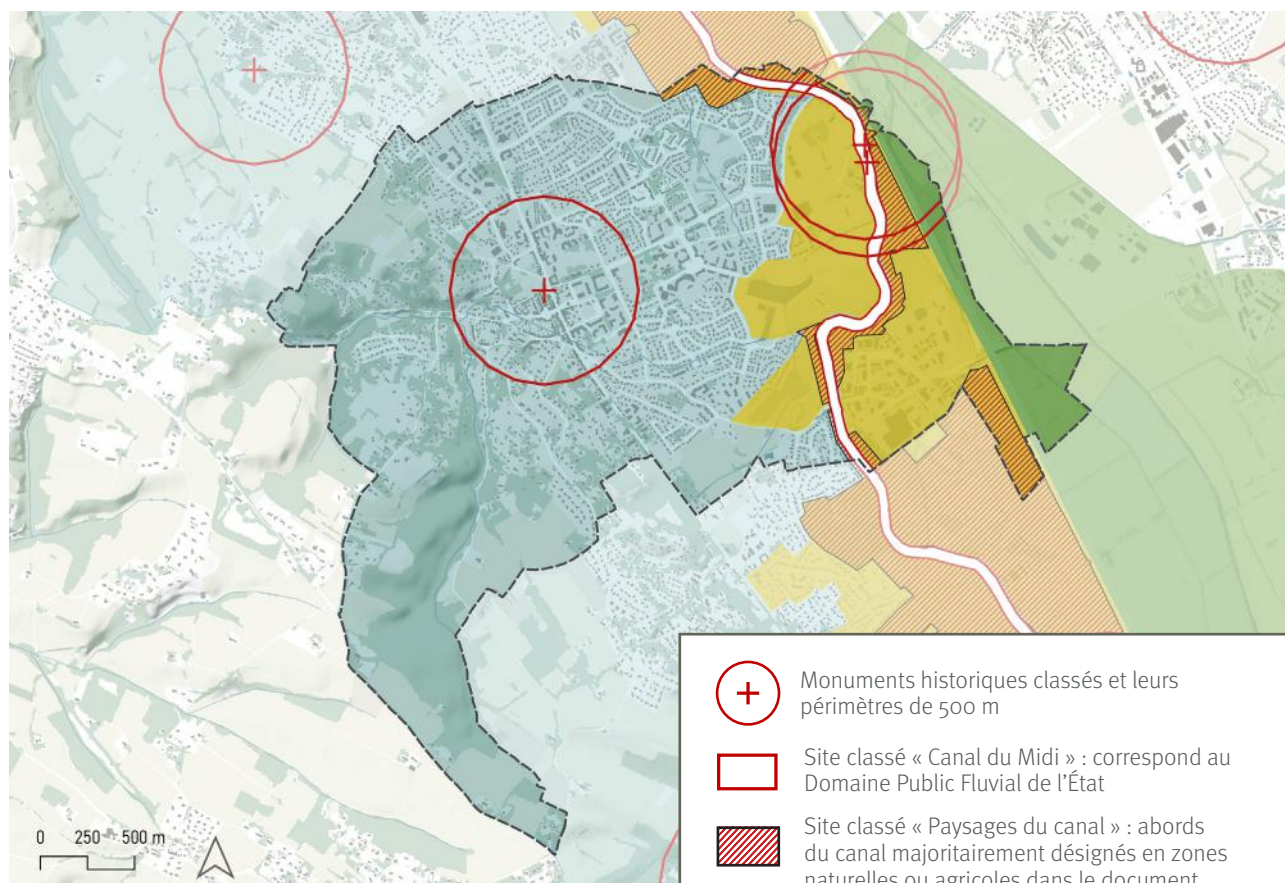
- › Une urbanisation dense, ayant transformé le visage du village rural des années 1970,
- › Des espaces naturels et agricoles repoussés aux extrémités de la commune.

A travers ces données, on constate l'évolution spectaculaire du territoire depuis les années 1970. La commune a gagné plus de 12 000 habitants en cinquante ans ainsi que 6 700 logements.

On constate aussi une évolution de l'économie castanéenne avec le développement du nombre d'actifs ayant un emploi. De nombreuses entreprises se sont implantées durant cette période, notamment avec l'aménagement de la zone d'activités.

Il y a à peine 50 ans les espaces agricoles et de nature constituaient les horizons de la grande majorité des Castanéennes. Les espaces artificialisés avaient une place d'îlots au sein d'une matrice semi-naturelle. Aujourd'hui, le rapport est inversé, l'étalement urbain a progressivement réduit les espaces naturels et agricoles, fragilisant les services écosystémiques et fragmentant d'autant les continuités écologiques, aujourd'hui à l'état d'îlots.

1.7_ Le patrimoine comme témoin



△ Localisation des principaux éléments de patrimoine
IGN (BD TOPO) - occitanie.developpement-durable.gouv.fr - 2023,
traitement Cittànova, le cadastre ne présente pas l'ensemble des constructions réalisées

L'importance du patrimoine protégé comme du patrimoine ordinaire

Le patrimoine castanéen se matérialise dans plusieurs éléments. Le Canal du Midi, son cordon de platanes et ses écluses constituent les éléments les plus connus de patrimoine. C'est un élément symbolique et porteur d'identité. Au-delà du Canal, le patrimoine le plus visible et le plus présent au sein de la commune est le patrimoine bâti du centre ancien.

La protection induite par la présence du Canal du Midi

Le Canal du Midi est classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis 1996 et classé au titre de la loi du 2 mai 1930 depuis l'arrêté ministériel du 4 avril 1997. Le site des paysages du canal du Midi a été classé par décret du 25 septembre 2017.

L'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO porte sur le domaine fluvial lui-même et sur une zone dite « zone tampon » (voir zones et définitions sur la carte et la légende) aux limites définies par un bureau d'étude dans le « document de référence pour la zone sous influence du Canal du Midi » mais qui oblige l'État français à assurer que les mesures prises aux abords du Canal n'aillent pas à l'encontre des conditions fixées par l'UNESCO pour son inscription.

-  Monuments historiques classés et leurs périmètres de 500 m
-  Site classé « Canal du Midi » : correspond au Domaine Public Fluvial de l'État
-  Site classé « Paysages du canal » : abords du canal majoritairement désignés en zones naturelles ou agricoles dans le document d'urbanisme
-  Zone sensible : espace de visibilité réciproque avec le canal (1ers plans visuels), pouvant contenir des zones urbanisées récemment construites
-  Zone d'influence : au-delà de la zone sensible, espace de visibilité correspondant aux paysages plus éloignés et le plus souvent délimités par des reliefs, zone de vigilance notamment au regard des grands projets d'aménagement
-  Zone tampon UNESCO : se base sur les limites communales des communes interceptées par le canal du Midi (et son système d'alimentation)

Concernant le classement au titre de la loi de 1930, il s'agit de concilier la valorisation touristique du Canal et la préservation de ses qualités patrimoniales.

Diverses études et chartes ont été rédigées afin d'encadrer les aménagements et la préservation du canal et de ses abords, parmi lesquelles :

- La charte interservices relative à l'insertion paysagère et architecturale du Canal du Midi
- Le Plan directeur pour l'aménagement des abords du canal du midi dans la traversée du territoire du Sicoval.

L'écluse, la maison éclusière et l'aqueduc sont inscrits aux monuments historiques, l'église Saint-Gervais également. Ces trois monuments comportent donc un périmètre de protection de 500 m.

Le patrimoine remarquable

Le Canal du Midi, son écrin de platanes, ses écluses et maisons et éclusières sont des éléments emblématiques de la région.

C'est un élément particulièrement reconnu qui a un impact fort sur l'image et la fréquentation de la région, cet impact n'est pas particulièrement accru au niveau communal.

Le Canal du Midi et ses alignements de platanes ont un impact visuel fort en créant une frontière entre la commune et le sillon Lauragais, ils forment également un couloir intimiste pour ceux qui l'empruntent.

Les deux écluses de Castanet-Tolosan constituent un patrimoine bâti important. La maison éclusière de Vic est particulièrement valorisée grâce à la présence d'un restaurant.

Le petit patrimoine

Le petit patrimoine représente un élément constitutif de l'identité castanéenne. Il est particulièrement présent dans les ruelles du centre ancien (rue François Miquel notamment) et sur la départementale. Il s'agit de fronts bâtis où les constructions sont organisées en bastide en R+1 ou R+2 avec ou sans combles. Dans les secteurs plus périphériques du centre ancien, on trouve des maisons en R+0 et R+1, parmi lesquelles des maisons d'ouvriers parfois implantées en bande comme dans la rue B. Janson. Ces constructions mettent en valeur l'architecture typique des villages Lauragais.

Parmi les constructions patrimoniales, on retrouve un style architectural vernaculaire similaire à celui des maisons toulousaines : oculus, corniche, antéfixes, volets rabattants et murs en briques avec des alternances en galets de Garonne qui sont visibles lorsque les murs ne sont pas crépis.

La valorisation du petit patrimoine

Le recensement est un des outils pour protéger le petit patrimoine, c'est un moyen de protéger le patrimoine grâce à des dispositions réglementaires. La valorisation du patrimoine passe surtout par la rénovation des bâtis, l'aménagement des espaces urbains situés aux abords, la signalétique, la communication, les manifestations visant à faire découvrir le patrimoine, ...

Au fil des ans la commune porte des projets de valorisation et de rénovation du patrimoine bâti. On peut citer la rue Espitalier, la Place André Maurel, les lavoirs, le mur du presbytère, la halle lauragaise, l'ancienne mairie et son parvis, ... Des projets privés émergent également (mas des canelles, domaine de Fages).

L'ensemble de ces éléments participent à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Le petit patrimoine peut également être le support d'un développement des activités touristiques.

La communauté d'agglomération du Sicoval a réalisé un inventaire du patrimoine, les photographies ci-contre illustrent les éléments qui ont été recensés.



△ Carte postale de Castanet-Tolosan
Archives départementales 31

Définition

Le petit patrimoine est représenté par l'ensemble des monuments qui ne sont pas classés ou inscrits comme Monuments Historiques. Les éléments de petit patrimoine peuvent être : les fontaines, lavoirs, les calvaires, les moulins, fours à pain, pigeonniers, fronts bâtis, anciens corps de ferme, ...



△ La mairie
Archives départementales de la Haute-Garonne



△ Le lavoir de Broc
Site de la ville de Castanet-Tolosan

Le musée du vieux Castanet

A Castanet-Tolosan, le lieu privilégié du patrimoine est le musée du vieux Castanet. Cet espace a été créé par l'association Abarejadis il y a plus de trente ans, il recueille plus de 200 objets qui témoignent de la vie de la commune autrefois. Les deux pièces du musée traitent de sujets variés : la vie domestique, la vie quotidienne, les deux guerres mondiales, l'antiquité, l'agriculture, les métiers artisanaux, la vie scolaire.

Après la dissolution de l'association Abarejadis en 2021, la commune s'est vu léguer les biens du musée. La commission extra-municipale missionnée sur la valorisation du patrimoine mène une réflexion sur la valorisation de ce fonds afin que le musée perdure et évolue.

Définition

Abarejadis est une association culturelle qui a pour but la recherche d'histoire locale et la défense du patrimoine. A cet effet, elle a créé le musée du vieux Castanet.

Les milieux naturels, un autre témoin

L'étalement urbain à partir des années 70 a progressivement réduit les espaces naturels et agricoles, fragmentant d'autant les continuités écologiques et fragilisant les services écosystémiques. Sur les coteaux la déprise agricole a intensifié le boisement des parcelles non exploitées, agrandissant le Bois de Savignol, et modifiant les pratiques culturelles et la biodiversité associée (Jacinthe de Rome dans les prés et champs humides en régression...).

Le patrimoine arboré source de qualité du cadre de vie

La commune dispose d'un patrimoine arboré remarquable avec sept arbres protégés dans le document d'urbanisme en vigueur et signalés par un panneau d'information sur le terrain.



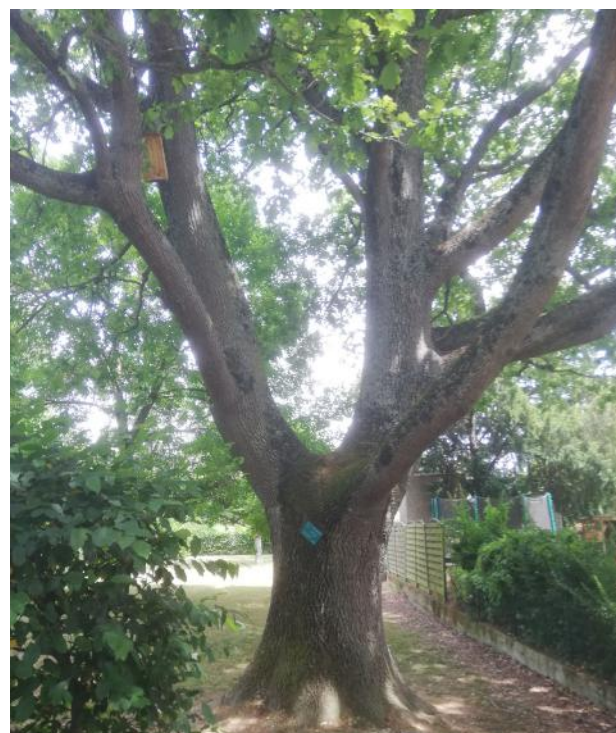
Paroles d'acteurs

"La qualité paysagère est une motivation importante pour l'installation de nouveaux ménages : on est proche de la ville tout en ayant un cadre de vie agréable"

Habitant de Castanet-Tolosan et président d'association en Septembre 2022



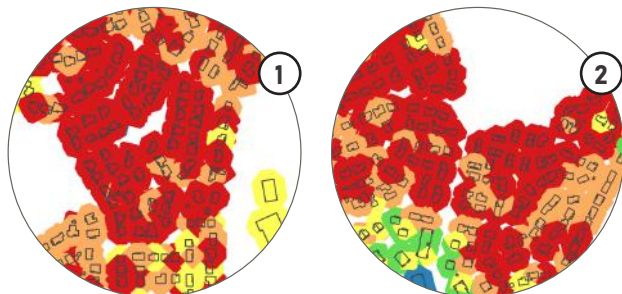
△ L'ancien Hospice Saint-Jacques
Site de la ville de Castanet-Tolosan



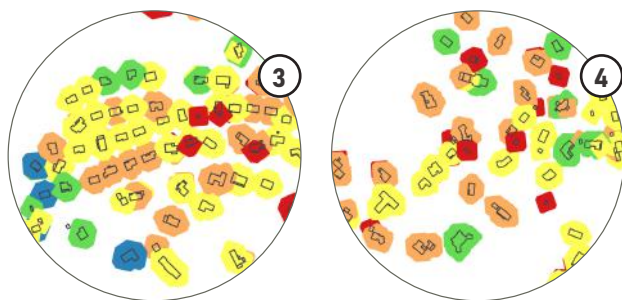
△ Chêne dans le parc de la mairie
Cittànova

Des densités et des hauteurs qui varient en fonction des secteurs

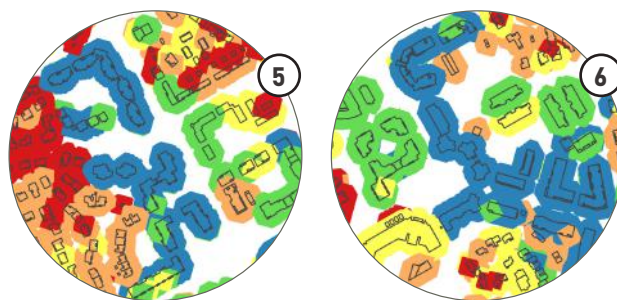
La carte ci-dessous montre la hauteur des bâtiments de la commune. Elle révèle les différentes morphologies urbaines qui sont le témoin des vagues successives d'urbanisation de Castanet-Tolosan. On peut distinguer plusieurs catégories au sein de ces morphologies.



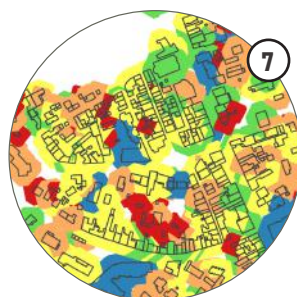
Des quartiers résidentiels dans la plaine, organisés sous forme de lotissements et principalement composés de maisons en rez-de-chaussée comme au sein des quartiers des Fontanelles et des Lascardos. Au niveau de l'avenue des peupliers, les hauteurs varient d'avantage avec des pavillons en rez-de-chaussée et R+1.



Dans les coteaux, les hauteurs sont plus importantes. Les maisons individuelles sont tantôt organisées en lotissement tantôt éparpillées, ce dernier type d'implantation (schéma ci-dessus à droite) révèle une urbanisation au coup par coup.



Des quartiers résidentiels composés d'ensembles de bâtiments collectifs dont la majorité est en R+3 ou R+4, sous forme d'opérations d'ensemble comme aux Ormes, entre la rue Jean Ingres et le parc de la Mairie, au nord du lac de Rabaudy ou encore le long du Boulevard des Genêts. Malgré ces hauteurs importantes qui rompent avec les bâtis traditionnels et les lotissements, les espaces publics de ces secteurs sont globalement larges et aérés et les bâtiments espacés.

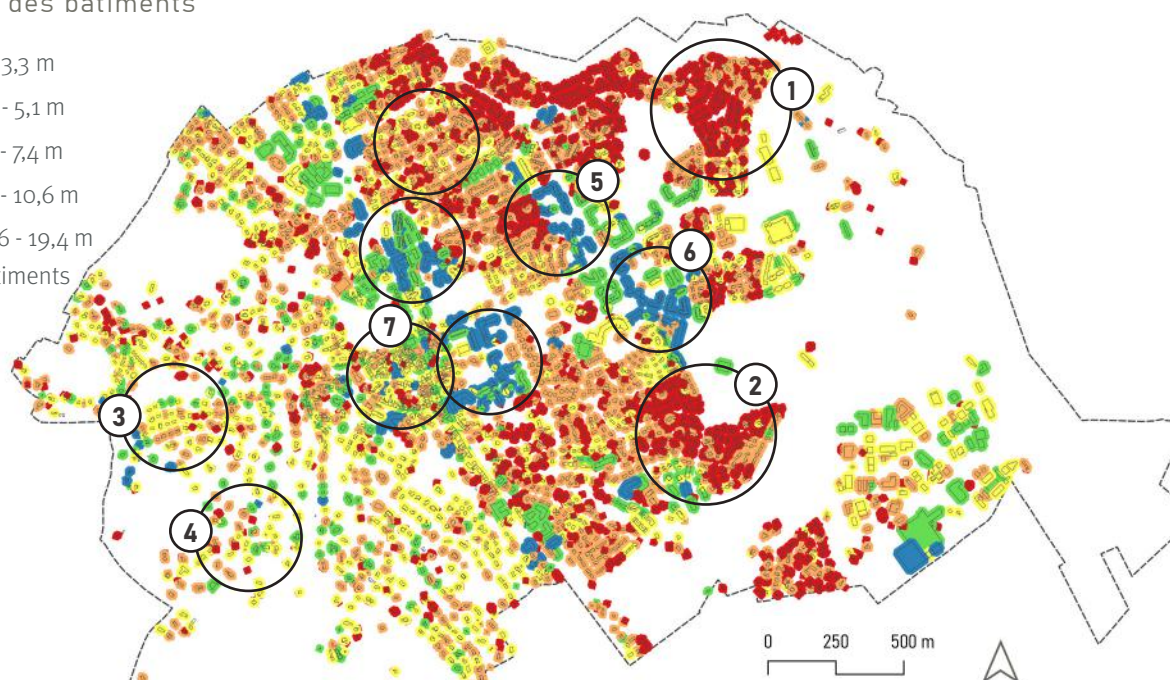
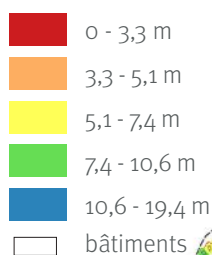


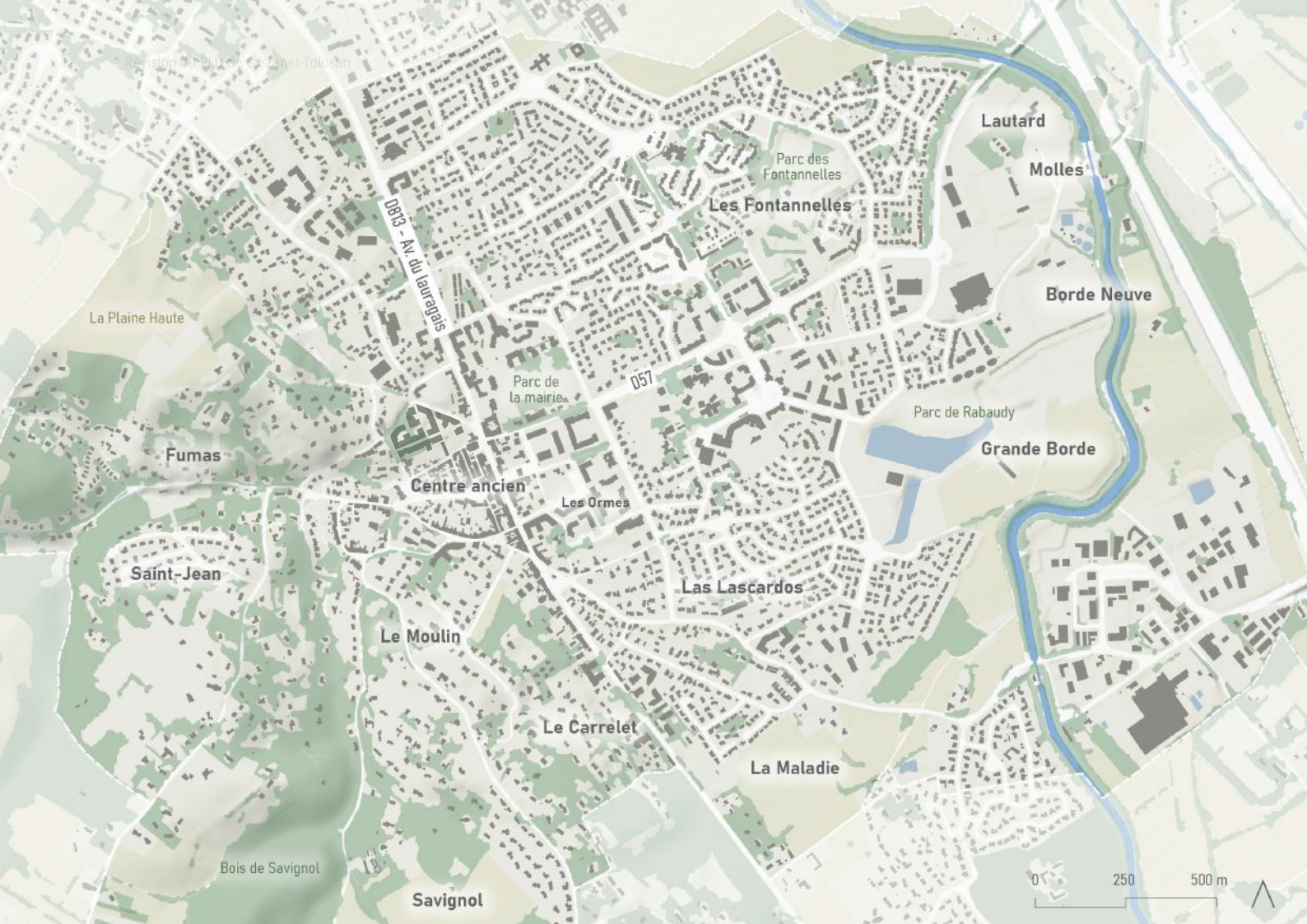
Le centre ancien ou la carte montre une diversité de hauteurs qui s'explique principalement par la présence de bâtiments annexes en cœur d'îlot. Les fronts bâtis anciens montrent une majorité de bâtiments en R+2. Certains bâtiments plus récents en rez-de-chaussée

ou au contraire en R+3 viennent rompre l'harmonie des fronts bâtis historiques.

Carte des hauteurs des bâtiments
BD TOPO (IGN) - traitement Cittanova

Hauteur des bâtiments





△ Carte des quartiers et lieux-dits
IGN (BD TOPO) - traitement Cittanova

1.8_ Des quartiers fragmentés aux identités et usages propres

Au fil des ans, la commune de Castanet s'est peu à peu urbanisée. Certains secteurs ont connu des opérations d'ensemble type ZAC qui ont rapidement changé leur configuration. D'autres ont été moins touchés par les vagues d'urbanisation massives et se sont petit à petit développés, sans vision d'ensemble, construction par construction. Cette dernière caractéristique est davantage propre aux coteaux.

Aujourd'hui chaque secteur, lieu-dit ou quartier a ses propres fonctions, une histoire et une morphologie qui lui est propre. La zone urbaine de la commune de Castanet-Tolosan est étendue, les quartiers sont donc nombreux et variés. Leur articulation les uns aux autres n'a pas systématiquement été pensée, c'est pourquoi il existe des espaces de rupture dans la morphologie urbaine.

Le Moulin, Saint-Jean, Fumas, Le Carrelet : quatre quartiers résidentiels peu denses

Le Moulin, Saint-Jean, Fumas et Le Carrelet sont les trois principaux quartiers des coteaux. Ils sont majoritairement composés d'habitat individuel. Leur urbanisation s'est réalisée au fil des ans. On y constate de nombreuses maisons isolées qui se sont progressivement implantées une à une. On y trouve également des lotissements comme à Saint-Jean ou plus récemment rue de la Marelle. La principale caractéristique de ces secteurs est leur faible densité : 4,3 logements à l'hectare. C'est une population globalement aisée qui s'est installée sur ces secteurs.



△ Photographies des différents quartiers
Cittanova et Google Earth,

Les Fontanelles : un secteur où se côtoient différents types de logements

Contrairement aux coteaux, le quartier des Fontanelles s'est urbanisé en peu de temps. Aujourd'hui on y trouve une diversité dans les types de logements : maisons en bande, logements collectifs, maisons individuelles. Le parc des Fontanelles est un élément marqueur pour le quartier. C'est un lieu de rencontres et de loisirs privilégié qui participe grandement à la vie locale.

Les Lascardos : un quartier centré sur la maison individuelle

Le quartier des Lascardos a été urbanisé par différentes vagues successives. Etant donné la diversité des époques de construction, on y trouve différents styles architecturaux. Il est presque uniquement composé de maisons individuelles hormis quelques logements collectifs au sud à proximité de la RD79.

Un secteur riche en équipements et services au sein du triangle Fontanelles - Lascardos - centre ancien

Entre les deux quartiers résidentiels des Fontanelles et des Lascardos se trouve une série d'îlots longée par la RD57 qui connecte la RD813 au Parc de Rabaudy. Ce secteur connaît une mixité fonctionnelle plus importante, il concentre une partie des logements collectifs de la commune mais également ses équipements publics. On y trouve la mairie, la halle, la salle Jacques Brel, le collège Jean Jaurès et son gymnase, l'école Françoise Dolto, ... De nombreux commerces se trouvent également dans ce secteur-là.

À proximité, le secteur des Ormes accueille lui aussi des logements collectifs. Il occupe le rôle d'un "village dans la ville". Une difficulté à maintenir les commerces en rez-de-chaussée est cependant à noter. Les espaces publics qu'il accueille ont fait l'objet d'une réhabilitation récemment.

Le second secteur qui accueille un nombre important d'équipements publics est celui qui se situe entre la RD813 et la rue du Dr Louis Delherm. On y trouve une grande mixité de formes et d'usage : piscine, gymnase, terrain de tennis, logements collectifs, maisons individuelles, ...

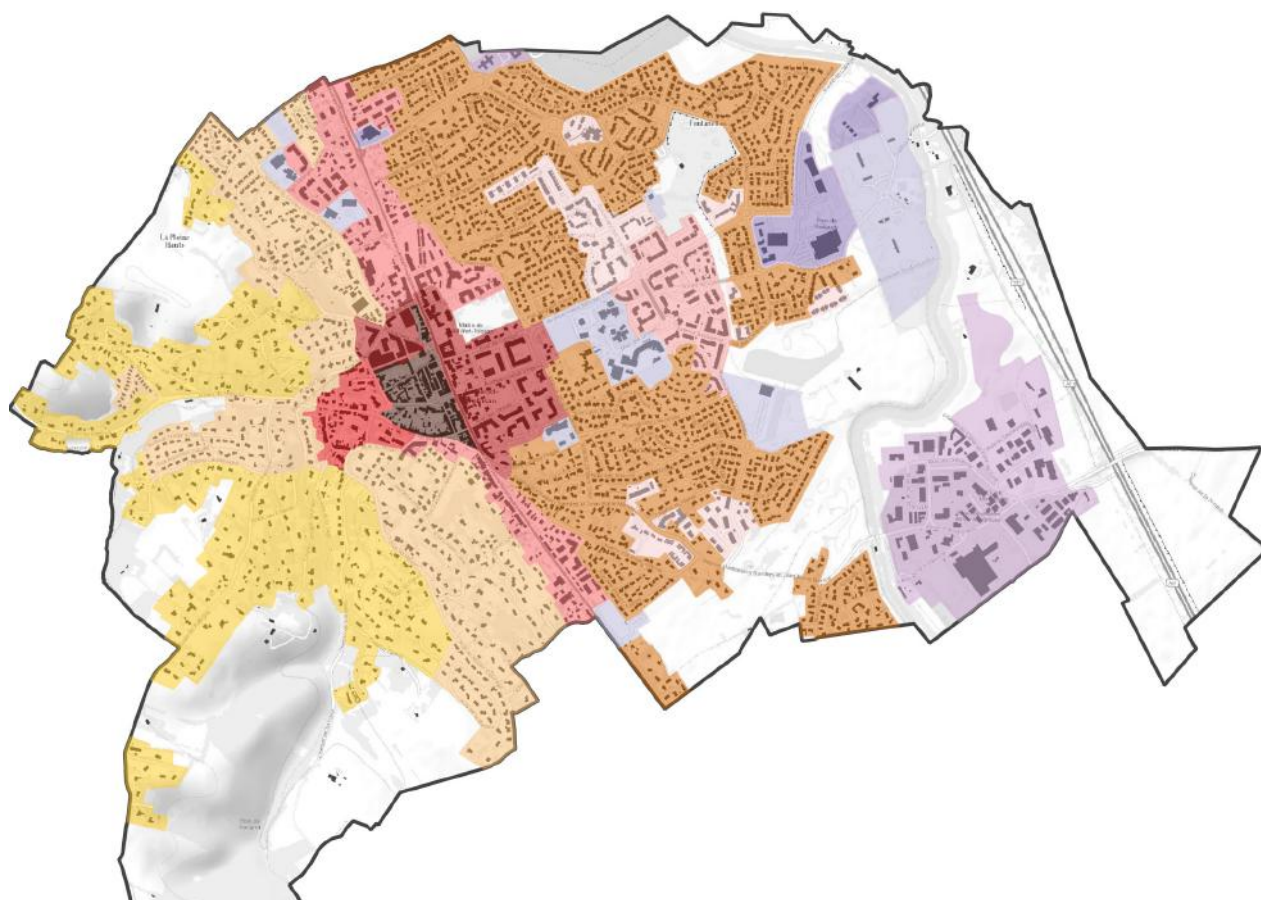
Les abords de la RD813 : un secteur privilégié pour l'habitat collectif et les commerces

Les abords de la route départementale 813 ont connu une urbanisation plus récente. C'est un des rares secteurs de la commune qui n'accueille pas une majorité de maisons individuelles. De nombreux logements collectifs bordent la RD813, tant installés dans la plaine qu'adossés aux coteaux. Dans les secteurs les plus centraux, les rez-de-chaussée sont occupés par des commerces et services.



△ Photographies des différents quartiers
Cittànova et Google Earth,

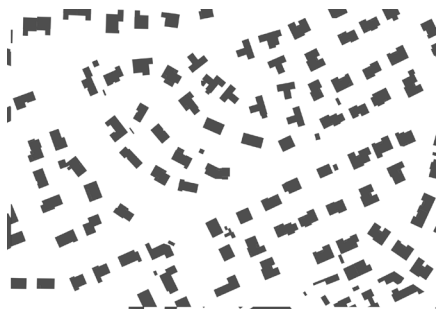
Analyse des formes urbaines



△ Carte des formes urbaines
Traitement Cittanova

- Extensions urbaines de la plaine
- Noyau-historique
- Quartier d'habitat historique des coteaux
- Extension du centre-ville en requalification
- Secteur de développement urbain le long de la D813
- Quartier d'habitation dense des coteaux
- Habitat diffus lâche des coteaux
- Quartier collectif avec une mixité des fonctions urbaines
- Quartier d'habitat collectif
- Secteurs économiques
- Sites de grands équipements publics

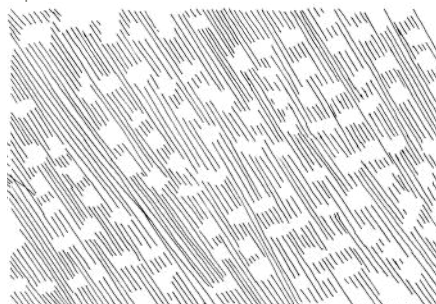
bâti



parcellaire



espaces non bâtis



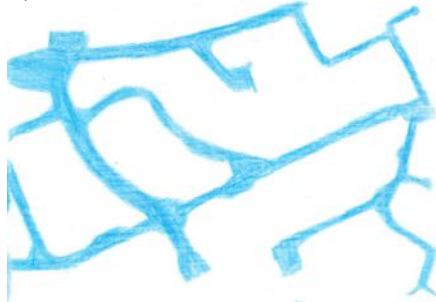
espaces perméables



espaces végétalisés



espaces communs



Extensions urbaines de la plaine

Ce secteur d'habitation, fortement résidentiel, est l'un des plus importants dans la commune en matière de superficie. Il est principalement composé de maisons individuelles implantées en milieu de parcelle, laissant ainsi des espaces de jardin à l'avant et l'arrière du bâti. Quelques logements mitoyens sont toutefois notables, bien que ce cas de figure soit plus rare. De rares logements collectifs parsèment également cette zone. Par conséquent, la hauteur du bâti est faible, allant du rez-de-chaussée au R+1 pour les maisons disposant d'un étage. Les quelques collectifs identifiés ont quant à eux été construits en R+2.

Ce quartier s'est particulièrement développé dans les années 80-90, époque à laquelle de nombreuses maisons individuelles ont vu le jour. Les opérations immobilières les plus récentes sont organisées sous forme de petits lotissements, où les logements individuels prennent la forme de petites maisons mitoyennes.

Le développement de ces quartiers a été organisé, autour de la création de voies le long desquelles les bâtis et les parcelles sont alignés de manière régulière et sur des surfaces équitables. La densité est plutôt élevée.

Une continuité d'espaces non bâtis sépare les maisons. La plupart de ces espaces est occupée par des jardins privés associés aux maisons, qui sont végétalisés, conférant une grande perméabilité au quartier. L'étroitesse des jardins ne permet cependant pas la présence de grands arbres. Une grande partie des espaces libres est également occupée par la voirie dédiée à la circulation automobile, revêtue d'asphalte.

Dans cette zone à vocation résidentielle, les espaces publics correspondent aux différentes rues qui parcourent le périmètre, et sont dédiées aux mobilités. (Leur densité permet de circuler facilement entre les habitations.) L'absence d'espaces de rencontre est à mentionner.

La présence d'activités économiques est faible, hormis quelques auto-entrepreneurs.

Bien qu'existant, le potentiel de densification est plus limité dans ce quartier d'habitation, en raison de la densité actuelle du bâti.

Chiffres-clés

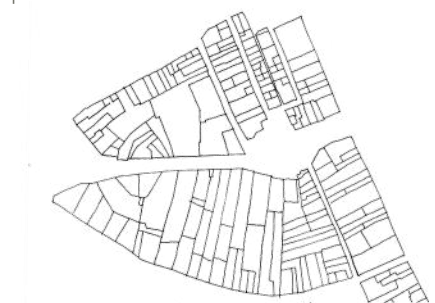
Densité brute : 13 logements à l'hectare

Superficie moyenne des parcelles : 800 m²

Hauteur moyenne des logements : Faible (rez-de-chaussée à R+1)



bâti



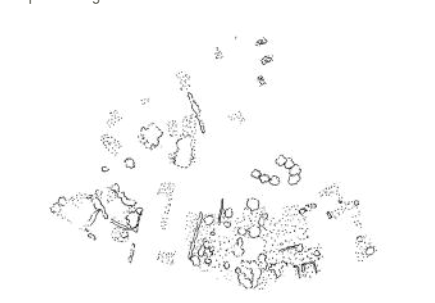
parcellaire



espaces non bâtis



espaces perméables



espaces végétalisés



espaces communs



Noyau-historique

Le centre historique de la commune accueille majoritairement des maisons anciennes en R+1 voire R+2, presque toutes mitoyennes. Des logements collectifs sont également identifiables, que ce soit de petits collectifs ou des maisons divisées en plusieurs appartements. Les rez-de-chaussée le long de la D813 sont en grande partie occupés par des commerces de proximité (restaurants, cavistes, boucherie, primeur...), ajoutant une fonction commerciale à ce secteur.

La structure du bourg d'origine est toujours présente, avec un parcellaire sous forme de lanières et un bâti dense et mitoyen aligné sur rue, formant des îlots séparés par des rues plus ou moins étroites.

Les espaces sont libérés de bâti en coeur d'îlot. Ils sont la plupart du temps occupés comme cours ou jardins associés aux maisons de parts et d'autres, parfois sous forme de parcelles indépendantes. Une partie d'entre eux est végétalisée, générant des espaces perméables et de fraîcheur dans ce tissu dense. Ils restent toutefois disparates, sur de petites surfaces, et se concentrent dans les espaces privés. Une partie des espaces libres, à usage de cheminement ou de stationnement est minéralisée, et les fronts bâtis créés par l'alignement génèrent une ambiance minérale dans le quartier.

Des rues de différentes proportions traversent ce tissu, appropriées à différents usages et publics : des chemins étroits entre deux parcelles pour les piétons, des ruelles entre les îlots inaccessibles aux voitures, la route traversant le tissu qui s'élargit en placettes. Les placettes formées par l'élargissement de la voie, ou en coeur d'îlot autour du musée du vieux Castanet, sont réduites à la fonction de parking, de même que les quelques cours communes présentes à l'arrière des maisons.

Les possibilités de densification sont plus limitées dans ce noyau historique, en raison de la forte emprise au sol des bâtis, ainsi que la petite taille des parcelles.

Chiffres-clés

Densité brute : 68 logements à l'hectare

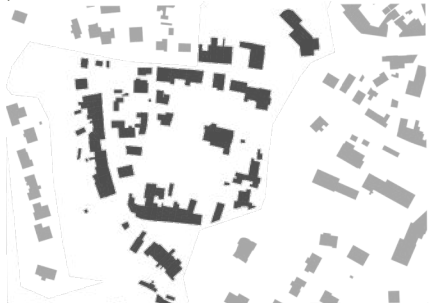
Superficie moyenne des parcelles : 480 m²

Hauteur moyenne des logements : Faible (R+1 à R+2)

bâti



parcellaire



espaces non bâtis



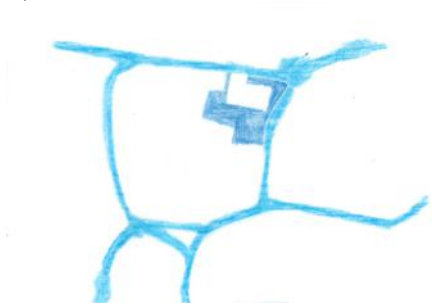
espaces perméables



espaces végétalisés



espaces communs



Quartier de transition vers les coteaux

Dans ce quartier pavillonnaire qui jouxte le noyau-historique de Castanet-Tolosan, la maison individuelle prédomine, avec des hauteurs correspondant au R+1, et en rez-de-chaussée dans certains cas. De rares collectifs sont également à mentionner, allant du R+2 au R+3. Hormis un pôle de santé, il n'y a ni commerces ni services installés dans cette zone, presque uniquement dédiée à l'habitat.

Ce quartier implanté en bas de versant, prolonge le noyau historique et marque le début des coteaux. On retrouve ainsi un bâti dense aligné en bordure de voirie sous forme de front bâti sur des parcelles en lanière pour les logements les plus anciens, mais aussi en milieu de parcelles plus larges pour les habitations construites plus récemment.

La densité plus faible que dans le centre ancien laisse des espaces non bâtis plus larges et continus à l'arrière des maisons, davantage perméables et végétalisés, qui commencent à se mêler aux boisements des coteaux. Dans l'espace public, bien que les fronts bâtis présents dans certaines rues génèrent une ambiance quelque peu minérale, des espaces de verdure ponctuent le quartier, sous forme de petit square.

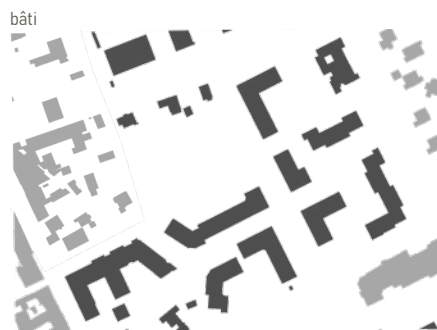
L'espace public est réduit à une voirie homogène, qui accueille toute de même un petit square, partiellement grignoté par des places de stationnement.

Chiffres-clés

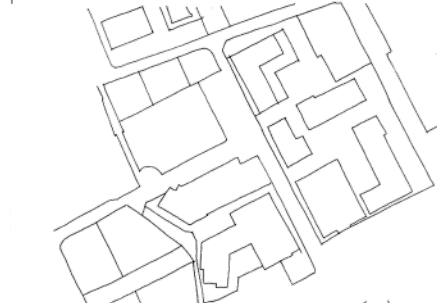
Densité brute : 10 logements à l'hectare

Superficie moyenne des parcelles : 1 070 m²

Hauteur moyenne des logements : Faible (R+1 voire rez-de-chaussée)



bâti



parcellaire



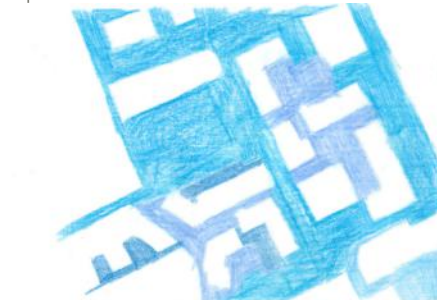
espaces non bâtis



espaces perméables



espaces végétalisés



espaces communs



Extension du centre-ville en requalification

Dans le centre de Castanet, les fonctions sont très diversifiées : on retrouve entre autres du logement, de nombreux commerces (restaurants, épicerie, banques, pharmacie, caviste, etc.), la mairie de la commune, ainsi que plusieurs espaces publics (Halle lauragaise, promenade de platanes, aires de jeux, petits squares). Une grande partie des commerces sont implantés le long de la D813, et occupent les rez-de-chaussée des bâtiments. Les logements construits sont essentiellement de type collectif, avec des bâtiments allant du R+1 au R+3, voire R+4 dans quelques rares cas. La présence de quelques logements individuels est toutefois notable, notamment aux abords de l'opération de La Ritournelle, ainsi qu'au niveau de la délimitation avec le quartier d'habitation dense de la plaine.

Le quartier s'est bâti sur plusieurs périodes. Si les habitations le long de la RD813 sont plus ou moins anciennes, ce n'est pas le cas des logements collectifs, dont une part conséquente a été réalisée durant les années 2000 voire plus récemment. L'opération de La Ritournelle en est le parfait exemple, la dernière résidence de ce projet d'aménagement ayant été livrée en 2022.

Les collectifs majoritairement présents sont souvent implantés en bord de voirie, formant de grands linéaires bâtis qui bordent la voirie avec des espaces de verdure en leur centre.

Ces constructions en hauteur libèrent de vastes espaces non bâtis à leurs pieds. Toutefois, ces espaces sont principalement minéralisés. C'est le cas du secteur de la Ritournelle, où les rangées de bâtiments sont bordées par des espaces publics très minéralisés, sans végétation. Les quelques espaces avec du couvert végétal sont situés au cœur de l'îlot, et sont peu perceptibles depuis la rue. Des arbres plantés en alignement sont présents dans l'espace public mais souvent plantés au milieu d'espaces minéralisés. La densification à venir dans cette zone devra prendre en compte cette problématique.

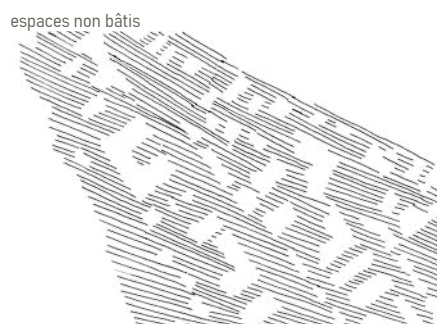
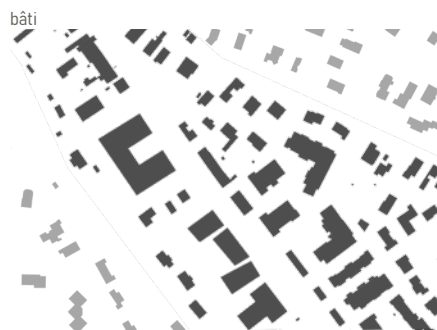
La majeure partie des espaces extérieurs est accessible à tous, principalement dédiée au stationnement et à la circulation automobile, mais aussi sous forme de place publique autour des halles. Les espaces publics entre les résidences aménagés comme parcs offrent des espaces extérieurs aux habitants des logements collectifs et un espace de transition avec l'espace public.

Chiffres-clés

Densité brute : 150 logements à l'hectare

Superficie moyenne des parcelles : 1 640 m²

Hauteur moyenne des logements : Modérée (R+1 à R+3)



Secteur de développement urbain le long de la D813

Ce secteur de la commune est l'un des seuls qui dispose d'une majorité de logements collectifs, et non de maisons individuelles comme sur le reste du territoire. Leur hauteur est relativement conséquente, et varie généralement entre R+2 et R+4, bien que l'on retrouve quelques logements en R+1.

L'implantation des bâtiments diverge : si certains collectifs sont implantés en bordure de route, avec des espaces verts à l'arrière, d'autres privilégient une implantation en arrière ou milieu de parcelle, laissant l'espace à l'avant pour des jardins ou des places de parking. Quelques bâtiments de ce quartier ont une forme assez spécifique, en raison de l'implantation de leur rez-de-chaussée en-deçà du niveau de la voirie. Des maisons individuelles, disposées au centre de la parcelle, viennent compléter ce tissu urbain.

Si la fonction principale est ici l'habitat, quelques activités sont présentes au sein de la zone, notamment dans sa partie nord (Mc Donald's, Crédit Mutuel, Picard, un spa, un club de sport, etc.). Dans les secteurs les plus centraux, les rez-de-chaussée sont occupés par des commerces et services.

Les voiries et leurs abords constituent les principaux espaces publics de ce secteur.

L'ambiance est ici aussi assez minérale, avec des trottoirs bétonnés et parsemés de quelques arbres. Le mobilier urbain se fait plutôt rare.

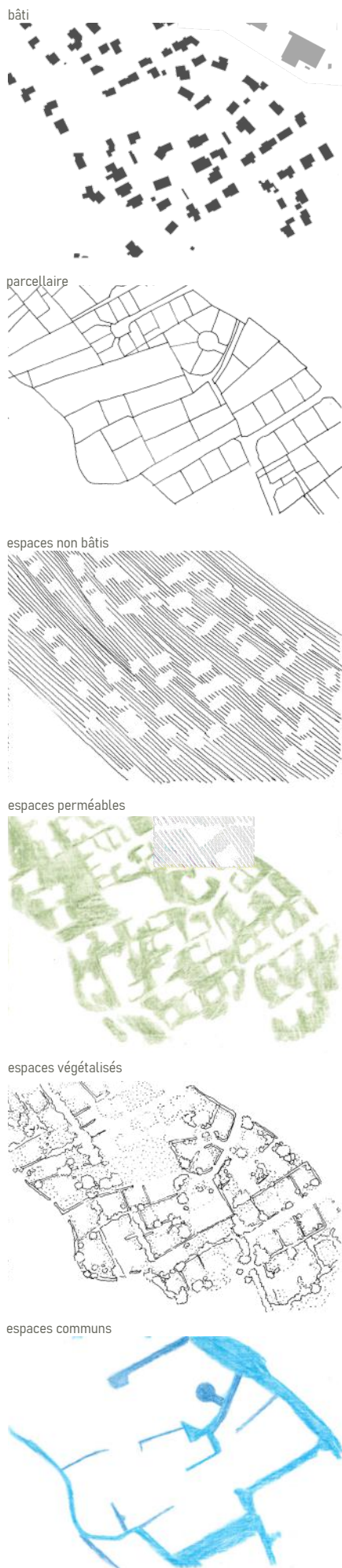
La densification, bien que possible, reste plus limitée que dans d'autres zones de Castanet-Tolosan.

Chiffres-clés

Densité brute : 45 logements à l'hectare

Superficie moyenne des parcelles : 1 980 m²

Hauteur moyenne des logements : Conséquente (R+2 à R+4)



Quartier d'habitation dense des coteaux

Cette zone pavillonnaire marque le début des coteaux, où la maison individuelle est le seul type de logement notable. De par son développement plus tardif, les habitations de ce quartier sont plus récentes que le quartier voisin d'habitation historique des coteaux.

Le parcellaire est de forme variable, organisé autour des voies de circulation pré-existantes ou créées pour desservir des parcelles apparues en second rideau. Les constructions sont implantées de manière aléatoire et éparse, au centre de leur parcelle.

Si le bâti est espacé de manière globale, la présence de lotissements est toutefois notable dans plusieurs secteurs de ce quartier. Par conséquent, la densité est plus importante dans ces espaces que dans le reste de la zone. Des différences de densité sont également à mentionner, entre le nord et le sud de ce quartier : si dans sa partie nord, les logements sont plus proches et construits sur de plus petites parcelles, la partie sud dispose de parcelles de grande taille, ce qui accentue l'espacement entre les maisons. Le potentiel de densification est donc plus important au sud de ce secteur, au vu de la taille conséquente des parcelles.

Les maisons sont séparées par des jardins végétalisés, souvent dotés de piscine, et d'un espace de stationnement à l'avant de la maison qui minéralisent une partie du jardin.

Les espaces publics sont réduits à la voirie, et les espaces communs aux voies d'accès qui se terminent en impasses, qui s'élargissent en placette au bout mais qui restent dédiées à la circulation automobile.

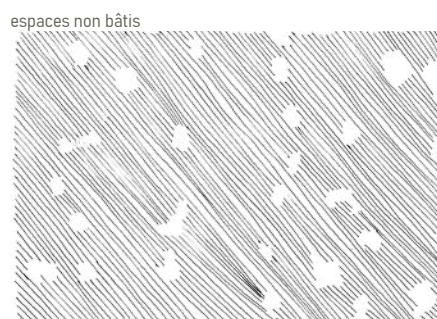
Cette partie du territoire castanéen est dédiée à l'habitat. Un nombre très limité d'équipements et de services est présent dans la partie nord du secteur : un cimetière, un gymnase, ainsi qu'un bâtiment de la société Groupama.

Chiffres-clés

Densité brute : 8,5 logements à l'hectare

Superficie moyenne des parcelles : 2 030 m²

Hauteur moyenne des logements : Faible (R+1 voire rez-de-chaussée)



Habitat diffus lâche des coteaux

Ce secteur s'affiche comme une extension du quartier d'habitation des coteaux, et dispose globalement des mêmes caractéristiques. L'habitat est dominé par la maison individuelle, souvent avec mais aussi sans étage.

Les parcelles, de grandes surfaces, sont alignées de part et d'autre de la voirie, avec très peu de parcelles en second rideau. Les maisons sont implantées au coeur de la parcelle, séparées par de grands jardins. Tout comme le quartier d'habitation des coteaux, la partie nord est légèrement plus dense que la partie sud. De petits lotissements sont identifiables, bien que moins denses en comparaison au secteur voisin.

La différence majeure entre le quartier d'habitation des coteaux et l'habitat diffus lâche des coteaux réside au niveau de la densité des logements, qui est bien plus faible dans cette dernière zone. Ici, les parcelles sont plus grandes, permettant aux habitations d'être plus espacées. Il s'agit du secteur où le potentiel de densification est le plus important à l'échelle de la commune, dans une logique de division parcellaire.

L'espace entre les habitations est essentiellement végétalisé et boisé, en particulier aux abords du ruisseau de la Fage qui traverse les coteaux, et du fait de la présence d'arbres dans les grands jardins.

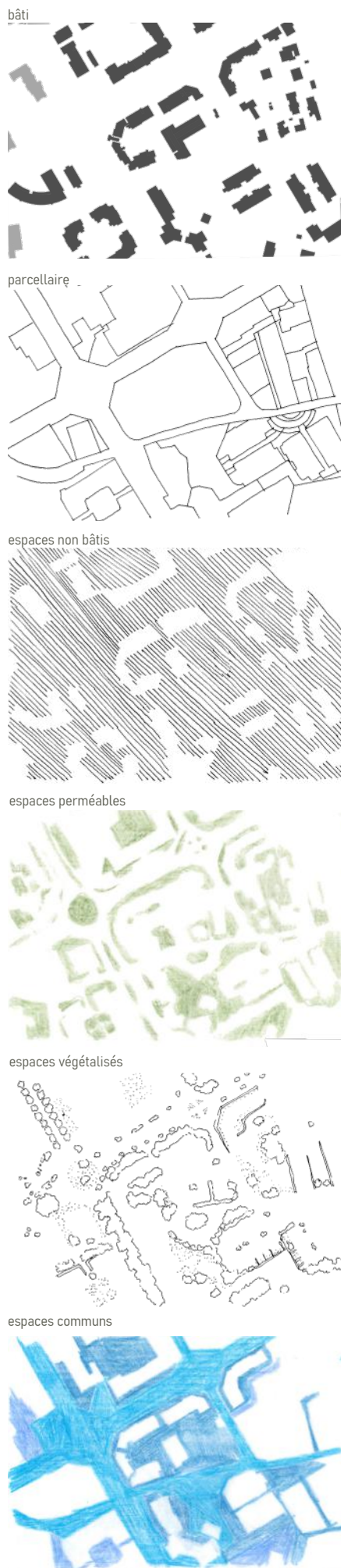
L'espace public est réduit à la voirie qui sillonne les coteaux. Fine et profitant de l'ombre des arbres des jardins, elle peut être pratiquée comme chemin de balade.

Chiffres-clés

Densité brute : 3,2 logements à l'hectare

Superficie moyenne des parcelles : 3 310 m²

Hauteur moyenne des logements : Faible (R+1 voire rez-de-chaussée)



Quartier collectif avec une mixité des fonctions urbaines

Ce quartier se compose uniquement d'ensembles collectifs, à l'exception de quelques logements individuels. En comparaison au secteur voisin d'habitation dense de la plaine, la hauteur est donc relativement conséquente, avec des bâtiments allant du R+2 au R+4.

Les quelques maisons individuelles du secteur sont regroupées au sein d'un même îlot d'habitations, en étant assez proches les unes des autres. Les collectifs sont quant à eux organisés sur de grandes parcelles redécoupées en plusieurs propriétés. Le bâti est implanté en bordure de parcelle, le long de larges voies, de manière linéaire ou en forme de L, afin de réserver le reste de la parcelle pour le stationnement ou les espaces verts.

Toutefois, ces espaces sont principalement minéralisés car dédiés principalement au stationnement et à la circulation automobile. La végétation est essentiellement présente dans l'espace public, sous forme d'arbres plantés en alignement aux abords des voiries, et de terres-pleins enherbés.

Les espaces extérieurs sont principalement à usage public sous forme de voirie, ou communs sous forme d'espaces de stationnement ou d'espaces d'ornement enherbés, laissant finalement peu de place aux lieux de sociabilité.

Si la fonction dominante reste l'habitat, la présence de plusieurs types de services et commerces est à mentionner (pharmacie, salon de coiffure, magasin de jeux, restaurant, cabinet médical, centre des finances publiques, gendarmerie, etc).

Chiffres-clés

Densité brute : 63 logements à l'hectare

Superficie moyenne des parcelles : 2 700 m²

Hauteur moyenne des logements : Conséquente (R+2 à R+4)



Quartier d'habitat collectif

Ce secteur situé au coeur du quartier d'habitation dense de la plaine, est constitué de logements collectifs en grand nombre, mais aussi de plusieurs lotissements de maisons mitoyennes. Leur hauteur varie entre R+1 pour les maisons, à R+2-R+4 pour les bâtiments collectifs.

Ce quartier d'habitat collectif n'est pas constitué d'un seul et même ensemble, mais de plusieurs groupements distincts, dispersés dans le quartier d'habitation dense. On peut clairement apercevoir des lotissements de collectifs plus ou moins importants, de maisons mitoyennes, ainsi que des ensembles de grande taille.

Dans certains sous-secteurs, aménagés ou rénovés récemment, la revégétalisation a été accentuée. C'est le cas de la Place Guillaume Apollinaire, qui a été en partie désartificialisée pour rajouter des espaces de verdure, avec des arbres nouvellement plantés. Les places de stationnement ont aussi été rénovées, afin de les transformer en parking engazonné.

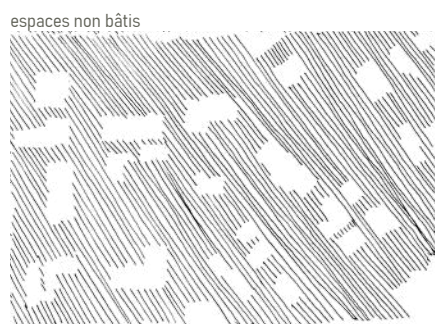
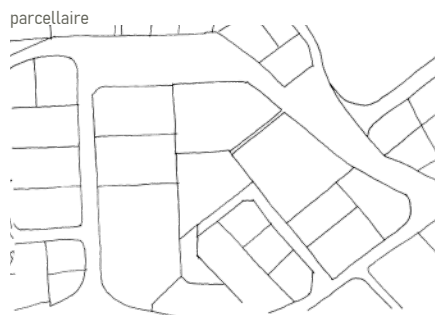
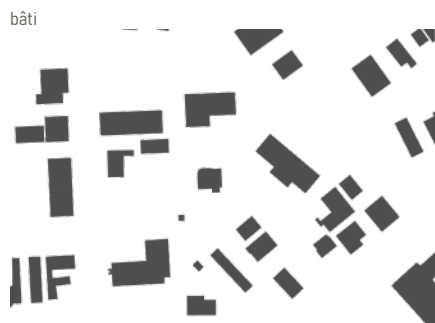
L'habitat représente la fonction principale de ce quartier. De rares commerces, associations et entreprises sont cependant notables (pharmacie, Association Tolosa Handisport, bureau de paysagistes). Quelques espaces publics (square, place) et l'école des Fontanelles sont également à mentionner.

Chiffres-clés

Densité brute : 92 logements à l'hectare

Superficie moyenne des parcelles : 2 715 m²

Hauteur moyenne des logements : Modérée (R+1 à R+4)



Secteurs économiques (UX)

Ces espaces regroupent les zones d'activités économiques de la commune (ZI de Vlc, ZAC Rabaudy), où de nombreuses entreprises sont installées (Coca-Cola, Chausson Matériaux, Eiffage Énergie Systèmes, Europar Car Service, Intermarché, Lidl, etc.). Les différents bâtiments qui composent ces zones sont relativement peu élevés, avec une hauteur générale qui vacille du rez-de-chaussée au R+1.

Le quartier est composé de vastes parcelles qui forment des îlots délimités par de larges voies pour la circulation de véhicules de transport de marchandises. Les bâtiments, de grandes surfaces, sont implantés de manières variées sur les parcelles.

Des vastes espaces de stockage, circulation et stationnement minéralisés séparent les bâtiments. Des espaces résiduels sont présents aux abords des bâtiments et de la voirie et sont végétalisés sous forme de surfaces enherbées.

L'espace public se réduit à la voirie, parfois très large, le long de laquelle sont aménagés des espaces de stationnement ou espaces de verdure.

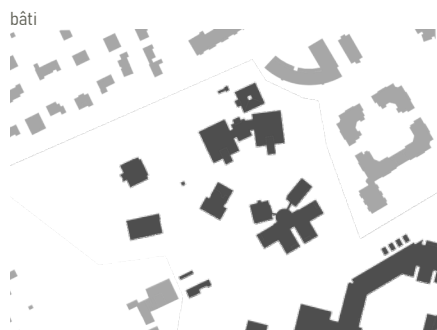
Ces secteurs disposent d'un potentiel de diversification important, que ce soit au niveau de la hauteur ou de la mixité des fonctions. L'extension verticale de certains locaux pourrait permettre d'accueillir de nouvelles entreprises, au sein d'un même bâtiment, sans artificialiser de nouveaux terrains ou étendre la zone horizontalement.

Chiffres-clés

Densité brute : 3.2 bâtiments à l'hectare

Superficie moyenne des parcelles : 6 400 m²

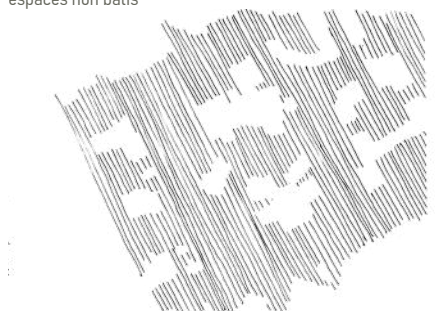
Hauteur moyenne des bâtiments : Faible (R+1 voire rez-de-chaussée)



bâti



parcellaire



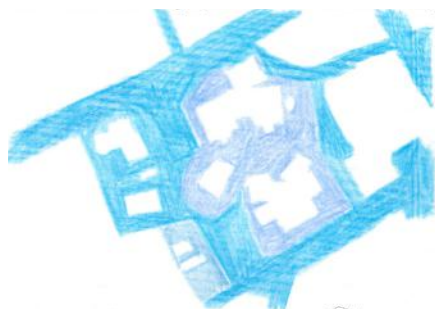
espaces non bâtis



espaces perméables



espaces végétalisés



espaces communs



Sites des grands équipements publics (UE)

Ces sites concentrent les divers types d'équipements de la commune de Castanet-Tolosan : écoles, salles de danse, gymnases, salle de réception, piscine, boulodrome, tennis club, terrains de football, etc.

Aménagés sur de grandes parcelles, les bâtiments ont des implantations et des formes variables. Souvent compacts, de vastes espaces extérieurs sont aménagés à leurs abords, sous forme de parcs, stationnements, et cours. Ces espaces sont végétalisés, sous forme de linéaires d'arbres et de surfaces enherbées.

La plupart des espaces aux abords des bâtiments est accessible au public, parfois uniquement aux usagers des équipements, sur leurs horaires d'ouverture.

Chiffres-clés

Densité brute : 1 structure à l'hectare

Superficie moyenne des parcelles : 13 630 m²

Hauteur moyenne des bâtiments : Faible (R+1 voire rez-de-chaussée)

1.9_ Une grande proportion d'espaces publics, pourtant peu appropriables

Les parcs

Trois grands parcs publics sont présents à Castanet, répartis en centre et en périphérie. Ils représentent de vastes surfaces végétalisées dans le tissu urbain, offrant de grands espaces extérieurs aux habitants, accessibles en quinze minutes à pied pour la plupart. On y trouve des chemins de balade, un lac au centre du parc de Rabaudy avec des équipements autour, des jardins potagers, des tables de pique-nique et des aires de jeux au parc des Fontanelles, ainsi que des assises au parc de la mairie.

Toutefois, la végétation y est peu dense et diversifiée, offrant peu d'ombre et de fraîcheur dans ces lieux de balade, de jeux et de détente. Les revêtements imperméables, la plupart du temps, desservent également la sensation de fraîcheur. Par ailleurs, le peu de mobilier et de strates végétales crée de grandes étendues difficilement appropriables. Ces trois parcs, à la localisation et à l'agencement différents, ont finalement des aménagements similaires de par leur standardisation, alors qu'ils pourraient proposer des ambiances et des usages variés.



Parc de Rabaudy



Parc des Fontanelles

Les places

Deux grandes places sont essentiellement présentes dans le centre de Castanet : la place de l'hôtel de ville et la place de la Halle. Elles accueillent les bâtiments dont elles portent respectivement le nom, ce qui leur confère un statut remarquable.

Leur vaste surface plane permet d'accueillir des événements tels que le marché hebdomadaire ou la fête foraine une fois par an. Ce sont également des lieux de passage et de rencontre. Des cafés et des commerces sont présents aux abords de la place de la Halle. Toutefois, les revêtements de sol en dalles, le peu de végétation limité à des arbres en pot et l'absence de mobilier font de ces lieux, clés dans la cohésion sociale d'une commune, des espaces peu accueillants pour y passer du temps au quotidien.

Dans le centre historique, on trouve également des placettes qui souffrent de ce même caractère minéral ainsi que de l'emprise du stationnement automobile.



Place de la halle



Place Pierre Richard

Les coeurs d'îlot

On trouve une grande portion d'espaces publics dans les îlots d'habitat collectif, au pied des résidences. Des étendues enherbées et des cheminements piétons se fauillent entre les immeubles. Ils offrent aux habitants de ces logements sans jardin des espaces extérieurs à proximité immédiate de leur habitation, tout en permettant à tout passant de circuler à travers le quartier à l'écart des boulevards de circulation automobile.

Toutefois, la faible présence de mobilier, les cheminements imperméables et la monoculture des surfaces enherbées limitent à nouveau les possibilités d'usage de ces espaces. Une grande partie de ces lieux est également occupée par le stationnement automobile, ce qui génère des espaces peu accueillants pour les piétons.



Cœur d'îlot, résidence avenue de la République

Les squares

Quelques squares sont présents, dispersés dans le tissu résidentiel pavillonnaire ou historique. Ils s'apparentent à des espaces résiduels, entre des habitations ou comme terre-plein central au croisement de routes. Dans les lotissements, ils correspondent à la proportion d'espaces verts obligatoire à intégrer. Peu aménagés, ils sont la plupart du temps composés de surfaces enherbées et grignotés par le stationnement automobile informel.



Square Galinie, occupé par le stationnement



Espace vert, dans un lotissement des coteaux

Cf tissus urbains pour davantage de précisions sur les types d'espaces présents par quartier

Les voies de circulation

Les voies de circulation du tissu urbain constituent également des espaces publics, présents dans tous les quartiers, sources de rencontres et de sociabilité entre voisins. Les boulevards, plus larges et plantés d'alignements d'arbres, offrent davantage d'espace aux piétons et l'occasion de se poser lorsqu'il y a du mobilier.

Toutefois, la plupart des voies sont dédiées à l'automobile et laissent peu de place aux circulations piétonnes, cyclables, et aux temps de pause, du fait du manque de voies sécurisées, de mobilier, d'ombre et de végétation. Dans le tissu pavillonnaire en particulier, de nombreuses voies créées pour accéder aux habitations sont des impasses, se terminant parfois en raquettes de retournement, délimitées par les clôtures des jardins. Ces élargissements en bout d'impasse, moins fréquentés par le passage des voitures, sont parfois propices à des usages de récréation, qui mériteraient d'être accompagnés par un aménagement qualitatif de l'espace.



Un boulevard qui offre un espace central de pause agréable



Rue de Labège, très minérale

Les équipements sportifs

On trouve plusieurs terrains de sport en plein air sur la commune, regroupés notamment au nord du parc de Rabaudy. Lieux de rassemblement lors d'événements sportifs notamment, ils constituent des pôles d'animation et de sociabilité. En raison de leur localisation à l'écart du centre, le développement d'aménagement de voies sécurisées et continues pour les modes actifs est à encourager.



Terrain de foot du club de Castanet

Les bords de cours d'eau

Le Canal du Midi traverse la commune. Des cheminements qui le longent, les alignements d'arbres et l'eau qui s'écoule constituent des parcours de balade agréables.



Le canal au niveau de l'écluse, privatisé à droite par une habitation implantée trop proche

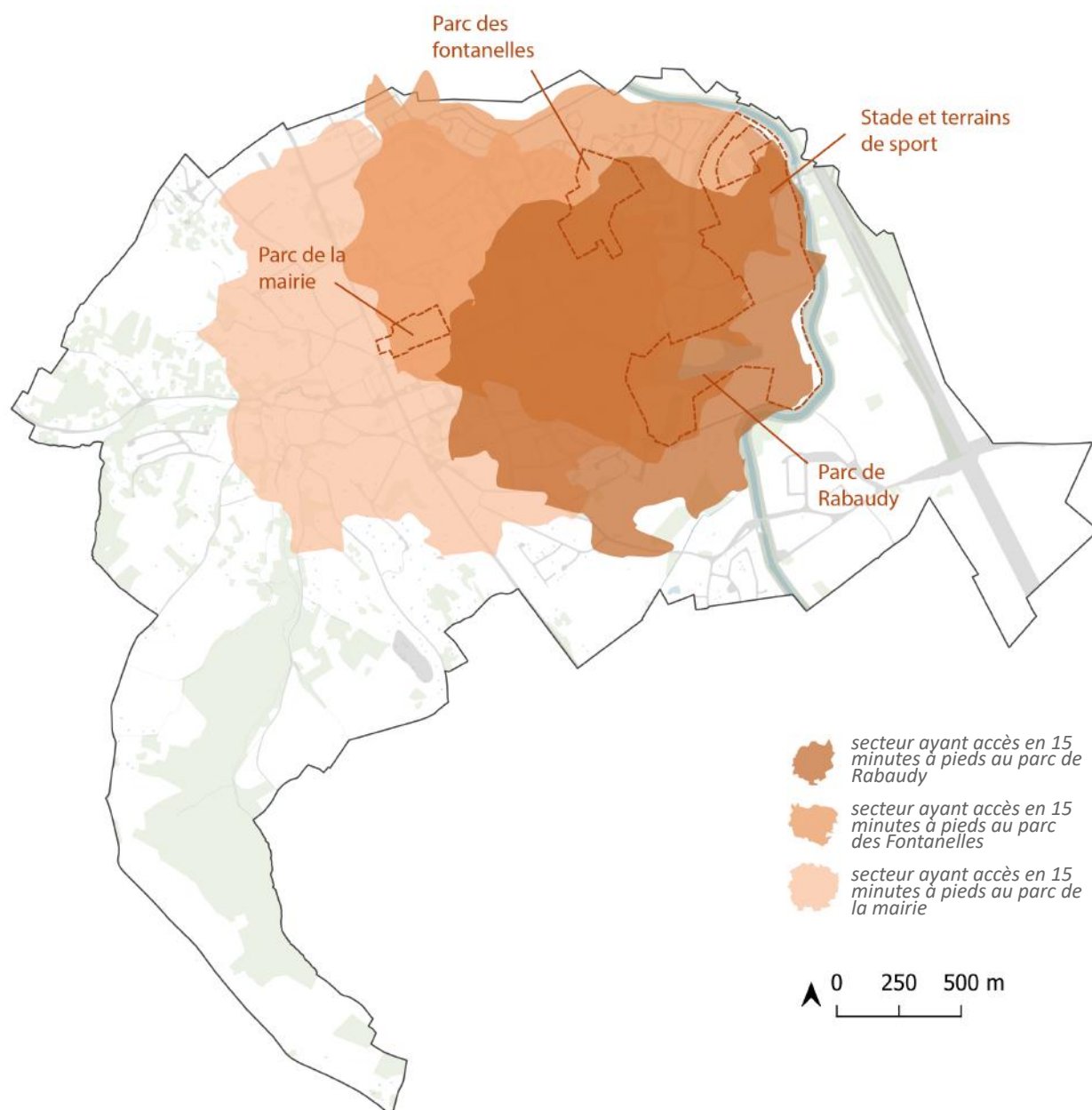
Enjeux

La commune de Castanet possède finalement une grande part et une diversité d'espaces publics, qui permettent d'offrir à tous les habitants des espaces de respiration dans leur quartier et au sein de la commune, adaptés à différents usages. La plupart des habitants ont ainsi accès aux parcs, espaces majoritairement représentés en termes de surface sur le territoire communal, en quinze minutes à pied depuis chez eux. Cela représente un atout majeur en termes de qualité de cadre de vie pour la commune de Castanet.

Toutefois, l'aménagement de ces espaces ne permet pas d'optimiser leur appropriation. La plupart sont très minéralisés et soumis à l'emprise du stationnement, laissant peu de confort et de place pour des usages de récréation. De plus, les espaces publics sont sous-représentés dans les quartiers pavillonnaires, réduits aux voies de circulation automobile. Or, les espaces publics sont des facteurs de cohésion sociale, d'animation, et de bien-être pour les Castanéens. La qualité de leur aménagement est donc un enjeu clé pour la commune, dont il est à charge d'enclencher leur mutation, disposant déjà du foncier.

Les enjeux suivants sont à retenir :

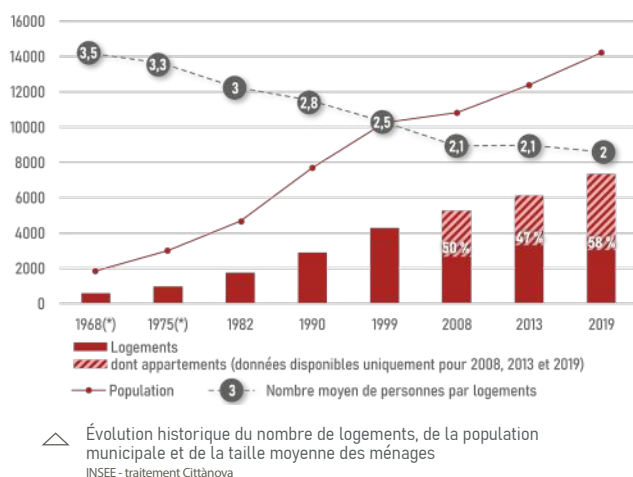
- › Maillage entre les polarités, rues, et pieds d'habitations : continuité piétonne, mise en cohérence entre les espaces.
- › Aménagement des espaces pour faciliter leur appropriation : mobilier, ombre, piétonnisation...
- › Plantation, densification et diversification de la végétation dans tous les types d'espaces publics.



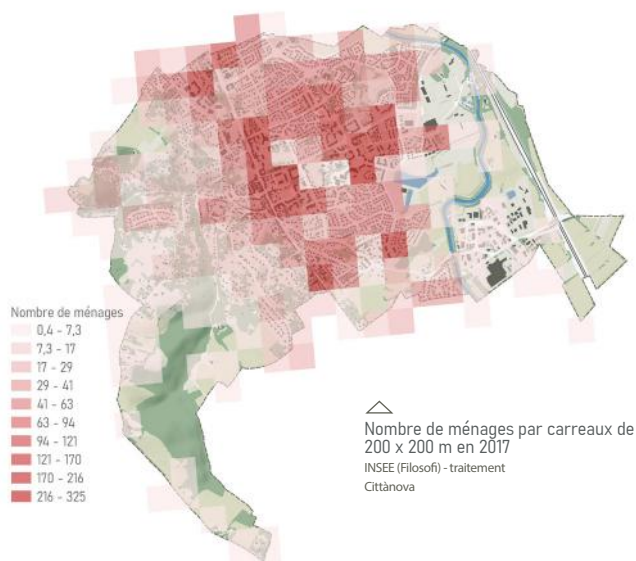
2_ DES TRAJECTOIRES RÉSIDENTIELLES QUI SE COMPLEXIFIENT

2.1_ Un parc de logements qui a augmenté simultanément à la croissance démographique

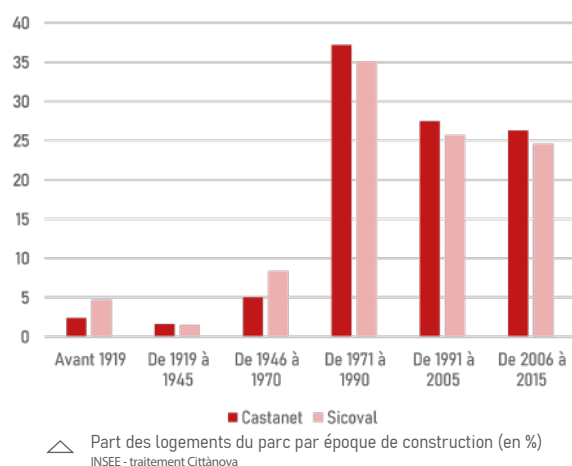
Analyse comparée du nombre de logements et de la population municipale



Concentration des ménages en 2017



Logements par époque de construction



Depuis les années 1970, le nombre de logements à Castanet-Tolosan a évolué en parallèle de la croissance démographique. Au vu du desserrement des ménages, la commune a dû construire plus de logements : à population égale, il faut aujourd'hui plus de logements pour loger les habitants que dans le passé.

La part d'appartements au sein des logements a fortement augmenté sur les dernières périodes, parallèlement au desserrement des ménages et aux transformations de la commune vers une morphologie plus dense et urbaine.

Des ménages concentrés sur les abords de la RD813 et dans la plaine

La cartographie ci-contre montre la concentration de ménages par carreaux de 200 x 200 m en 2017. On constate que la plupart des logements sont situés le long de la départementale dans le secteur du centre ancien mais également au niveau des deux entrées de ville. Les ménages se concentrent également dans la plaine, aux environs du collège et de Verte Prairie.

Un parc de logements récent

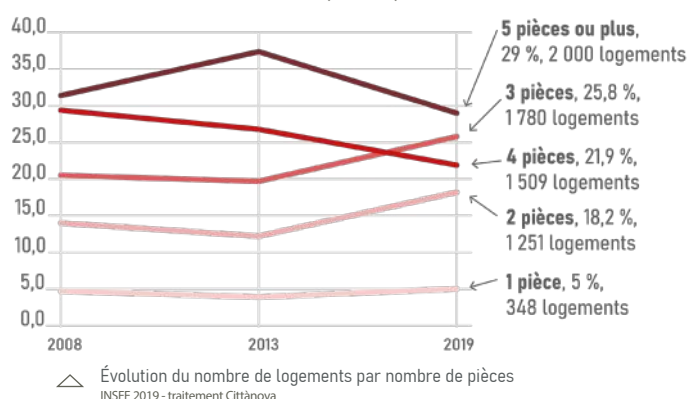
A Castanet-Tolosan, plus de 35 % des logements datent de la période 1971-1990. Cette donnée reflète les projets d'ensemble qui ont été réalisés notamment dans la période 1980-1990.

On constate que la croissance démographique est montée en flèche durant et juste après cette période là. Aujourd'hui, l'histoire impacte l'ancienneté du parc de logements. Après la période 1971-1990, la commune a continué d'être dynamique en termes de construction de logements, y compris sur la dernière période. Il est à noter que les dynamiques communales se retrouvent à l'échelle de l'intercommunalité. En effet, le territoire intercommunal connaît également un pic de la construction de 1971 à 1990 suivi par une construction importante de logements.

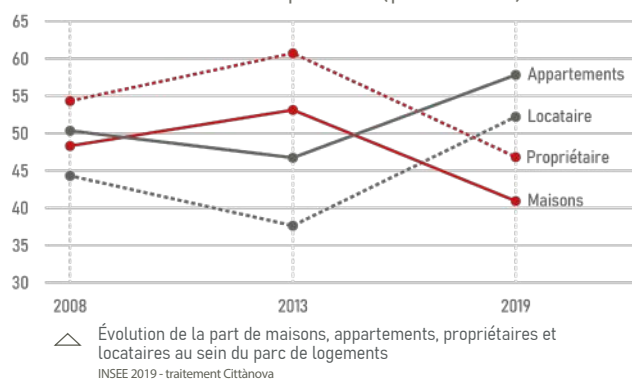
La date de construction des logements est le reflet des différentes dynamiques résidentielles à l'œuvre sur le territoire. Pour Castanet, la majorité des logements ont été construits avant 1975 et ne sont donc soumis à aucune réglementation thermique. Le parc ancien pose des problématiques de rénovation énergétique, les besoins d'interventions sont différents selon le bâti et selon la période de construction. Bien que le parc ancien relève d'un patrimoine historique certain, il s'avère pour partie peu adapté aux demandes actuelles et aux enjeux de réduction de la consommation énergétique.

2.2_ Des logements de plus en plus petits, évoluant conjointement au desserrement des ménages

Logements par nombre de pièces et évolution (en %)



Évolution des typologies de logement et du statut d'occupation (part en %)



Des logements qui tendent à être plus petits

Une augmentation des 2 et 3 pièces

Le parc de logements propose de plus en plus de logements de petite taille, on constate que les 2 et 3 pièces augmentent de manière importante depuis 2013. Ils représentent aujourd'hui 44 % du parc de logements.

Une baisse de la taille des logements qui suit la baisse de la taille des ménages

La dynamique générale du parc de logement castanéen est la diminution du nombre de pièces par logements. Cette variation s'explique par le desserrement des ménages. La commune accueille de plus en plus de ménages d'une personne, des jeunes mais aussi des personnes âgées (cf. partie 2 : 2_Portrait des Castanéennes aujourd'hui : des évolutions récentes qui montrent le profil des nouveaux habitants). La baisse du nombre de pièces est également liée à des nouveaux modes de construction et d'urbanisation où la densité démographique et bâtie augmente et où le logement collectif prend une part importante.

Des variations dans le statut d'occupation des logements : une augmentation des locations

Simultanément à l'augmentation de la part de petits logements et d'appartements au sein du parc de logements, le statut d'occupation des logements change.

Le profil du parc de logements de la commune, en termes

de typologie et de statut d'occupation des logements tel qu'il l'était en 2008 et 2013, est aujourd'hui différent. Les appartements et les locataires sont devenus majoritaires par rapport aux propriétaires et aux maisons.

Des opérations liées au marché de l'immobilier

L'augmentation des logements de petite taille et donc des locations s'explique également par un intérêt accru des investisseurs privés lié à la défiscalisation. Les logements de petite taille ont une valeur locative plus rentable pour les investisseurs.

Un parc de logements à adapter à la structure sociodémographique

Une prédominance des logements de grande taille, nuancée par un développement de petits logements

Malgré cette augmentation des logements de petite taille, le parc de logements contient une grande part de cinq pièces et plus. Cette typologie est cependant en baisse. Elle représentait 37,4 % du parc en 2013, et ne représente plus que 29 % en 2019. Cette baisse s'explique en partie par des divisions au sein des bâtis : anciens logements divisés pour réaliser plusieurs appartements. L'augmentation des logements de trois pièces tend presque à égaliser la part de cinq pièces et plus au sein du logement.

Une part de grands logements plus importante que la part des ménages de grande taille

La dominance de grands logements n'est pas en corrélation avec la structure socio-démographique, où la part des ménages d'une personne ne cesse d'augmenter. En effet, la part de couples avec enfant(s) est de 26,3 % au sein des ménages castanéens tandis que la part des quatre pièces et plus au sein des logements est de 51 %. Ce constat témoigne d'une sous-occupation des grands ménages par des personnes seules ou des couples sans enfants.

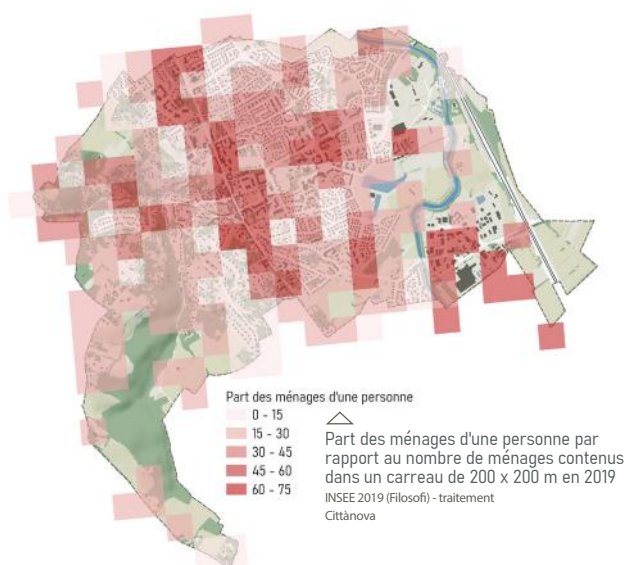
Un parc de logements périurbain, une rotation importante

Le parc de logements castanéen offre une certaine diversité dans les typologies de logements. Pour les habitants issus d'un milieu plus urbain (Toulouse), Castanet-Tolosan offre la possibilité d'habiter un logement plus grand, avec un extérieur ou un appartement à un prix moins élevé qu'à Toulouse. La commune est donc attractive pour les habitants qui souhaitent par exemple quitter Toulouse. Comme vu précédemment, sur l'année 2018, 426 habitants de Toulouse sont venus s'installer à Castanet-Tolosan. En outre, un nombre important de logements collectifs a été construit pendant la dernière décennie. En comparaison aux autres communes du Sicoval (hors Labège, Ramonville-Sainte-Agne et Auzeville Tolosane), Castanet-Tolosan offre donc des possibilités de logements plus urbains. Ces logements sont attractifs pour les personnes qui souhaitent pouvoir accéder facilement aux services, commerces et équipements, sans avoir nécessairement de voiture (personnes âgées par exemple).

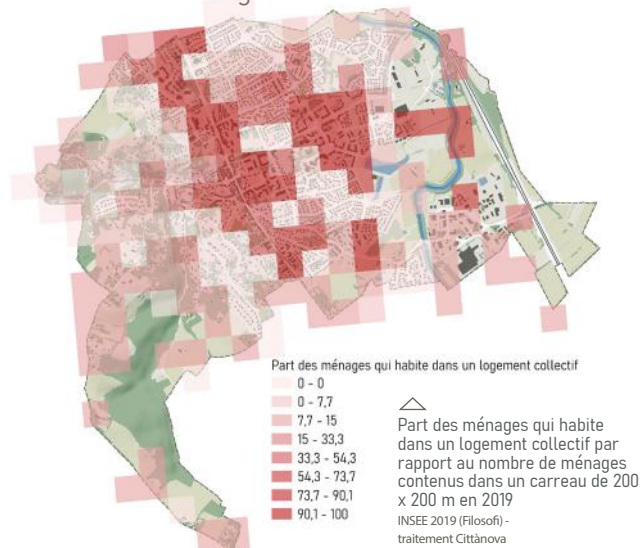
Le profil du parc de logements castanéen est étroitement lié à l'augmentation de la rotation des ménages. En effet, 18 % des ménages sont installés depuis moins de deux ans (28,3 % pour Labège et 16,4 % pour Ramonville-Saint-Agne mais 11,1 % pour Pechabou). Le fait d'avoir une offre locative importante incite à une plus grande rotation des ménages. Castanet-Tolosan est à l'articulation entre urbain et rural et cette caractéristique se retrouve dans l'analyse des trajectoires résidentielles, la commune peut être perçue comme une commune "de passage".

2.3_ Un clivage entre plaine et coteaux

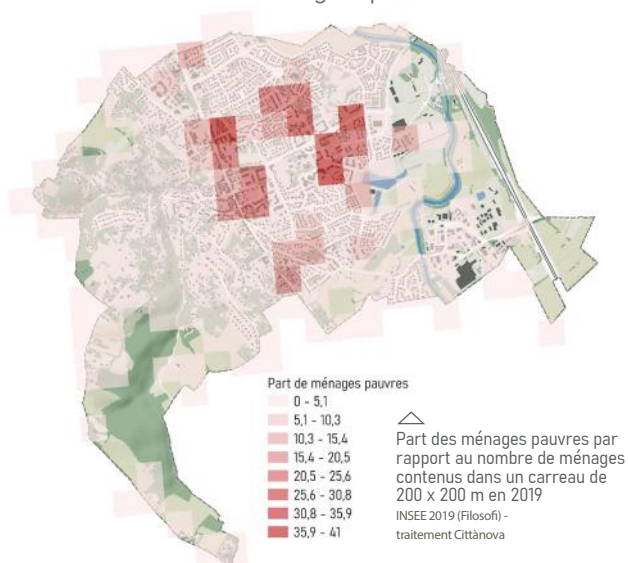
Part des ménages d'une personne



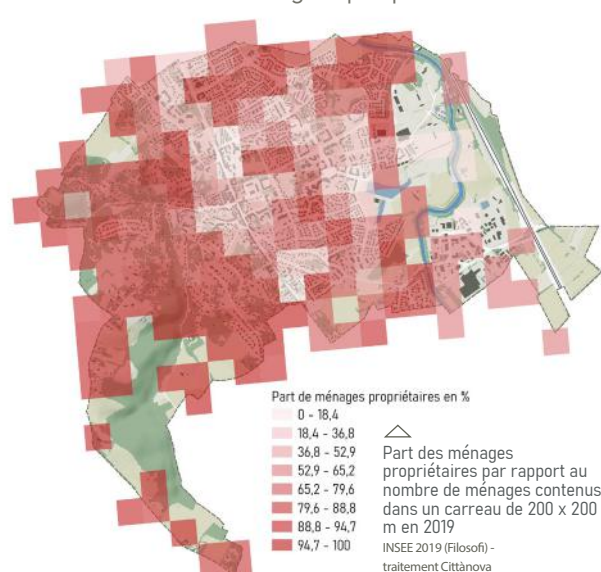
Part des ménages qui habite au sein d'un logement collectif



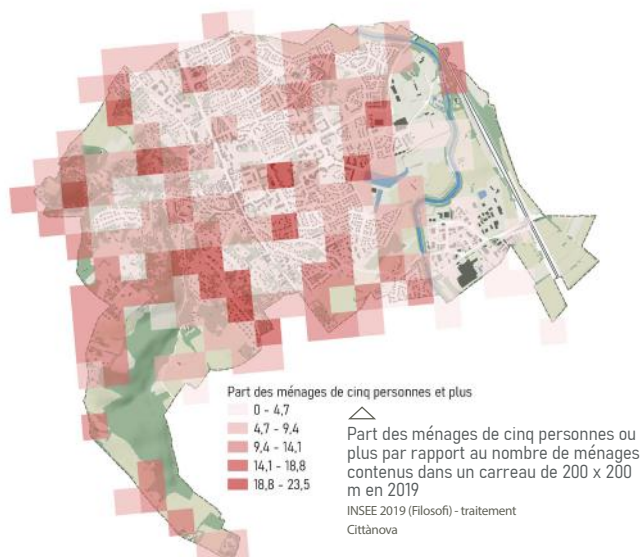
Part des ménages pauvres



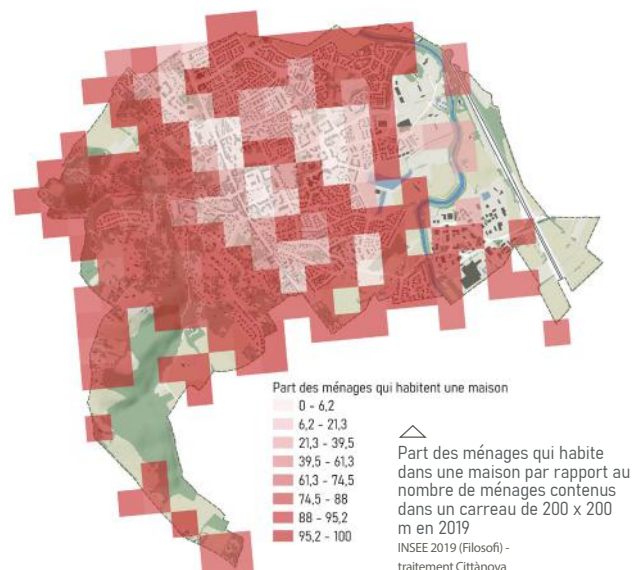
Part des ménages propriétaires



Part des ménages de cinq personnes ou plus



Part des ménages qui habite dans une maison



Des tendances sociales qui se différencient selon les secteurs

Les secteurs en plaine et les secteurs en coteaux suivent des dynamiques différentes.

Dans la plaine on trouve davantage d'habitants, davantage de ménages notamment des petits ménages (donc des petits logements) et davantage de ménages pauvres (niveau de vie inférieur au sein de pauvreté). Ces caractéristiques sont particulièrement présentes dans les secteurs qui accueillent une densité plus importante et des logements collectifs : au nord de la RD813 et au centre de la commune à proximité de Verte Prairie. Dans les coteaux le prix du foncier est plus élevé, le taux de propriétaires et de maisons individuelles également.

Ce clivage est à nuancer sur plusieurs points. Concernant les ménages d'une personne, ils sont également bien représentés dans certaines zones pavillonnaires de coteau vers Saint-Jean. Sur ce secteur il s'agit plutôt de personnes âgées.

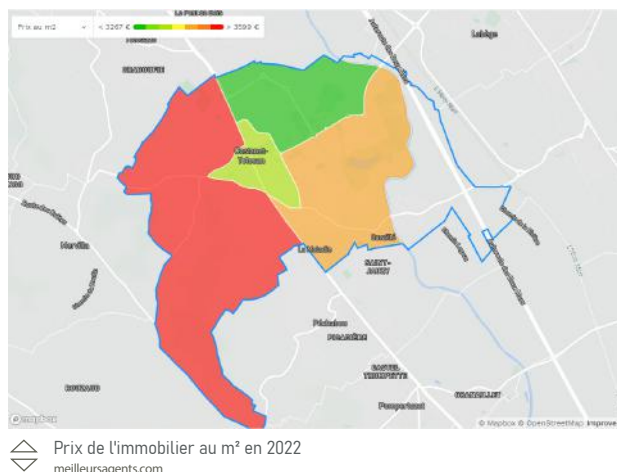
Les répartitions des ménages propriétaires et des maisons sont semblables. Ce sont deux éléments liés car l'accession concerne davantage les maisons individuelles. En dehors des coteaux où les maisons et les propriétaires dominent largement, on en retrouve également une part importante au sein des lotissements situés dans la plaine. C'est notamment le cas au nord des Fontanelles et au niveau du lotissement situé en continuité avec Péchabou, à proximité de l'écluse de Vic : le Cavalié.



Paroles d'acteurs

"L'augmentation du prix du foncier est un frein pour l'accès à la propriété des jeunes ménages, sur la maison individuelle"

Maire d'une commune voisine en Janvier 2023

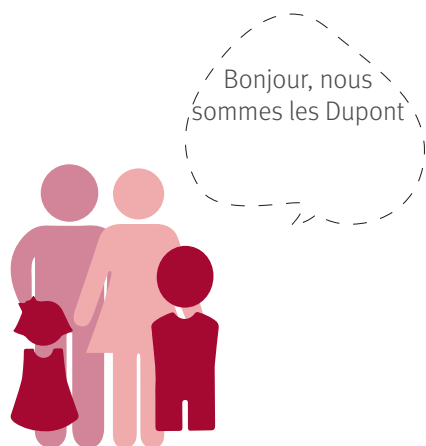
Prix du m² en 2022

3287 €
le m² pour un appartement

3531 €
le m² pour une maison individuelle

2.4_ Les différents profils de la population

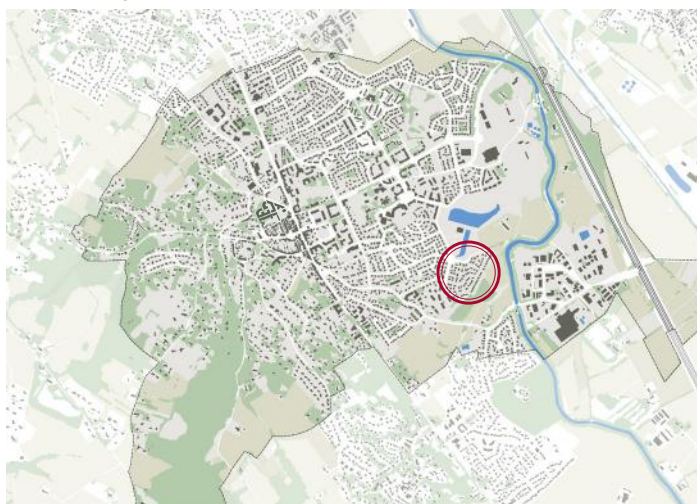
Ci-dessous, plusieurs exemples de ménages sont présentés, afin d'illustrer le propos et d'imaginer la diversité des parcours et des modes de vie des Castanéen.nes. Ils sont issus des différents entretiens menés lors de la phase de diagnostic, ainsi que des rencontres organisées sur le marché dans le cadre du PADD.



> Quelques mots sur la famille

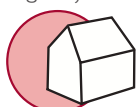
- » Couple de bi-actifs avec deux enfants,
- » Travaillent chez Coca-cola et dans le centre de Toulouse,
- » Les week-end, ils se promènent au Lac de Rabaudy et le long du Canal du Midi,
- » Les enfants se rendent souvent à Labège pour les loisirs (cinéma, shopping, ...),
- » Ils ont emménagé il y a 10 ans.

> Leur quartier



IGN (BD TOPO)

> Leur logement



- » Maison individuelle construite dans les années 2000 de 90 m²,
- » Il l'ont rénové à leur goût lors de leur aménagement,
- » Prix par m² aujourd'hui : 3 600 €

> Son quartier



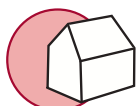
IGN (BD TOPO)



> Quelques mots sur Maxime

- » Célibataire,
- » Jeune actif, il prend le bus pour se rendre à son travail à Ramonville,
- » Il utilise les services et commerces de la ville (surtout la restauration rapide),
- » Le week-end, il rejoint ses amis dans le centre de Toulouse,
- » Il a emménagé il y a moins d'un an, lorsqu'il a signé son CDI.

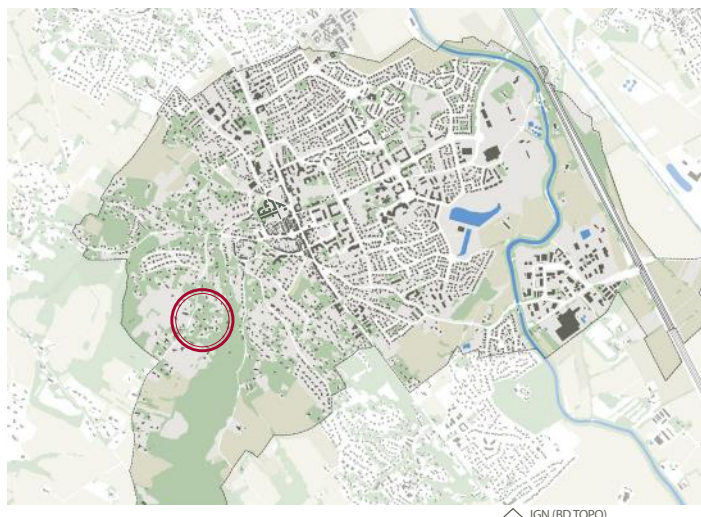
> Son logement



- » Un appartement de 45 m² en location,
- » Loyer de 550 € / mois,

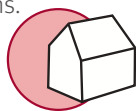


> Son quartier



> Quelques mots sur M.Gineste

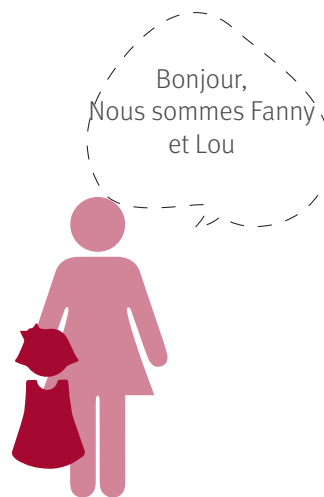
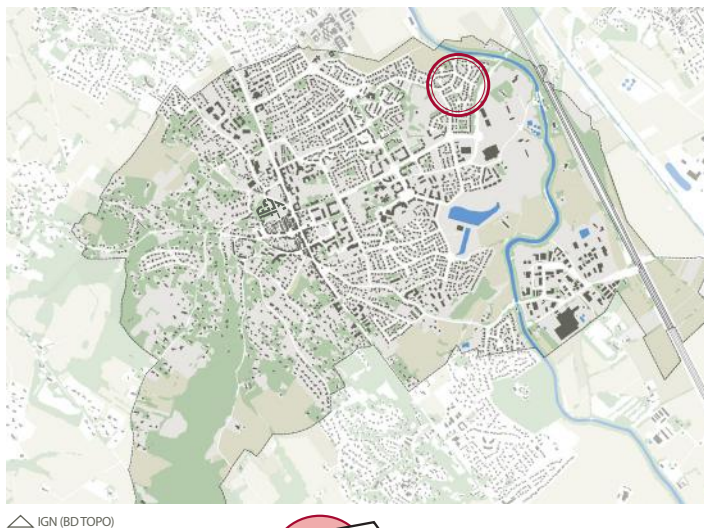
- » Retraité,
- » Il se rend souvent dans le centre-ville pour utiliser les commerces et services de proximité,
- » Il apprécie l'offre de santé qui est développée et lui évite d'aller jusqu'à Toulouse,
- » Il a emménagé lorsqu'il a fait construire sa maison il y a quarante ans,
- » Il participe à la vie locale et fait partie de plusieurs associations.



> Son logement

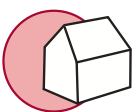
- » Maison individuelle de 150 m² sur une parcelle de 2 000 m²
- » Il l'a fait construire dans les années 1980,
- » Prix par m² aujourd'hui : 3 750

> Leur quartier



> Quelques mots sur la famille

- » Famille monoparentale,
- » Elles se sont installées il y a 4 ans,
- » Fanny a pu acheter une petite maison grâce à l'apport dont elle disposait après la vente de son bien précédent acheté avec son ex-mari,
- » Lou est scolarisée à l'école des Fontanelles, Fanny travaille à Labège,
- » Elles se promènent souvent dans le Parc des Fontanelles.



> Leur logement

- » Maison individuelle de 80 m² sur une parcelle de 500 m²
- » Construite dans les années 1980,
- » Prix par m² aujourd'hui : 3 370 €

Évolution du territoire et changement climatique

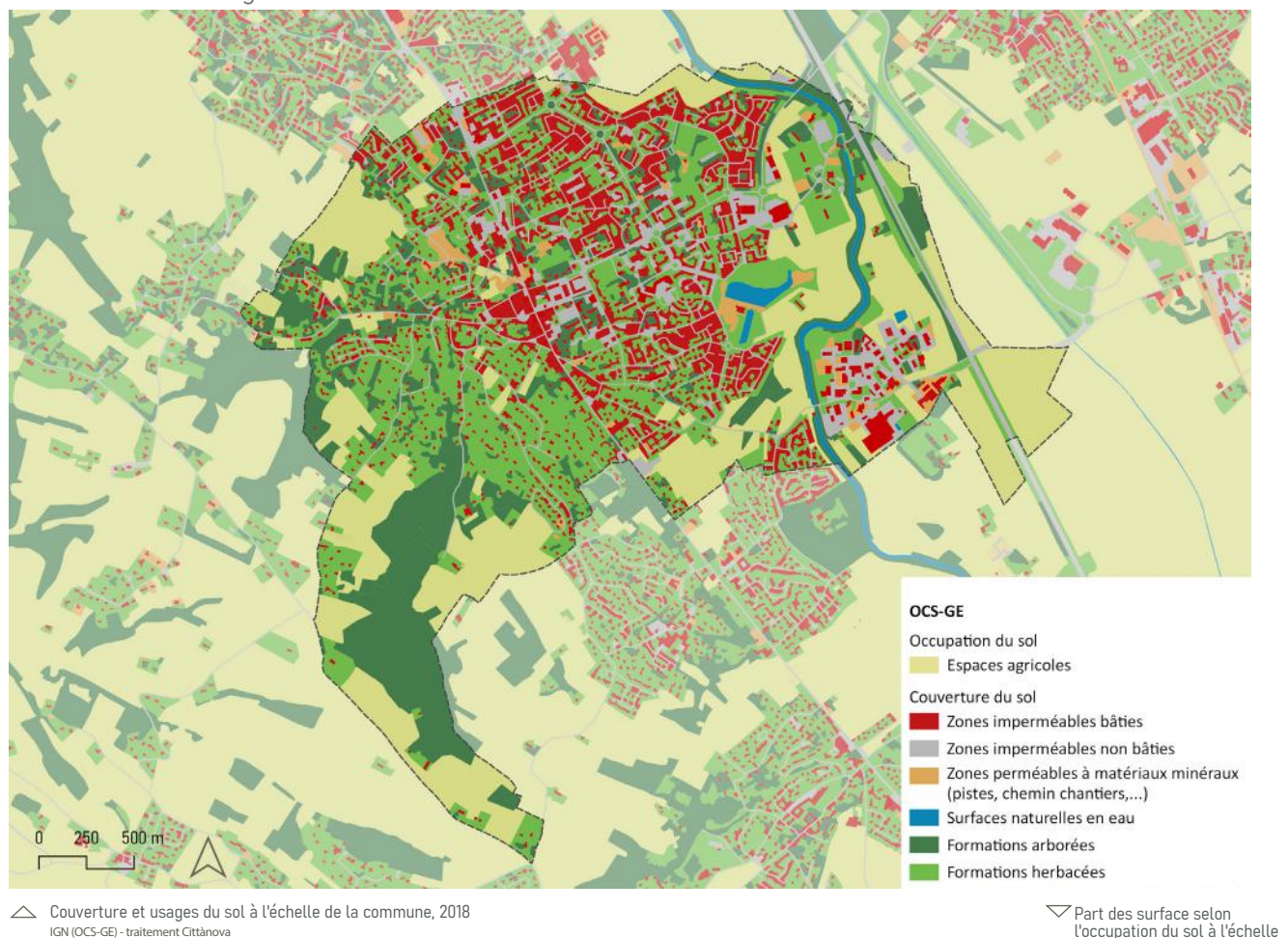
Le SRADDET (2019) projette l'évolution du territoire en 2040 avec les dynamiques suivantes :

- Les familles qui disposent des moyens pour choisir un lieu de résidence vont adapter leur stratégie résidentielle au changement climatique. Les lieux peu générateurs de problèmes de santé (lieux de fraîcheur, non exposés à la pollution, ...), les lieux au climat plus supportable été et hiver vont être plus recherchés. La conjonction de la liberté de lieu de travail apportée par le numérique et de la recherche de lieux plus agréables que la ville accablée par la chaleur va se traduire par une attractivité accentuée des milieux ruraux et d'altitude.
- A l'inverse, les agglomérations vont devoir déployer des stratégies qui permettent de conserver leur attractivité, leur capacité à produire du bien-être, en particulier le bien-être thermique. L'espace urbain va probablement devoir être optimisé selon des critères différents parmi lesquels un arbitrage entre place occupée par la voiture, place dévolue à la nature, espace perméable et imperméable va devoir être systématique. Les plans locaux d'urbanisme vont intégrer des critères relatifs à l'étendue de la canopée en milieu urbain, à la couleur des matériaux, aux circulations d'air en milieu urbain dans l'objectif de limiter le recours à la climatisation et à toute forme de consommation d'énergie génératrice de chaleur.

3_ UNE URBANISATION GALOPANTE À ENCADRER

3.1_ Une commune à dominante urbaine

Couverture et usages du sol



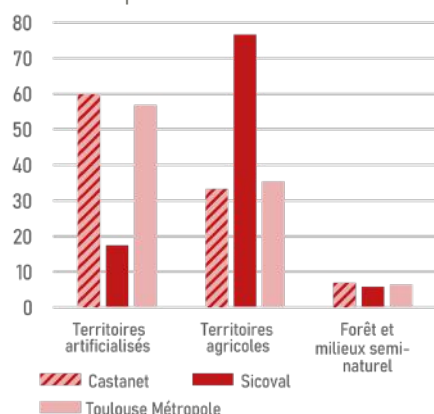
Une commune plus urbaine que son intercommunalité

Le graphique ci-contre illustre la part de territoires artificialisés, agricoles et de forêts à l'échelle de la commune, du Sicoval et de Toulouse Métropole. On constate que la part de surfaces artificialisées au sein de Castanet-Tolosan est presque aussi importante que celle de Toulouse Métropole.

Le Sicoval a contrario, maintenu davantage de surfaces cultivées. L'agriculture fait partie de l'histoire du territoire et conserve aujourd'hui un poids important dans l'économie intercommunale. Au-delà de son poids économique, l'agriculture est également un acteur important dans la composition et la transformation des paysages. Les champs en mosaïques sont un des éléments principaux de l'identité du Sicoval et du Lauragais.

La surface des parcelles agricoles à Castanet a diminué au fil des ans. En 2021, les terres agricoles représentaient 33,2 % de la commune (272 hectares), contre 48,5% en 1990 (400 hectares). Elles sont à la fois présentes sur les coteaux et dans la plaine. Il y a peu d'endroits où ces parcelles sont visibles,

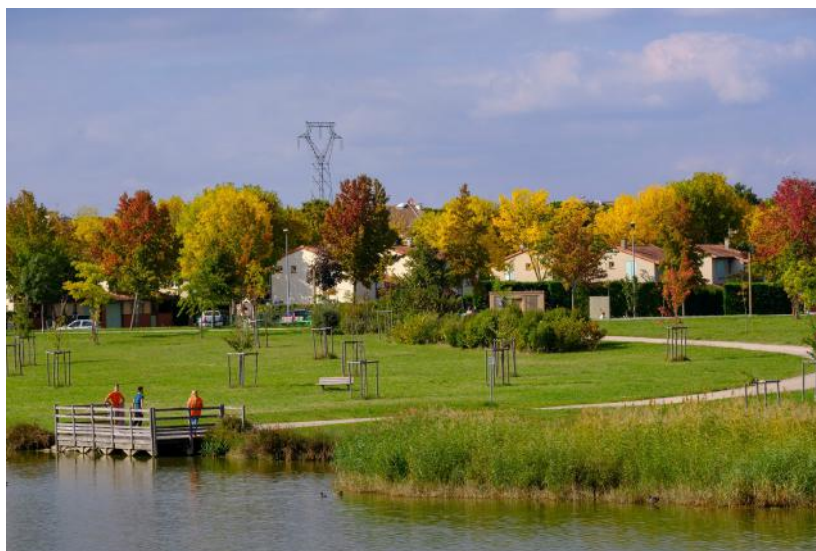
Part des surfaces selon l'occupation du sol



elles ont peu de poids dans l'image de la commune qui est aujourd'hui considérée comme une commune urbaine aux portes du rural.

Une majorité d'espaces artificialisés

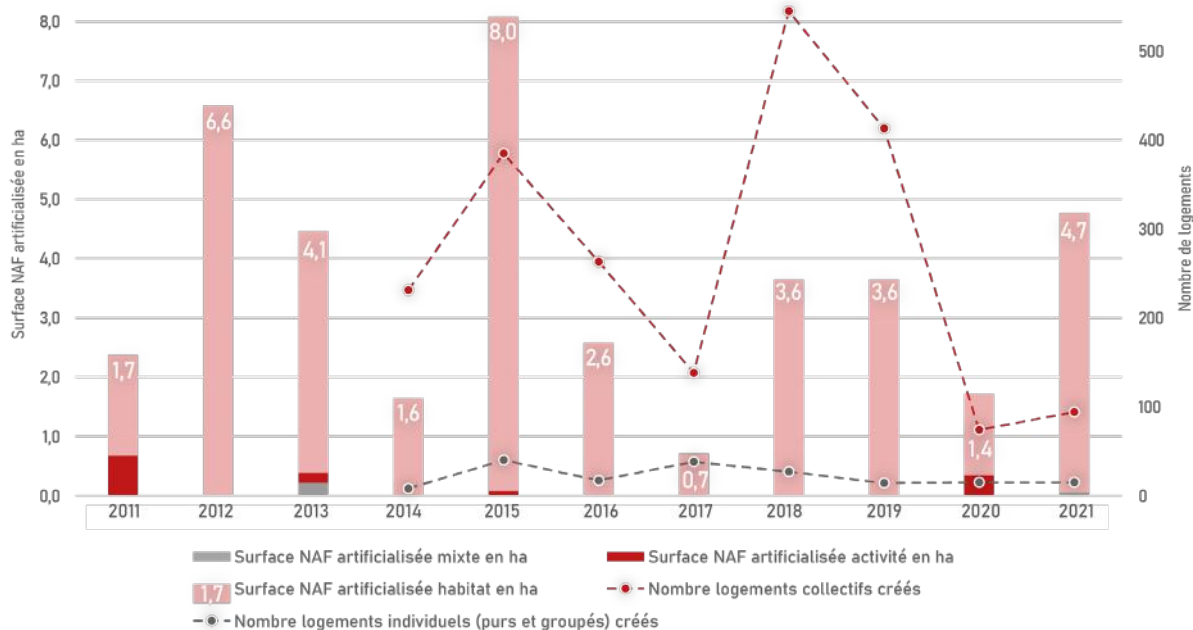
A Castanet-Tolosan, la majorité de la surface de la commune est artificialisée (60 %). Les espaces agricoles représentent un peu plus de 33 % de la commune tandis que la forêt et les milieux semi-naturels représentent 7%. La structure de l'occupation du sol castanéen se rapproche davantage de celle de la métropole toulousaine que de celle du Sicoval. La part de forêt et milieux semi-naturels est cependant légèrement supérieure dans la commune qu'au sein des deux intercommunalités comparées. Cette surface est principalement représentée par le bois de Savignol.



△ Le parc de Rabaudy
Page Facebook de la ville

3.2_ Un rythme d'artificialisation important

Surfaces naturelles, agricoles et forestières artificialisées par an en fonction de la destination et nombre de logements créés



△ Surfaces naturelles, agricoles et forestières artificialisées par an en fonction de la destination par an à l'échelle de la commune
Cerema (portail de l'artificialisation) - traitement Cittànova

Sur la période 2009-2021, le rythme d'artificialisation est de 5,6 %. Cela signifie que 5,6 % de la surface de la commune a été artificialisée soit plus de 42 hectares. Parmi cette surface, 93 % est à usage d'habitat, soit 39,4 hectares consommés pour l'habitat sur la commune en 12 ans.

Le rythme d'artificialisation et en dents de scie mais est globalement très important. Certaines années représentent des pics dans la consommation foncière.

Définition
" L'artificialisation est définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage. » (article 192 de la loi « Climat et résilience »)

Définition
" La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné" (article 194 de la loi « Climat et résilience »)

De l'attractivité des espaces non artificialisés

A cheval entre la commune très urbaine de Toulouse et le territoire semi-rural du Sicoval, la commune de Castanet-Tolosan s'est développée aussi par l'attrait de ce statut de "ville à la campagne" pour une large part de la population. C'est une combinaison entre un cadre de vie agréable et vert, l'accessibilité par la RD813 et l'autoroute, et la proximité des services de la métropole.

"Densification et nature en ville ?"

Les préoccupations de santé en ville (îlots de chaleur/fraîcheur, espace de respiration pour la santé mentale, espace de dépense physique, obscurité nocturne...) sont relativement récentes comparées à la démarche de densification de Castanet-Tolosan. Les espaces naturels ou non-artificiels ont été souvent réduits à des îlots peu fonctionnels et peu utiles dans ces dynamiques. Or, ces préoccupations se sont révélées et accentuées ces dernières années avec les crises climatiques et sanitaires, et ces phénomènes extrêmes sont amenés à se multiplier ou s'intensifier à l'avenir. Comment densifier tout en prenant en compte ces questions de ville vivable ?

La multifonctionnalité des espaces, la répartition spatiale et la juxtaposition judicieuses des aménagements permettent de renforcer leur efficacité, de gagner de la place tout en créant des synergies entre les aménagements qui les rendent plus forts les uns les autres (espaces de pleine terre d'un seul tenant et infiltration des eaux, espaces de circulations ou de stationnement semi-perméables, espaces verts comestibles...).

3.3_ Les données du SICOVAL

Objectif du calcul

Le but du calcul dans le PLU est d'analyser « la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme ». (Article L151-4 CU).

En l'absence de définition officielle de la notion d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF), la consommation de l'espace s'entendra dans cette note méthodologique comme la mutation effective d'un espace à dominante agricole, naturelle ou forestière en un espace accueillant de l'habitat, des activités, des infrastructures, des équipements, publics ou privés, y compris les équipements de loisirs et sportifs, et quel que soit le zonage initial dans le document d'urbanisme en vigueur.

Le résultat du calcul sera le chiffre retenu comme consommation effective d'ENAF entre 2011 et 2021 et servira de référence pour fixer la limite des possibilités en matière de consommation planifiée pour la période 2021-2031, dans le cadre de la limite des 50% fixés par le Zéro Artificialisation Nette.

Les réflexions sur la consommation d'ENAF menées par le Sicoval ont été discutées avec l'AUAT et les services de la DDT (en charge de la planification et en charge de l'évaluation de la sincérité du calcul de consommation d'ENAF) de manière à faire comprendre la logique de la démarche et pour la faire entrer dans un cadre plus général, applicables dans ses grandes lignes à d'autres collectivités.

Principe de la méthode

La méthodologie est basée sur l'utilisation de l'outil OCS-GE produit par l'IGN et des commanditaires locaux (avec éventuel recours à de la sous-traitance pour la phase de photo-interprétation).

L'occupation du sol à grande échelle (OCS GE) est une base de données vectorielle pour la description de l'occupation du sol. Le Sicoval, comme l'ancienne région Midi-Pyrénées, dispose de plusieurs millésimes (2009, 2013 et 2019). Le prochain millésime (2022) devrait être disponible fin 2023.

L'OCS-GE s'appuie sur un modèle ouvert séparant la couverture du sol et l'usage du sol (appelé modèle en 2 dimensions), une précision géométrique appuyée sur le Référentiel à grande échelle (RGE®) et une cohérence temporelle avec des mises à jour successives qui permettent de quantifier et de qualifier les évolutions des espaces.

L'OCS-GE permet de distinguer :

- » 14 types de couverture du sol, dont les surfaces anthropisées, les surfaces naturelles sans végétation et les surfaces occupées par la végétation non-ligneuse
- » 17 postes pour l'usage du sol, répartis dans les grands thèmes suivants : production primaire, secondaire, tertiaire et usage résidentiel, réseaux de transport, d'utilité publique et de logistique et autres usages.

C'est le croisement entre couverture et usage qui va définir, par une nomenclature adaptée, si les espaces considérés sont considérés comme des Espaces Naturels et Forestiers (ENAF) ou pas. Ce même croisement permettra de définir s'ils sont artificialisés ou non.

NB : La nomenclature utilisée est celle utilisée par l'AUAT dans le cadre des travaux du SCOT (GT du 17/05/2022).

La nomenclature n'était pas encore stabilisée à l'époque du calcul : des discussions ont lieu depuis sur l'utilisation de l'OCS-GE entre l'AUAT, les services de la DDT et la DGALN pour aboutir à une nomenclature stabilisée (en lien aussi avec les décrets de la loi ZAN de 2023). Les évolutions portent sur l'agriculture (les bâtiments agricoles ont basculé en ENAF), les sols nus (qui ont basculé en non-ENAF). Des évolutions ont également précisé les choses sur les objets sans usage (US 6.3 et US 6.6) qui sont aujourd'hui considérés comme ENAF. A ce jour (24/01/2024), la nomenclature n'a pas été communiquée suite à une rencontre AUAT sur le sujet du ZAN et de l'OCS-GE. Ces évolutions seront reportées sur les prochains calculs de consommation.

Utilisation sur le territoire du SICOVAL

Le calcul de la consommation d'ENAF s'effectue au regard non pas des zonages de PLU mais de la consommation réelle observée, c'est-à-dire des aménagements, constructions, installations, équipements, etc., réalisés sur des espaces initialement à vocation naturelle, agricole ou forestière.

Seules l'extension ou la création de nouveaux espaces urbanisés sur des espaces initialement vierges de toute urbanisation est prise en compte, ceci afin de non pas mesurer l'artificialisation des sols en tant que telle, mais de quantifier les phénomènes d'étalement urbain et de mitage des espaces.

La base du calcul est la même que celle utilisée par l'AUAT pour les travaux du SCOT : l'évaluation du flux de consommation d'ENAF se fait par comparaison des données de l'OCS-GE 2019 et de l'OCS-GE 2009. Cette comparaison permet d'identifier les espaces qui, selon la nomenclature, étaient des ENAF en 2009 et ne le sont plus en 2019.

Cette comparaison est vérifiée par l'examen des photos aériennes disponibles dont les dates sont les plus proches de 2011 (la vérification a été faite sur des photos aériennes d'août 2010) et de 2021 (sur le Géoportail voire sur Remonter le temps, qui propose des photos aériennes de 2010).

Enfin, la comparaison est proposée aux élus de la commune : leur connaissance des évolutions récentes permet d'affiner encore la donnée de comparaison des OCS-GE 2009 et 2019.

La donnée de comparaison 2009/2019 est donc modifiée pour prendre en compte :

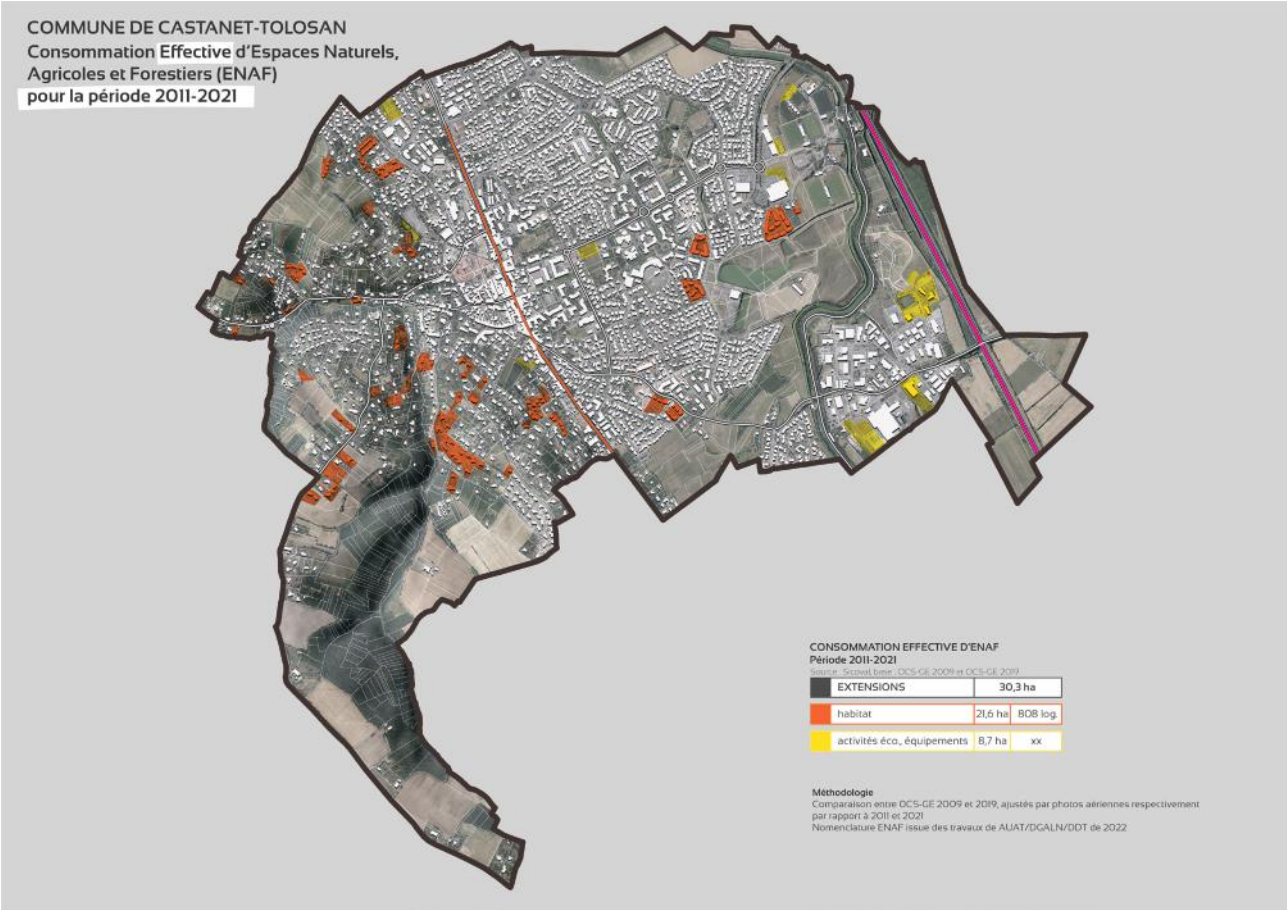
- » Des imprécisions sur la classification de certains espaces placés en ENAF et qui en fait ne le sont pas/plus (et inversement, pour des espaces placés en espaces urbains et qui ne sont en fait pas urbanisés)
- » Des évolutions non intégrées à l'OCS-GE 2019, car intervenues en 2020 ou 2021

On obtient ainsi une donnée spatialisée de consommation effective d'ENAF entre 2011 et 2021. Au regard de cette analyse, la commune de Castanet-Tolosan a connu une consommation effective d'ENAF de **30.3 ha**.

Inconvénients et limites de la méthode

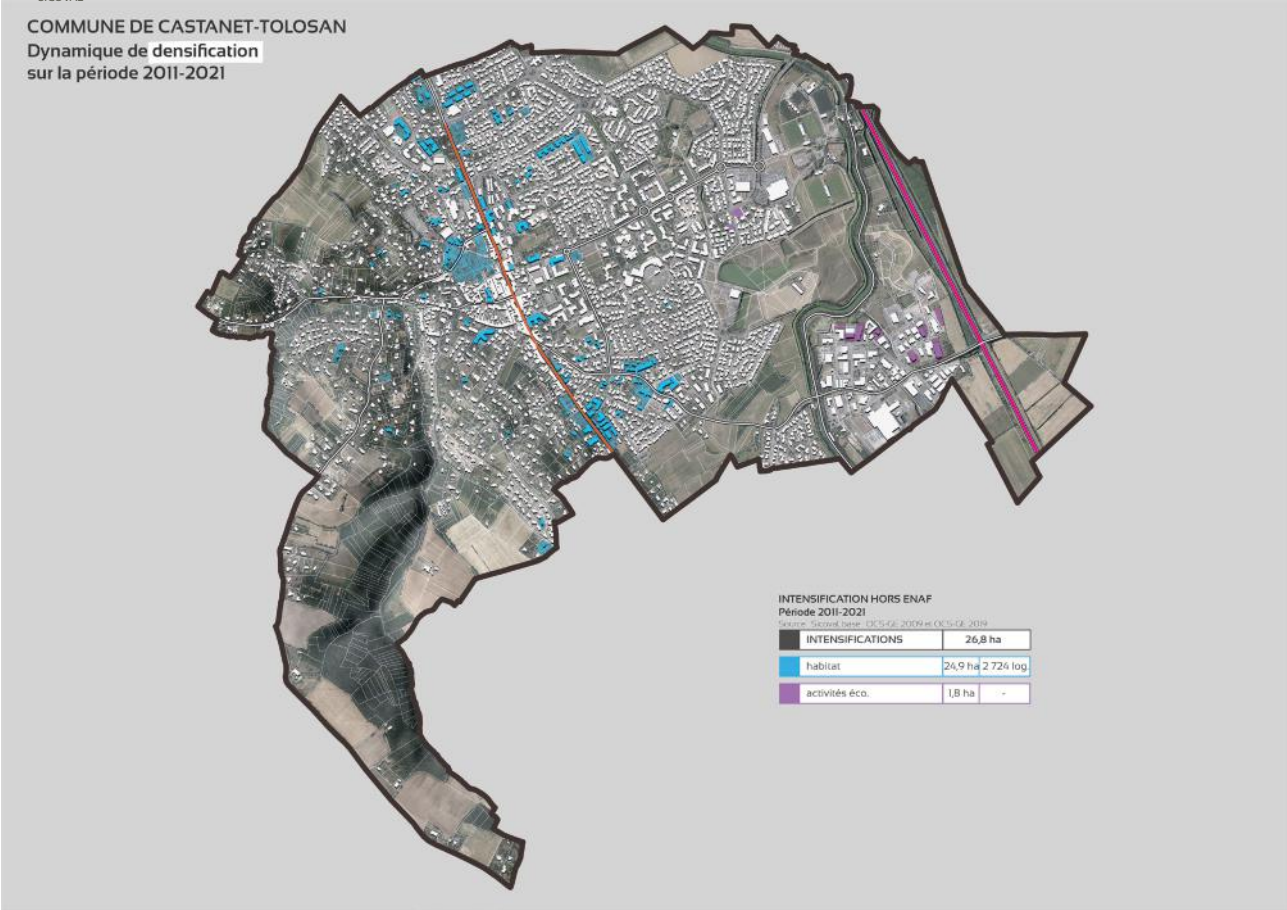
L'OCS-GE étant produit en partie par photo-interprétation par intelligence artificielle, sur base des photos aériennes, une vérification humaine sur photo aérienne, reste nécessaire. Seule cette observation, couplée à une expertise de terrain et la connaissance des élus, permet d'obtenir un calcul spatialisé précis et fidèle à la réalité du flux de consommation d'ENAF sur la période demandée.

Si la méthode utilisée reste très cohérente avec les travaux effectués sur d'autres territoires dotés de l'OCS-GE, le fait d'affiner le regard à la commune introduit forcément une différence de méthode qui génèrera des différences de résultat. Les écarts de résultat restent acceptables puisque, à l'échelle du SICOVAL, l'AUT, dans le cadre des travaux du SCOT, indique une consommation de 429 ha pour la période 2011-2021 et la méthode utilisée ici, prise sur l'ensemble des communes, aboutit à un chiffre de 435 ha de consommation, soit 1,4 % d'erreur.



△ Consommation effective d'Espace Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) entre 2011 et 2021
SICOVAL

▽ Dynamique de densification entre 2011 et 2021
SICOVAL



3.4_ Une densification du territoire à accompagner

La méthode

Afin de pouvoir définir sa capacité à maîtriser la consommation future du Plan Local d'Urbanisme (PLU), Castanet-Tolosan engage aujourd'hui, dans le cadre du PLU, une évaluation du potentiel de constructibilité de logements au sein de l'enveloppe urbaine. Il s'agit plus précisément de mesurer les capacités de densification de l'habitat en repérant les dents creuses et les parcelles pouvant faire l'objet d'une division. L'estimation de ce potentiel théorique contribuera ainsi à la définition des objectifs de construction de logements pouvant être réalisés au sein de l'enveloppe urbaine et, par conséquent, à ceux portant sur la modération de la consommation d'espaces.

L'enveloppe urbaine qu'est ce que c'est ?

Les enveloppes urbaines correspondent aux parcelles bâties agglomérées significatives d'un territoire. Ainsi, cette appellation concerne le tissu urbain de Castanet-Tolosan comprenant le tissu historique, ses extensions plus au moins récentes sur la plaine et les coteaux. Les constructions à destination commerciales, économiques et les équipements sont intégrés à l'enveloppe.

Bien qu'il puisse exister des passerelles entre les deux, l'enveloppe urbaine ne correspond pas exactement aux zones urbaines (zones U) qui seront délimitées au Plan Local d'Urbanisme (PLU) : elles représentent le tissu urbain aggloméré « réel » existant à l'instant T de la présente étude. Leur délimitation est nécessaire à la détermination du périmètre dans lequel l'inventaire du gisement foncier pourra être réalisé.

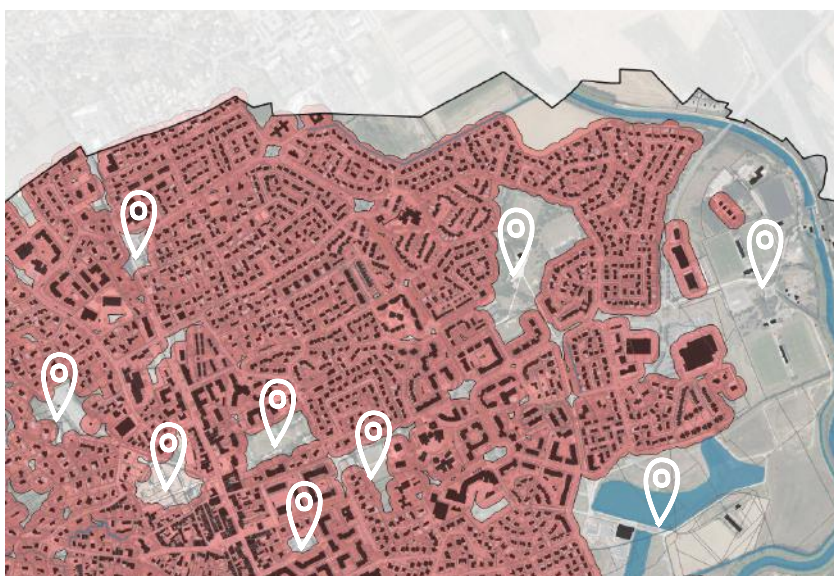
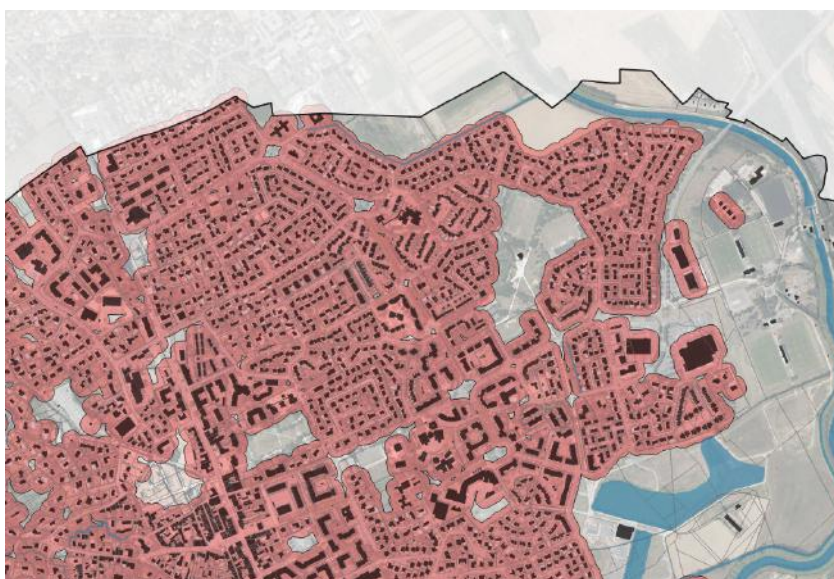
Etape 1 : délimitation des enveloppes urbaines

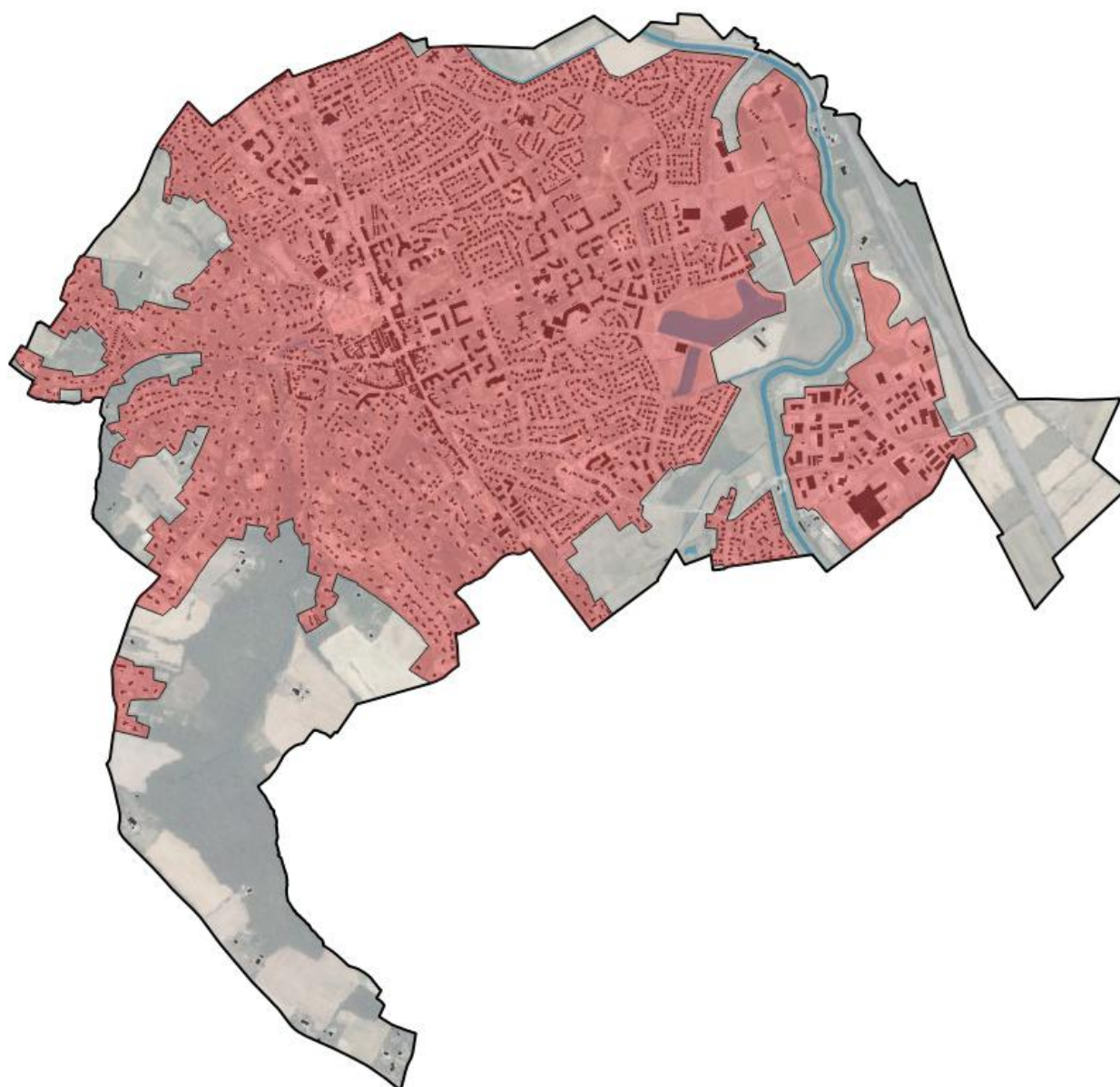
L'enveloppe urbaine est calculée à partir des bâtiments recensés au cadastre en janvier 2023. Une zone tampon de 25 mètres est définie autour des bâtiments. Sont ainsi considérés comme faisant partie de la même enveloppe, deux bâtiments distants l'un de l'autre de moins de 50 mètres. Ce principe permet d'exclure de l'enveloppe urbaine les espaces du territoire caractérisés par un tissu d'habitat individuel très lâche et qui, de fait, ne peuvent être considérés comme constituant une entité urbaine.

Les parcelles non bâties mais entièrement situées dans l'enveloppe sont ensuite ajoutées (le symbole "pointeur"  sur l'image ci-contre).

De même, sont intégrés à l'enveloppe urbaine les projets d'aménagement autorisés ou en cours (en lien avec l'habitat), même en l'absence de bâti, ainsi que les infrastructures et services urbains de plein air (terrains de sport, espaces verts, cimetières, etc.).

Les limites de l'enveloppe urbaine sont ensuite ajustées, afin de correspondre dans la mesure du possible aux limites parcellaires.





△ L'enveloppe urbaine de la commune
traitement Cittanova

Etape 2 : recensement des dents creuses dans l'enveloppe urbaine

Sont identifiées comme dents creuses toutes les parcelles, ou les ensembles de parcelles, répondant aux critères suivants :

- Avoir une superficie égale ou supérieure à 300 m² et une forme compatible avec la construction de logements,
- Avoir une superficie égale ou supérieure à 300 m² et une forme compatible avec la construction de logement(s),
- Être libre de toute voie de circulation ouverte au public, stationnement ou espace vert aménagé, et ne pas être dans une zone d'activités,
- Ne pas être concernée par une zone humide, ni être concernée par un élément constitutif de la Trame Verte et Bleue.

Au moins une de ses limites séparatives doit répondre à l'un de ces critères :

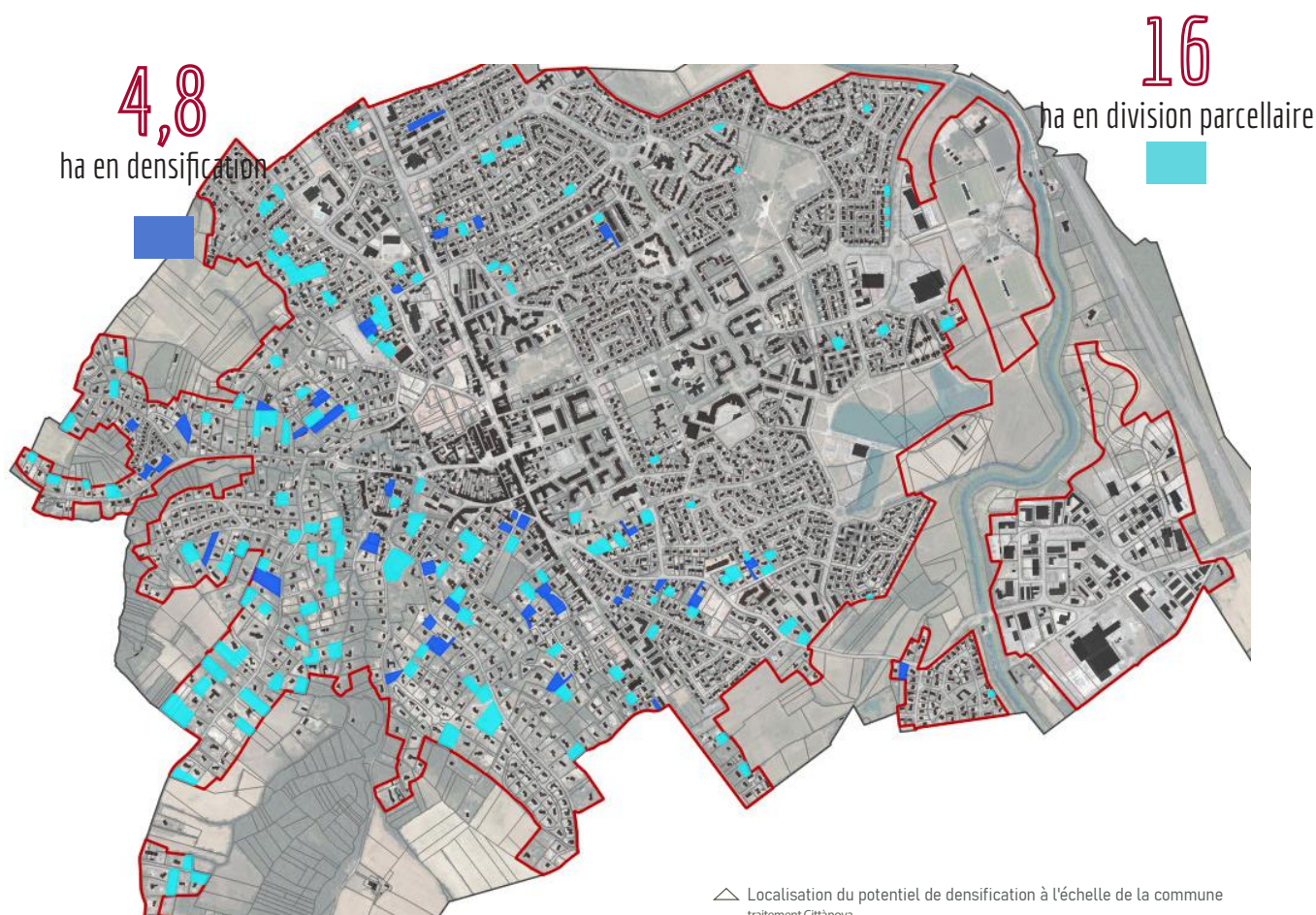
- Être en limite de voirie (parcelle directement accessible),
- Ou à défaut, être à moins de 15 mètres de l'axe de voirie le plus proche (possibilité de créer facilement un accès mutualisé avec une parcelle déjà bâtie),

- Ou à défaut, au moins une limite séparative doit être en contact avec une dent creuse répondant aux critères ci-dessus.

Etape 3 : Les opportunités de division parcellaire dans l'enveloppe urbaine

Les parcelles densifiables retenues pour l'analyse doivent respecter les critères suivants :

- La parcelle initiale (ou ensemble de parcelles) doit avoir une superficie de 500 m² ou plus,
- Pour permettre la division parcellaire, une parcelle d'au moins 300 m² doit pouvoir être dégagée. Cela signifie qu'au moins 300 m² d'un seul tenant doivent rester libres. Cet espace est « simulé » en extrudant un tampon de 10 mètres autour des constructions existantes de la parcelle, qui « représente » l'espace strictement non-divisible de la parcelle. Chaque reliquat ainsi créé est compté séparément,
- Dans le cas où la division devrait se faire à l'arrière de la construction existante, il doit rester plus de 4,5 mètres entre la construction existante et la limite séparative la plus proche, afin de permettre d'aménager un accès à la potentielle nouvelle parcelle en fond de jardin (2,5 mètres de voirie + 2 mètres de bordure à la construction existante).



Etape 4 : les échanges avec la commune et finalisation de l'étude

En dépit de la méthode rigoureuse appliquée au cours de ce travail, il est possible que certaines configurations de parcelles aient été mal interprétées, ou soient à relativiser, ou aient évolué depuis la création des données sources (cadastre 2023 et photos aériennes 2021). C'est pourquoi les résultats du diagnostic foncier devront être passés au crible par la commune pour être validés.

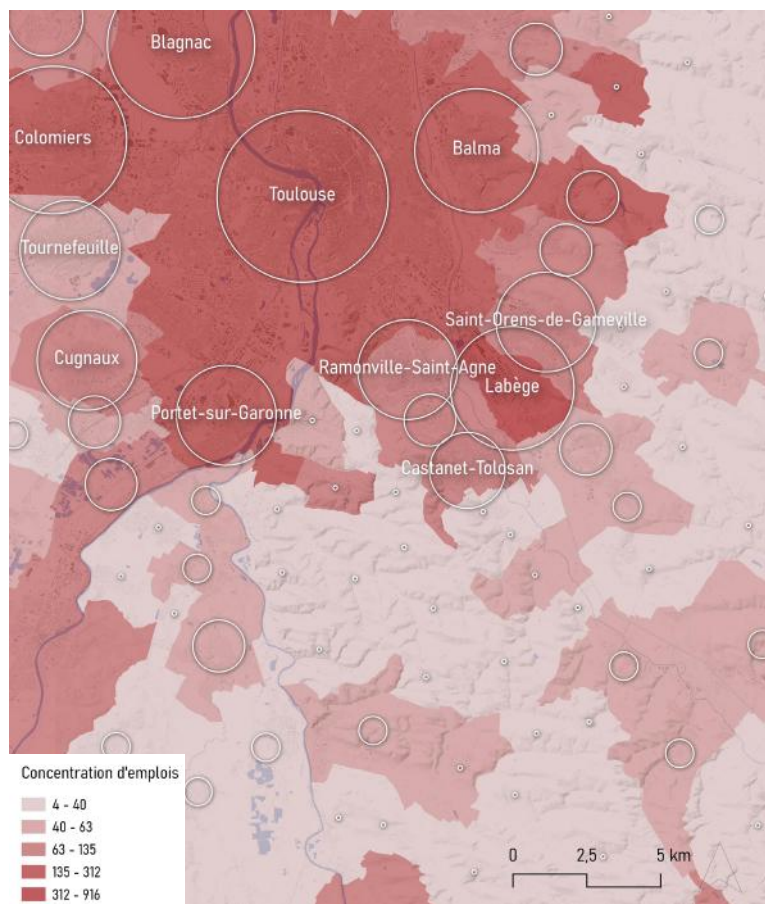
Ce travail, relativement technique, nécessite donc une deuxième « clé de lecture », au travers du regard des élus et techniciens locaux lors du travail sur la phase réglementaire. L'objectif est de parvenir à « qualifier » ce travail exhaustif, afin de passer d'un potentiel « brut » à un potentiel « net ».

Les données seront également réévaluées en fonction des règles définies dans les règlements écrit et graphique.

4_ L'ÉCONOMIE CASTANÉENNE : DYNAMIQUE ET IDENTITAIRE

4.1_ Une concentration d'emploi importante

Concentration et nombre d'emploi par commune en 2019



△ Indice de concentration d'emplois et nombre d'emplois en 2018 à l'échelle de Toulouse
INSEE 2019 (RP) - traitement Cittànova

Définition

L'indice de concentration de l'emploi utilisé sur la carte ci-dessus mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident.

Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi."

Castanet-Tolosan regroupe
12 % des emplois
du Sicoval

Une concentration
propre au sud-est
toulousain

Castanet-Tolosan fait partie du secteur du sud-est toulousain qui concentre un nombre important d'emplois. Ce dynamisme économique impacte l'attractivité des communes. Les communes de Labège, Castanet-Tolosan, Ramonville-Sainte-Agne ont un poids à l'échelle de la métropole toulousaine mais elles représentent surtout le plus important pôle d'emplois du Sicoval.

On dénombre 4 113 emplois dans la commune de Castanet-Tolosan. L'indice de concentration d'emploi s'élève à 63,8, ce qui signifie que pour 100 castanéennes actifs ayant un emploi, la commune propose 63,8 emplois locaux. Cette concentration importante se retrouve dans les autres communes du sud-est toulousain.

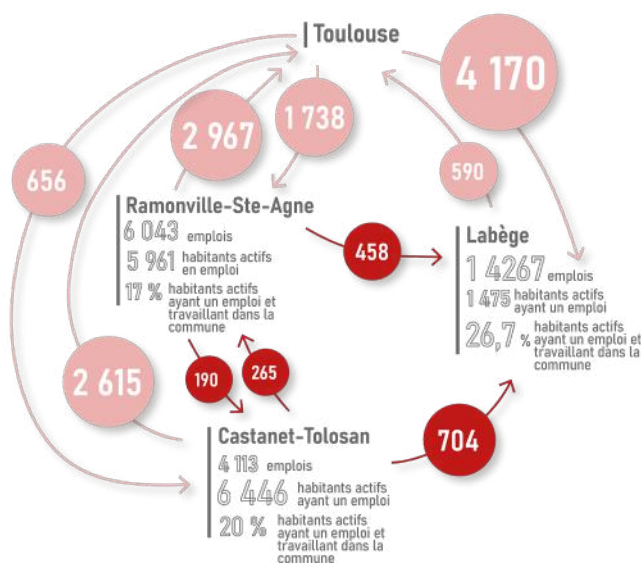
Labège (en rouge foncé sur la cartographique ci-contre), a un statut particulier, elle est le cœur du pôle d'emploi du sud-est toulousain avec un indice de concentration d'emploi de 915 et 14 967 emplois locaux en 2018.

Un pôle d'emploi pour le Sicoval

Castanet-Tolosan est la troisième commune qui fournit le plus d'emplois à l'échelle de la communauté d'agglomération du Sicoval après Labège et Ramonville-Sainte-Agne. Les emplois sont beaucoup moins nombreux dans les communes du Sicoval qui se situent en dehors du secteur du sud-est toulousain. Les emplois du triangle Castanet-Tolosan / Labège / Ramonville-Sainte-Agne constituent 72 % des emplois du sicoval. La commune de Labège regroupe 42 % des emplois du Sicoval grâce à la présence de nombreuses entreprises installées au sein du futur pôle d'activité Enova.

4.2_ Une attractivité qui génère des flux

Principaux flux domicile-travail entre Toulouse et les communes du sud-est toulousain



△ Principaux flux quotidiens domicile-travail entre Toulouse, Ramonville-Ste-Agne, Castanet-Tolosan et Labège en 2018 (champs : flux > 100)
INSEE (RP) - traitement Cittànova

Une mobilité professionnelle accrue en direction de Toulouse et Labège

La majeure partie des Castanéen.nes actifs ayant un emploi travaillent en dehors de la commune. En effet, seuls 20 % des actifs de plus de 15 ans ayant un emploi travaillent sur la commune. La plupart se rendent à Toulouse pour rejoindre leur travail. On constate que les flux domicile travail de Ramonville-Sainte-Agne et de Castanet-Tolosan sont très importants vers la métropole. Labège représente également de nombreux emplois occupés par les Castanéen.nes, avec un flux de 704 individus. Le poids de Labège se mesure aussi par les nombreux Toulousains qui se rendent à Labège pour travailler : le flux le plus important s'élève à 4 170 individus.

Labège, Ramonville-Sainte-Agne et Castanet-Tolosan forment un pôle d'emploi important et constituent un secteur de la périphérie sud-est toulousaine où la dynamique est particulièrement active et dynamique.

4.3_ Une économie qui continue à se développer

Évolution de l'emploi et de l'activité



△ Évolution de l'emploi et du nombre d'actifs dont actifs occupés (données disponibles uniquement pour 2008, 2013 et 2018) à l'échelle de la commune
INSEE (RP) - traitement Cittànova

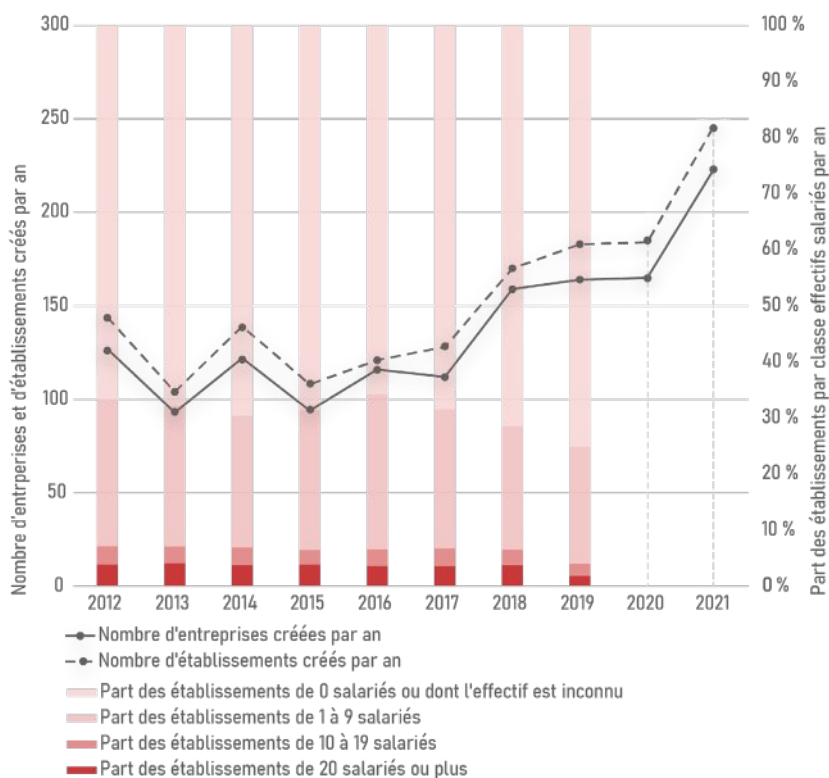
Une augmentation du nombre d'emplois constante mais de moins en moins intense

Le graphique ci-contre montre l'évolution du nombre d'emplois. On constate que le nombre ne cesse d'augmenter depuis 1975. Cette évolution a été particulièrement dynamique sur la période 1975-1990. A la fin des années 1990 jusqu'à la fin des années 2010, le taux d'évolution annuel de l'emploi restait fort avec une moyenne de 3%. Cependant, sur la dernière période, on constate une forte baisse du taux d'évolution annuel de l'emploi qui continue d'être positif mais ne s'élève plus qu'à 1,3%. Cette dynamique se constate également à l'échelle du Sicoval où le taux d'évolution annuel de l'emploi passe de 3,70% sur la période 1999-2008 à 1,75% sur la dernière période (2013-2018).

Une structure sociodémographique en corrélation avec la baisse des dynamiques de création d'emplois

Le graphique ci-dessus montre l'évolution du nombre d'actifs et d'actifs ayant un emploi. Le taux d'actifs a fortement augmenté entre 2013 et 2018. La commune a connu une augmentation globale de la population mais également une forte augmentation du taux d'actifs. Le nombre d'actifs en emploi (actifs occupés) est également monté en flèche sur cette période. Cependant, on constate que l'écart se creuse entre le nombre d'actifs et le nombre d'actifs occupés. Cet écart témoigne de l'augmentation du taux du chômage et évolue en parallèle de la baisse des dynamiques de création d'emplois.

Création d'entreprises et d'établissements par an et taille des établissements par classe effectifs salariés



△ Nombre d'entreprises et d'établissements créés par an à l'échelle de la commune et taille des établissements par classe effectif salariés (part en %, données non disponibles pour les années 2019, 2020, 2021)
INSEE (RP) - traitement Cittànova

Un rythme de création d'établissements accru sur la dernière période

Le nombre de création d'établissements est en hausse depuis 2017. Après avoir connu une période plus calme entre 2018 et 2020, l'année 2021 marque une forte augmentation des créations d'établissements qui atteignent presque les 250. Ce changement de rythme s'applique sur une période trop courte pour pouvoir témoigner d'un réel tournant cependant elle montre l'attractivité de la commune pour les entreprises.

De plus en plus de petits établissements

En parallèle de l'augmentation des créations d'entreprises depuis 2017, on constate l'augmentation de la part des établissements de 0 salarié. Et une baisse des établissements de 1 à 9 salariés mais également de ceux de 20 salariés ou plus. Cette dernière catégorie représentait 4,1% des établissements en 2013 (35 établissements) tandis qu'elle n'en représentait plus que 1,8 en 2018 (20 établissements).

Définition

" L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la «boutique» d'un réparateur de matériel informatique..." (INSEE)



Paroles d'acteurs

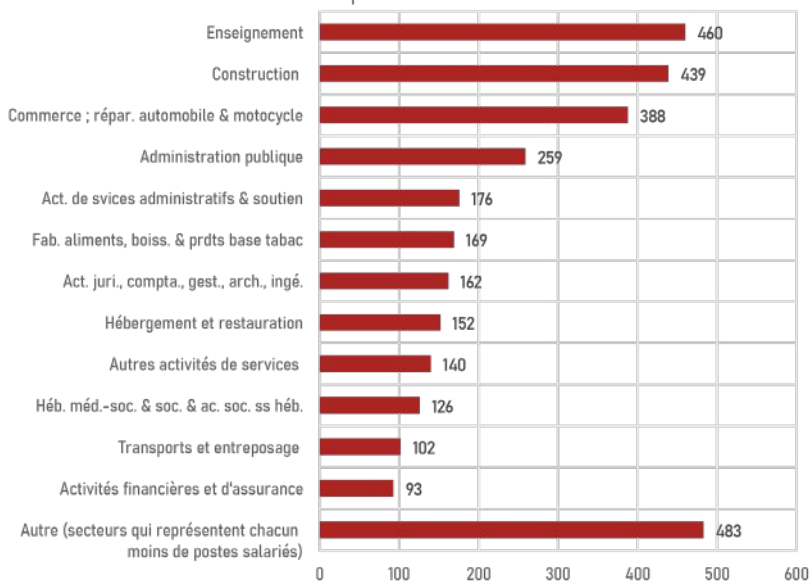
"Même si la majorité des habitants de Castanet-Tolosan travaillent sur Toulouse et Labège, un grand nombre travaille également dans la commune"

Maire d'une commune voisine en Janvier 2023

4.4_ Une économie diversifiée : enseignement, construction, commerce et administration publique comme secteurs dominants

La construction et l'enseignement comme secteurs d'activité dominants dans les emplois locaux

Évolution de l'emploi et de l'activité en 2019



△ Postes salariés à Castanet-Tolosan selon la classification A38 en 2019
INSEE 2019, Flores - traitement Cittànova

Une grande partie des postes salariés de la commune sont des postes dans le secteur de la construction ou de l'enseignement. Ce sont les deux secteurs les plus représentés.

Le commerce et la réparation automobile occupent également une place importante dans l'emploi local, ces secteurs se situent en troisième position avec 388 postes salariés.

Méthode

Il existe plusieurs classifications des secteurs d'activités. Dans ce document, le graphique ci-contre utilise la classification A38 qui distingue 38 secteurs d'activité. Ici, le secteur de l'enseignement est dominant dans les postes salariés. Les graphiques qui suivent utilisent une classification en cinq secteurs d'activité où les secteurs du commerce, des transports et des services divers forment une seule et même famille, qui arrive en tête des emplois locaux.

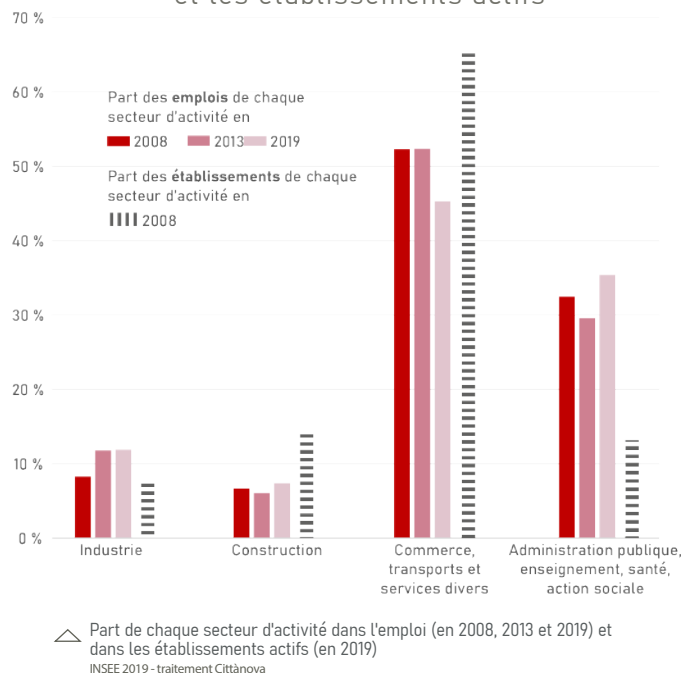
La construction : un secteur d'activité qui marque l'identité de l'économie locale

Des filières économiques porteuses de croissance



Dans le portrait de territoire du Sicoval (2018), les zones d'activité économique de Castanet-Tolosan (Fontanelles Rabaudy et Vic les Graves) ont été identifiées comme composant un pôle économique spécialisé dans l'agro-industrie, les travaux publics et le bâtiment. La zone d'activité de Pechabou fait également partie de cet ensemble.

Part de chaque secteur d'activité dans l'emploi et les établissements actifs



Le commerce et les transports : des secteurs très présents dans l'économie locale

Le graphique ci-contre montre la part qu'occupe chacun des cinq secteurs d'activité au sein de l'économie locale, concernant les emplois et les établissements. On constate que le secteur du commerce, des transports et des services divers domine largement. Il représente plus de 60 % des établissements et plus de 40 % des emplois en 2019. La forte part des établissements s'explique par la multiplication des petits établissements.

Des secteurs de moins en moins représentés au sein des emplois

Le nombre d'emplois a continué à augmenter, cependant l'augmentation des autres secteurs fait du commerce et du transport un secteur de moins en moins représenté.

Une forte augmentation de la part de l'industrie et de l'administration publique dans les emplois locaux

Le secteur du commerce, transports et des services divers est le seul à être de moins en moins représenté dans les emplois locaux. Tous les autres secteurs ont vu leur nombre d'emploi et leur part dans les emplois locaux augmenter. C'est particulièrement le cas pour le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale : 379 emplois ont été créés entre 2008 et 2019, soit 47 % des emplois créés entre 2008 et 2019.

Le secteur de l'industrie est également de plus en plus représenté. Il ne représentait que 8,3 % des emplois en 2008, il en représente presque 12 % en 2019, soit une augmentation de 212 emplois en 11 ans.

4.5_ Les lieux de l'économie castanéenne : espaces périphériques comme de proximité

Des zones d'activité périphériques

La zone d'activité de Vic

La zone de Vic est née dans les années 1980. Elle est composée de bâtiments de différentes époques qui forment un ensemble sans cohérence architecturale. Aujourd'hui, le Sicoval, en partenariat avec la ville, continue d'aménager la zone et d'y apporter des améliorations : création de nouvelles places de parking, signalisation de la zone, aménagement de la voirie avec la création des entrées de zone, réalisation d'une piste cyclable et de trottoirs. Certains de ces aménagements sont terminés, d'autres sont en cours. L'objectif est de favoriser l'attractivité et le développement économique du territoire. Aujourd'hui, la zone artisanale héberge quelque 100 entreprises dont certaines occupent une place phare dans l'économie locale (Coca-Cola, Socex, Frans bonhomme, Transports Chabas ...), ce sont également plus de 1 000 emplois qui ont été créés. Les secteurs d'activités qui sont le plus représentés sont la construction, le bâtiment et l'agroalimentaire.

+ **Surface** : 40 hectares

+ Zone à vocation principalement **industrielle et artisanale**



Le pôle commercial de Rabaudy

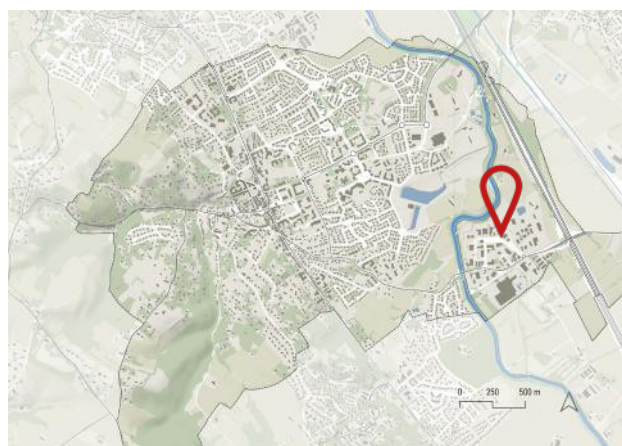
Le pôle commercial de Rabaudy a commencé à être aménagé vers les années 1990, la zone s'est étendue avec la création du bâtiment l'actuel Intermarché au début des années 2000. Le pôle commercial est situé sur la RD57, à proximité de la sortie de la commune. Elle est entourée d'espaces résidentiels principalement composés d'habitat pavillonnaire, et d'équipements sportifs à l'est.

En complément de la grande enseigne de distribution déjà implantée sur ce secteur, de nouvelles enseignes notamment de hard discount se sont installées, ce qui permet d'offrir un large choix de commerces à la population.

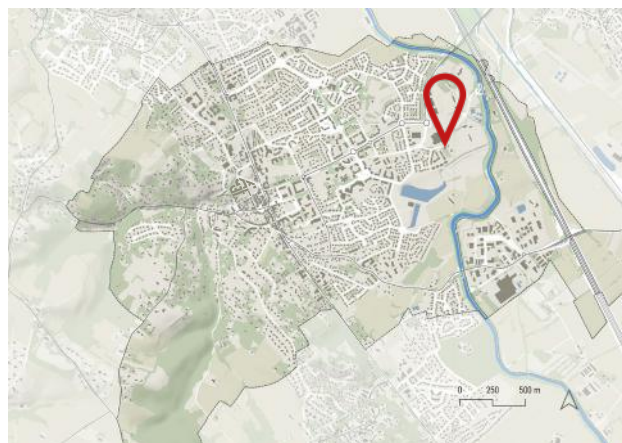
+ **Surface** : 6 hectares

+ Activités principalement **commerciales**

+ Principaux commerces implantés : Centrakor, Intermarché, Lidl.



Le projet d'extension « Les Haies de Vic » est en cours de réalisation. Portée par le groupe Essor, cette extension intervient sur une superficie de 4 hectares au sein de la ZA pour une surface de plancher maximale de 15 000m², soit 13 lots. En 2021, le projet a reçu la certification HQE Haute Qualité Environnementale-Aménagement délivrée par CERTIVEA, pour son organisation de parcelles avec des haies et en cohérence avec le site, sa gestion alternative des eaux pluviales, ou encore son lien avec l'existant (pistes cyclables, voies piétonnes..). »



△ Cartographies de la localisation du pôle commercial de Rabaudy et emprise du site
IGN (BD TOPO) - traitement Cittanova



△ Périmètre de la zone

Zoom sur l'entreprise Eurécia

est une entreprise de développement de logiciels. Elle s'est implantée dans le domaine de Fages, que l'entreprise a rénové dans le but d'y installer un campus. Ce domaine est situé à proximité du pôle commercial de Rabaudy. L'entreprise représente plus de 150 emplois pour la commune et est en expansion. Ce développement fait émerger de nouveaux besoins qui devront être pris en compte au sein du PLU.



△ Google EARTH



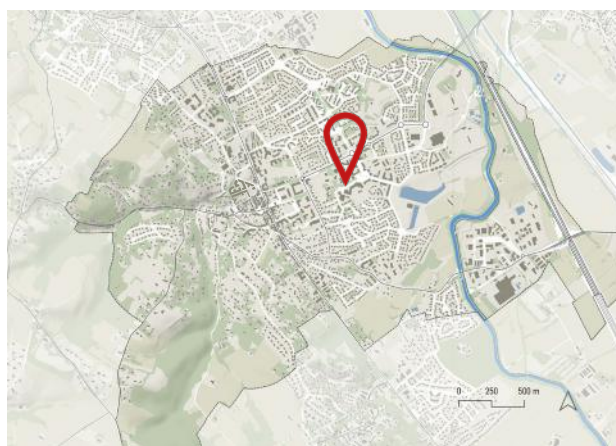
△ SITE INTERNET EURECIA

Des centralités économiques et sociales au sein desquelles s'implantent les commerces de proximité

Le pôle commercial de Verte Prairie

Plusieurs commerces de proximité forment le pôle commercial de Verte Prairie, qui accueille également chaque samedi matin un des trois marchés de plein vent de la commune. Ce secteur, plutôt central, permet aux habitants de pouvoir accéder à des commerces à pied. Le bâtiment qui accueille les commerces a été construit vers les années 1990, lors du développement des principaux secteurs d'habitation dans la plaine. On y retrouve également un cabinet médical avec plusieurs médecins généralistes, ainsi qu'un cabinet d'orthodontie.

Commerces implantés : tabac presse, boulangerie, pressing, deux restaurants, coiffeur, agence de voyage, cordonnerie/serrurerie, agence immobilière.



△ Cartographies de la localisation du pôle commercial de Verte Prairie et emprise du site
IGN (BD TOPO) - traitement Cittànova



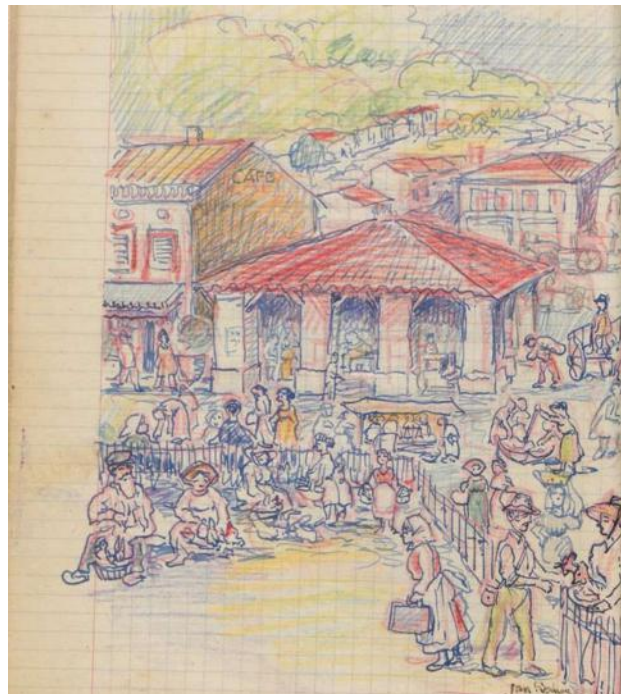
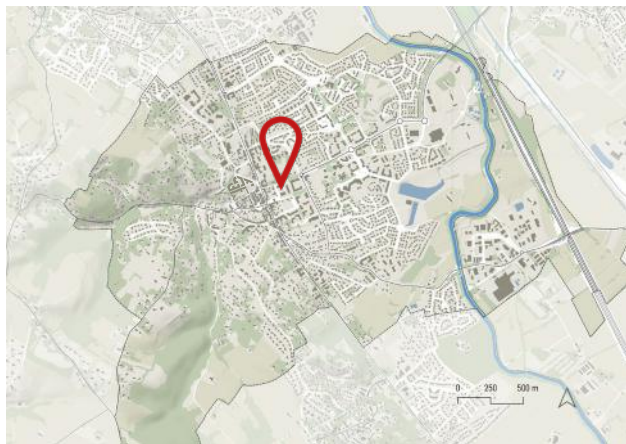
△ Google EARTH



△ Périmètre de la zone

Le pôle commercial de la Halle Lauragaise

La Halle Lauragaise se situe en plein centre-ville, elle accueille des commerces de proximité et des restaurants, c'est aussi le lieu où se tient un marché de plein vent le mardi et le vendredi. A Castanet-Tolosan, les trois marchés de plein vent (le marché du mardi et le marché bio et producteurs du vendredi tous deux situés sous la halle et le marché de Verte Prairie le samedi) accueillent 150 marchands chaque semaine.



△ Reproduction numérique du " livre de Castanet : pouèmes-proso-countes " de 1949 par Jan Pitchou (Danton Cazelles), représentant l'ancienne halle de la place Richard
Archives départementales de Haute-Garonne

◁ Cartographies de la localisation du pôle commercial de centre ville et emprise du site
IGN (BD TOPO) - traitement Cittanova

□ Périmètre de la zone



△ CITTANOVA



Paroles d'acteurs

"La place de la Halle pourrait être plus vivante : on s'y rend lorsqu'on l'a connaît, mais il faudrait travailler la visibilité depuis la route départementale "

Elu de la majorité en septembre 2022

Localisation des commerces selon les données OpenStreetMap 2020



△ Cartographie de localisation des commerces
OpenStreetMap - IGN - traitement Cittànova

L'Avenue du Lauragais / Avenue de Toulouse

La RD813 ou Avenue du Lauragais traverse la commune du nord au sud et représente un axe commercial important. Cette voie polarise un nombre important de commerces, elle en est ponctuée sur toute la longueur. Les commerces sont plus denses au niveau du centre ancien, entre la André Lupiac et la rue de Frère Despons. Les typologies de commerces sont variées.



△ TISSEO

Zoom sur

La requalification de la RD813 et de ses abords

Des travaux de requalification ont été menés depuis 2019 afin de sécuriser l'accès aux commerces et services du centre-ville dans le respect des normes d'accessibilité. Le chantier s'est déroulé en plusieurs phases et tronçons, en partant de l'arrêt de la Maladie en direction du centre-ville : travaux sur les réseaux d'eau, d'électricité, de gaz, création et réfection de trottoirs accessibles aux cycles et piétons, réalisation d'un enrobé neuf sur la route, mise aux normes d'accessibilité PMR des arrêts de transports en commun, réalisation de la couche de roulement, traçage des passages piétons et de la chaussée à voie centrale banalisée. Autant d'aménagements qui visent à apaiser l'artère centrale de la commune et à dynamiser les commerces dans un contexte agréable et accessible à tous. La conception de la requalification n'a pas prévu d'aménagement cyclable initialement, de nouveaux travaux sont en cours pour aménager des bandes cyclables dans l'objectif de développer ces équipements et de mise en conformité avec la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (dite loi LAURE), qui a posé les fondements des politiques de déplacement en faveur du vélo (et des modes doux en général). En effet, cette loi rend obligatoire l'aménagement cyclable d'une voie lorsque des travaux de voirie sont engagés.

4.6_ Le potentiel de densification des zones d'activités (source : SICOVAL)

ZA RABAUDY

La ZA Rabaudy, implantée sur la commune de Castanet-Tolosan, présentait lors de la réalisation de l'inventaire 1 local vacant.

Le taux de vacance rapporté à l'ensemble des locaux est donc de 5,88%.

ZI Vic, les Graves

La ZI Vic, les Graves, implantée sur la commune de Castanet-Tolosan, présentait lors de la réalisation de l'inventaire 12 locaux vacants.

Le taux de vacance rapporté à l'ensemble des locaux est donc de 5,56%.

Zone d'activité	Nombre de locaux	Locaux vacants	Taux de vacance
Rabaudy	17	1	5,88%
Vic, les Graves	216	12	5,56%



△ Occupants implantés sur la zone de Rabaudy
SICOVAL



△ Occupants implantés sur la zone de Vic
SICOVAL

La zone d'activité Rabaudy comporte 16 parcelles non bâties pouvant faire l'objet d'une densification, sur une superficie totale de 6,75 hectares. Puis, elle dispose de 8 parcelles intensifiables sur un total de 3,14 hectares, pouvant représenter des potentiels d'extension ou d'intensification. En revanche elle ne compte aucune parcelle en renouvellement.

La zone industrielle de Vic, Les Graves comporte 101 parcelles non bâties pouvant faire l'objet d'une densification, sur une superficie totale de 8,77 hectares. Puis, elle dispose de 57 parcelles intensifiables sur un total de 10,33 hectares, pouvant représenter des potentiels d'extension ou d'intensification. Enfin, elle compte également 3 parcelles en renouvellement urbain pour des projets de réhabilitation ou de démolition-reconstruction.

Zone d'activité	Parcelles libres	Parcelles intensifiables	Renouvellement urbain
Rabaudy	6,746 ha	3,142 ha	0 ha
Vic, les Graves	8,770 ha	10,331 ha	0,330 ha



△ Parcelles libres et intensification sur la zone de Rabaudy
SICOVAL



△ Parcelles libres sur la zone de Vic SICOVAL



△ Intensification sur la zone de Vic SICOVAL

Le parcellaire de la ZA Rabaudy compte 14 unités foncières appartenant à 15 propriétaires différents.



△ Unités foncières sur la zone de Rabaudy SICOVAL



△ Unités foncières sur la zone de Vic SICOVAL

4.7_ Vers une réponse adaptée aux nouveaux besoins

Les capacités de développement mises en oeuvre sur la zone de Vic sont actuellement largement mobilisées avec 11 permis de construire accordés sur les 13 lots créés. Peu ou pas de possibilités d'extension sont identifiées sur ce site cerné par le canal, l'autoroute, et des espaces agricoles.

La ZA de Rabaudy, à vocation essentiellement commerciale, dispose de quelques disponibilités foncières permettant notamment de conforter ce pôle commercial.

Les deux sites présentent des possibilités de densification qui peuvent soit répondre à des besoins de développement des entreprises présentes (sur leur propre foncier), soit à l'accueil de nouveaux établissements sous réserve de division foncière en fonction de la nature des projets. Cependant ces possibilités correspondent aujourd'hui en grande partie à des espaces de stationnement soit destinés aux actifs travaillant sur site, soit à la clientèle. La mobilisation de ce foncier impliquera en parallèle la mise en oeuvre d'une stratégie en matière d'organisation du stationnement et des déplacements. La mobilisation de ces capacités de densification nécessite donc d'articuler une stratégie foncière globale et une stratégie en matière de mobilités. La faible taille des parcelles suggère également d'envisager une possibilité d'extension verticale des constructions.

Les faibles taux de vacances correspondent aux besoins liés aux flux des mutations immobilières et traduisent une certaine tension sur ce marché.

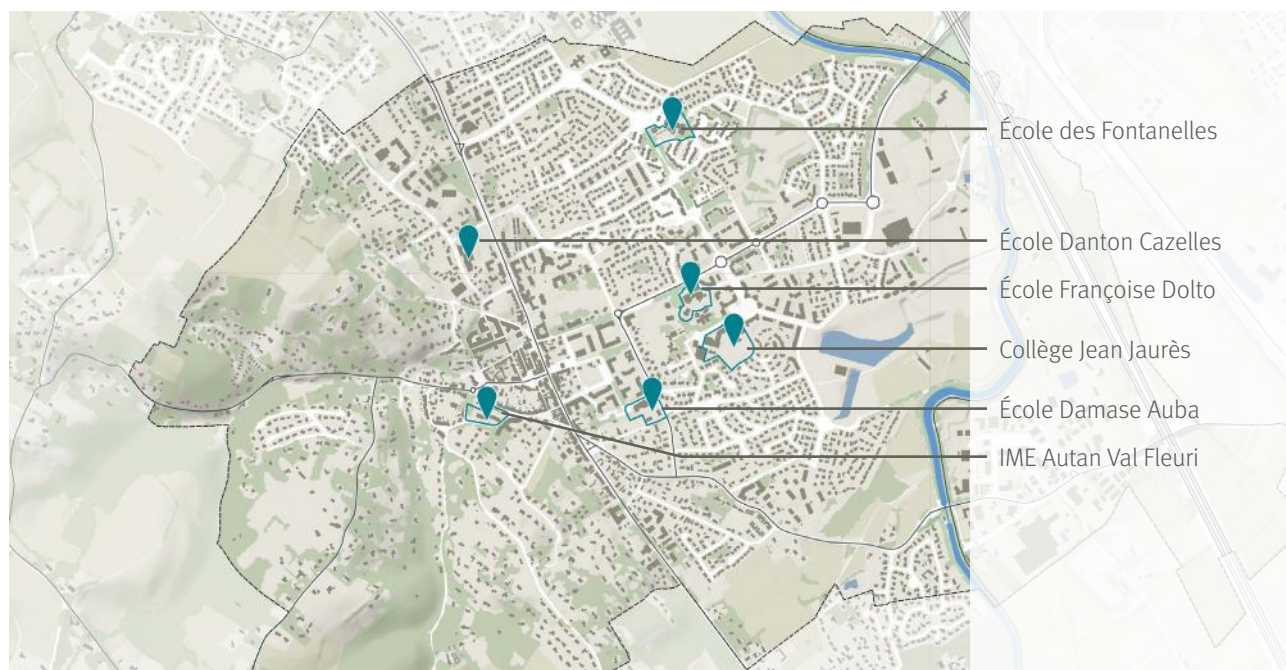
Une entreprise de développement de logiciels, implantée dans le domaine de Fages, à proximité du pôle commercial de Rabaudy est en expansion. Ce développement fait émerger de nouveaux besoins fonciers sur ce site. Ils appellent la recherche d'une réponse in situ et sur ses abords au sein du PLU en conciliant densification, limitation de l'artificialisation, voire désimperméabilisation de surfaces.

Ainsi une attention particulière devra être portée sur ce secteur situé sur l'axe principal de liaison avec les territoires économiques voisins (Labège ...) et desservi par les transports en commun et par une liaison cyclable intercommunale.

5_ DES ÉQUIPEMENTS POLARISÉS ET BIEN RÉPARTIS

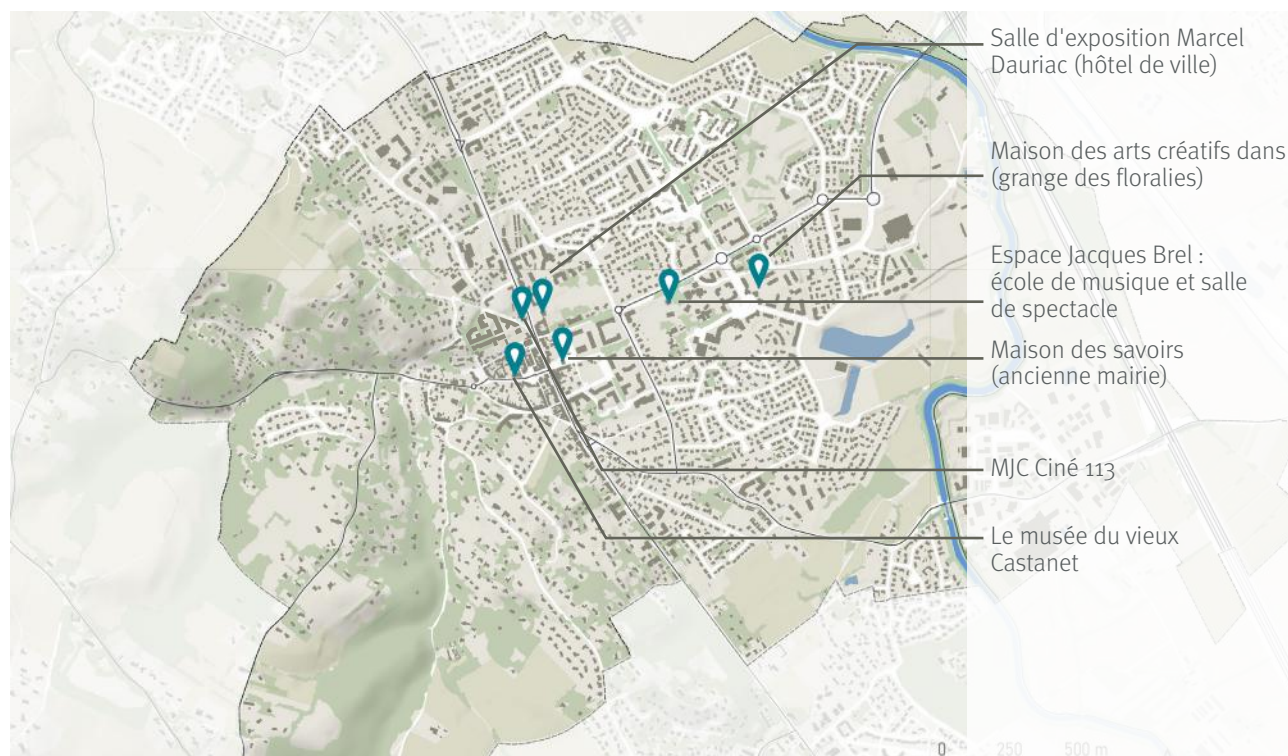
5.1_ Localisation des équipements par typologie

Équipements scolaires



△ Localisation des équipements scolaires de la commune
IGN (BD TOPO) - traitement Cittànova

Équipements culturels



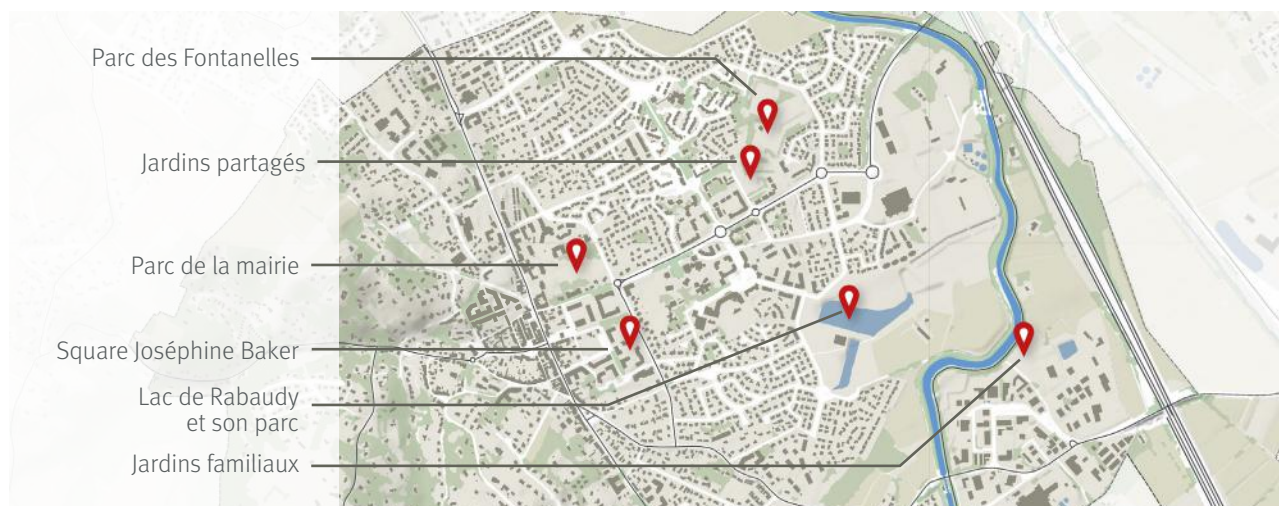
△ Localisation des équipements culturels de la commune
IGN (BD TOPO) - traitement Cittànova

Équipements sportifs



△ Localisation des équipements sportifs de la commune
IGN (BD TOPO) - traitement Cittànova

Espaces verts et de loisirs



△ Localisation des espaces verts et de loisirs de la commune
IGN (BD TOPO) - traitement Cittànova

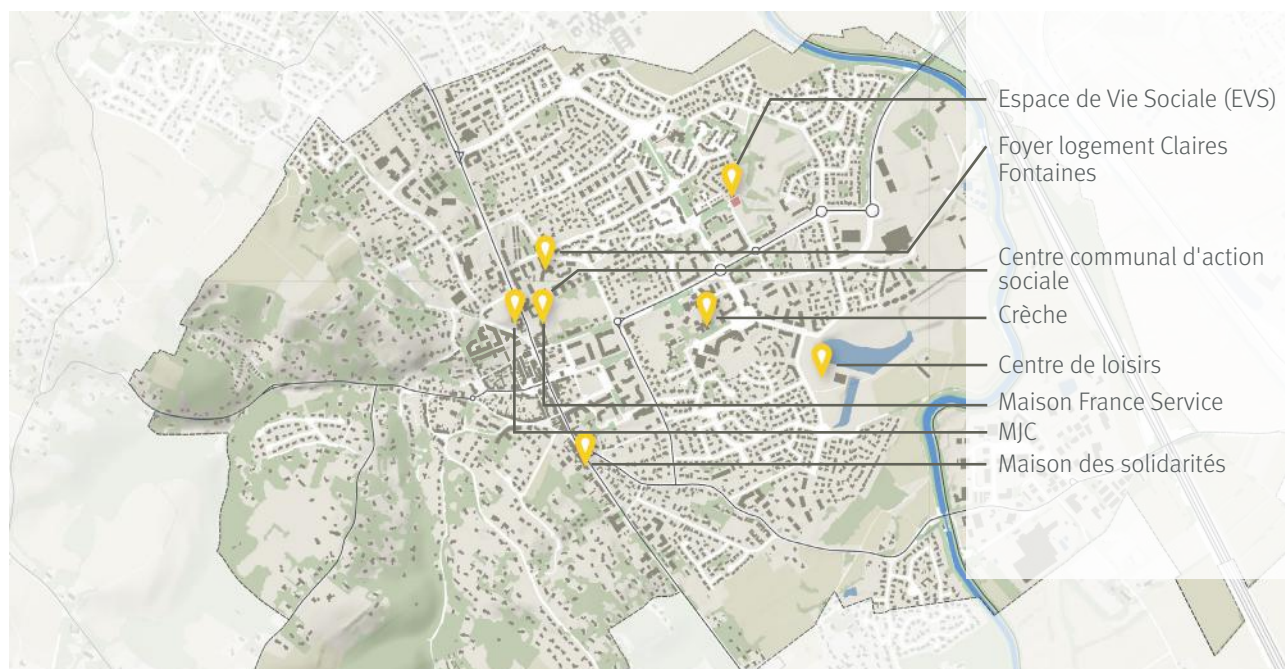
Zoom sur

Les jardins partagés et familiaux. Il existe deux types de jardins à Castanet-Tolosan. Ceux qui sont situés à l'est du canal sont gérés par l'association "Les Jardins Familiaux" qui propose des parcelles du domaine communal où les adhérents peuvent s'adonner à la culture potagère et fruitière. Les jardins familiaux proposent une parcelle par adhérent, contrairement aux jardins partagés, où tous les adhérents s'occupent de la même parcelle. L'association organise également des événements : travaux collectifs, fête du parc, rendez-vous aux jardins, ... C'est aux Fontanelles, rue Alain Savary, que se situent les jardins partagés. Ils sont implantés sous une ligne haute tension qui rend ce secteur inconstructible, créant une poche végétale au sein du tissu urbain. Ils ont été ouverts récemment suite à plusieurs mois de travaux co-gérés par la ville et l'association du Quartier des Fontanelles.



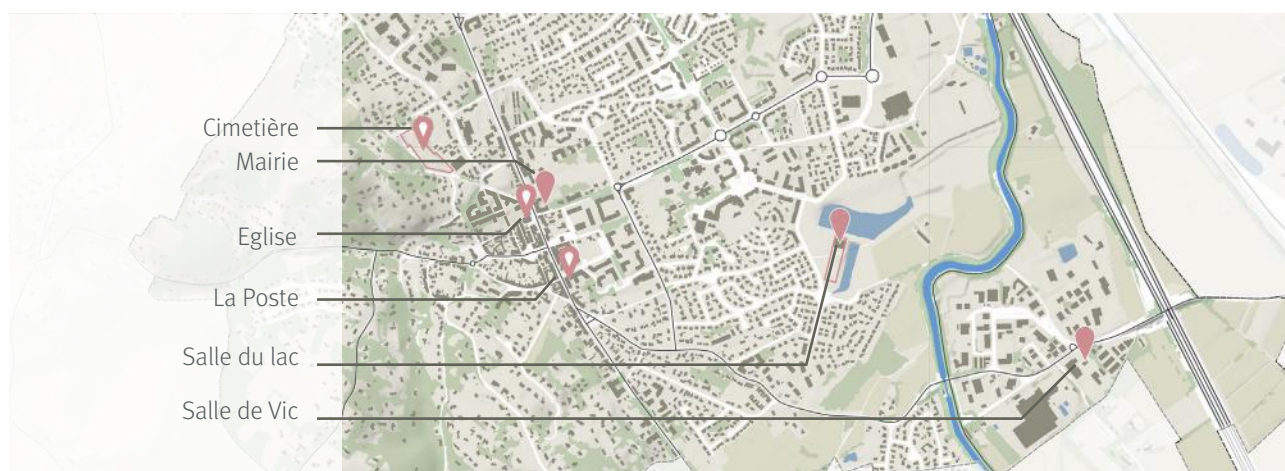
△ Photographie aérienne des jardins familiaux de Castanet-Tolosan
Association Les Jardins familiaux de Castanet

Services et équipements sociaux et de loisirs



△ Localisation des services et équipements sociaux
IGN (BD TOPO) - traitement Cittanova

Autres équipements



△ Localisation des services et équipements sociaux
IGN (BD TOPO) - traitement Cittanova

"Espaces sportifs, verts et de loisirs : quels rapports avec la nature ?"

Ces espaces semi-artificialisés en ville revêtent une importance forte pour maintenir le cadre de vie agréable, qui a participé à la perception de Castanet-Tolosan comme une ville désirable proche de la métropole.

Cet attrait est une ressource d'avenir, qui se fait de plus en plus rare dans les villes complètement urbanisées.

Ces sols présentant également une certaine naturalité possèdent une meilleure capacité de réversibilité que les espaces construits, ce qui représente un intérêt dans le contexte actuel où l'on recherche des espaces modulaires, adaptables, multi-fonctions. Espaces verts... espaces

nourriciers, espaces récréatifs et culturels, espace de santé et de bien-être, espace de stockage carbone, espace de fraîcheur, espace de vie humain partagé et ouvert ?... Un peu tout cela à la fois sans doute, si la gestion et l'aménagement sont appropriés.



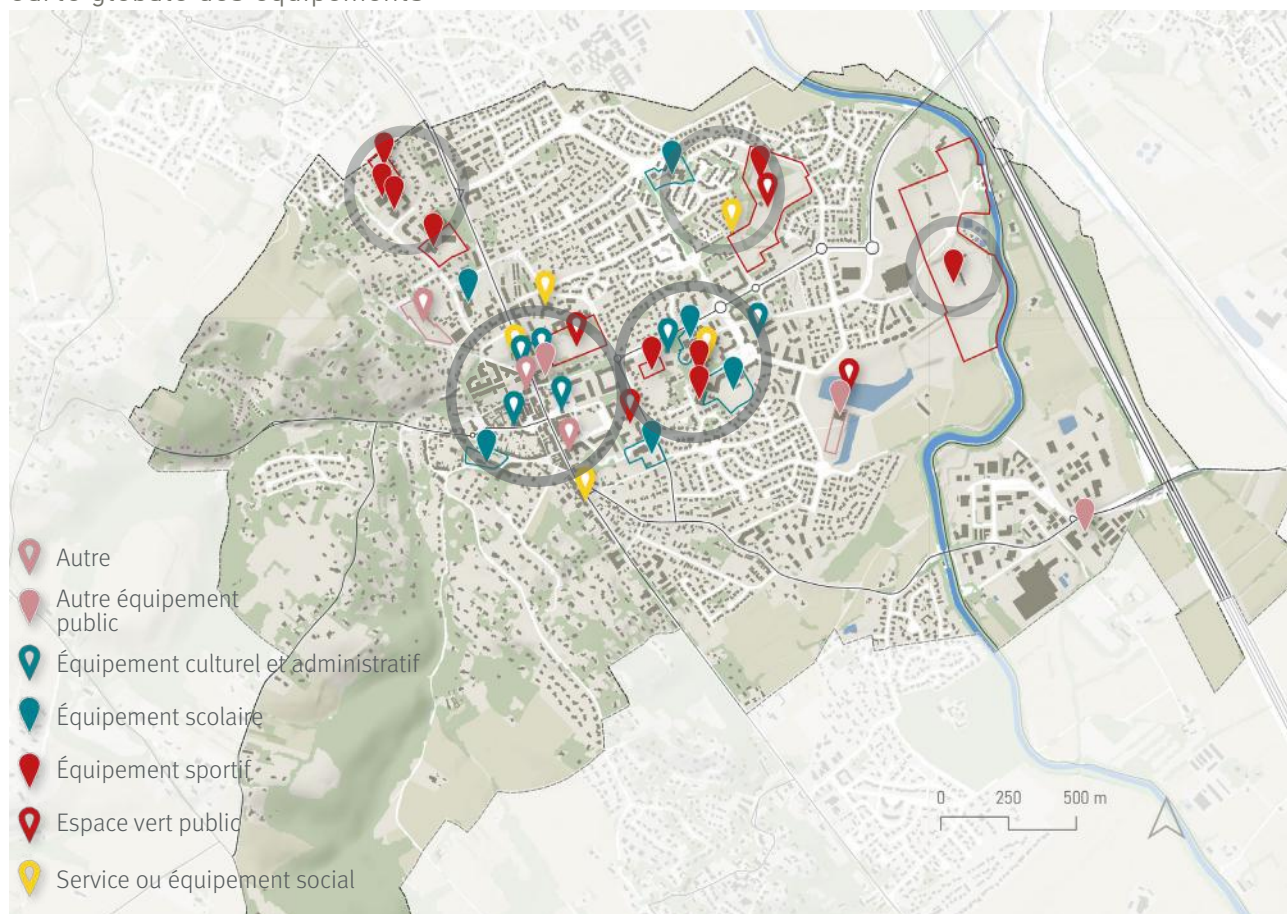
Paroles d'acteurs

"Il existe une vraie qualité de vie dans la commune, notamment sur les coteaux où l'on peut aller se balader rapidement"

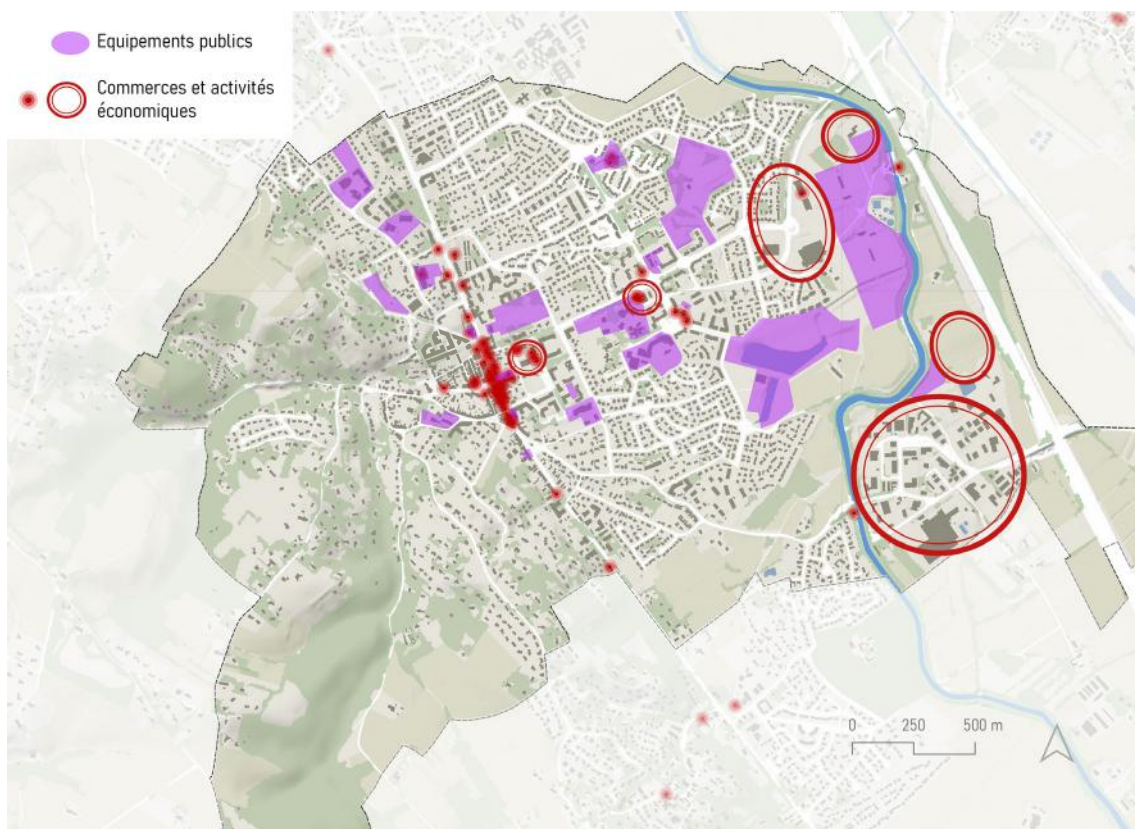
Habitant de Castanet-Tolosan en Janvier 2023

5.2_ Des centres de vie qui se distinguent par leurs usages

Carte globale des équipements



△ Localisation des équipements
IGN (BD TOPO) - traitement Cittànova



△ Localisation des équipements, commerces et activités économiques
IGN (BD TOPO) - traitement Cittànova

Le centre ancien : une polarité de commerces de proximité et d'équipements culturels

Au niveau du centre ancien on retrouve un nombre important d'équipements publics, implantés à proximité de la mairie et de la RD813. C'est le secteur où sont implantés la plupart des équipements culturels : musée, salle d'exposition, MJC, ... On y trouve également l'église et les services basiques de proximité : la poste, la mairie. C'est également le secteur où on trouve la plus grande concentration de commerces de proximité. Les abords de la RD813, entre le croisement avec la place Pierre Richard et la mairie constituent donc un des principaux centres de vie de la commune. Ils proposent des services, équipements et commerces de proximité variés qui en font un lieu de vie important. La présence de la départementale impacte fortement l'ambiance et l'usage des commerces, les traversées sont parfois compliquées, cependant le nombre de places de stationnement limité le long de la RD813 et la densité de la circulation incite à se déplacer à pied de commerce en commerce.

Le secteur Verte Prairie : un second centre comportant une offre en équipements riche et variée

Après le centre-ville et la RD813, la seconde polarité la plus importante en termes d'équipements et de services est le secteur qui se situe à proximité de Verte Prairie. Cette polarité est davantage axée sur les équipements publics scolaires, sportifs et de loisirs avec l'école Danton Cazelles, le Collège Jean Jaurès, la Salle Jacques Brel. Cette offre est complétée par la présence du marché mais également par le petit centre commercial de Verte Prairie. L'ensemble de ces éléments en font un second centre de vie. Il se distingue du centre-ville par une ambiance plus aérée et moins intimiste due à une densité plus faible, avec des espaces publics plus grands, des bâtiments plus récents et moins d'éléments de patrimoine. Les différents équipements de ce secteur ne sont pas très éloignés les uns des autres mais la perception est différente par rapport au centre-ville : on a davantage la sensation d'un espace périphérique, la place importante laissée aux véhicules individuels tant en stationnement qu'en circulation incite moins à la marche.

Des équipements sportifs polarisés vers la rue du Dr Louis Delherm, le secteur Fontanelles et le complexe du Lautard

La commune de Castanet-Tolosan comporte une offre très riche et variée en termes d'équipements sportifs. Ils sont regroupés dans trois secteurs. Au nord-ouest de la commune à proximité de la rue du Dr Louis Delherm, on trouve des salles couvertes et des équipements extérieurs d'une grande diversité : boulodrome, gymnase, piscine, dojo, court de tennis. Ces éléments sont complétés par le skate-parc d'Auzeville, le terrain de jeu et le terrain de foot d'Auzeville qui se trouvent à quelques minutes à pied. Le second secteur dédié aux équipements sportifs est le complexe du Lautard, à proximité du parc commercial de Rabaudy. On y trouve deux terrains de rugby et deux terrains de football. Enfin, le parc des Fontanelles abrite un city-stade, une structure de jeux et un fronton de pelote basque. On y trouve également l'Espace de Vie Sociale (EVS) qui propose des activités sportives, de loisirs et culturelles.

Au-delà de proposer des espaces de jeux, de sport et de rencontre aux Castanéennes et notamment aux jeunes, la présence de nombreux clubs et associations participe à la vie et au dynamisme de la commune.



Projet en cours

Le lieu hybride est un projet initié par l'équipe municipale de la commune, qui absorbera l'EVS actuellement localisé dans le bâtiment de l'ancien Espace Malraux. Il s'agit de créer un centre social et une médiathèque et de donner vie à un lieu qui mêle pratiques sociales et culturelles, un tiers-lieu où chaque habitant pourra être accueilli pour des activités de loisirs, de lecture, de consultations numériques, des conférences, des cours de cuisine, ... Afin de définir la programmation du lieu, un groupe de travail a été créé en 2021, il est composé d'habitants, d'élus, d'associations, de partenaires institutionnels.

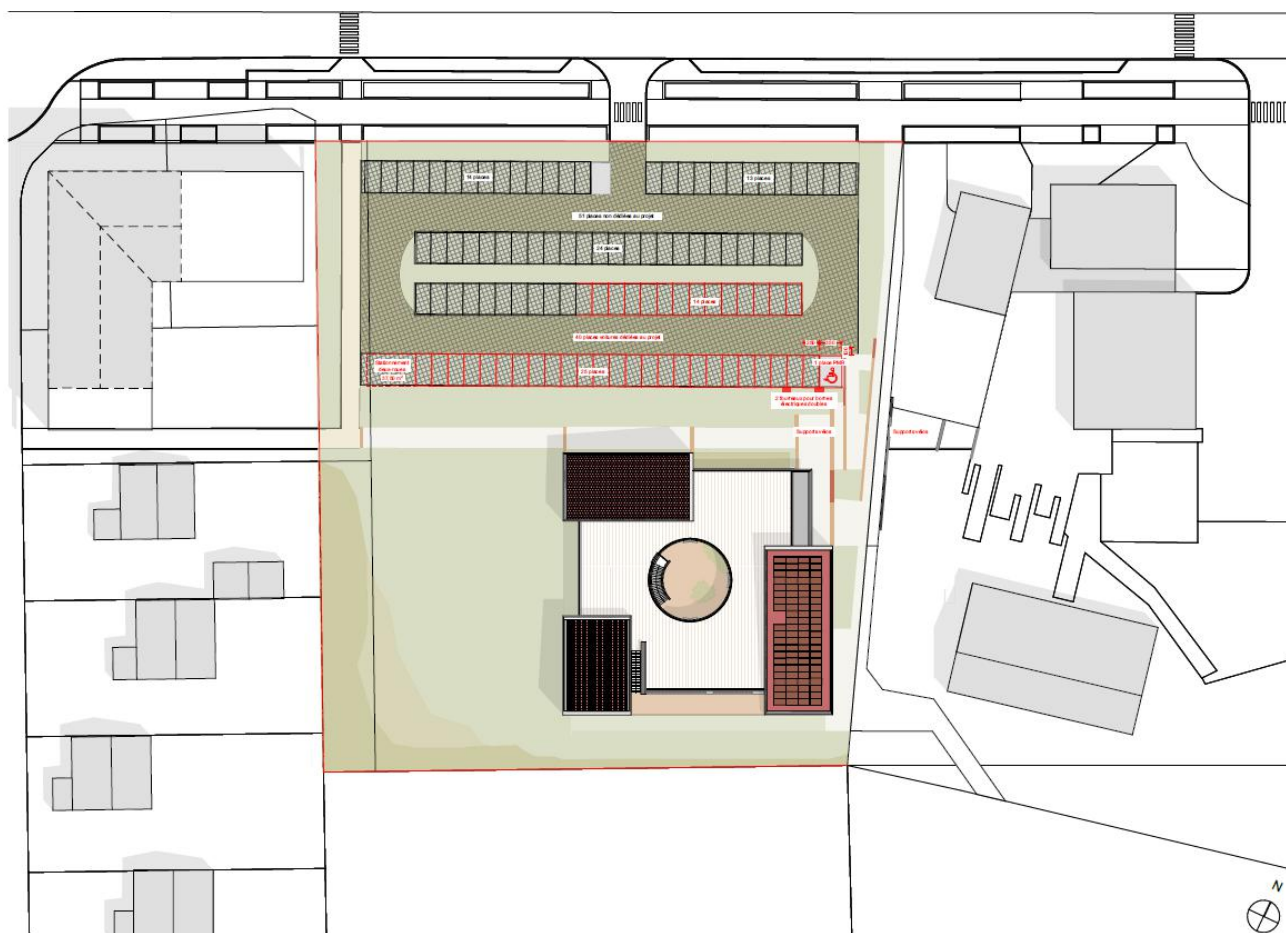
La mairie a organisé une consultation citoyenne afin de déterminer le site sur lequel prendra place le lieu hybride. Le secteur Jacques Brel a été choisi pour le projet, plus précisément la parcelle limitrophe au parking. Le permis a été accordé au mois de Juillet 2024.



△ CITTANOVA



△ Perspective du projet
Kombo Architectes



△ Plan de masse du projet
Kombo Architectes

6_ LES INITIATIVES CITOYENNES AU CŒUR DE LA VIE COMMUNALE

6.1_ Un tissu associatif dense et actif

Associations : les premiers acteurs de la vie locale

Le tissu associatif de la commune est particulièrement dynamique. L'annuaire des associations de Castanet-Tolosan en recense 117 dans des secteurs variés : sportif, culturel, social, loisirs, associations de quartier, association des commerçants... La présence des associations permet d'apporter aux habitants des services notamment dans les secteurs du loisir et du sport. Le tissu associatif permet également de rendre la commune vivante en mettant quotidiennement les habitants qui partagent une passion ou un quartier mais également en organisant des événements tout au long de l'année : Fête aux parcs, Inauguration de nouveaux lieux et bâtiments rénovés, Concerts en liberté !, spectacles de la saison culturelle, Journées du patrimoine, Semaine de mobilité, Convivencia ...

6.2_ La démocratie participative et ses instances

L'équipe municipale a mis en place des instances et des outils de démocratie participative afin d'inciter les habitants à prendre part du fonctionnement de la commune, des projets, ...

Les commissions extra-municipales (CEM)

Les commissions extra-municipales sont des groupes de personnes qui sont formés puis sont amenés à réfléchir à différents sujets dans le but de produire des avis et des préconisations aux élus afin de participer aux décisions et au développement de la commune.

Elles sont actuellement au nombre de trois : CEM habitat et cadre de vie, CEM mobilités douces vers les écoles et les équipements, CEM valorisation du patrimoine.

Les CEM sont composées de :

- + 6 citoyens volontaires et 6 citoyens suppléants volontaires ;
- + 6 citoyens tirés au sort et 6 citoyens suppléants ;
- + 4 représentants d'associations ou de partenaires en lien avec la thématique ;
- + 3 élus de la majorité (dont la délégation en lien avec la thématique) et la Présidence ;
- + 2 élus volontaires de la minorité ;
- + 2 techniciens dont l'expertise est en lien avec la thématique ;
- + 1 animateur du débat public

Dans un premier temps, les membres des CEM suivent des temps de formation afin d'être sensibilisé et informé sur la thématique. S'en suit une période de travail et de réflexion, la CEM fait ensuite des propositions. Enfin, au terme de chaque période, la CEM rend compte de l'avancée des travaux auprès des habitants et en conseil municipal.

Le groupe projet

En dehors des CEM, un groupe projet a également été formé pour mener une réflexion et travailler sur la programmation du lieu hybride (cf. partie équipements).

Le comité castanéen des mobilités (CCM)

L'objectif du CCM est de rendre les déplacements accessibles à toutes et à tous des façon sécurisée, que ce soit au sein de la commune ou pour les déplacements vers les communes limitrophes. Il travaille en collaboration avec la CEM mobilités et la communauté des modes actifs (CMA) du Sicoval.

Les agoras de quartier

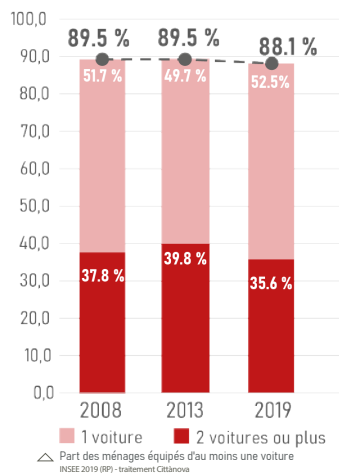
Les agoras de quartier sont au nombre de 4, ce sont des lieux destinés à permettre aux habitants de s'exprimer. Il s'agit également de créer du lien dans les quartiers entre citoyens, associations, commerces et municipalité. Les temps forts des agoras sont les assemblées plénières, organisées 3 à 4 fois par an.

La Ville met également à disposition un budget participatif, d'une enveloppe d'environ 100 000 euros en 2022 et 2023, soit 25 000 euros par agora de quartier, pour permettre la mise en œuvre de projets choisis par les habitants.

7_ DES MOBILITÉS ALTERNATIVES EN DÉVELOPPEMENT

7.1_ La place encore prégnante des voitures

Part des ménages équipés d'au moins une voiture



La voiture, mode de déplacement largement dominant

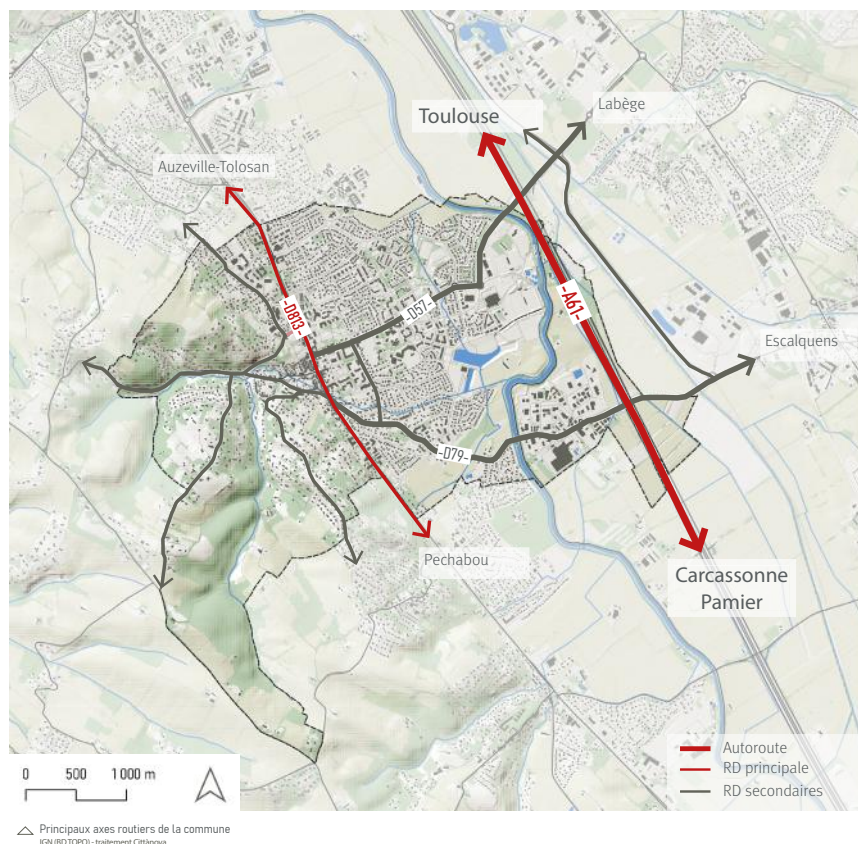
Malgré le développement des modes doux, la voiture reste le mode de déplacement largement dominant à Castanet-Tolosan. On constate cependant une baisse du nombre de véhicules par ménage et une baisse de la part des ménages véhiculés. La plupart des déplacements sont des déplacements professionnels. Les impacts de l'utilisation de la dominance de la voiture individuelle sont pluriels : émissions de gaz à effet de serre, problématiques de stationnement, nuisances dues à la circulation.

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2019 (source INSEE)

72.9 % Voiture, camion ou fourgonnette
12.9 % Transport en commun
5.1 % Vélo

4.2 % Marche à pied
3.3 % Pas de déplacement
1.6 % Deux-roues motorisé

Réseau viaire



Une commune traversée

La commune de Castanet-Tolosan doit son implantation à la route départementale 813 également appelée Avenue de Toulouse et Avenue du Lauragais. Cette voie scinde la commune en deux : à l'ouest les coteaux, à l'est la plaine.

La RD813 relie Toulouse via le périphérique et traverse une grande partie des communes du sillon Lauragais (Ramonville-Sainte-Agne, Auzerville-Tolosane, Pompertuzat, Deyme, Donneville, Montgiscard) pour rejoindre la RD16 (sa parallèle) à Baziège. À Castanet-Tolosan, les constructions sont particulièrement denses aux abords de la départementale : logements, commerces, bureaux, ... Le fonctionnement et l'usage des abords de la départementale (espaces publics comme bâtiments) est donc pleinement impacté par la présence de cet axe. Le premier impact est celui de l'insécurité et des nuisances sonores dues à la

densité de la circulation, notamment aux heures de pointe. Un chaudiou, des feux, des passages piétons et des marquages au sol ont cependant été aménagés afin de rendre les abords de la traversée de la départementale plus agréables et sécurisés notamment pour les modes doux.

Deux franchissements très empruntés

Les deux axes secondaires les plus importants après la RD813, perpendiculaires à cet axe principal, sont la RD57 et la RD79. Les deux départementales permettent de desservir les différents quartiers de la plaine. Au-delà d'être deux axes structurants pour la commune, ils sont aussi des manières de franchir le sillon Lauragais (Canal du Midi, autoroute, Hers) pour relier Labège ou Escalquens.

La RD57 constitue le premier franchissement du nord au sud après Toulouse. La commune de Castanet-Tolosan est donc traversée par un nombre important d'automobilistes qui cherchent à emprunter ces diagonales nord est - sud ouest afin de regagner les communes qui se situent de l'autre côté de la plaine.

Trafic moyen journalier annuel

au niveau du franchissement de la D57

14 058 (en 2016)
véhicules, dont 3 % de PL.

au niveau du franchissement de la D79

8 142 (en 2018)
véhicules, dont 2 % de PL.

Les espaces dédiés au stationnement

L'inventaire des places de stationnement avancé dans le rapport de présentation du PLU en vigueur (réalisé par la commune de Castanet) recense environ 4 000 emplacements, matérialisés et accessibles depuis l'espace public pour les véhicules de particuliers. Après une sortie sur le terrain du bureau d'études en février 2024, afin de vérifier le potentiel présenté, le nombre de places accessibles au public s'avère être d'environ 2 950.

La cartographie ci-dessous distingue les zones de stationnement du stationnement linéaire le long des axes de communication. Il apparaît que les capacités de stationnement sont plus importantes à proximité des équipements publics du centre.



Pour ce qui est des vélos, la commune fait état de 68 emplacements (source : Open Data Sicoval). La commune a publié une cartographie sur le site internet Castanet-2p2r.fr afin de communiquer sur l'emplacement des arceaux dans les lieux publics. Les administrés ont également la possibilité d'effectuer de nouvelles demandes de création d'arceaux. Les emplacements vélos de la commune se situent quasi exclusivement dans le centre-bourg, où se concentrent la majorité des commerces et services. Leurs effectifs ont pratiquement été doublés lors de la requalification de la "Grand rue" (Avenue de Toulouse, Avenue du Lauragais) en 2020.



△ Cartographie des emplacements vélos sur le commune de Castanet
Visite de terrain février 2024 Cittanova



△ Totem entretien vélo en face de la mairie
Castanet-2p2r.fr

Aux espaces publics de stationnement, il convient de rajouter l'ensemble des parcelles privées qui accueillent du stationnement : les parkings des espaces commerciaux, des logements collectifs, des maisons individuelles, ... Ainsi, la capacité de stationnement de la commune peut être envisagée comme supérieure.



△ Inventaire des espaces privés dédiés au stationnement
IGN (P) - Stationnement Cittanova

En complément de ses espaces de stationnement pour les véhicules motorisés, la commune de Castanet-Tolosan comptabilise 10 places de stationnement pour les véhicules hybrides et électriques (2 publiques, 8 privées). Sur les dix emplacements pour véhicules électriques recensés sur la commune, deux seulement sont accessibles au public.



△ Les deux seules places publiques dédiées aux véhicules électriques de la commune



△ Les places réservées aux véhicules électriques et hybrides se situent sur le parking de la Place des Ormes

Il convient de noter que de nombreux espaces sont utilisés comme du stationnement alors que celui-ci n'est pas clairement identifié, il s'agit du stationnement informel qui peut engendrer des problèmes de mobilité en particulier pour les piétons et les personnes à mobilité réduite. En effet, les véhicules se stationnent sur les espaces dédiés aux piétons rendant ainsi la circulation dangereuse.

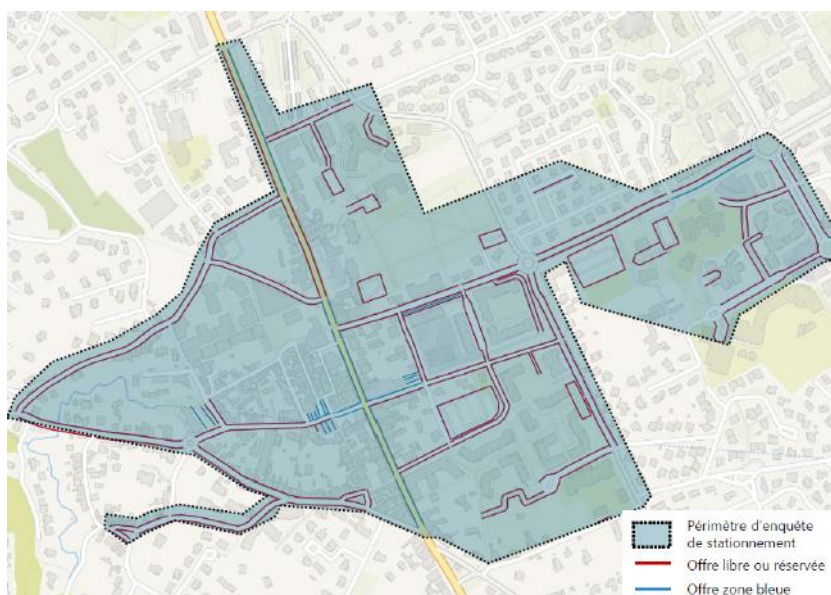
Il conviendra de redéfinir les obligations de création d'espace de stationnement public pour toutes les nouvelles opérations d'aménagement afin de contrer les problématiques actuelles.



△ Stationnement informel allée des Aubépines
Google Earth

L'étude sur le plan de circulation et stratégie de stationnement

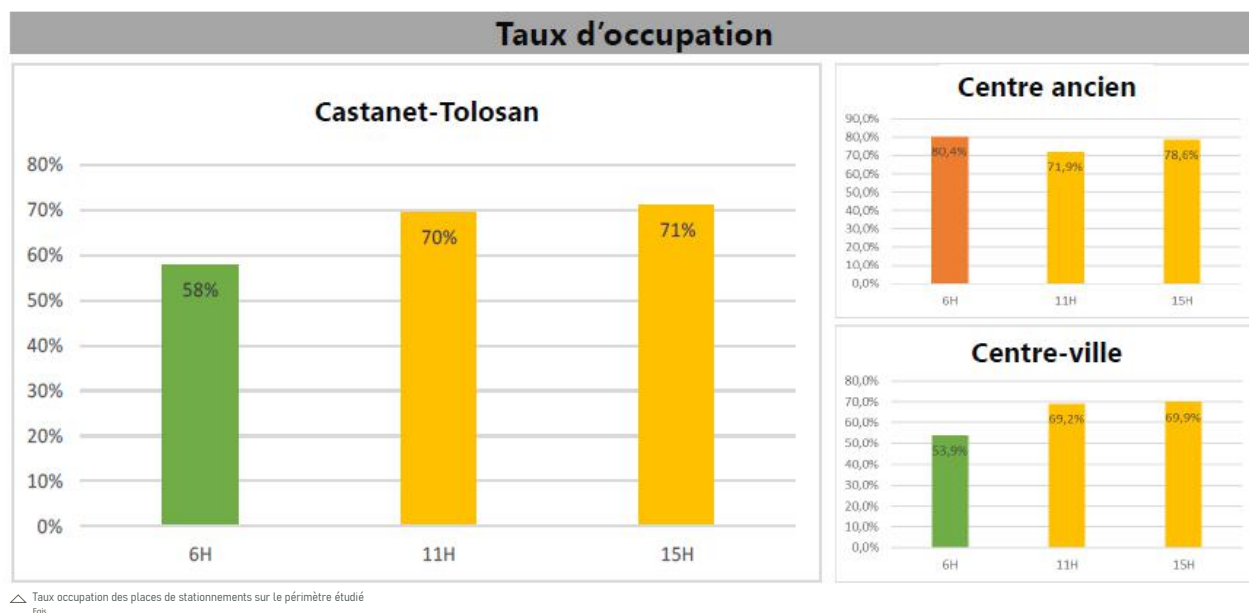
La commune a lancé une étude sur son plan de circulation et sa stratégie de stationnement, les premiers éléments de diagnostic ont été communiqués en juin 2023. Cette étude porte sur le périmètre restreint du cœur de bourg où a été étudiée l'occupation des 1 588 places disponibles (1 193 places libres, 124 places en offre réservées (livraison, PMR, Taxis, ...), 50 places privatives des résidences, 221 places en zones bleues majoritairement sur l'avenue de Toulouse.



△ Périmètre de l'étude
Egis

L'étude donne plusieurs conclusions concernant le stationnement à Castanet-Tolosan :

- » Globalement, un taux d'occupation modéré, inférieur à 80%
- » Mais des tensions confirmées avec des taux supérieurs à 80% en début de matinée lié à un fort stationnement résidentiel nocturne sur le centre ancien
- » Sur le secteur Centre-ville, une offre adaptée avec des taux de congestions toujours inférieurs à 72%.
- » Un stationnement illicite modéré globalement grâce à une offre importante (1320 places) et le contrôle du stationnement par la police municipale.
- » Un fonctionnement de la zone bleue satisfaisante le long de l'avenue de Toulouse avec une occupation maximale en fin de matinée et l'après-midi.



7.2_ Les alternatives à la voiture individuelle

Une position géographique stratégique avec de nombreux pôles attractifs à proximité

La situation géographique de la commune accroît les enjeux de mobilité. En effet, bien que Castanet-Tolosan accueille un nombre important d'emplois et ait une couverture en services, commerces et équipements riche et diversifiée, de nombreux habitants se rendent dans les communes limitrophes pour travailler, faire leurs achats, ...

Sur l'infographie ci-dessous, on constate que les temps de trajet sont assez proches selon les différents modes de transport, malgré le fait que la voiture individuelle soit souvent l'un des moyens les plus rapides de rejoindre ces différents pôles. Les transports en commun, les mobilités douces (vélo notamment) et la multimodalité sont trois enjeux forts pour la commune de Castanet-Tolosan.

TEMPS DE TRAJET DEPUIS LA MAIRIE DE CASTANET-TOLOSAN PAR TEMPS DE TRAJET CROISSANT

GARE DE TOULOUSE	GARE D'ESCALQUENS	GARE DE LABÈGE-INNOPOLE	CARCASSONNE	MONTAUBAN	PAMIER
40 MIN	30 MIN	20 MIN	1H15	1H	50 MIN
30 MIN	15 MIN	20 MIN	+ 1H30	+ 1H30	+ 1H40
30 MIN	10 MIN	10 MIN			

Localisation des lignes et arrêts de bus situés sur la commune



△ Cartographie des lignes et des arrêts du réseau de transport en commun Tisséo qui passent par la commune de Castanet-Tolosan
Tisséo - traitement Cittanova

Les transports en commun et l'enjeu de la multimodalité

Castanet-Tolosan, le terminus de plusieurs lignes de bus urbaines

Castanet-Tolosan est le terminus du bus 81, qui relie la commune à l'Université Paul Sabatier où on trouve des possibilités de correspondance avec plusieurs lignes qui permettent de rejoindre le centre de la métropole. Elle est également le terminus de la ligne L6 qui permet de rejoindre le pôle d'échange et le parking-relais de Ramonville-Sainte-Agne, la ligne de métro B ainsi que les bus 27, 37, 79, 111 et 112. Le haut niveau de service de la ligne L6 permet une fréquence de passage plus importante et une amplitude horaire plus large. Le bus 109 relie Castanet-Tolosan à Labège et permet de rejoindre directement la gare de Labège-Innopole. Ces différentes lignes permettent aux habitants de rejoindre la métropole facilement, mais également Ramonville-Ste-Agne et surtout Labège qui sont les principales destinations de travail et de lieu d'étude et d'enseignement pour les Castanéen.nes.

Voici la fréquentation des lignes de bus dans la commune en novembre 2022 :

- Linéo 6, 7 720 validations par jour
- Ligne 81, 2 040 validations par jour
- Ligne 109, 700 validations par jour
- Ligne 202, 77 validations par jour
- Ligne 205, 175 validations par jour



Projet en cours

La future ligne de métro C du réseau Tisséo dessinera une artère économique qui irrigue la métropole d'Est en Ouest, rapprochant les deux principaux pôles de mobilité, la gare TGV Matabiau et l'aéroport international, et reliant les pôles économiques de l'aéronautique, de l'espace et de la recherche. Elle est configurée pour améliorer la desserte des bassins d'emplois de l'agglomération, et bénéficier à tous en contribuant à fluidifier la circulation. L'arrêt prévu à Labège pourra profiter à la commune de Castanet dont les usagers pourront relier facilement les métro B à Ramonville-Sainte-Agne et C à Labège.



Paroles d'acteurs

"Avec un transport collectif en site propre à Castanet, les déplacements sont plus efficaces"

Membre de commission extra-municipale en Janvier 2023

Un lieu d'échange entre les lignes de bus urbaines et celles qui rejoignent le sud du Sicoval

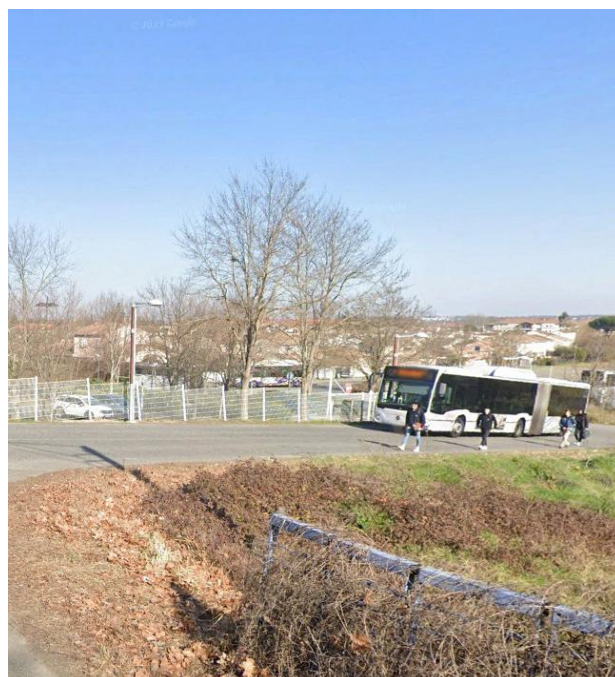
L'arrêt "Castanet-Tolosan" est un pôle d'échange et un parking relais, au-delà des lignes plus "urbaines" déjà citées, c'est le terminus de deux autres lignes : les lignes de bus 205 et 202 qui permettent de regagner Ayguesvives et Montbrun-Lauragais. La ligne dessert également toutes les communes qui se situent sur la RD813. Ces lignes ont un cadencement moins important.



L'enjeu de la multimodalité

Castanet-Tolosan se situe à proximité des gares d'Escalquens et de Labège, qui peuvent être rejointes en bus, en vélo comme en voiture. Ça représente un atout fort pour la commune et accroît la nécessité de pouvoir se rendre facilement jusqu'aux gares notamment pour les usagers des modes doux. Cet enjeu est particulièrement fort sur l'axe qui rejoint Labège car c'est une des principales destinations professionnelles des Castanéens mais également des Ramonvillois qui passent par Castanet-Tolosan.

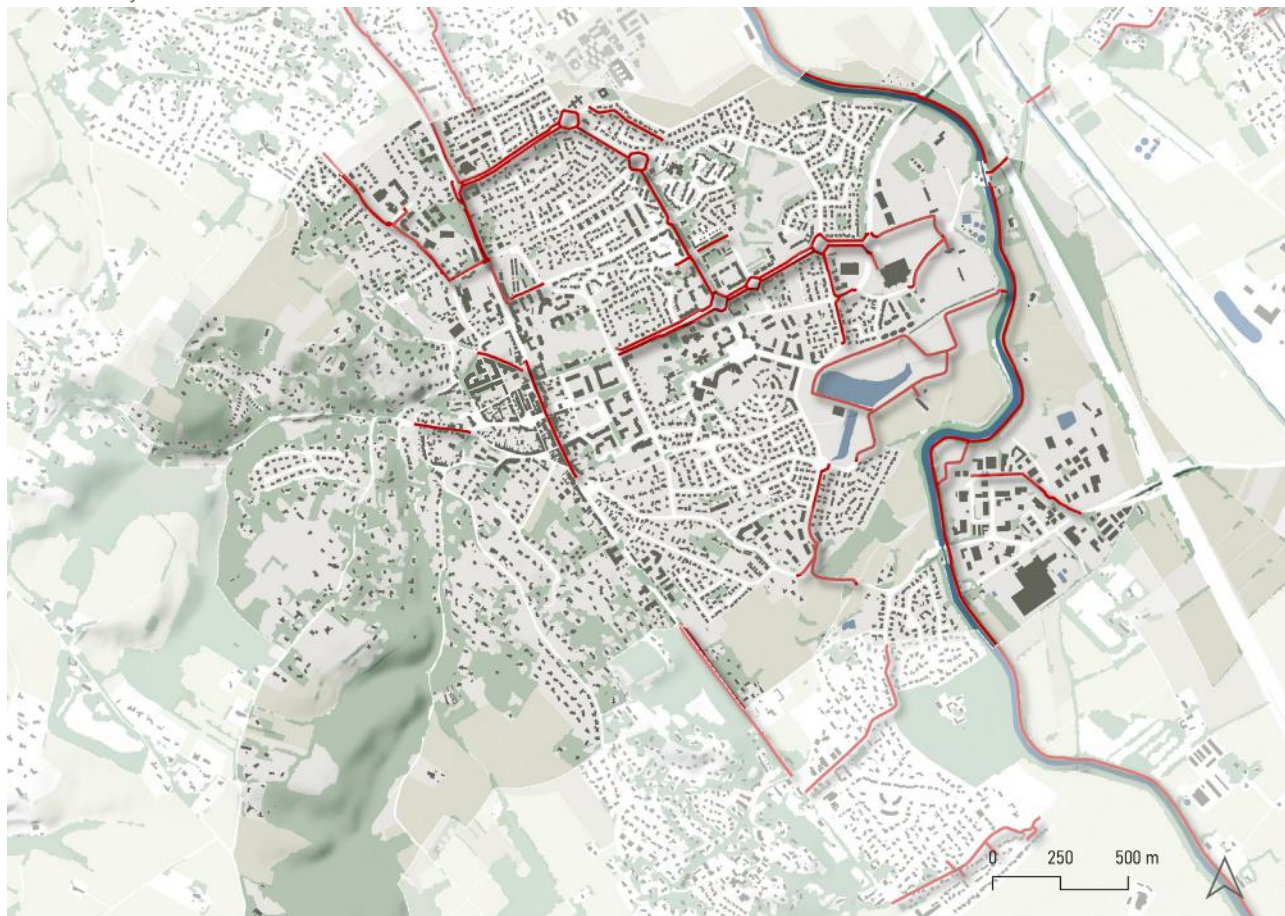
Au-delà de la proximité de ces gares, l'enjeu de la multimodalité se situe également à l'arrêt de bus Castanet-Tolosan, car c'est le point de changement entre les lignes de bus qui viennent des communes plus rurales au sud et celles qui permettent de se rendre à Labège, Ramonville-Sainte-Agne ou Toulouse. Pour répondre à cette problématique, Tisséo a aménagé deux parkings relais ("Maladie" et "Castanet-Tolosan") et une zone bleue afin d'inciter les automobilistes venant des communes voisines à utiliser (pour leur déplacement domicile / travail) les parkings relais afin d'éviter les voitures ventouses qui stationnent une journée entière en centre-ville.



Parking relais de la Maladie
Google Earth

Pistes cyclables : un réseau qui s'étaye

Réseau cyclable



△ Tracé des pistes cyclables
Géovélo - IGN - traitement Cittànova

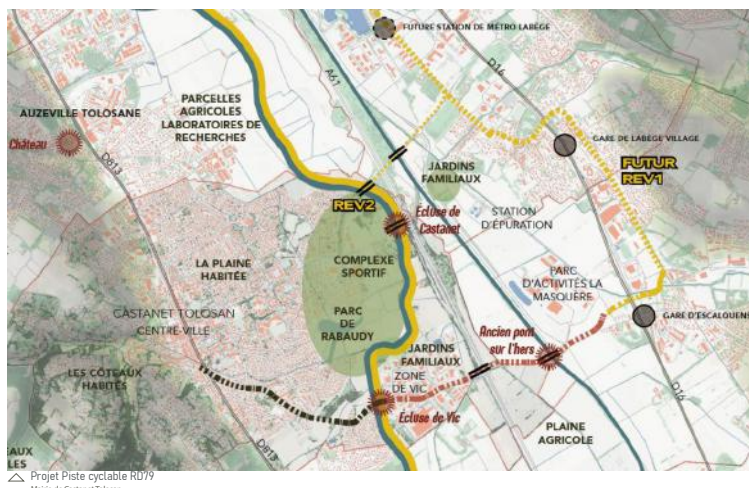
De nombreux projets concernant le réseau cyclable

Le réseau cyclable de Castanet-Tolosan regroupe 13 km de pistes cyclables dont 1,5 réalisés en 2021. La commune est particulièrement active en termes de création d'aménagements dédiés aux modes doux. Parmi les projets récents on peut citer :

- + L'aménagement d'une piste cyclable Avenue Salettes et Manset,
- + L'aménagement de 340 m de pistes cyclables le long de la RD813 (entre la rue Jean Ingres et l'Avenue des Peupliers),
- + L'aménagement d'une piste cyclable rue André Lupiac,
- + L'aménagement d'une piste cyclable Avenue Pierre Mendès France et Avenue Se Canto,
- + L'aménagement d'une piste cyclable Boulevard des Genêts dans le cadre du schéma directeur cyclable du Sicoval,
- + La création d'une piste cyclable reliant le centre-ville de Castanet-Tolosan à la gare SNCF d'Escalquens sur 4 km le long de la RD 79,
- + Les abords de l'école Danton Cazelles sont le support d'une réflexion menée par la ville et la CEM Mobilités afin d'apaiser la circulation

devant le groupe scolaire et de favoriser le partage de la route. Une expérimentation a été mise en place afin de mettre l'Avenue du Docteur Louis Delherm en sens unique sur une partie. La voie de circulation libérée a laissé place à des pistes cyclables matérialisées au sol de façon temporaire. Des pédibus sont également organisés.

Le schéma directeur cyclable du Sicoval a été réalisé en 2021 à l'échelle des 36 communes de l'intercommunalité. Il permet d'avoir une vision d'ensemble et de penser les connexions intercommunales. Il propose un ensemble d'actions territorialisées, budgétisées et phasées afin de répondre concrètement aux objectifs de mobilité douce.



La voie verte des abords du Canal du Midi : le développement du cyclotourisme

Un cheminement piéton et cyclo est aménagé sur les abords du canal du midi. Il fait partie de l'itinéraire du canal des deux mers permettant de relier l'estuaire de la Gironde à la Méditerranée. Au-delà d'être un lieu privilégié pour les loisirs au quotidien, les abords du canal du midi sont donc également un lieu prisé des cyclotouristes, de plus en plus nombreux.



△ Site de la ville de Castanet-Tolosan

Multimodalité et nature en ville ?

Les espaces de mobilité douce sont propices à être identifiés et rendus attractifs par une végétalisation urbaine ombragée, protectrice des intempéries, sécuritaire (en matérialisant la séparation des circulations), dont le côté linéaire peut être exploité pour l'infiltration des eaux, l'accompagnement paysager et le cadre de vie...

Des aménagements bien pensés peuvent rendre la multimodalité plus désirable et plus fonctionnelle (stationnements cyclables de qualité, signalisation des continuités efficace, végétalisation multistratifiée pour atténuer la pollution aux particules...), tant du point de vue de la mobilité que des services rendus par les déplacements doux (gain de temps, activité physique, économie d'énergie...).



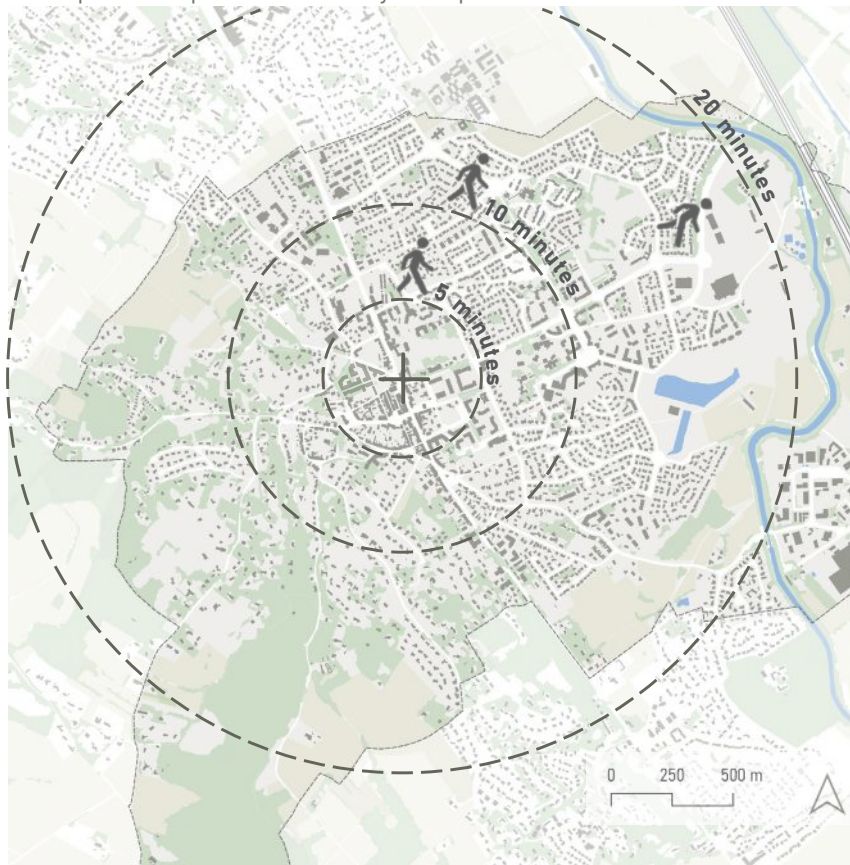
Paroles d'acteurs

"Le quartier des Ormes est un petit village dans la ville, on peut tout faire à pied. Je me sens privilégiée dans mon lieu de vie"

Habitant de Castanet-Tolosan en septembre 2022

Une commune à taille humaine

Temps de déplacement moyen à pied autour de la mairie



△ Cartographie des temps de déplacement moyens à pied autour de la commune de Castanet-Tolosan
Tisséo - traitement Cittanova

Le centre-ville de Castanet-Tolosan est aussi le centre géographique de la commune. On constate qu'une grande partie des logements sont situés à moins de 10 minutes du cœur de la commune, 20 minutes pour les plus éloignés. La circulation piétonne est donc un enjeu phare pour la commune, au vu de sa taille et de sa morphologie.

8_ LES ENJEUX IDENTIFIÉS

Avant les années 1970', Castanet Tolosan est un petit bourg rural, la commune ne s'est que peu développée avant cette décennie : un bourg dense avec de nombreuses activités artisanales et une activité agricole marquée se traduisant par l'implantation de fermes en périphérie. Il y a à peine 50 ans les espaces agricoles et de nature constituaient les horizons de la grande majorité des castanéens et castanéennes. Les espaces artificialisés avaient une place d'îlots au sein d'une matrice semi-naturelle.

L'analyse des précédentes données a permis l'émergence de plusieurs enjeux pour le territoire castanéen, en matière d'économie, de consommation d'espace, d'armature territoriale, de démographie et de logement.

LES ENJEUX

- » Le renforcement de la place de l'agriculture
- » L'amélioration de la lisibilité des éléments du patrimoine dans toutes ses composantes (patrimoine bâti, végétal, vernaculaire, commémoratif, ...)
- » La valorisation et la protection des atouts paysagers et naturels du territoire, vecteurs du cadre de vie castanéen
- » Le changement du modèle de développement urbain pour tendre vers la sobriété foncière
- » La préservation des espaces non urbanisés du territoire en encadrant l'étalement urbain
- » La réduction du rythme d'artificialisation du sol
- » Le renforcement de la nature en ville pour développer la biodiversité du quotidien
- » L'affirmation du rôle de pôle de Castanet-Tolosan à large échelle
- » Le développement des entreprises de la commune
- » L'accueil de nouvelles activités pour consolider la polarité qu'est Castanet-Tolosan
- » La rénovation énergétique du parc de logements produits pendant la période de croissance
- » La sécurisation et l'amélioration des circuits des modes actifs

Partie 2

Un territoire sous-pression devant se réinventer

- 1_ UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE HISTORIQUEMENT DYNAMIQUE
- 2_ PORTRAIT DES CASTANÉEN.NES AUJOURD'HUI : DES ÉVOLUTIONS RÉCENTES QUI MONTRENT LE PROFIL DES NOUVEAUX HABITANTS
- 3_ UN PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE DÉGRADÉ PAR LA PRESSION URBAINE CROISSANTE, MAIS QUI PORTE LES ENJEUX DE DEMAIN
- 4_ L'AGRICULTURE CASTANÉENNE ENTRE TRADITION ET RENOUVEAU
- 5_ PAYSAGES : UNE DICHOTOMIE ENTRE VALLÉE ET COTEAUX
- 6_ UNE HABITABILITÉ CONDITIONNÉE PAR DES FACTEURS PHYSIQUES, DES RESSOURCES ET DES RÉSEAUX
- 7_ LES RISQUES ET LES NUISANCES
- 8_ LES ENJEUX IDENTIFIÉS

1_ UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE HISTORIQUEMENT DYNAMIQUE

1.1_ Les grandes périodes de croissance démographique

Évolution historique de la population municipale



△
Evolution historique de la population municipale
INSEE RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2008, 2013 et 2019 - traitement
Cittànova

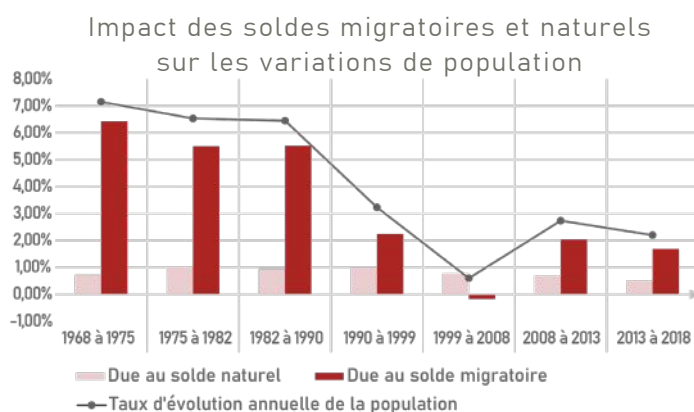
Un pic de croissance démographique entre 1970 et 1990

Sur le graphique ci-contre on peut constater que depuis 1968, la population augmente. En 1968, les Castanéen.nes étaient 1847, en cinquante ans le nombre d'habitants a presque été multiplié par 8.

Cette dynamique était particulièrement forte entre 1970 et 1990. Cette période correspond à la plus grande phase de développement de Castanet-Tolosan. En effet, les Castanéen.nes n'étaient que 224 habitants par km² en 1968 tandis qu'ils sont aujourd'hui 1729 habitants au km². En réponse à l'augmentation de la population et au besoin croissant en logement et en équipements, la municipalité a lancé la construction de nouveaux quartiers d'habitation dans la plaine. Entre 1970 et 1980. On note, entre autres, les premiers immeubles de logements collectifs aux Fontanelles et aux Ormes. C'est aussi la période de la création de la zone industrielle de Vic. Entre 1980 et 1990 l'urbanisation s'accélère dans la plaine, les quartiers pavillonnaires se multiplient, la morphologie urbaine se densifie.

Le taux d'évolution s'est apaisé pendant les années 90 puis a chuté au début des années 2000. Il tourne aujourd'hui autour de 2,5 %.

Castanet-Tolosan a toujours accueilli plus d'habitants que ce qu'elle en a perdu, excepté entre 1999 et 2008. L'impact du solde migratoire sur l'évolution démographique reste aujourd'hui positif, relativement haut et bien supérieur au solde naturel ce qui fait de Castanet-Tolosan une commune qui maintient une forte attractivité.



△
Evolution des taux de variation annuel et impact des soldes naturels et migratoires sur ce dernier
INSEE RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2008, 2013 et 2019 - traitement
Cittànova

Une attractivité partagée à l'échelle supra-communale

Une croissance démographique historique que l'on retrouve à l'échelle de la couronne toulousaine

La croissance démographique qu'a connue Castanet-Tolosan entre 1970 et 1990 se reflète à une échelle plus grande : celles des communes de la périphérie toulousaine. En effet, le développement de la métropole s'est accéléré et les communes péri-urbaines étaient particulièrement attractives à cette période-là. Cette dynamique a été accompagnée par un phénomène qui s'est développé de manière concomitante : la production particulièrement forte de quartiers pavillonnaires, que l'on peut trouver dans toutes les communes de la couronne toulousaine. La majorité des équipements date également de cette période-là.

Une attractivité que l'on retrouve à l'échelle du Sicoval

La population sur le territoire du Sicoval a augmenté de 10,6 % pendant les 5 dernières années contre 7,9 % pour la grande agglomération toulousaine. C'est une évolution démographique unique au sein du territoire métropolitain. Certaines communes ont davantage accueilli cette nouvelle population. C'est le cas pour les communes situées en première couronne au Nord (Labège, Ramonville-Sainte-Agne, Auzeville-Tolosane, Castanet-Tolosan) et en seconde couronne (Pechabou, Escalquens). En effet, ces communes subissent davantage la pression de la métropole qui impacte les dynamiques communales sur tous les plans.

2_ PORTRAIT DES CASTANÉEN.NES AUJOURD'HUI : DES ÉVOLUTIONS RÉCENTES QUI MONTRENT LE PROFIL DES NOUVEAUX HABITANTS

2.1_ Une population d'âge moyen dont le vieillissement se poursuit doucement

Une grande majorité d'habitants de 30 à 59 ans

La structure de la population par grande tranche d'âge à Castanet-Tolosan est sensiblement la même que celle du Sicoval. La principale différence est la part de 30 à 44 ans : ils sont bien plus nombreux qu'au sein du Sicoval. La structure démographique du département est globalement plus jeune, cela s'explique en grande partie par la présence de Toulouse qui influence la moyenne départementale. Les tranches d'âge de la population départementale sont bien plus marquées dans les extrêmes : au-delà du taux de jeunes plus important (15 à 29 ans), la part de personnes âgées est également supérieure à celle de Castanet-Tolosan.

Un vieillissement de la population qui se poursuit à un rythme lent

Castanet-Tolosan a été, comme la grande majorité des communes en France, touchée par le vieillissement de la population. Cependant, l'impact est mesuré, tant à l'échelle de la commune, que celle du Sicoval ou du département. En effet, les départements qui comportent des villes de grande taille subissent moins ce phénomène. Ce phénomène est cependant présent et le vieillissement continue à se poursuivre même à un rythme relativement lent. Ce changement dans la structure de population est à prendre en compte afin de répondre aux besoins des habitants d'aujourd'hui et de demain.

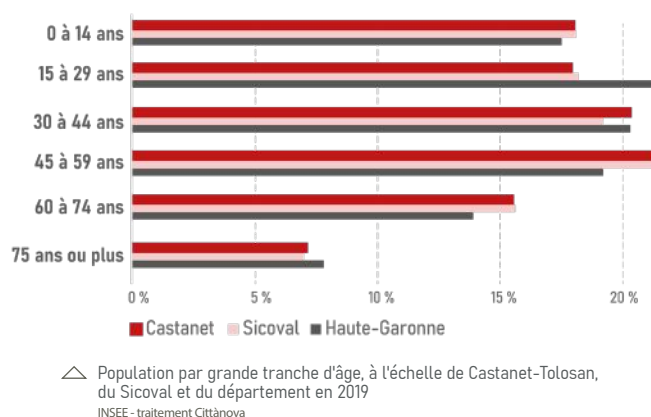
De plus en plus de 60 ans et plus

Les plus de soixante ans continuent d'être davantage représentés dans la population municipale qu'auparavant et davantage que les autres tranches d'âge. En effet, les plus de soixante ans représentaient 20,7% de la population municipale en 2008, ils en représentaient en 2019 22,6% soit une augmentation de 1,8 point en 11 ans. Cette augmentation peut aussi s'expliquer par l'aménagement d'hébergements dédiés aux personnes âgées comme la résidence senioriales de Castanet-Tolosan qui dispose de 64 appartements T1, T2 et T3, en location.

De moins en moins de 15 à 29 ans et de 45 à 59 ans

En outre, les 15 à 29 ans sont en diminution sur la dernière

Étude comparée de la population par grandes tranches d'âge



période. Ils représentaient 19,6% de la population municipale en 2018; et 17,9% en 2019 soit une baisse de 1,7 point. Le taux d'habitants de 30 à 44 ans est lui relativement stable. Ils représentaient 20,4% de la population en 2008, et 20,3% en 2019. Les 45 à 59 ans diminuent également, passant de 22,8% à 21,2%, soit une baisse de 1,6 point.

Une augmentation des 0 à 14 ans

Les 0 à 14 ans sont également en augmentation, sur un rythme légèrement moins élevé que l'augmentation des 60 ans et plus. Ils représentaient 16,5% en 2008, et 18% en 2019 soit une augmentation de 1,5 point en onze ans. Ces chiffres traduisent l'attractivité de la commune pour les 30-44 ans, ménages en capacité de fonder une famille et accompagnant le renouvellement naturel de la commune.



△ Résidence Les Senioriales, Rue Amadéo Modigliani
INSEE - traitement Cittanova

Évolution du territoire et changements climatiques

d'Afrique sub-saharienne, Maghreb, Catalogne).

Le SRADDET (2019) projette l'évolution du territoire en 2040 avec les dynamiques suivantes :

Des seniors de plus en plus nombreux du fait d'un ralentissement de la natalité et d'un allongement de la durée de vie :

Selon les projections de l'INSEE à 2060, la part des plus de 65 ans devrait s'élever à 26,1% en 2040 et 28,7% à l'horizon 2060, et le nombre de plus de 75 ans en France aura augmenté de +128% par rapport à aujourd'hui. Les premières couronnes urbaines des villes qui ont absorbé les premières vagues de périurbanisation vont également devoir faire face à un vieillissement qu'elles n'ont pas nécessairement anticipé.

- > Une croissance du taux de dépendance et, en conséquence, une fragilisation des systèmes de solidarités et un risque de paupérisation des seniors.
- > Les opportunités du vieillissement : de nouveaux emplois, des mutations numériques et technologiques au service de perte d'autonomie

Des ruptures possibles à ce scénario de vieillissement :

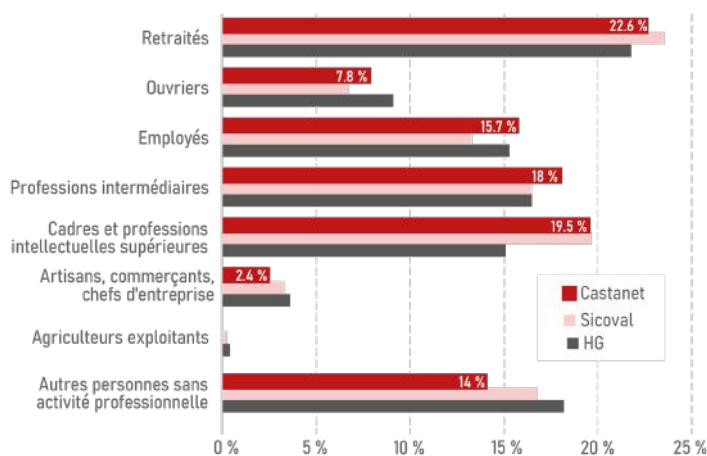
- > Une éventuelle reprise de la natalité comme celle observée en France en 2000,
- > Certaines sociétés occidentales observent aujourd'hui une stagnation de l'espérance de vie,
- > L'augmentation des risques d'une pandémie mondiale qui frapperait d'abord les seniors plus fragiles. Idem pour les conséquences du réchauffement climatique,
- > Une dégradation de l'espérance de vie en bonne santé et l'augmentation des maladies du grand âge,
- > L'évolution de la législation sur l'euthanasie,
- > Un report du départ à la retraite avec des politiques publiques qui agissent en faveur d'un allongement de la durée du travail,
- > Une politique migratoire nouvelle avec les premiers réfugiés climatiques ou issus de nouveaux conflits qui viendraient rééquilibrer les équilibres entre actifs et inactifs.

Si elle est difficilement quantifiable et anticipable, la croissance migratoire de l'Occitanie pourrait être renforcée par plusieurs phénomènes :

- > Une augmentation significative du nombre de réfugiés climatiques en lien avec le réchauffement climatique que les pays occidentaux devraient en partie absorber,
- > Une augmentation significative du nombre de réfugiés politiques en lien avec des tensions géopolitiques qui pourraient continuer de stabiliser les pays africains ou méditerranéens notamment (immigrations clandestines

2.2_ Une augmentation des cadres et personnes diplômées

Étude comparée des catégories socioprofessionnelles en 2019



← Catégories socio-professionnelles des habitants de 15 ans et plus à l'échelle de Castanet-Tolosan, du Sicoval et du département en 2019
INSEE - traitement Cittanova

Une grande majorité de retraités et de cadres

Toutes les catégories socioprofessionnelles sont

Méthode

L'INSEE établit sept catégories socio-professionnelles : les retraités ; les ouvriers ; les employés ; les professions intermédiaires ; les cadres et professions intellectuelles supérieures ; les artisans, commerçants, chefs d'entreprise ; les agriculteurs exploitants et les autres personnes sans activités professionnelles.

La nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles classe la population selon la profession actuelle (ou l'ancienne profession).

Champs : les catégories socio-professionnelles sont analysées uniquement sur les habitants de 15 ans et plus.

représentées sur la commune, exceptés les agriculteurs exploitants qui ne représentent qu'une part faible au sein de la population intercommunale et départementale.

Les cinq catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les mêmes à l'échelle de la commune, du Sicoval et du département.

Les retraités sont la catégorie socio-professionnelle la plus représentée, à toutes les échelles, il s'agit d'une dynamique nationale. On constate cependant que la part des retraités est plus élevée à l'échelle du Sicoval qu'à celle de la commune. Castanet-Tolosan dispose de toutes les commodités permettant de répondre aux besoins des plus de 60 ans : service, commerces, équipements, transports, ... La seconde catégorie socioprofessionnelle la plus représentée est celle des cadres et professions intellectuelles supérieures. En effet, la part de cadres et professions intellectuelles supérieures atteint les 19,5 % en 2019 à Castanet-Tolosan.

On retrouve ensuite les professions intermédiaires qui sont davantage représentées sur la commune qu'aux échelles supérieures, idem pour les employés qui occupent la quatrième place. Ensuite les autres personnes sans activité professionnelle sont bien moins représentées à l'échelle de la commune qu'aux échelles supérieures. Enfin, les ouvriers représentent 7,8% de la population de plus de 15 ans, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise 2,4 %.

Des caractéristiques propres aux communes péri-urbaines

L'ensemble des caractéristiques du profil socioprofessionnel des Castanéens est impacté par la proximité de Toulouse. On retrouve des dynamiques semblables dans les communes de la première couronne toulousaine, ou à une échelle plus large dans les communes qui composent les périphéries des métropoles françaises. Cela s'explique par les typologies des emplois présents sur la zone et par le prix du marché.

De plus en plus de professions intellectuelles supérieures

L'analyse des évolutions des activités des habitants et de leurs catégories socio-professionnelles permet de comprendre qui sont les nouveaux habitants de Castanet-Tolosan, pour qui la commune a été attractive pendant les dix dernières années. Cette analyse montre quelques variations qui peuvent révéler des tendances, cependant la structure reste globalement identique avec une bonne représentation de chaque catégorie.

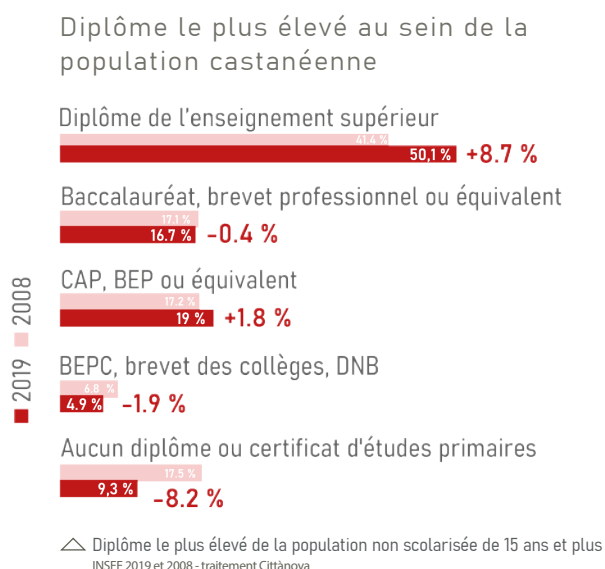
Le taux de chaque catégorie au sein de la population municipale reste globalement stable entre 2008 et 2019. Chaque catégorie continue d'occuper une place importante au sein de la population municipale, les catégories socio-professionnelles des habitants sont variées.

La variation la plus importante que l'on constate dans les catégories socio-professionnelles des habitants entre 2008 et 2019 est l'augmentation des cadres et professions intellectuelles supérieures. En effet, en 2008 ils représentaient 16,5 % de la population de 15 ans et plus, en 2019 ils en représentaient 19,5 % soit une augmentation de 3 points. Les cadres et professions intellectuelles supérieures étaient donc 2 269 en 2019. Malgré cette augmentation, la catégorie socio-professionnelle la plus représentée au sein de la population des plus de 15 ans reste les retraités, ils en représentaient 22,6 % en 2019. Leur part dans la population municipale reste globalement stable (elle passe de 22,4 en 2008 à 22,6 en 2019). On peut donc supposer que la

commune est attractive pour les retraités, l'offre urbaine de la commune permettant de répondre aux besoins de cette catégorie de la population.

On constate aussi une légère diminution des employés. Ils représentaient 17,3 % de la population de 15 ans et plus en 2008, et seulement 15,7 % en 2019.

Une augmentation du nombre de personnes diplômées



Le niveau de diplôme des habitants a beaucoup évolué durant la dernière décennie. On constate une forte hausse de la part des diplômes de l'enseignement supérieur. En effet, leur part a augmenté de 8,7 points entre 2008 et 2019.

Au-delà de cette augmentation, c'est aussi le type de diplôme le plus répandu au sein de la population non scolarisée de plus de 15 ans (champ sur lequel se base cette donnée). En contre-partie, la part des habitants ne disposant d'aucun diplôme ou certificat d'études primaires a chuté de 8,2 points en 10 ans.

Cette dynamique est en corrélation avec l'accroissement du nombre d'actifs et surtout avec la hausse du taux de cadres et professions intellectuelles au sein de la population castanéenne. Ces dynamiques sont identiques à l'échelle nationale.

2.3_ Une population de plus en plus active

Un taux d'activité particulièrement élevé et en hausse

Méthode

L'analyse de l'activité des habitants se fait via 2 grandes catégories et en 5 sous-catégories : les actifs regroupant les actifs ayant un emploi (ce sont les personnes comptabilisées lorsqu'on parle de taux d'emploi) et les chômeurs puis les inactifs regroupant les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés ; les retraités ou pré-retraités ; les autres inactifs.

Champs : l'activité est analysée uniquement sur les habitants de 15 à 64 ans.

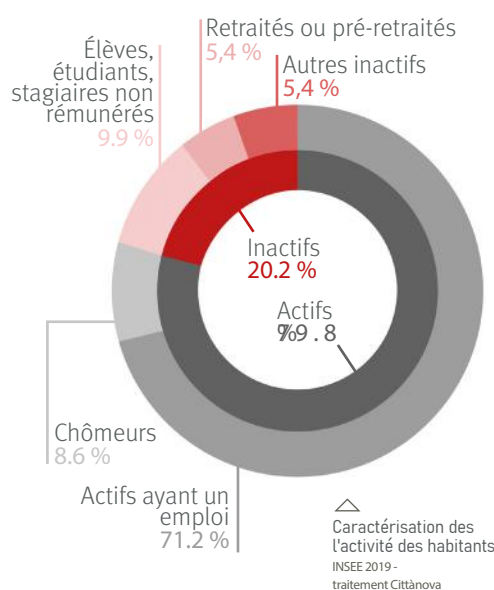
Un taux d'activité élevé caractéristique des espaces périphériques

Le taux d'activité à Castanet-Tolosan est de 79,8 %. Il est largement plus élevé qu'à l'échelle du Sicoval (76%) ou à celle du département (75,3%). Contrairement aux caractéristiques socio-professionnelles des habitants qui sont induites par la proximité de Toulouse et identiques à celles de Toulouse (majorité de cadres et de retraités), les taux d'activité les plus élevés se situent eux en périphérie éloignée de Toulouse. Les communes de première couronne, impactées par la métropole, ont un taux d'activité qui, comme celui de Toulouse, est relativement bas. Castanet-Tolosan est à la limite entre la première couronne et la périphérie plus éloignée et profite de cette influence périphérique pour atteindre un taux d'activité (80,7%) plus élevé que Ramonville-Sainte-Agne (74%), Labège (62,4%) ou Auzerville-Tolosane (61,2%).

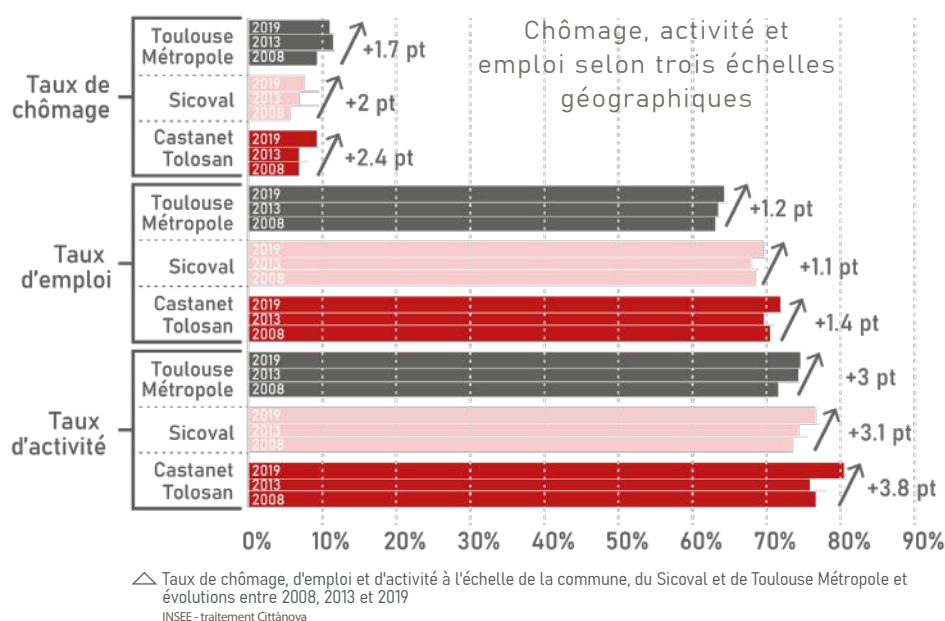
Une forte augmentation sur la dernière période

A Castanet-Tolosan, la principale variation dans l'activité des habitants sur la dernière période est l'augmentation du nombre de chômeurs. Les variations concernant l'activité des habitants se manifestent particulièrement sur la dernière période : de 2013 à 2019. En effet, de 2008 à 2013 les chiffres sont relativement stables. Les taux seront donc ici comparés sur la dernière période.

Activité des habitants en 2019



Un taux de chômage en hausse qui touche particulièrement les jeunes



Un taux de chômage plus élevé que celui du Sicoval

En comparaison au Sicoval, la commune de Castanet-Tolosan a à la fois une part plus grande d'actifs ayant un emploi, à la fois une part plus grande de chômeurs. En effet, Castanet-Tolosan a un taux de chômage de 8,6 % en 2019, c'est un des taux les plus élevés de chômage du Sicoval après Ramonville-Saint-Agne (14%) et Labège (10,7%). Globalement les communes qui connaissent les taux de chômage les plus élevés sur ce secteur sont les communes qui se situent en première couronne Toulousaine. Cela s'explique car

l'offre des communes périurbaines en termes de logements, commerces et services est davantage en adéquation avec le profil socio-économique des personnes au chômage. Les difficultés de déplacement peuvent également toucher cette catégorie de la population, ce qui accroît la nécessité d'habiter à proximité des services et donc dans un contexte urbain. Le chômage touche particulièrement les 25 à 54 ans.

Les 15-24 ans, premier groupe d'âge à être touché par la hausse du chômage

Les chômeurs représentaient 6,2 % de la population de 15 à 64 ans en 2013. Le taux de chômage a augmenté pour atteindre 8,6 % en 2019 soit une augmentation de 2,4 points en six ans. La hausse du chômage touche particulièrement les 15 à 24 ans. Dans ce groupe d'âge, le taux de chômage était de 19,7 % en 2008, il est passé à 25,3 % en 2019. Les autres groupes d'âge sont également touchés, leurs taux de chômage ont augmenté d'environ 2 points entre 2013 et 2019.

Une augmentation du taux d'emploi moins forte que celle du chômage

La seconde grande variation concernant l'activité des habitants est l'augmentation du taux d'emploi. Elle est moins forte que celle du chômage cependant le taux d'emploi passe de 69 % en 2008 à 71,2 % en 2019, soit une augmentation de 2,2 points en six ans. En résulte une augmentation globale du taux d'actifs au sein de la population municipale.

De moins en moins d'étudiants et d'élèves

En contrepartie, Castanet-Tolosan a une part moins importante d'inactifs au sein de sa population municipale. Le taux d'inactivité est de 20,2 %, il est bien moins élevé qu'à l'échelle du Sicoval (24%) ou à l'échelle du département (24,7%). La plus grande divergence entre la commune, le Sicoval et le département est la part d'élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés. En effet, cette catégorie d'inactifs ne représentent que 5,4 % en 2019 à l'échelle communale, tandis qu'elle est de 13,9 % à l'échelle du Sicoval et de 13,3 % à celle du département. Cela s'explique par l'absence de formation supérieure sur la commune contrairement au Sicoval où les étudiants de Labège impactent le chiffre du taux d'étudiants.

Le taux d'inactifs est en baisse. En premier lieu, le taux de retraités passe de 7,8 % à 4,9 % sur la période 2013-2018. Cependant, ce taux ne s'applique qu'aux habitants de 15 à 64 ans, ce n'est donc pas représentatif de l'ensemble des retraités. L'analyse des catégories socioprofessionnelles nous montre que la part des retraités au sein de la population municipale est croissant. Cette divergence peut s'expliquer par le fait que les personnes entrent en retraite à un âge plus avancé.

Le taux d'élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés est également en baisse au sein des plus de 15-64 ans, il passe de 12,2 % en 2013 à 9,9 % en 2019 soit une baisse de 2,3 points. Le taux de scolarisation des habitants est globalement stable, excepté pour la tranche d'âge 18 à 24 où il passe de 59,3 % en 2008 à 53,9 % en 2019. Cette baisse de 5,4 points en cinq ans est particulièrement rapide. La baisse du taux d'étudiants concerne donc plutôt les étudiants de 18 à 24 ans. En contre-partie, le taux de 25 à 29 ans scolarisés passe de 8,2 % à 12,4 %. Le taux d'élèves sont donc globalement en baisse cependant les habitants sont scolarisés de plus en plus tard. Ce constat est lié à l'augmentation du nombre de personnes diplômées de l'enseignement supérieur.

2.4_ Une population de moins en moins familiale

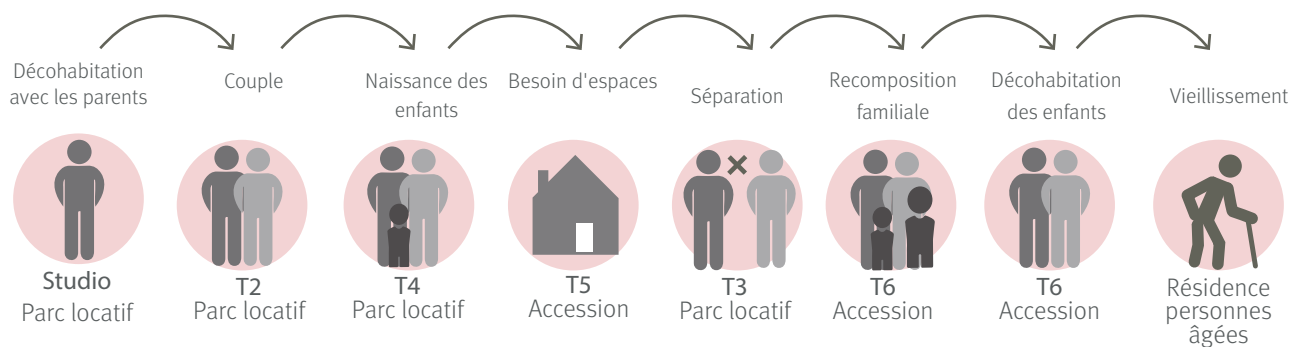
Des trajectoires résidentielles de plus en plus complexes

Le modèle classique de trajectoire résidentielle ne s'applique plus aujourd'hui qu'à une minorité de la population. La trajectoire linéaire qui consiste à passer par une phase locative pour ensuite accéder à la propriété d'un logement de petite superficie et enfin devenir propriétaire d'une grande maison dans laquelle fonder une famille et rester plusieurs décennies ne correspond plus au modèle d'habiter d'aujourd'hui qui évolue suite aux mutations sociétales en cours.

Les besoins en logements se multiplient en raison de la complexification des logiques de parcours résidentiels. Le célibat prolongé, la hausse des séparations, l'accroissement des familles monoparentales, la multiplication des unions, l'émergence des familles recomposées, le chômage, le vieillissement, la cohabitation intergénérationnelle, ... Ces

différents faits sociétaux touchent toutes les catégories de population et interviennent à différentes étapes de vie influençant les besoins en logements de ces ménages.

La commune doit proposer des logements variés susceptibles d'accueillir des ménages aux structures diverses : célibataires, jeunes couples, familles avec enfants ou monoparentales, retraités, personnes à mobilité réduite, personnes en situation de handicap... À chaque âge de la vie et selon la taille du ménage correspondent des besoins en logements variables : cette évolution au cours de la vie est appelée parcours résidentiel. Plusieurs étapes de ce parcours peuvent être réalisées dans le parc locatif social. Mesurer ces besoins et y répondre permettent de dynamiser la vie de la commune.



Une forte augmentation de personnes vivant seules, au détriment du nombre de familles

La structure des ménages représente le profil des personnes qui habitent à Castanet-Tolosan. Elle permet de comprendre et de dessiner les évolutions du parc de logements. On constate que le profil des ménages subit différentes dynamiques et que, comme à l'échelle nationale, la structure socio-démographie de la commune est en train de muter.

Une forte augmentation de personnes vivant seules : en premier lieu les moins de vingt ans et personnes âgées

Les ménages d'une personne sont les ménages les plus représentés à l'échelle communale. En effet, ils représentaient 34,9% des ménages en 2008 et représentent aujourd'hui 40,3% soit une augmentation de 5,4 points. C'est le taux d'évolution le plus important de toutes les catégories de ménage à Castanet-Tolosan, ça représente une augmentation de 1323 ménages d'une personne entre 2008 et 2019. En 2019, les personnes vivant seules représentaient donc 19% de la population municipale. Ce sont donc **la typologie de**

ménage la plus représentée au sein des ménages (40 % des ménages) mais les personnes vivant seules ne sont pas les plus représentés au sein de la population municipale (19%).

Le profil des personnes vivant seules est en premier lieu celui des personnes âgées. En effet, les 80 ans ou plus représentent aujourd'hui 51,4% des ménages d'une personne. On trouve ensuite les 20 à 24 ans qui en 2008 ne représentaient que 15% des personnes vivant seules. Mais ce nombre est en forte augmentation sur la dernière décennie. En effet, ils représentaient 30,2% des ménages d'une personne en 2019. Le type de ménage le plus représenté au sein de la population municipale est le couple avec enfant(s).

L'augmentation du nombre de ménages d'une personne est due à l'évolution des modes de cohabitation. En effet, on peut cibler les mises en couple plus tardives, les séparations plus fréquentes mais également le phénomène de vieillissement de la population.

Les familles restent le type de ménage le plus représenté au sein de la population mais leur part est en baisse

Les différentes catégories de ménages de plusieurs personnes établies par l'INSEE sont les couples sans enfant, les couples avec enfant(s) et les familles monoparentales. Ces trois catégories sont de moins en moins représentées au sein de la structure socio-démographique de Castanet-Tolosan.

Les couples avec enfant(s) sont les premiers à voir leur part baisser. Ils représentaient 24,9 % des ménages en 2008 et n'en représentent plus que 22,2 % en 2019, soit une baisse de 2,7 points. En 2019, les ménages composés d'un couple

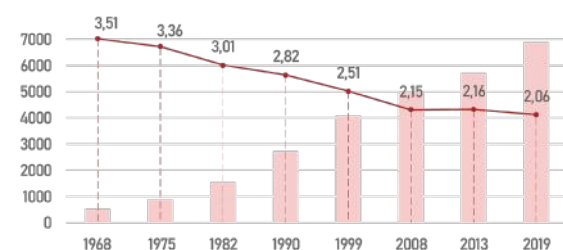
avec enfant(s) représentent presque 41 % de la population municipale. Malgré cette baisse, ils restent donc la catégorie de ménage la plus représentée au sein de la population.

Les couples sans enfant sont également en légère diminution. Ils représentaient 25,8 % des ménages en 2008 et 25,3 % en 2019. Ils représentent 24 % de la population municipale.

Les familles monoparentales voient également leur part baisser. Elles représentaient 11,9 % des ménages en 2008 contre 9,8 en 2019 soit une diminution de 2,1 points. Elles représentent 12 % de la population municipale.

Des ménages de plus en plus petit dont la taille tend à se stabiliser

Évolution de la taille des ménages et du nombre de ménages



△ Évolution historique de la taille moyenne des ménages et du nombre de ménages à Castanet-Tolosan
INSEE RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2008, 2013 et 2019 - traitement CITTÀNOVA

Définition

Le **desserrement des ménages** est la prise en compte de l'évolution de la taille moyenne des ménages. À population constante, une diminution de la taille moyenne des ménages induit une augmentation du nombre de ménages et donc un besoin en nouveaux logements. Une augmentation de la taille moyenne des ménages diminue le besoin en nouveaux logements.

La taille des ménages n'a cessé de diminuer depuis 1968. Cette dynamique est commune à l'ensemble de la France, cela s'appelle le desserrement des ménages. A Castanet-Tolosan, les habitants étaient en moyenne 3,51 par logement. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 2,06 personnes par logement. Après une chute importante, on constate que le nombre d'habitants par ménage tend à se stabiliser depuis 2008. On remarque cependant une baisse entre 2013 et 2019.

En parallèle de la diminution de la taille des ménages, la population municipale n'a cessé d'augmenter. Le nombre de ménage a donc également toujours été croissant. On constate que malgré la relative stabilité de la taille des ménages sur la dernière période, le nombre de ménage a été en forte augmentation de 2013 à 2019. Cela s'explique par l'augmentation des ménages d'une personne et par un rythme de production de logements très soutenu.



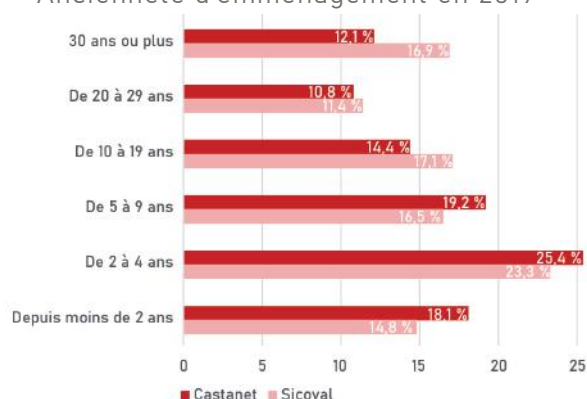
Paroles d'acteurs

"Les personnes qui s'installent à Castanet n'ont pas beaucoup de possibilités d'évolution dans le choix de leur logement"

Habitant de Castanet-Tolosan en janvier 2023

2.5_ Des nouveaux habitants qui se dirigent principalement vers les petits logements en location

Ancienneté d'emménagement en 2019



△ Ancienneté des ménages sur la commune en 2019
INSEE 2019 - traitement Cittànova

Nombre moyen de pièces par logements par ancienneté d'emménagement en 2019

2,8 pièces pour les ménages installés depuis moins de 2 ans

3,1 pièces pour les ménages installés depuis 2 à 4 ans

3,5 pièces pour les ménages installés depuis 5 à 9 ans

4,8 pièces pour les ménages installés depuis 10 ans ou plus

△ INSEE 2019 - traitement Cittànova

Une majorité de ménages installés récemment

Comme on l'a vu précédemment le solde migratoire impacte de manière importante la croissance démographique castanéenne. En effet, le taux d'évolution annuel de la population dû au solde migratoire est de 1,69 % sur la période 2013-2018, tandis que celui dû au solde naturel n'est que de 0,51 %.

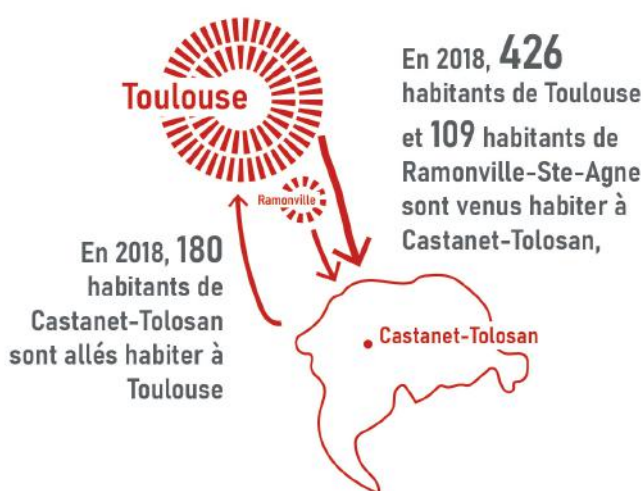
Cette caractéristique impacte la population municipale car la plupart des ménages castanéennes sont installés depuis peu sur la commune. Les ménages qui sont installés depuis moins de 2 ans représentent 18,1 % des ménages, ceux installés depuis 2 à 4 ans représentent 25,4 %.

Les petits logements et les locations davantage touchés par la rotation des ménages

Le parc de logement connaît une rotation importante. Ce sont les petits logements qui sont le plus touchés par la rotation des ménages car ils représentent des étapes du parcours résidentiel qui sont transitoires. Si on observe le nombre moyen de pièces par logements en fonction de l'ancienneté d'aménagement, on constate que les ménages implantés depuis longtemps (plus de 10 ans) sont ceux qui occupent les plus grands logements. Ces personnes-là représentent également davantage de propriétaires et que de locataires. En effet, l'ancienneté moyenne d'emménagement pour une location est de 4,7 ans tandis qu'elle est de 19,2 ans pour les propriétés.

Des nouveaux habitants qui viennent principalement de Toulouse

L'analyse des flux de mobilité résidentielle sur l'année 2018 permet de constater que les nouveaux Castanéennes sont principalement des habitants de Toulouse. En un an, 426 habitants de Toulouse sont venus s'installer à Castanet-Tolosan. La commune est donc attractive principalement pour les Toulousains.



△ Mobilités résidentielles entre Toulouse et Castanet-Tolosan en 2018 (champs : flux > 100 personnes)
INSEE - traitement Cittànova

"Vivre la ville dans l'avenir"

La recherche de la ville dense, vivable et désirable est un moteur significatif de l'arrivée des urbains à Castanet-Tolosan.

Que ce soit pour l'arrivée des enfants, le maintien d'une qualité de vie après une séparation ou pour passer ses vieux jours, l'enjeu de maintenir Castanet-Tolosan comme une ville au cadre de vie agréable, apaisé, sain et moins intense est fort pour répondre à ces besoins.

Le développement de la capacité d'accueil est indissociable avec le maintien et le développement de sols non artificialisés, d'espaces de respiration, de la végétation ainsi que des mobilités douces pour garantir le maintien du cadre de vie.

3_ UN PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE DÉGRADÉ PAR LA PRESSION URBAINE CROISSANTE, MAIS QUI PORTE LES ENJEUX DE DEMAIN

3.1_ Une biodiversité et des milieux naturels résiduels, donc fortement sensibles

Quelques espèces phares à mieux connaître, des milieux isolés mais structurants

Le territoire communal ne présente qu'un seul zonage de biodiversité identifié, il s'agit de la ZNIEFF 1 " Bords du Canal du Midi de Castanet-Tolosan à Ayguesvives". Cependant d'autres zonages proches peuvent donner une idée de la biodiversité locale.

La ZNIEFF 1 " Bords du Canal du Midi de Castanet-Tolosan à Ayguesvives" couvre le canal du Midi et ses abords depuis le parc de Rabaudy au lieu-dit La Grande Borde et jusqu'à la limite communale sud, se poursuivant ensuite vers le sud sur Pechabou, Pompertuzat et jusqu'à Ayguesvives.

Malgré les milieux artificialisés à proximité (autoroute, champs en culture intensive, urbanisation), les abords du canal recèlent des milieux intéressants de par les espèces qu'ils renferment. Les berges sont occupées par un talus herbeux, une piste cyclable et des alignements de chênes pubescents de part et d'autre du canal. Au-delà sont localement présentes des prairies humides et des prairies de fauche bien conservées riches en espèces floristiques déterminantes.

Sous les chênes pubescents qui bordent le canal, on trouve de nombreux champignons, dont certains sont rares dans la région. C'est le cas de *Russula seperi*, qui n'est répertorié que sur deux stations en Midi-Pyrénées. Le Bolet de Satan

(*Boletus satanas*), une espèce non-déterminante bien présente dans les forêts calcicoles du Lot ou de l'Aveyron, se trouve ici en nombre conséquent.

Concernant la flore, ce site héberge une espèce emblématique pour le Midi toulousain : la Jacinthe romaine (*Bellevia romana*). Plusieurs petites populations trouvent refuge dans les talus herbeux et humides des bords du canal. Il est fort probable que sa présence ait été beaucoup plus importante auparavant, lorsque les cultures intensives actuelles n'avaient pas encore remplacé les marais et prairies alentour. Le complexe la Maladie-Cavalié abrite plusieurs espèces dont la Jacinthe de Rome, le Trèfle écaillé et l'Orchis à feuilles lâches et elles sont suivies par Urbaflore. Un plan de gestion pour une réouverture et un réaménagement du site à Jacinthe de Rome (le complexe de la Maladie-Cavalié) a été élaboré par la commune et le SICOVAL pour réaliser un entretien du site sur 5 ans.

NB : Sur une partie des communes de Ramonville-Saint-Agne et de Auzerville-Tolosane, cette espèce emblématique fait l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope, ce qui confirme son caractère fragile et patrimonial. Ce secteur est également couvert par la ZNIEFF1 Prairies Humides À Jacinthe De Rome.

Les prairies humides accueillent également d'autres plantes rares ou menacées comme l'Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*) ou l'Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*), une espèce non-déterminante.



△ Canal du Midi
Cittànova



△ Jacinthe de Rome *Bellevia romana*
Christophe Bernier, Tela Botanica

Notons également la présence, sur les talus humides, de l'Épiaire des marais (*Stachys palustris subsp. palustris*) et de l'Aristolochie clématite (*Aristolochia clematidis*), une espèce assez peu commune dans la région. Enfin, la présence d'eau fournit une forte potentialité concernant une faune riche et variée (reptiles, amphibiens, oiseaux, mollusques, libellules...).

Selon la ZNIEFF 1 Bois de Pouciquot (Ramonville-Saint-Agne et Toulouse), les friches et boisements spontanés jouxtant les berges du Canal du Midi, qui sont composés d'une mosaïque d'habitats terrestres et aquatiques rare en contexte urbanisé (bois, broussailles, herbes hautes, clairières, lisières, mares...), hébergent potentiellement une faune (notamment amphibiens et reptiles) remarquablement riche et diversifiée. L'entretien à la fois très ponctuel et très raisonné, privilégiant la dynamique naturelle, permet dans ces milieux le maintien d'une grande diversité de faciès.

Le Bois de Savignol et son ruisseau de la Fage ne sont éloignés que de moins de 3 km du vallon de Ramade et du ruisseau d'Auzil qui font l'objet d'une ZNIEFF1 sur les communes de Vigoulet -Auzil et Vieille-Toulouse. Au-delà des caractéristiques d'exposition qui diffèrent (le Bois de Savignol étant exposé est-ouest et le vallon de Ramade étant exposé nord-sud), ces deux zones partagent un fort potentiel pour de nombreux groupes taxonomiques tels que les champignons, les mammifères, les insectes, les oiseaux... Ces deux zones permettent également l'expression de plusieurs séries de végétation avec des cortèges d'espèces spécialisées selon l'exposition au soleil et l'humidité ambiante. Le Bois de Savignol sert également de

transition entre la plaine alluviale à l'est et les reliefs s'étendant vers la Garonne à l'ouest. Ponctuellement, l'urbanisation limitée sur les coteaux et les bandes de boisements existants dans les reliefs permettent une certaine perméabilité entre ces milieux naturels, reliés par des espaces agricoles ouverts qui présentent des fonctions support et des habitats naturels complémentaires (zones d'alimentation, de lisières...).

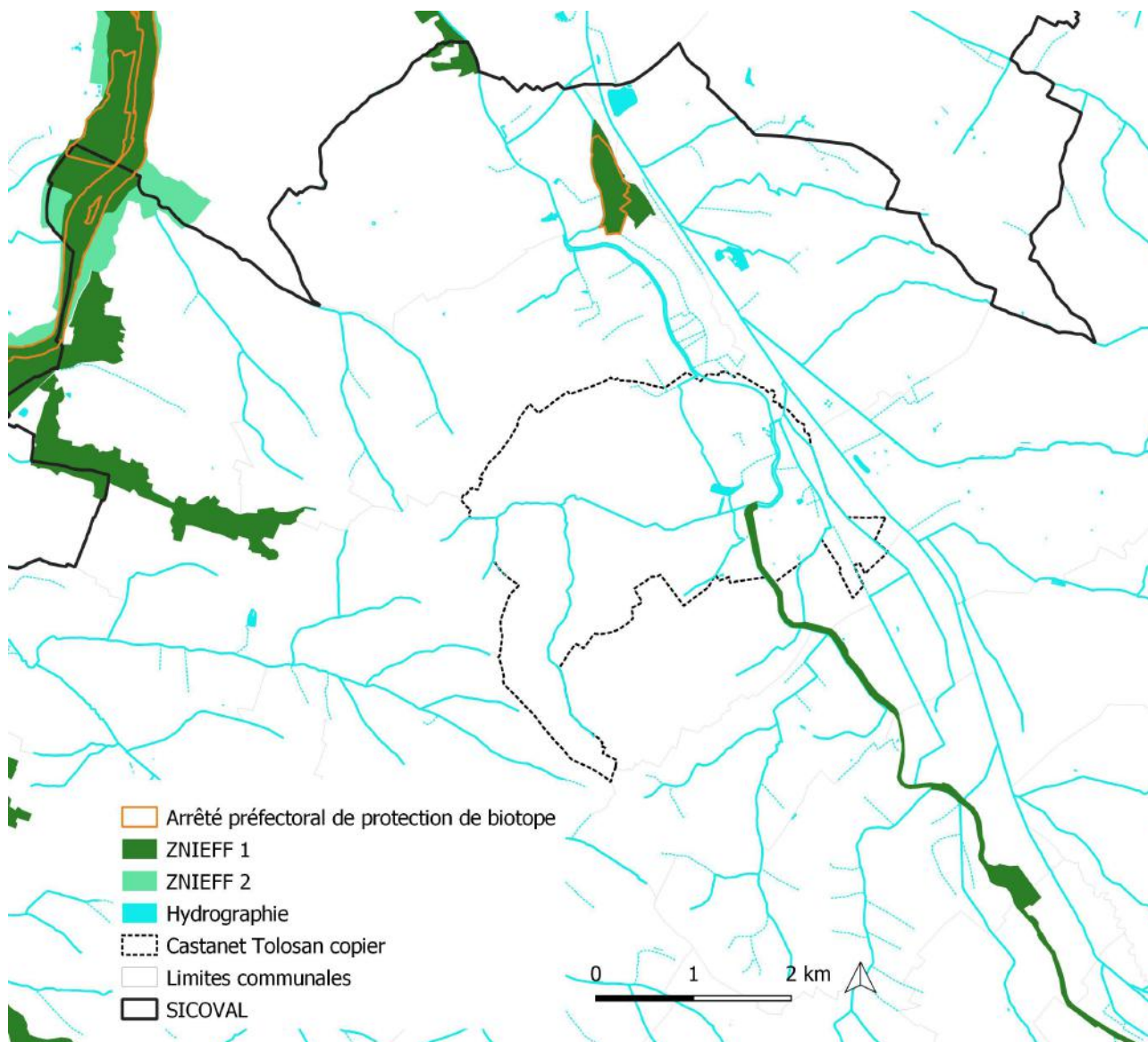
Plusieurs grands cours d'eau aux alentours de la commune (Hers, Garonne, Ariège) et de leurs milieux annexes (ripisylves alluviales, gravières, berges et îlots...) hébergent une biodiversité importante et reconnue notamment au niveau des oiseaux d'eau (ZNIEFF1 " La Garonne de Montréjeau jusqu'à Lamagistère", ZNIEFF1 Cours de l'Ariège", ZNIEFF2 " Garonne et milieux riverains, en aval de Montréjeau", ZNIEFF2 " L'Ariège et ripisylves", ZNIEFF2 " Complexe de gravières de Villeneuve-Tolosane et de Roques"). Certains de ces oiseaux peuvent occuper les plans d'eau de la commune et notamment le lac de Rabaudy et ses abords comme zone de repos, d'alimentation voire de nidification.



△ Bois de Savignol
Cittànova



△ Lac de Rabaudy
Mairie de Castanet Tolosan



Zonage d'inventaires écologiques sur le territoire
traitement Cittànova

Bilan des inventaires 2022

Castanet

Inventaires floristiques réalisés en avril, mai, juin et juillet



Orchis papillon  **VU**
(*Anacamptis papilionacea*)
2 nouvelles stations !



Scille lis-jacinthe
(*Tractema lilio-hyacinthus*)
**Peu courante en plaine
toulousaine**

Résultat des
inventaires réalisés
en 2022 dans le cadre
de l'ABC
Nature En Occitanie



Jacinthe de Rome  **VU**
(*Bellevia romana*)
Trèfle écaillé (*Trifolium
squamosum*)  **VU**
Oenanthe fistuleux  **EN**
(*Oenanthe fistulosa*)

**Zone en cours de
fermeture**



Une démarche spécifique à la connaissance de la biodiversité en cours

L'atlas de biodiversité communale en cours de réalisation doit être finalisé courant 2023.

Des premiers éléments d'analyse sont présentés ci-dessous, et seront à compléter et à traduire réglementairement dans le PLU.

Les secteurs les plus intéressants sur le plan floristique sont aujourd'hui concentrés dans les dernières portions de la commune encore non urbanisées et non intensivement cultivées. Ces milieux d'intérêt s'articulent pour l'essentiel autour de quelques ensembles bien identifiables :

- Bois de Savignol et quelques parcelles attenantes de pelouses et prairies ;
- Complexe prairial de La Maladie-Cavalié et son réseau relictuel de milieux humides (fossés, portions de prairies plus humides) ;
- Plaine Haute et ses quelques pelouses sèches relictuelles en cours de disparition ;
- Végétations humides sur les berges des plans d'eau de Rabaudy et du Canal du Midi.

Notons qu'au-delà de ces ensembles, certaines parcelles plus isolées peuvent héberger des enjeux floristiques importants, comme c'est par exemple le cas d'une pelouse sèche dégradée proche des terrains de rugby et qui abrite une espèce protégée.

Quatre espèces font l'objet de suivis sur la commune de Castanet-Tolosan : la Jacinthe de Rome, l'Orchis papillon, le Trèfle écaillé et l'Orchis à fleurs lâches. Notons que cette dernière n'a toutefois pas été revue sur la station historique depuis 2017, très vraisemblablement du fait de l'évolution du milieu (fermeture), qui lui est à présent défavorable.

La base de données Géonature Occitanie recense aujourd'hui environ 450 taxons végétaux à Castanet-Tolosan, ce qui constitue une diversité végétale classique pour une commune de plaine de cette taille et au vu de la diversité des milieux.

Trente-six espèces exotiques envahissantes avérées ou potentielles en région Occitanie ont été recensées.

Un réseau de prairies relictuel intéressant est encore présent sur la commune. Hormis quelques parcelles isolées, il se concentre essentiellement en un « complexe prairial » au niveau de La Maladie et du Cavalié au sud-est du centre urbain.

Les pelouses sèches calcaires sont présentes à l'état relictuel sur le territoire communal. On retrouve leur cortège de manière fragmentaire sous forme de patches subsistant au sein de milieux tels que des prairies, friches ou fourrés, parfois même sur de simples talus en ville. Les

pelouses sèches calcaires étant des milieux patrimoniaux peu fréquents et souvent riches sur le plan floristique mais aussi faunistique, leur dégradation par fermeture n'est pas souhaitable. Toutefois, ce processus peut être réversible en fonction des actions de gestion mises en œuvre. De fait, ces deux parcelles possèdent encore un bon potentiel floristique, comme en témoigne la découverte de plusieurs pieds d'Orchis papillon, espèce protégée et menacée, dans la parcelle à l'ouest de Savignol.

Les boisements spontanés de la commune, très largement représentés par le Bois de Savignol, correspondent au groupe des chênaies-charmaies-frênaies. Ils incluent néanmoins des portions assez fraîches, notamment en fond de vallon le long de petits ruisseaux. Dans ces zones fraîches, un faciès de chênaie-frênaie domine, avec des densités plus ou moins importantes de frênes oxyphylles et de noisetiers, ainsi que des espèces d'affinité mésohygrophile dans la strate herbacée, comme la Renoncule ficaire, la Lathrée clandestine, la Consoude à tubercules ou encore la Scille lis-jacinthe. Cette dernière espèce, d'affinité montagnarde, est rare en plaine, mais une belle station trouve refuge dans le Bois de Savignol aux abords du ruisseau de La Fage.

Par endroits, ces boisements sont clairement dégradés, comme en témoigne la présence d'essences introduites comme le Robinier faux-acacia et un sous-bois herbacé par endroits très nitrophile.

Il est à noter que la commune a mis en place une politique de plantation de haies champêtres et d'arbres particulièrement importante.

Bien qu'il s'agisse d'un habitat de faible naturalité (milieu artificialisé et récent), on peut mentionner les jeunes boisements bordant les plans d'eau de Rabaudy et notamment l'aulnaie qui ceinture le bassin de pré-filtration et qui héberge, outre l'Aulne glutineux, des Peupliers et Saules. Ce faciès dégradé d'aulnaie-saulaie-peupleraie, dont l'Aulne glutineux est souvent absent, se retrouve également de manière fragmentaire le long de certains fossés.

Sur la commune, le cortège des prairies humides s'exprime sous forme de lambeaux que l'on peut observer ponctuellement dans certains secteurs humides, où quelques espèces caractéristiques des prairies humides eutrophes ont été notées, souvent en mélange avec des espèces de mégaphorbiaies.

Il s'agit essentiellement des berges des plans d'eau de Rabaudy et du Canal du Midi, ainsi que certains fossés.



Pelouse sèche calcaire en cours d'embroussaillage par les pyracantha à Plaine Haute



Pelouse sèche calcaire en cours partiellement embroussaillée à l'ouest du Bois de Savignol



Pelouse sèche dégradée aux abords des terrains de rugby



Orchidées sur un tapis de piloselle officinale aux abords des terrains de rugby



Bord du ruisseau dans le bois de Savignol



Sous-bois à Scille lis-jacinthe



Alignement de platanes le long du Canal du Midi



Aulnaie du bassin de pré-filtration de Rabaudy

De la même manière que les milieux humides précédents auxquels elles sont souvent associées, les roselières se rencontrent de manière localisée sur la commune.

On peut également associer au groupe des roselières des formations denses à Laîche cuivrée, que l'on rencontre à minima dans certains fossés humides au nord du complexe prairial La Maladie- Cavalié.

Hormis quelques fossés, les roselières s'expriment plus pleinement sur les rives du plan d'eau de Rabaudy, notamment à son extrémité nord-est qui présente une belle phragmitaie.

L'ensemble des habitats élémentaires recensés sur la commune en 2022 et étant associés à la caractérisation du réseau Natura 2000 ou de ZNIEFF sont listés ci-dessous.

Lorsque l'habitat est classé comme étant d'intérêt communautaire au titre de la directive européenne dite « Directive Habitats », le code EUR28 correspondant est précisé. Un code EUR28 entre parenthèses signifie que l'habitat se trouve sous une forme relativement dégradée/ peu typique par rapport à la description de l'habitat d'intérêt communautaire type (cortège partiel, milieu perturbé, présence d'espèces exotiques envahissantes...).

Dénomination habitat	EUNIS	CORINE Biotopes	EUR28	ZNIEFF	Commentaires
Pelouses sèches calcaire	E1.26	34.32	(6210)	X	A l'état relictuel sur des parcelles éparses et certains talus... Souvent en cours de fermeture.
Prairies mésophiles de fauche	E2.2	38.2	(6510)	X	Prairies fourragères
Mégaphorbiaies eutrophes	E3.4 E5.41	37.1 37.71	(6430)	-	Fossés, bords des plans et cours d'eau
Prairies mésohygrophiles	E3.41	37.21	-	X	Relictuelles et fragmentaires dans des prairies mésophiles au Cavalié
Ourlets nitrophiles	E5.43	37.72	(6430)	-	Sous-bois et lisières ombragées
Chênaies-charmaies / Chênaies-frênaies	G1.A12	41.22	-	X	Bois de Savignol, vallon du ruisseau de Lacardes

La commune de Castanet-Tolosan abrite plusieurs espèces végétales bénéficiant d'une protection réglementaire et/ ou considérées comme menacées aux échelles nationale ou régionale.

(Abréviations : PN / PR : protection nationale / régionale (ex-Midi-Pyrénées) ; Liste rouge des espèces menacées → CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi-menacée (avec suffixe « -R » pour liste rouge régionale ou « -N » pour liste rouge nationale)

- L'Orchis papillon (*Anacamptis papilionacea* ; PR, VU-R)

- La Jacinthe de Rome (*Bellevalia romana* ; PN, NT-N). Elle constitue deux populations de part et d'autre de la route D79 dans le complexe prairial de La Maladie-Cavalié. Celles-ci font l'objet d'un suivi depuis 2013. Ce suivi a permis d'établir un fort déclin des populations de l'espèce sur la commune, notamment imputable à la disparition de la prairie humide au nord de la D79, du fait notamment de la dynamique de fermeture en cours. Sur cette station, seule une quarantaine de pieds ont été recensés en 2022, contre environ 550 en 2018. Dans le même temps, la station au sud de la D79 est passée de 150 pieds à une trentaine. Considérant à la fois la patrimonialité de la Jacinthe de Rome et le statut précaire de ses populations à Castanet-Tolosan, celle-ci revêt un enjeu floristique majeur à l'échelle communale.

- Le Trèfle écaillé (*Trifolium squamosum* ; PR). A Castanet-Tolosan, une station est connue au Cavalié au nord de la route D79, le long d'un chemin au milieu d'un fourré dense de cornouillers et prunelliers. Il s'agit de la même zone que celle accueillant la principale population de Jacinthe de Rome sur la commune, autrefois occupée par une prairie humide et aujourd'hui en cours de fermeture avancée. L'enjeu est considéré comme fort à l'échelle communale.

- L'Oenanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosa* ; EN-R). Une petite population de cette espèce a été recensée également au Cavalié, dans le sous-bois de la même zone en cours de fermeture.

L'espèce n'est pas protégée mais son statut de conservation très défavorable en ex-Midi-Pyrénées lui confère un enjeu fort à l'échelle communale.

- La Scille lis-jacinthe (*Tractema lilio-hyacinthus*) n'est ni protégée ni considérée comme menacée aux échelles nationale et régionale mais il s'agit d'une espèce montagnarde rare en plaine. Sa présence dans le sous-bois de Savignol, aux abords du ruisseau de La Fage, constitue donc un certain enjeu (considéré moyen) à l'échelle communale.

Par ailleurs, on note le recensement récent (depuis 2019) sur la commune d'une trentaine d'espèces exotiques considérées comme envahissantes en région Occitanie dont la liste est ci-dessous :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Catégorie
Acer negundo L., 1753	Erable negundo	Majeure
Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	Ailante glanduleux	Majeure
Buddleja davidii Franch., 1887	Buddleja du père David	Majeure
Paspalum dilatatum Poir., 1804	Paspale dilaté	Majeure
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia	Majeure
Senecio inaequidens DC., 1838	Séneçon sud-africain	Majeure
Amaranthus deflexus L., 1771	Amarante couchée	Modérée
Bidens frondosa L., 1753	Bident feuillé	Modérée
Crepis bursifolia L., 1753	Crépide à feuilles de capselle	Modérée
Cyperus eragrostis Lam., 1791	Souchet vigoureux	Modérée
Datura stramonium L., 1753	Datura officinal	Modérée
Eleusine indica (L.) Gaertn., 1788	Eleusine des Indes	Modérée
Erigeron canadensis L., 1753	Conyze du Canada	Modérée
Erigeron sumatrensis Retz., 1810	Vergerette de Barcelone	Modérée
Euphorbia maculata L., 1753	Euphorbe maculée	Modérée
Onobrychis viciifolia Scop., 1772	Sainfoin à feuilles de Vesce	Modérée
Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Modérée
Petasites pyrenaicus (L.) G.Lopez, 1986	Pétasite odorant	Modérée
Phytolacca americana L., 1753	Raisin d'Amérique	Modérée
Platanus x hispanica Mill. ex Manchh., 1770	Platane d'Espagne	Modérée
Prunus cerasifera Ehrh., 1784	Prunier myrobolan	Modérée
Prunus laurocerasus L., 1753	Laurier-cerise	Modérée
Pyracantha coccinea M.Roem., 1847	Buisson ardent	Modérée
Sporobolus indicus (L.) R.Br., 1810	Sporobole fertile	Modérée
Symphyotrichum squamatum (Spreng.) G.L.Nesom, 1995	Aster écailléux	Modérée
Syringa vulgaris L., 1753	Lilas commun	Modérée
Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse	Modérée
Myriophyllum aquaticum (Vell.) Verdc., 1973	Myriophylle du Brésil	Emergente
Broussonetia papyrifera (L.) Vent., 1799	Mûrier à papier	Alerte
Euonymus japonicus L.f., 1780	Fusain du Japon	Alerte
Ligustrum lucidum W.T.Aiton, 1810	Troène luisant	Alerte

△ Atlas de la biodiversité communale

Synthèse de l'ABC Habitats et Flore (avril 2023)

Les milieux naturels et semi-naturels à préserver au maximum sont :

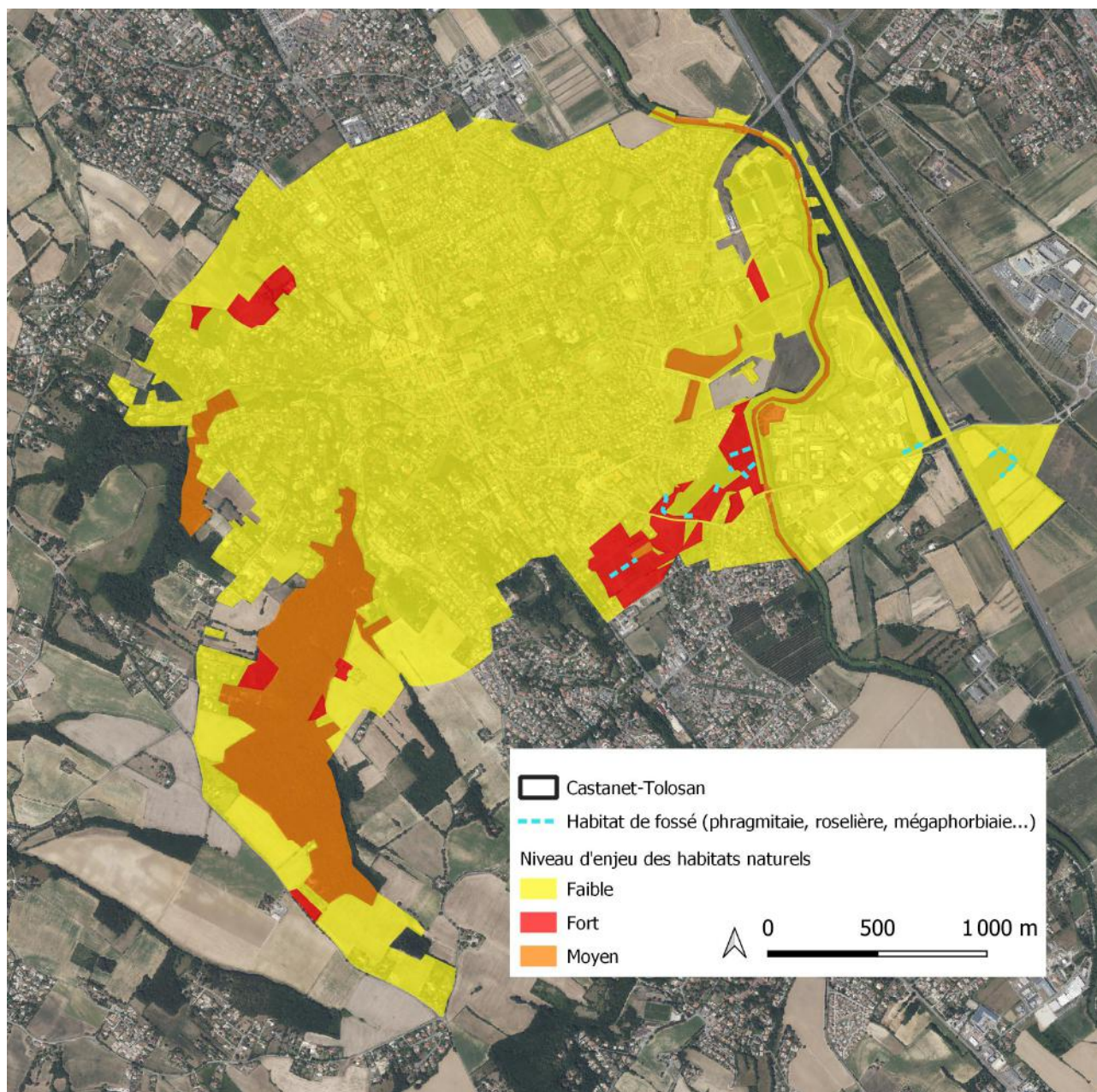
- le complexe prairial de La Maladie-Cavalié et en priorité les portions historiquement les plus humides aujourd'hui en cours de disparition (fermeture, drainage...), qui abritent plusieurs espèces à forte valeur patrimoniale en forte régression (Jacinthe de Rome, Trèfle écaillé, Oenanthe fistuleuse) ;
- les pelouses calcaires relictuelles (dégradées ou en cours de fermeture), également favorables à des espèces patrimoniales comme l'Orchis papillon, orchidée protégée ;
- l'ensemble des zones humides, qu'il s'agisse de prairies (relictuelles), fossés, plans d'eau, ruisseaux ou du Canal du Midi, avec leurs végétations humides associées (roselières, mégaphorbiaies, etc.) ;
- les boisements et fourrés/ourlets associés, en particulier le Bois de Savignol, qui héberge une espèce rare en plaine (Scille lis-jacinthe).

Il est à noter que la stratégie de préservation de ces différents milieux naturels pourra varier significativement en fonction de leur nature mais aussi de leur usage, de leur dynamique ou des menaces qui pèsent sur eux. Ainsi, si une absence d'intervention consistant à « laisser faire la nature » pourra parfois être judicieuse, par exemple pour les boisements, la mise en œuvre de méthodes de gestion appropriées sera indispensable à la sauvegarde de certains milieux. Il peut par exemple s'agir d'adapter les fréquences et périodes de fauche pour les prairies et berges des plans d'eau ou de réaliser des actions ponctuelles de réouverture (débourssaillage) des pelouses sèches calcaires en cours de fermeture. Dans certains cas, on pourra également étudier l'opportunité de mettre en place des dispositifs de protection réglementaire comme les arrêtés de protection de biotope.

Plus globalement, les services de la commune peuvent adopter des pratiques douces d'entretien et/ou de gestion différenciée de certains milieux. Il y a en effet une gestion différenciée qui est mise en place sur castanet. Cette pratique est intensifiée chaque année. En 2024, une formation de l'ensemble toute l'équipe technique va être faite par le conservatoire des espaces naturels.

N.B. : seuls les habitats et espèces dont la présence sur la commune a été confirmée en 2022 sont listés ici. D'autres enjeux (notamment relatifs aux espèces) restent néanmoins potentiels sur la commune.

Intitulé Habitat/ espèces	Commentaire / Statuts	Niveau d'enjeu
Orchis papillon	Protégée et classée « vulnérable » en ex-Midi-Pyrénées ; population communale très faible ; habitat dispersé et dégradé	Majeur
Jacinthe de Rome	Protégée et classée « quasi-menacée » en France ; population communale en forte régression ; habitat en cours de disparition	Majeur
Pelouse sèches calcaire	Habitat d'intérêt communautaire ; déterminant ZNIEFF Surfaces faibles et souvent en cours de fermeture ; état de conservation assez mauvais ; peu fréquents dans le secteur	Fort
Prairies mésohygrophiles	Déterminant ZNIEFF Cortège relictuel en prairies devenues mésophiles ; état de conservation mauvais ; peu fréquentes et en régression dans le secteur	Fort
Prairies mésophiles de fauche	Habitat d'intérêt communautaire ; déterminant ZNIEFF ; état de conservation variable ; réseau relictuel sur la commune	Fort
Trèfles écaillés	Protégée en ex-Midi-Pyrénées ; population communale en forte régression ; habitat en cours de disparition	Fort
Oenanthe fistuleuse	Classée « en danger » en ex-Midi-Pyrénées ; population communale faible ; habitat en cours de disparition	Fort
Chênaies-charmaies-frênaies	Déterminant ZNIEFF ; état de conservation assez bon ; derniers boisements de la commune	Moyen
Mégaphorbiaies eutrophes	Habitat d'intérêt communautaire Faibles surfaces (linéaires) ; état de conservation moyen ; présentes en bord de plans d'eau et le long des fossés	Moyen
Ourlets thermophiles	Surfaces faibles et en cours de fermeture ; état de conservation moyen ; peu fréquents dans le secteur	Moyen
Scille lis-jacinthe	Espèce sans statut, montagnarde rare en plaine ; localisée dans le Bois de Savignol	Moyen
Orchis géant	Espèce méditerranéenne sans statut, peu fréquente dans le secteur ; recensée ici et là en bords de route et dans des jardins privés	Moyen
Ourlets nitrophiles	Habitat d'intérêt communautaire pour certains types Très commun, sans intérêt particulier	Faible



△ Synthèse des enjeux d'habitats issus de l'ABC
(Collectif)

Synthèse de l'ABC Faune (avril 2023)

Le bois de Savignol parcouru par le ruisseau de la Fage est un milieu préférentiel pour la reproduction de la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), le ruisseau possède un courant lent avec de nombreuses vasques et la présence de l'espèce était déjà connue.

La population de Salamandre tachetée est particulièrement conséquente dans le bois de Savignol.

La population de Triton palmé est inquiétante puisque seulement 5 adultes, mâles et femelles confondus, ont été observés simultanément. Ce sont probablement les derniers individus d'une population historiquement plus importante.

Ce boisement était connu pour accueillir une belle diversité d'amphibiens avec la présence d'une mare végétalisée (voir photos 3 ci-dessous) en plus du ruisseau de la Fage. Cette mare était à l'époque utilisée par plusieurs espèces pour leurs reproductions : Grenouille agile (*Rana dalmatina*), Triton palmé et Crapaud épineux (*Bufo spinosus*). Aujourd'hui disparue, elle était encore existante au moins jusqu'en 2015 et probablement jusqu'à très récemment. En effet, des travaux étaient en cours sur la zone pendant les différents passages et un adulte de Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) a été retrouvé mort sur le talus du chantier. Cette disparition est particulièrement problématique pour la population de Grenouille agile, totalement dépendante de ce milieu pour pondre ses œufs. Suivant la date de disparition de cette mare, des individus de l'espèce sont peut-être toujours présents au sein du bois, la création d'une nouvelle mare est donc prioritaire.

Lors des différents inventaires, 39 espèces de papillons ont été observées (voir annexe 2) dont l'espèce cible, l'Azuré du Serpolet, contactée sur les deux sites chronoventaires mais également au sein de prairies proches de Plaine haute.

Sa présence à Castanet, à proximité des populations connues de la Réserve confluence Garonne-Ariège, représente donc une belle découverte pour l'espèce localement. La fermeture des milieux ouverts et semi-ouverts en plus de la gestion intensive des talus et lisières sont les principales menaces pour l'espèce, sa plante hôte et même ses fourmis-hôtes.

En légère phase de fermeture, ces deux prairies thermophiles sont l'habitat idéal pour l'espèce avec la présence de sa plante hôte l'Origan.

D'autres espèces non-patrimoniales mais peu répandues localement sont également à mettre en valeur et en particulier le Grand Nègre des bois (*Minois dryas*). Espèce typique des ourlets forestiers thermophiles, ses habitats ont décliné dans la région, principalement en plaine. Sa présence est particulièrement rare et localisée même sur la Réserve de la Confluence (située à proximité de Castanet) pourtant bien prospectée. Sa découverte sur la commune de Castanet est donc d'un intérêt particulier pour l'espèce

localement.

- L'Hespérie du Chiendent (*Thymelicus acteon*)
- L'Azuré des Anthyllides (*Cyaniris semiargus*)
- L'Hespérie des Sanguisorbes (*Spialia sertorius*)

Les connaissances locales sont assez bonnes sur les orthoptères. La commune de Castanet-Tolosan a fait l'objet de plusieurs prospections orthoptériques. A ce jour, 31 espèces y sont répertoriées. Aucune espèce patrimoniale à enjeu de conservation n'a été identifiée.

La zone d'étude ne présente pas d'enjeux particuliers concernant le groupe des orthoptères. Plus globalement, et conjointement à l'enjeu jacinthe de Rome, une réouverture des parties embuissonnées serait une gestion écologique appropriée. La coupe avec export des fourrés de frênes, prunelliers et cornouillers, demandera un effort de gestion répété pour réussir à « récupérer » un espace prairial diversifié. Le broyage simple en laissant les rémanents sur place, modifie la structure du sol et a tendance à favoriser la régénération de ces arbustes. Il faudra donc compter sur des passages répétés, plusieurs fois par an et plusieurs années de suite pour espérer retrouver une zone herbacée. De plus, dans un second temps, se posera aussi la question de l'entretien annuel de cette zone afin qu'elle ne se referme pas de nouveau. Le bon sens écologique et commun voudrait qu'elle soit utilisée pour de la fenaison. Mais ces pratiques se perdent localement, de manière tout à fait concomitante avec la disparition de nos belles prairies permanentes. Si aucune gestion agricole n'était envisageable, la pertinence même d'une réouverture pourrait se discuter. Cette réflexion doit être menée plus globalement, avec les parcelles agricoles environnantes.

A noter qu'une espèce de papillon de jour assez sensible, indicatrice de prairies permanentes fleuries, a été identifiée sur la bordure est du site, dans les parties encore en herbe. Il s'agit du Demi-argus (*Cyaniris semiargus*), non menacé régionalement. Toutefois sa présence traduit encore le potentiel écologique de ce site.

Très urbanisé, le bois de Savignol est le dernier boisement de la commune de Castanet-Tolosan, sa conservation est donc indispensable et impérative. Ce bois abrite une faune riche et diversifiée (avifaune, batrachofaune, mammalofaune, ...). Au niveau du boisement, aucune gestion particulière n'est préconisée, un vieillissement naturel de celui-ci lui est optimal pour la biodiversité en favorisant la formation de cavités naturelles et de bois mort (au sol et sur pied). Les Salamandres tachetées n'utilisent le ruisseau que pour mettre bas et pour leur développement larvaire, le reste du temps les adultes se reposent et se cachent dans le bois mort en attendant des conditions plus favorables pour se nourrir et se reproduire. Le long du bois, sur la moitié nord, on retrouve le chemin de Savignol. Même s'il est emprunté que par les habitants, ce chemin est particulièrement meurtrier pour les salamandres lors des nuits douces et humides, que ça soit lors de la migration ou lors de la reproduction. Il

est indispensable, pour l'ensemble des amphibiens mais plus globalement la faune sauvage, de sensibiliser les citoyens à cette problématique. Un Blaireau européen a été observé traversant la route, et un Renard roux ainsi qu'une salamandre ont été trouvés mort. Pour cela, des animations en sorties nocturnes, et des panneaux pourraient être créés.

Comme évoqué précédemment, une mare était présente historiquement en bordure du bois (voir plus haut). La création d'une nouvelle mare est aujourd'hui indispensable pour les populations d'amphibiens de la zone pour éviter, si ce n'est pas déjà le cas, leur disparition. Un accompagnement dans la création de la mare (choix du site, végétation, profondeur...) devra être fait. Cette action est une priorité.



Mare aujourd'hui disparue, photo de 2007 (à gauche) et 2022 (à droite) au bord du bois de Savignol (©P.-O. Cochard et M. Bergès)



Azuré du Serpolet (à gauche) et Grand Nègre des bois (à droite), deux espèces à enjeux sur la commune de Castanet-Tolosan (©M. Bergès).

Habitat	Toutes espèces		Espèces spécialistes	
	NB espèces	Proportion	NB espèces	Proportion
Pelouses calcaires vivaces et steppes riches en bases	10	27%	3	50%
Prairies de fauche de basse et moyenne altitude	10	27%	1	17%
Ourllets forestiers thermophiles	5	14%	1	17%
Friches, jachères ou terres arables récemment abandonnées	3	8%		
Lisières et prairies humides ou mouilleuses à grandes herbes et à fougères	3	8%		
Végétations herbacées rudérales	3	8%		
Fourrés tempérés	1	3%		
Maquis	1	3%		
Pelouses xériques méditerranéennes	1	3%	1	17%
Total	37	100%	6	100%

Ce tableau montre plus globalement la diversité d'habitats préférentiellement utilisée par les papillons et donc potentiellement présent sur la commune qui sont à conserver.



△ Hiérarchisation des enjeux de biodiversité
NEO - Atlas de la Biodiversité Communal

Légende

Éléments paysagers à forts enjeux

— Haies

— Cours d'eau et ripisylves

Enjeux faune flore avérés

■ Enjeux majeurs

■ Enjeux forts

■ Enjeux moyens

■ Enjeux faune flore potentiels forts



Réalisation : M. Béguin (NEO) ; 03/08/2023
Sources : Google ; Couleurs en Herbe ; NEO
BD Carthage ; BD Topo

Focus sur le secteur de La Maladie

Une étude spécialisée des habitats naturels / faune/flore/ zones humides a été effectuée en 2014 dans le secteur de La Maladie dans le cadre du projet de ZAC, et partiellement actualisée en 2017.

En synthèse, cette étude indique que les enjeux écologiques relatifs aux habitats naturels sont globalement faibles sur l'aire d'étude du fait de son caractère anthropisé, notamment à cause de pratiques agricoles globalement défavorables à la biodiversité (agriculture intensive) et au développement d'infrastructures (routes, lotissements...).

Sur les coteaux, les habitats de pelouses sont peu typiques et plutôt dégradés du fait de la progression des arbustes et de leur remplacement à terme par des boisements quasi monospécifiques de Robiniers faux-acacia. Sur les terrains en position topographique basse, quelques parcelles de prairies humides délictuelles sont encore présentes mais en cours de fermeture. Elles abritent néanmoins plusieurs espèces rares et/ou protégées en Haute-Garonne.

Les enjeux écologiques relatifs à la flore étaient globalement assez forts sur l'aire d'étude, avec la présence de plusieurs espèces assez rares dans le département de la Haute-Garonne. Si quelques-unes étaient présentes çà et là dans des parcelles agricoles ou parmi les friches et pelouses sèches des coteaux, la plupart des plantes les plus rares et patrimoniales se concentraient dans les prairies humides relictuelles au nord de la RD79.

Les enjeux réglementaires étaient forts du fait de la présence de deux espèces végétales protégées, la Jacinthe de Rome (protégée régionale, déterminante ZNIEFF) et le Trèfle écaillé (*Trifolium squamosum*, protégée régionale) :

- » La Jacinthe de Rome (*Bellevalia romana* ; PN, NT-N) (*Aristolochia clematitis*) est une petite plante des prairies humides d'Europe méditerranéenne, connue de longue date à Castanet-Tolosan. Elle y constitue deux populations de part et d'autre de la route D79 dans le complexe prairial de La Maladie-Cavalié. Celles-ci font l'objet d'un suivi depuis 2013 dans le cadre du programme Urbaflore, porté par le Conservatoire Botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. Ce suivi a permis d'établir un fort déclin des populations de l'espèce sur la commune, notamment imputable à la disparition de la prairie humide au nord de la D79, du fait de la dynamique de fermeture en cours, mais également à la prédation de ses bulbes par les sangliers, qui trouvent justement refuge dans les fourrés qui colonisent la prairie. Sur cette station, seule une quarantaine de pieds

ont été recensés en 2022, contre environ 550 en 2018. Dans le même temps, la station au sud de la D79 est passée de 150 pieds à une trentaine. Ce secteur a par ailleurs fait l'objet de projets d'aménagements susceptibles de donner le coup de grâce à cette espèce sur la commune. Considérant à la fois la patrimonialité de la Jacinthe de Rome et le statut précaire de ses populations à Castanet-Tolosan, celle-ci revêt un enjeu floristique majeur à l'échelle communale.

- » Le Trèfle écaillé (*Trifolium squamosum* ; PR), originaire d'Europe occidentale et méridionale ainsi que de l'Asie, est une espèce des prairies humides et bords de cours d'eau. Protégée en ex-Midi-Pyrénées, elle y est connue de manière éparse et notamment dans le sud-est toulousain. A Castanet-Tolosan, une station est connue au Cavalié au nord de la route D79, le long d'un chemin au milieu d'un fourré dense de cornouillers et prunelliers. Il s'agit de la même zone que celle accueillant la principale population de Jacinthe de Rome sur la commune, autrefois occupée par une prairie humide et aujourd'hui en cours de fermeture avancé. Le suivi de cette station dans le cadre du programme Urbaflore témoigne de sa forte régression, la population étant passée de plusieurs dizaines de pieds recensés en 2018 à 6 seulement en 2022. L'espèce n'étant toutefois pas considérée comme menacée aux échelles nationale et régionale.

Les enjeux modérés ont été retenus pour les fourrés et le bassin de parc. Dans les fourrés, la pression exercée par l'homme est diminuée et la végétation colonise le milieu naturellement. Il en résulte une nature désordonnée présentant des caractéristiques favorables à l'implantation de certaines espèces végétales mais aussi aux cortèges faunistiques associés. Le bassin de parc situé au sud quant à lui constitue le seul milieu en eau stagnante du secteur d'étude. Il peut par conséquent être le seul site de reproduction ou de nourrissage pour les espèces qui y sont inféodées.

Les réseaux de haies et de fossés ont été classés en enjeux forts. Ceux-ci constituent à la fois un abri et une voie de migration pour un grand nombre d'espèces. En effet, avec 19 espèces d'oiseaux protégés observées dans les haies, les enjeux les plus forts du secteur sont effectivement réunis au sein de ces milieux qui viennent complexifier la trame écologique et la matrice agricole du secteur.

La cartographie des habitats et l'expertise pédologique et floristique (50 sondages réalisés en 2014) avait permis de mettre en évidence la présence de 2,19 ha de zones humides surfaciques et 1 900 mètres de zones humides linéaires.

Les zones humides surfaciques inventoriées en 2014 présentaient pour la plupart une forte patrimonialité,

celles-ci pouvant accueillir des cortèges d'espèces faunistiques et/ou floristiques rares et particulièrement remarquables pour la région (exemples : Jacinthe de Rome, OEnanthe fistuleuse, ...).

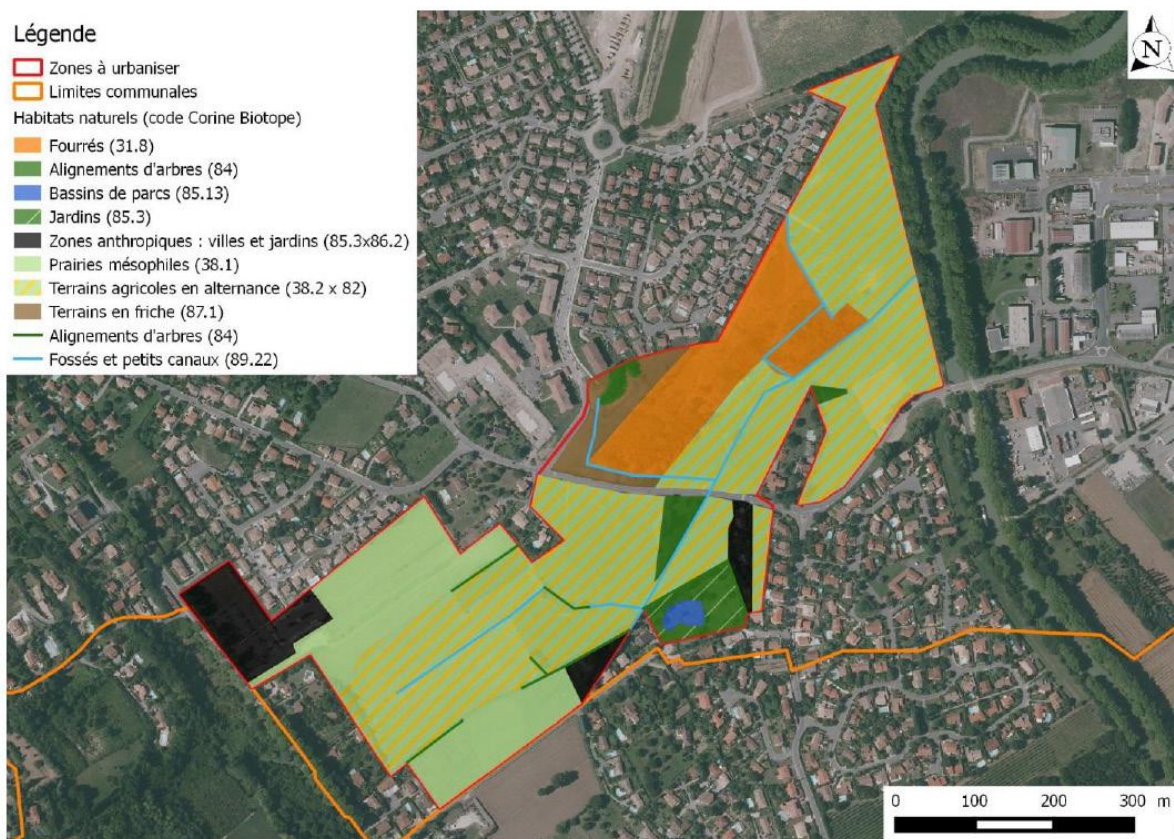
L'ABC note que le complexe prairial de La Maladie-Cavalié prend place sur des sols présentant une certaine humidité, notamment au nord de la route D79. Bien que cette composante humide semble avoir été altérée par différents facteurs (drainage par le creusement de fossés, fermeture en cours du milieu...), elle est néanmoins encore mise en évidence par la présence de quelques espèces d'affinité mésohygrophile parmi lesquelles des espèces à forte valeur patrimoniale comme la Jacinthe de Rome, le Trèfle écaillé et l'OEnanthe fistuleuse, aujourd'hui en forte régression sur la commune.



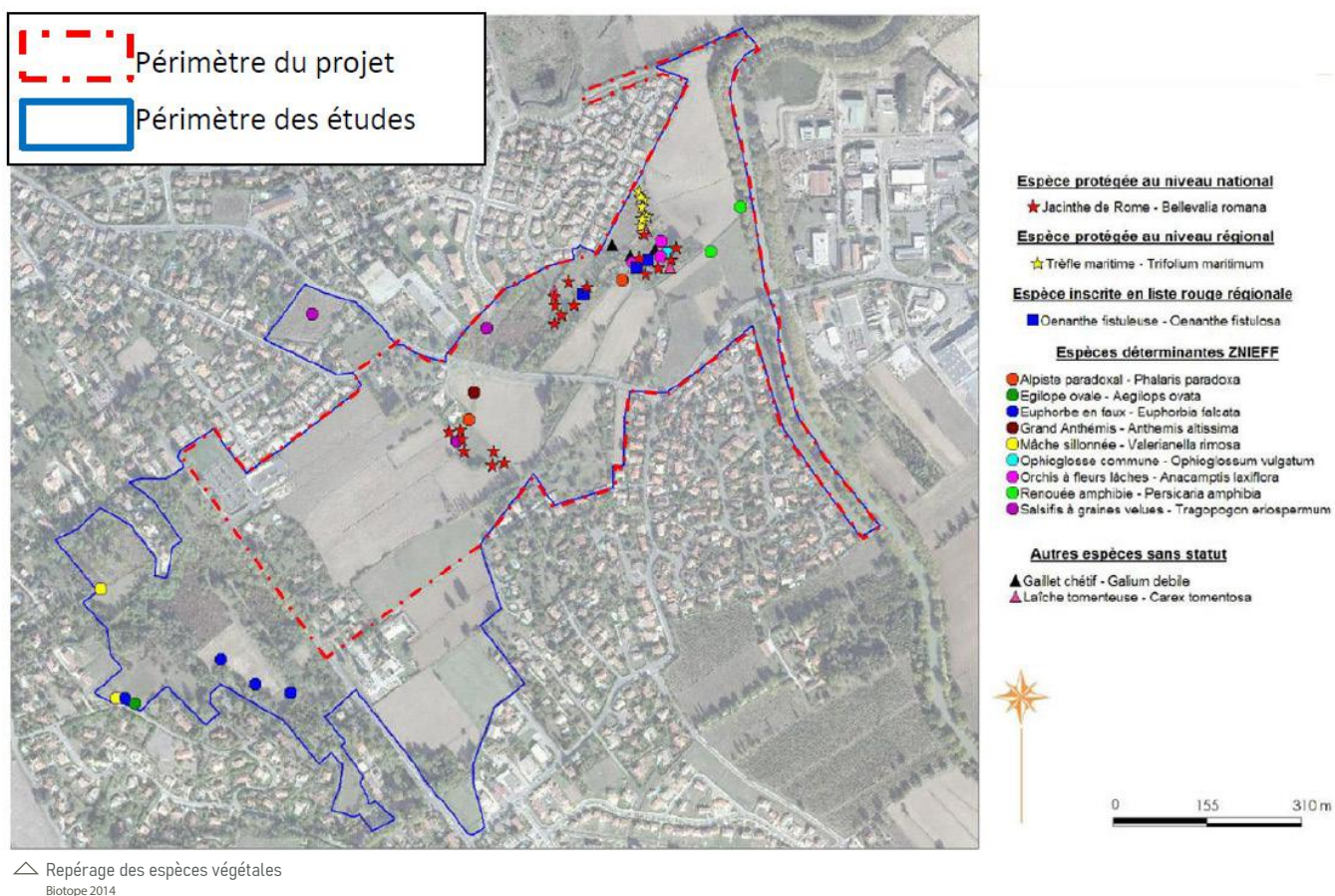
△ Photographies du secteur de la Maladie
Cittànova

Légende

- Zones à urbaniser
- Limites communales
- Habitats naturels (code Corine Biotope)
- Fourrés (31.8)
- Alignements d'arbres (84)
- Bassins de parcs (85.13)
- Jardins (85.3)
- Zones anthropiques : villes et jardins (85.3x86.2)
- Prairies mésophiles (38.1)
- Terrains agricoles en alternance (38.2 x 82)
- Terrains en friche (87.1)
- Alignements d'arbres (84)
- Fossés et petits canaux (89.22)



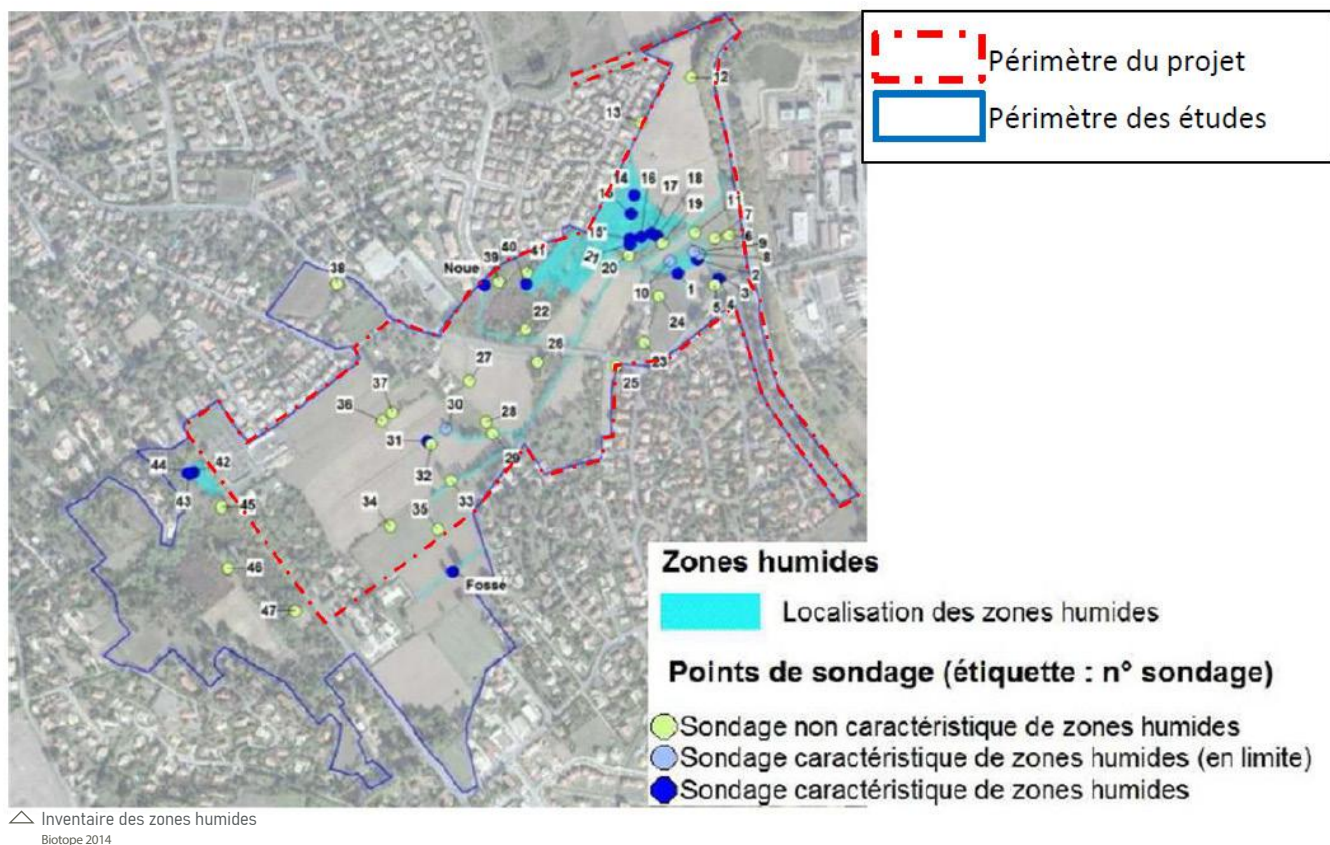
△ Cartographie des habitats dans le secteur de la Maladie
Biotope 2015



△ Repérage des espèces végétales
Biotopie 2014



△ Enjeux écologiques dans le secteur de la Maladie
Biotopie 2015



Le projet urbain Enova situé sur Labège implique des impacts résiduels bien que des mesures de réduction et d'évitement soient proposés (dossier espèces protégées et dossier IOTA).

A Castanet-Tolosan, les lieux-dits « La Maladie » et « Cavalie » abritent de la Jacinthe de Rome (*Bellevia romana*), espèce protégée en France, ces secteurs ont été choisis comme site de compensation du projet ENOVA et feront l'objet d'un plan de gestion.

Dans le cadre d'un projet d'aménagement, les deux sites avaient fait l'objet d'attentions particulières dès 2017 : alertes, suivis, inventaires et rencontres terrain, qui ont mobilisé le Conservatoire botanique et plusieurs partenaires locaux : DREAL Occitanie, DDT31, Nature en Occitanie, CEN Occitanie et la municipalité.

Des observations complémentaires ont été menées en 2022 au lieu-dit "Cavalie". Une quarantaine de pieds seulement ont été observés (contre 550 environ en 2018), attestant d'une situation alarmante pour cette station et l'intérêt d'agir rapidement et durablement pour sa conservation.

En l'absence de gestion depuis 2017, la dynamique de colonisation de cet espace d'environ 3 ha, par une végétation arbustive et boisée s'est poursuivie. Cette fermeture naturelle a été propice à l'affluence du sanglier dans un secteur où la pression d'urbanisation est forte et où les sites de quiétude se font de plus en plus rares.

La station de Jacinthe de Rome souffre à la fois d'une disparition de la prairie ouverte, son habitat de prédilection, et de la prédation de ses bulbes par les sangliers. L'espèce est ainsi privée d'une possibilité de reproduction par voie sexuée, l'ombrage étant préjudiciable à sa floraison, et de multiplication par voie végétative, ses organes souterrains de réserve étant consommés.

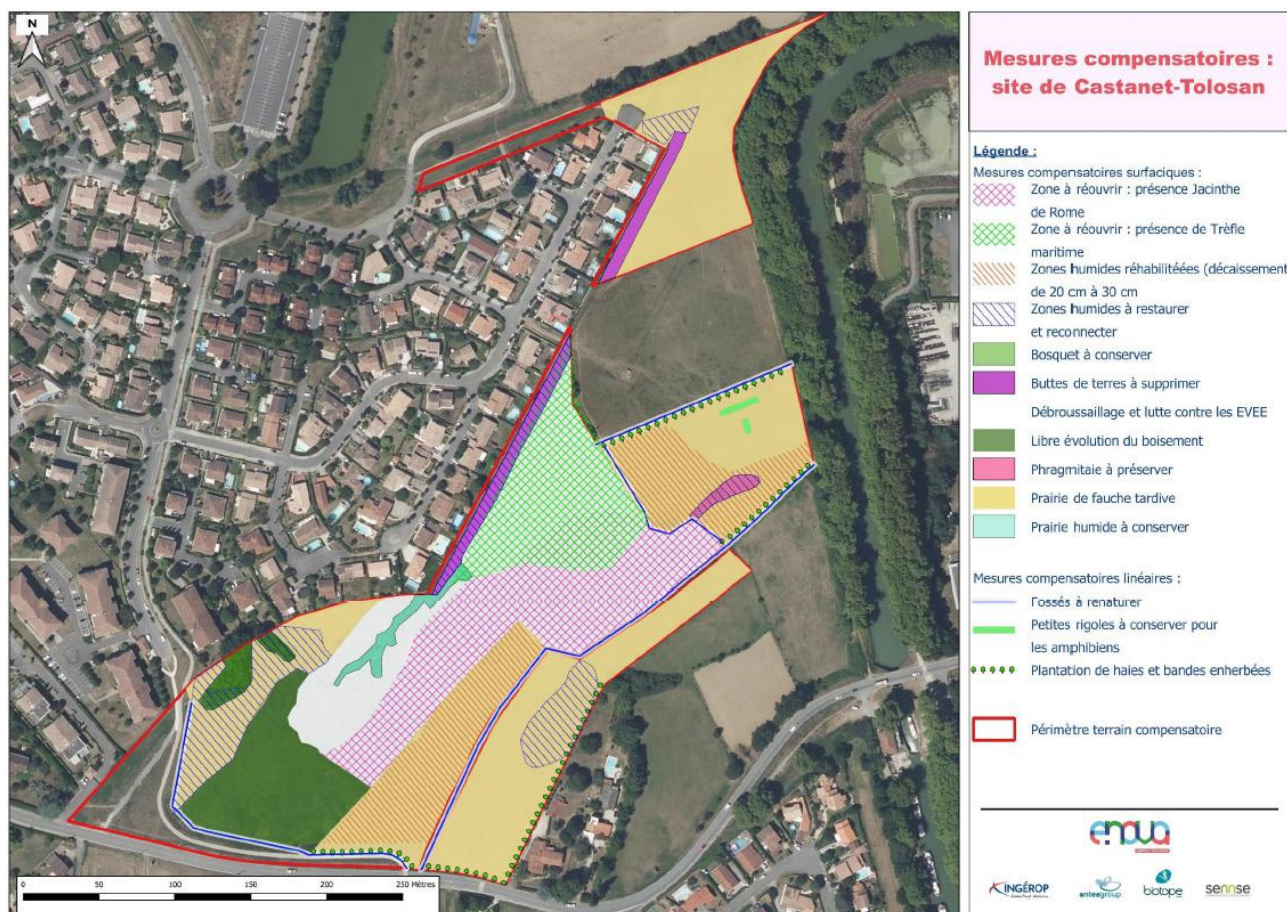
Le déclin rapide de ces espèces et leur statut protégé représentent de forts enjeux et témoignent de l'urgence d'une gestion rapide, adaptée à l'écologie de ces espèces et aux milieux représentant divers faciès. De plus la gestion doit être adaptée au contexte de la zone, étant dans une zone urbaine l'impact des actions sur les riverains doit être pris en considération.

Un plan des différentes actions pouvant être effectuées. Les opérations prennent en compte le contexte très urbanisé, l'écologie des espèces et le caractère humide du lieu. Les aménagements seront tous effectués entre le 15 août et le 28 février pour respecter la période de floraison de la jacinthe de Rome (article L411-1 du code de l'Environnement) et de nidification/reproduction de la faune. Toutes les données qui ont été récupérées proviennent de diverses structures (cf rapport CBN et avis NEO) qui ont inventoriés la zone et des comptes rendus de celles-ci. De plus nous avons établi le périmètre de nos actions par rapport à une analyse effectuée sur le terrain.

Plusieurs actions sont à mettre en place :

- **Le débroussaillage** sera effectué pour favoriser le développement de la Jacinthe de Rome, appréciant les milieux ouverts et humides, pour limiter la prolifération des sangliers dans les milieux fermés et pour limiter le débordement de la végétation vers les riverains.
- **La fauche** de ces zones va favoriser la jacinthe de Rome, mais aussi le passage des personnes utilisant ce site. La date de fauche sera adaptée à la période floraison de la jacinthe de Rome, la date sera donc comprise entre le 15 août et le 28 février.
- **Le gyrobroyage** va permettre d'ouvrir le milieu et ainsi limiter les refuges pour le sanglier qui apprécie ces zones de ronciers denses.
- **L'élagage** est effectué afin de garder un milieu le plus ouvert possible.
- **L'abattage sélectif** est opéré dans un but sécuritaire dans la zone proche de maisons ces arbres peuvent causer des problèmes aux infrastructures présentes. Les peupliers seront eux aussi abattus car ils sont vieillissants et n'ont pas leur place dans ce milieu. La coupe de quelques arbres permettra de garder quelques zones d'éclaircies, pour maintenir une diversité d'habitats.
- **L'abattage des espèces invasives** : sur la totalité du site on retrouve des espèces invasives disséminées un peu partout : robiniers faux-acacia, pyracanthas, bambous, érables negundo...
- **La création de mares**, le milieu est humide mais se dessèche au fil des années. La création de mares temporaires permettra une retenue d'eau sur quelques semaines supplémentaires pour favoriser le développement d'amphibiens et offrir une diversité d'habitats. En cas de débordement, les mares inonderont la zone ce qui favorisera l'évolution de la jacinthe de Rome appréciant les milieux humides.

La zone de « Cavalie » étant relativement petite, présente néanmoins un nombre conséquent d'aménagements pour retrouver un milieu en bon état écologique, notamment dû à un manque de gestion pendant très certainement plusieurs dizaines d'années. Les enjeux sont forts et les possibilités d'actions nombreuses, cependant au vu des effectifs des espèces menacées et de celles se développant dans un milieu humide ces actions ont un caractère plutôt urgent.



△ Carte de synthèse des actions menées sur le site
ENOVA

3.2_ Un territoire communal peu concerné par le réseau Natura 2000

Le territoire communal n'est géographiquement pas concerné par le réseau Natura 2000.
Deux sites se situent dans un rayon de 20 km des limites communales :

La ZPS - FR7312014 - Vallée de la Garonne de Muret à Moissac (site multi-entités) est distante de 2 km

Le site est constitué :

- du lit mineur de la Garonne (environ 30% de la surface du site), large de 100 à 200 mètres, et marqué par la présence régulière de bancs graveleux et d'îles occupées par différents stades de végétation alluvionnaires, depuis les formations herbacées pionnières jusqu'à la forêt de bois dur.
- du lit majeur, large de 500 à 2000 mètres et constitué d'alluvions récentes à actuelles. Les bords du fleuve sont occupés par la ripisylve, qui a été remplacée par des peupleraies dans de nombreux secteurs. Plus en retrait, l'agriculture domine avec des cultures de plein champ, de fréquents bosquets, haies et alignements d'arbres.

En plus de ces caractéristiques qui constituent l'habitat des espèces d'oiseaux du site, il faut signaler l'importance du tissu urbain de l'agglomération toulousaine sur la partie médiane du site.

Les plans d'eau de gravières sont également un facteur important de l'habitat : de nombreuses espèces, notamment les laridés, trouvent sur ces plans d'eau une alternative au lit de la Garonne souvent dégradé.

L'avifaune des grandes vallées du sud-ouest de la France est bien représentée en diversité, mais en effectifs limités (en particulier, baisse des populations de plusieurs espèces de hérons). Sept espèces de hérons nichent sur le site, dont le héron pourpré, ainsi que le Milan noir (avec des effectifs importants), l'Aigle botté, le Petit gravelot, la Mouette mélanocéphale, la Sterne pierregarin et le Martin-pêcheur. Le site est également utilisé en période hivernale par deux espèces de hérons (Grande aigrette et Bihoreau gris), ainsi que le Faucon émerillon.

Les habitats des ardéidés sont relativement dégradés : ripisylves altérées par l'abaissement de la nappe, roselières peu développées. La structure bocagère et les boisements de feuillus en plaine et sur les coteaux présentent un état de conservation globalement satisfaisant. Le maintien de la tranquillité des secteurs les plus sensibles constitue un élément essentiel pour assurer la pérennité voire le développement des principales espèces nicheuses.

La remise en état des plans d'eau de gravières après exploitation est un enjeu pour le maintien et la restauration

des populations d'oiseaux.

Les principales orientations de gestion qui ont été définies dans le document d'objectifs Garonne aval sont les suivantes :

- Conserver et restaurer des ripisylves dans les secteurs à enjeux (héronnières)
- Conserver des coteaux boisés et des vieilles forêts
- Restaurer des roselières
- Conforter l'attractivité des bras morts et des plans d'eau pour les oiseaux
- Maintenir des milieux ouverts et la mosaïque bocagère
- Aménager les lignes électriques de moyenne tension
- Adapter la fréquentation à la sensibilité des milieux et des colonies

Espèces connues sur la commune de Castanet-Tolosan (étude Biotope de 2014-2017) et participant à la justification de la désignation du site : **Milan noir (*Milvus migrans*)**

La ZSC FR7301822 - Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste est distante de 5 km :

Ce vaste site est ici considéré dans sa partie aval, constituée de la plaine alluviale de la Garonne entre Toulouse et la confluence du Tarn formant un écosystème, organisé en fonction de la fréquence des inondations : lit mineur et annexes fluviales, convexités de méandres et anciens chenaux avec inondations saisonnières (retour 1 à 5 ans) " basse " avec inondation fréquente (retour 10 ans), " haute " avec inondations rares (retour 50 à 100 ans). Intérêt piscicole avec la présence des 3 espèces piscicoles migratrices (grande alose, lamproie marine et saumon atlantique) et de la bouvière.

Ce site présente un grand intérêt du réseau hydrographique pour les poissons migrateurs, et d'intérêts particuliers de la partie large de la Garonne (écosystème comportant une diversité biologique remarquable).

Les habitats aquatiques et péri-aquatiques subissent encore les effets des anciennes extractions en lit mineur (réduction du transport solide et du renouvellement des formes alluviales, abaissement de la nappe et dépérissement des saulaies arborescentes), même si l'on observe dans certains secteurs une réelle dynamique des bancs de graviers et des

habitats pionniers associés.

Les obstacles à la libre circulation formés par les barrages restent un frein important au développement des populations de poissons migrateurs, malgré les progrès engendrés par les ouvrages de franchissement à la montaison et à la dévalaison. Les écluses hydroélectriques entraînent des perturbations du milieu aquatique et peuvent réduire la productivité biologique des cours d'eau ; selon la configuration des vallées alluviales, elles peuvent affecter directement la réussite de la reproduction et la croissance des alevins de salmonidés.

La qualité des eaux reste dégradée sur des tronçons importants. Les apports excessifs en fertilisants et en MES touchent avant tout les habitats naturels des eaux stagnantes.

Le maintien des prairies maigres de fauche riveraines est lié aux pratiques agricoles associées à l'élevage. D'une manière plus générale, la mosaïque bocagère favorable aux chauves-souris et aux insectes du bois dépend du maintien d'une activité agricole associant polyculture et élevage, notamment sur la partie du site en amont de Toulouse.

Les principales actions de gestion qui ont été définies dans les différents DOCOBs du site sont les suivantes :

- Restaurer la continuité écologique des cours d'eau
- Poursuivre les repeuplements en Saumon atlantique
- Restaurer la dynamique fluviale
- Restaurer la qualité des eaux et des sédiments

- Conserver et restaurer les habitats aquatiques et les connexions lit mineur / lit majeur
- Conserver les habitats naturels du lit majeur, notamment les forêts alluviales et les prairies maigres de fauche
- Contenir l'extension des espèces végétales exotiques envahissantes
- Conserver la mosaïque d'habitats favorable notamment aux chauves-souris
- Améliorer la connaissance pour renforcer l'efficacité des actions et évaluer les programmes
- Sensibiliser les acteurs socioéconomiques et le public à la préservation de la biodiversité

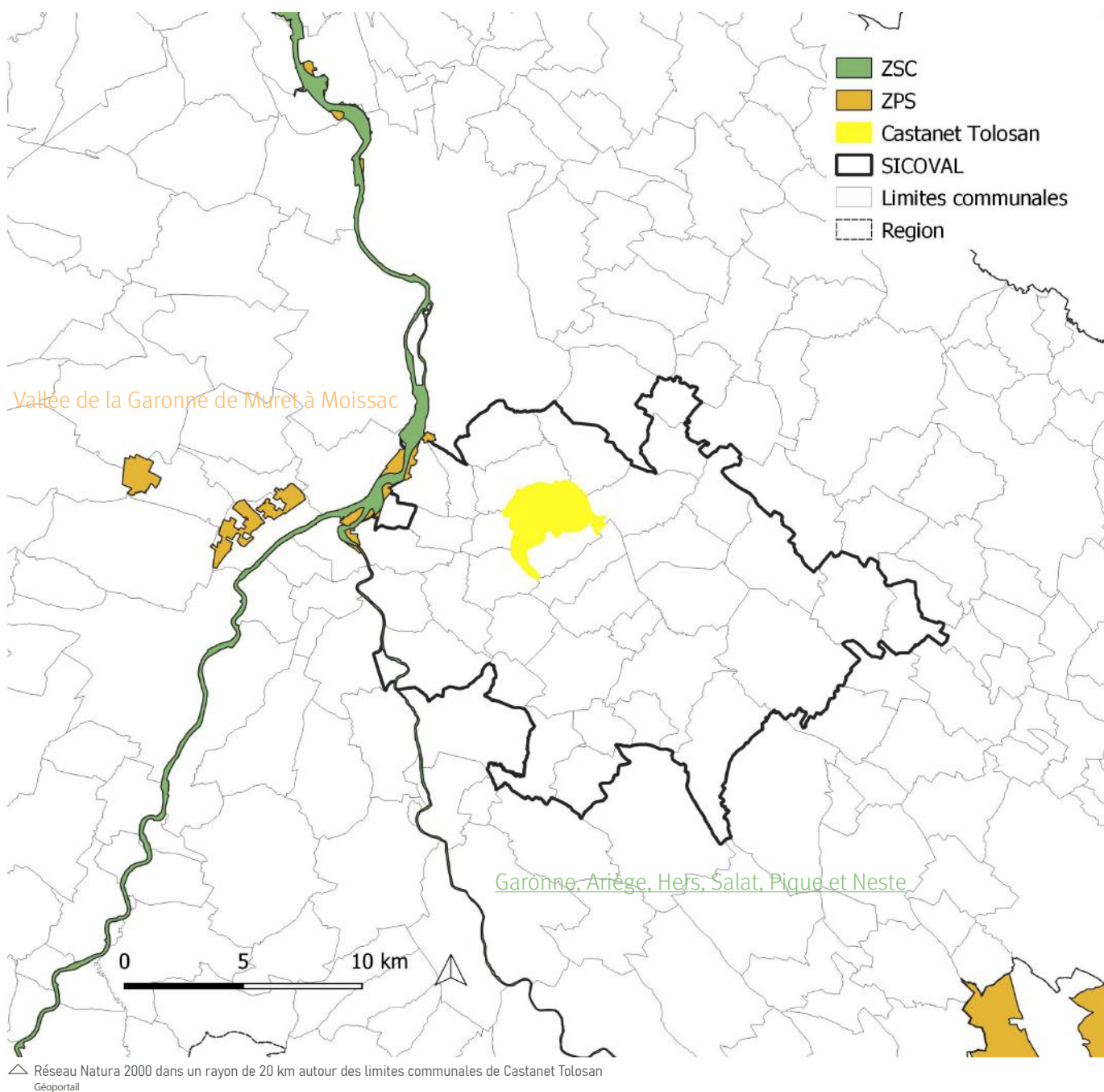
Espèces connues sur la commune de Castanet-Tolosan (étude Biotope de 2014-2017) et participant à la justification de la désignation du site : **Aucune**

Plusieurs chauves-souris ont participé à la désignation du site. Aucun inventaire chiroptère n'a été effectué sur le site de La Maladie, mais certains milieux comme les friches et espaces ouverts peuvent être fréquentés par certains chiroptères (zone de chasse notamment).

Par ailleurs, certains insectes ayant contribué à la désignation du site peuvent être présents potentiellement dans le Bois de Savignol (Lucane cerf-volant, Grand Capricorne).

Dénomination habitat Natura 2000 présent sur la commune (inventaire ABC 2022)	EUNIS	CORINE Biotopes	EUR28	Commentaires
Pelouses sèches calcaire	E1.26	34.32	(6210)	A l'état relictuel sur des parcelles éparses et certains talus... Souvent en cours de fermeture.
Prairies mésophiles de fauche	E2.2	38.2	(6510)	Prairies fourragères
Mégaphorbiaies eutrophes	E3.4 E5.41	37.1 37.71	(6430)	Fossés, bords des plans et cours d'eau
Ourlets nitrophiles	E5.43	37.72	(6430)	Sous-bois et lisières ombragées

Un code EUR28 entre parenthèses signifie que l'habitat se trouve sous une forme relativement dégradée/peu typique par rapport à la description de l'habitat d'intérêt communautaire type (cortège partiel, milieu perturbé, présence d'espèces exotiques envahissantes...).



Biodiversité, espaces naturels et services écosystémiques : l'assise indispensable aux sociétés humaines

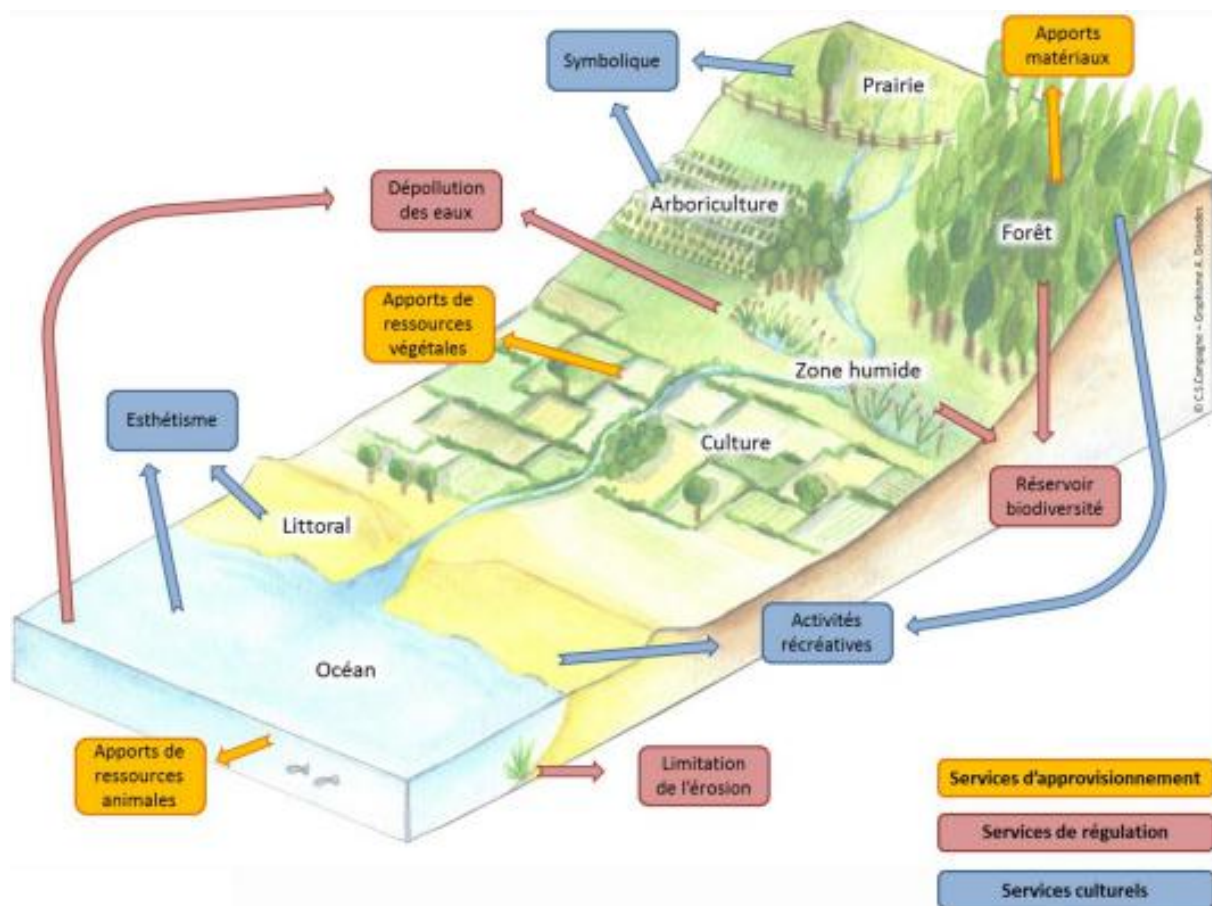
Au-delà de la valeur intrinsèque des espaces naturels et du vivant, les services écosystémiques que ceux-ci portent sont indispensables et indissociables de la vie humaine et de l'évolution de nos sociétés. Ces services écosystémiques sont très souvent interdépendants, et ne peuvent se dérouler efficacement qu'avec des espaces et des espèces fonctionnels et en bon état de conservation.

Déclinés ci-dessous, ils conditionnent directement ou indirectement l'ensemble de nos sphères de vie et de développement :

- » **Fonction écologique**
 - Préservation de la diversité des espèces (ressources génétiques) et des écosystèmes (habitats naturels), réseau écologique
 - Maintien des équilibres naturels (lutte contre les crues et l'érosion des sols)
 - Puits carbone
 - Régulation du climat
- » **Fonction paysagère**
 - Cadre de vie agréable
 - Entretien de l'espace
- » **Fonction hydrologique**
 - Régulation des eaux de ruissellement
 - Épuration

- Cycle de l'eau
- » **Fonction sociale**
 - Loisirs, détente
 - Activités éducatives
 - Initiatives individuelles et collectives
- » **Fonction économique**
 - Attraits touristiques
 - Production économique de biomasse, d'énergie, agricole et forestière
 - Production alimentaire et nourricière
 - Activités de diversification
 - Épandage effluents agricoles et urbains
 - Production d'eau douce
 - Emplois directs / indirects
- » **Fonction prévention des risques**
 - Régulation des débordements
 - Régulation des phénomènes d'érosion et de mouvements de terrain

La stratégie trame verte et bleue vise à enrayer la perte des espaces naturels et du vivant. Elle participe donc, en association avec d'autres politiques spatiales et sociétales, à la préservation des services écosystémiques.



△ Présentation partielle simplifiée de quelques services écosystémiques
IRSTEA 2019

3.3_ Des trames écologiques à révéler sans attendre

Des trames verte et bleue en périphérie de la commune

Le SICOVAL a finalisé sa trame verte et bleue en juillet 2020. Ce document intègre le SRCE régional et la TVB du SCoT de la grande agglomération toulousaine. La TVB de Castanet-Tolosan se basera donc sur ce document intégrateur pour affiner ses enjeux et ses objectifs à l'échelle communale.

Méthodologie

Le SICOVAL a établi sa TVB selon une méthodologie assez fine évaluant différents indices (de naturalité, de compacité-surface, de connectivité, d'hétérogénéité) aboutissant à un indice final de potentialité écologique des milieux. Cet indice montre que dans le secteur de Castanet-Tolosan, comme dans la partie ouest du territoire du SICOVAL, les milieux forestiers, même de petite taille et plus morcelés par l'agriculture ou l'urbanisation, les milieux ouverts (pelouses notamment) et la plupart des zones humides constituent des espaces naturels aux potentialités écologiques encore élevées. La préservation du maillage bocager et le renforcement des connexions Est-Ouest le long des cours d'eau apparaissent indispensables pour améliorer le fonctionnement écologique de ces derniers espaces naturels.

Au vu des spécificités du territoire du SICOVAL et de la très large représentation des espaces agricoles, les indices les

plus intéressants à analyser sont les indices de naturalité et de connectivité. Ils permettent d'identifier les espaces naturels connectés entre eux et de qualifier leur aptitude à abriter une biodiversité potentiellement intéressante. Le fait de les mettre en vis-à-vis aide alors à identifier et cerner les espaces les plus à même de jouer un rôle favorable au maintien et au développement de la biodiversité sur le territoire du Sicoval.

A l'échelle de Castanet-Tolosan, le territoire agricole n'est pas aussi représenté qu'à l'échelle du SICOVAL. Cependant, les indices de naturalité et de connectivité sont également pertinents à utiliser et permettent une continuité méthodologique qui facilite le suivi et l'évolution de la TVB.

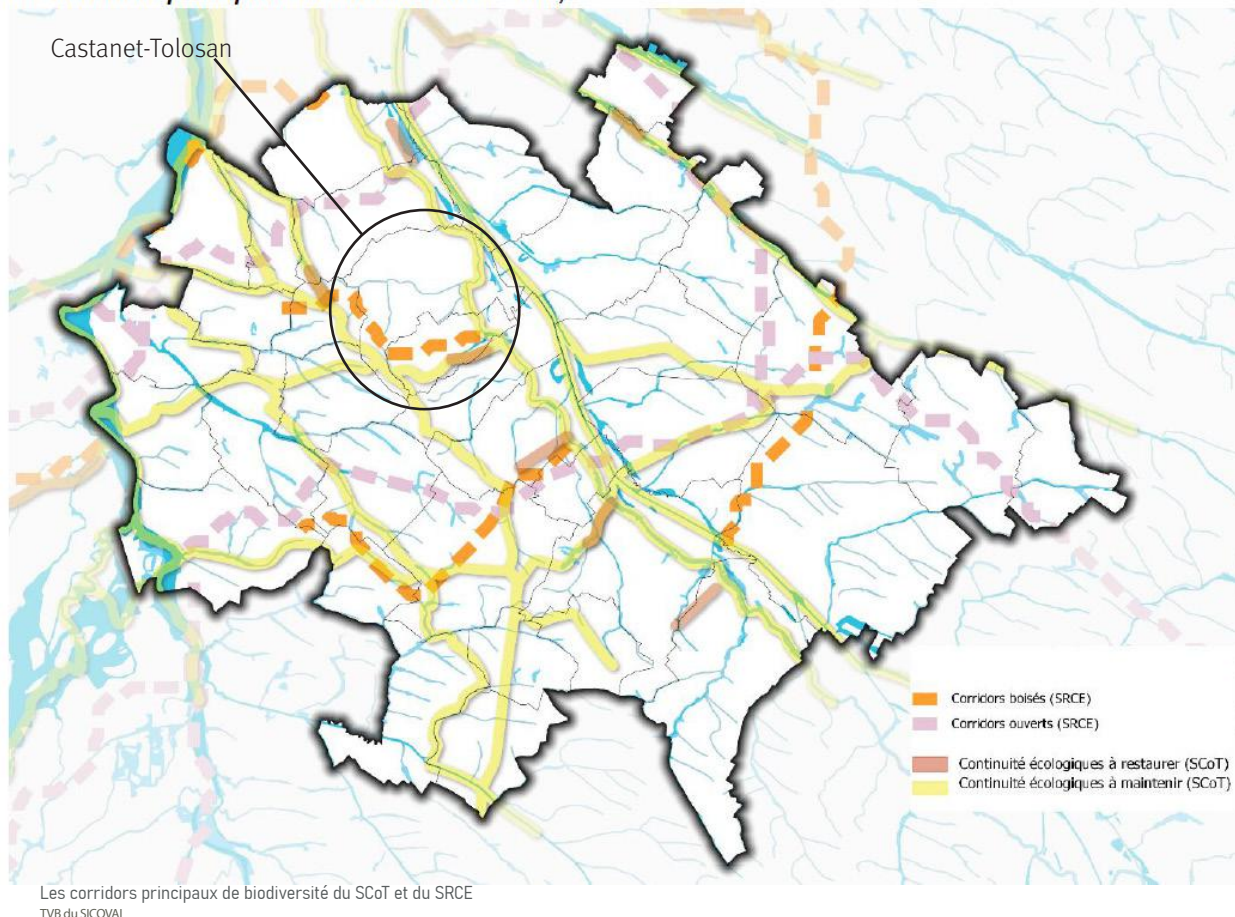
L'indice de naturalité

La naturalité d'un milieu est définie comme le niveau d'« anthropisation », c'est-à-dire du niveau de pression exercé par l'homme sur ce milieu, en fonction de la nature des peuplements et des cortèges floristiques et faunistiques inféodés à ces derniers.

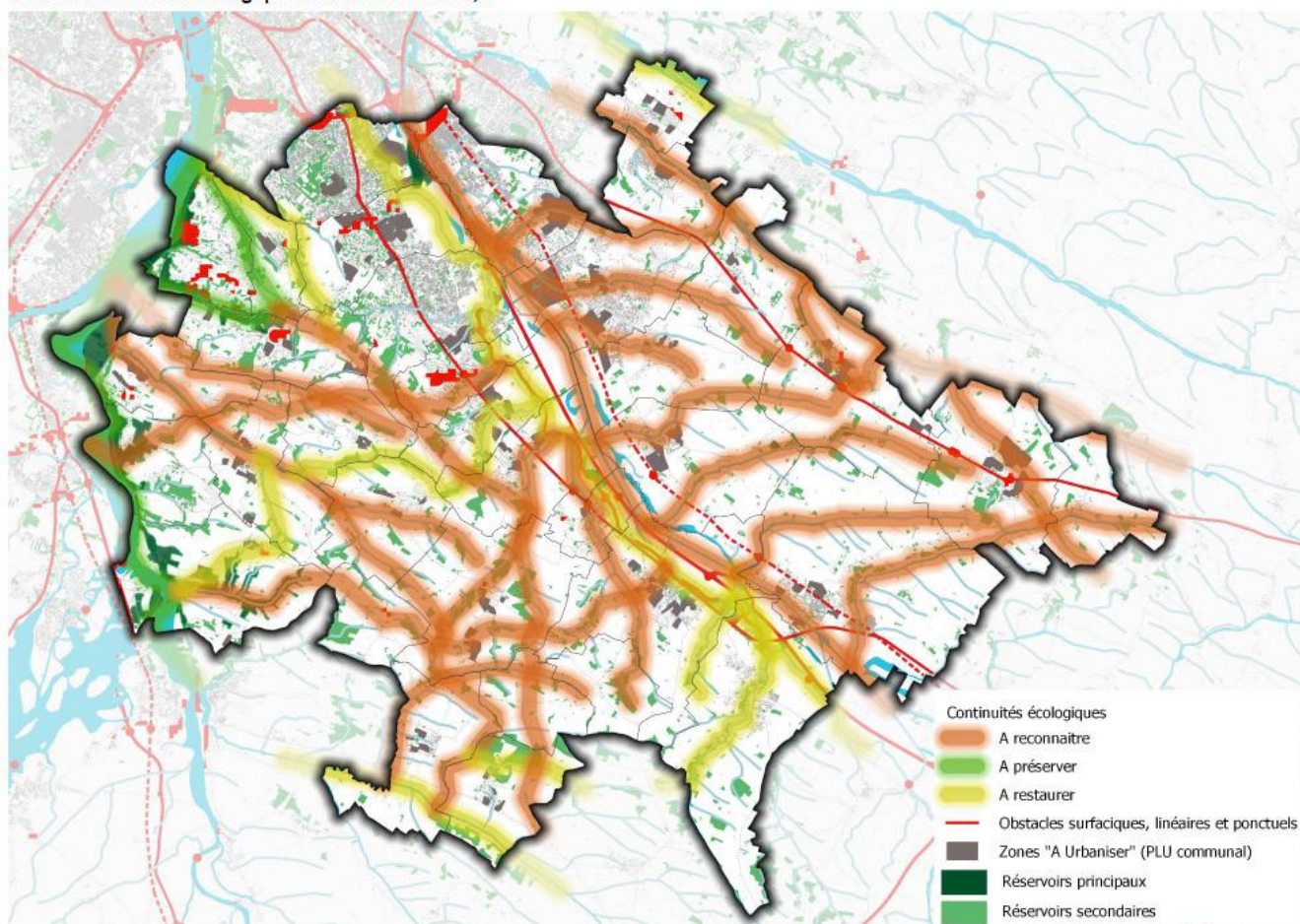
Concept de l'indice de naturalité © aua/T



Les corridors principaux de biodiversité © aua/T



Le fonctionnement écologique du territoire © aua/T



△ Fonctionnement écologique du SICOVAL
AUAT

Les continuités « à préserver » sont les continuités les plus établies du territoire. Ce sont celles liées aux vallées de la Garonne et de l'Ariège et aux ruisseaux de Vieille Toulouse et du Pont d'Auzil. Les réservoirs de biodiversité servant de point d'ancrage à ces continuités présentent un indice très fort de naturalité et de connectivité.

Les continuités « à restaurer » ont également une réalité sur le territoire mais sont fragilisées. Elles se retrouvent en plus grand nombre et sont exclusivement localisées à l'Ouest du territoire. Les réservoirs y sont morcelés par l'urbanisation et l'activité agricole intensive, et les corridors nécessitent d'être renforcés. C'est le cas de l'axe constitué par le Canal du Midi, des continuités identifiées le long des ruisseaux de la Hysse et de l'Amadou et des affluents du ruisseau de Cassagnol.

Les continuités « à reconnaître » sont à révéler pour qu'elles jouent un véritable rôle dans le fonctionnement écologique du territoire. C'est le cas de la majorité des continuités identifiées sur le territoire du Sicoval. Elles parcourent le territoire du Nord au Sud et d'Ouest en Est et s'appuient essentiellement sur la multitude de petits affluents qui permettent de relier plateaux et vallées et sur les réservoirs secondaires identifiés précédemment.

"La trame verte et bleue n'est pas un simple inventaire environnemental, mais résulte bien d'un choix politique.

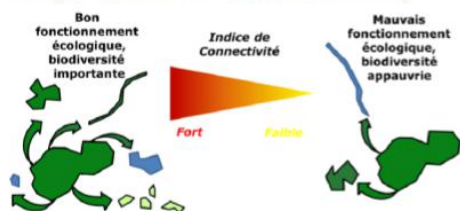
Inscrite dans le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU, la trame verte et bleue traduit l'ambition politique défendue par les élus de la collectivité en matière de biodiversité (en termes de maintien, de développement, de remise en bon état) et des fonctions associées choisies (agricoles, paysagères, sociales...)."

(Source : TVB SICOVAL)

L'indice de connectivité

La connectivité correspond aux potentialités d'échanges faune – flore entre les milieux. Elle est déterminée individuellement pour les milieux forestiers, les milieux ouverts et les milieux humides, les milieux cultivés constituant la matrice paysagère. Les potentialités d'échanges entre deux milieux de même nature augmentent avec la taille et la proximité des milieux en question.

Concept de l'indice de connectivité © auq/T



L'indice de naturalité et l'indice de connectivité croisés avec les réservoirs et les corridors et les éléments de fragmentation, ont permis de tracer les continuités écologiques vertes et bleues.

Fragmentations

La commune de Castanet-Tolosan est concernée par 4 éléments de fragmentation (la RD813, le canal du Midi, l'autoroute des deux mers et le lotissement en développement route de Rebiegue) :

- » le Canal du Midi constitue une barrière au sein d'une continuité écologique, continuité qui est estimée "à restaurer"
 - au-delà de préserver les abords du canal et chercher à améliorer leur potentiel écologique, le PLU ne peut pas interférer sur cette infrastructure d'importance nationale gérée par VNF.
- » le lotissement route de Rebiegue constitue une barrière partielle à la continuité "à reconnaître" entre les boisements des coteaux de l'Hers à la Garonne. Les continuités « à restaurer » ont une réalité sur le territoire mais sont fragilisées : les réservoirs y sont morcelés par l'urbanisation et l'activité agricole intensive, et les corridors nécessitent d'être renforcés.
 - Pour préserver les continuités écologiques de l'urbanisation, le renouvellement urbain est à prioriser.

A l'échelle communale, le réseau routier constitue en lui-même une fragmentation, par le dérangement et le risque de collision qu'il engendre, et qui sont proportionnels au trafic routier.

Les clôtures pleines entre les jardins ou entre les jardins et les zones agricoles et naturelles sont également des barrières souvent infranchissables pour la faune terrestre.

- Des actions sont possibles dans le PLU pour améliorer cet effet barrière des clôtures.

Analyse des continuités

L'analyse des indices de la TVB du SICOVAL permet une appréciation juste à l'échelle parcellaire sur la commune de Castanet-Tolosan. La TVB locale se base sur la TVB du SICOVAL et notamment ses cartes de naturalité et de connectivité et sur le SRADDET qu'elle intègre, ainsi que sur les données de l'atlas de biodiversité communale.

Les réservoirs /corridors de biodiversité que la TVB locale portent sur des espaces jointifs des réservoirs ayant une bonne naturalité/connectivité et formant des espaces complémentaires, basés sur les zones de végétation et sur l'observation aérienne. Conformément à la méthodologie conseillée par ce document, la mise en vis-à-vis des indices de connectivité et de naturalité à l'échelle communale est la suivante :

- » Dans la partie est de la ville (à l'est de la RD813), la connectivité est très limitée mais certains espaces verts présentent une naturalité forte. Ces espaces ont des surfaces limitées mais sont nombreux et densément répartis dans la ville et ont un intérêt pour les espèces urbaines acclimatées.

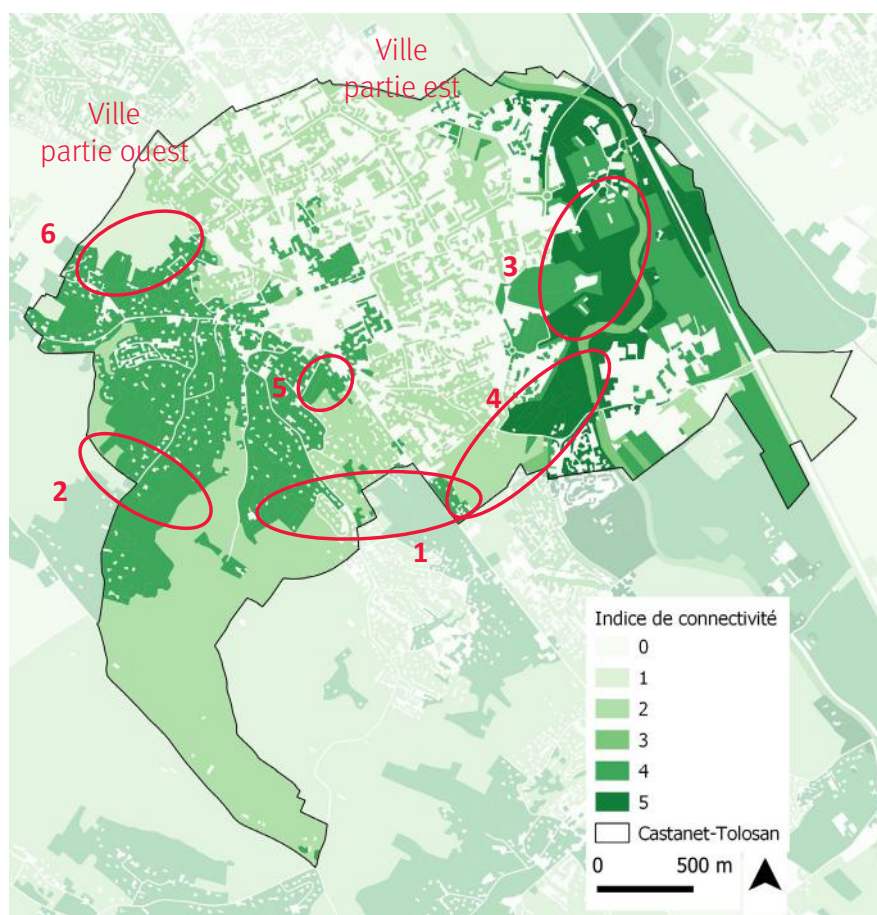
-> la stratégie de trame verte passe ici par la reconnaissance de l'intérêt de ces îlots (grands arbres ? surface et forme favorable ? bonne perméabilité des sols ?...) à travers une trame "espace relais", pour optimiser leurs synergies (connexion pour certaines espèces qui peuvent se déplacer en milieu urbain, perméabilité pour améliorer le développement de certains sujets...). Cet espace relais comprend des îlots en pas japonais (Parc des Fontanelles, parc de la mairie...) qui sont qualifiés en enjeu local "à reconnaître" afin d'améliorer et d'intensifier leur potentiel et leur rôle dans la TVB.

- » Dans la partie ouest de la ville (à l'ouest de la RD813), la connectivité et la naturalité calculées par les indicateurs théoriques sont globalement fortes. Mais avec une interprétation pratique, ce quartier d'habitat individuel présentent des caractéristiques qui vont à l'encontre de la circulation des espèces terrestres : très forte densité de clôtures souvent imperméables (sur muret ou à maille étroite), prédation par les animaux domestiques, modes de gestion traditionnels d'agrément défavorables à la biodiversité sauvage et à l'expression nature de la végétation... La continuité semble donc fonctionnelle pour la faune volante et certaines espèces de bonne dispersion (écureuils, plantes annuelles...) mais non-fonctionnelle pour la majorité des autres espèces.

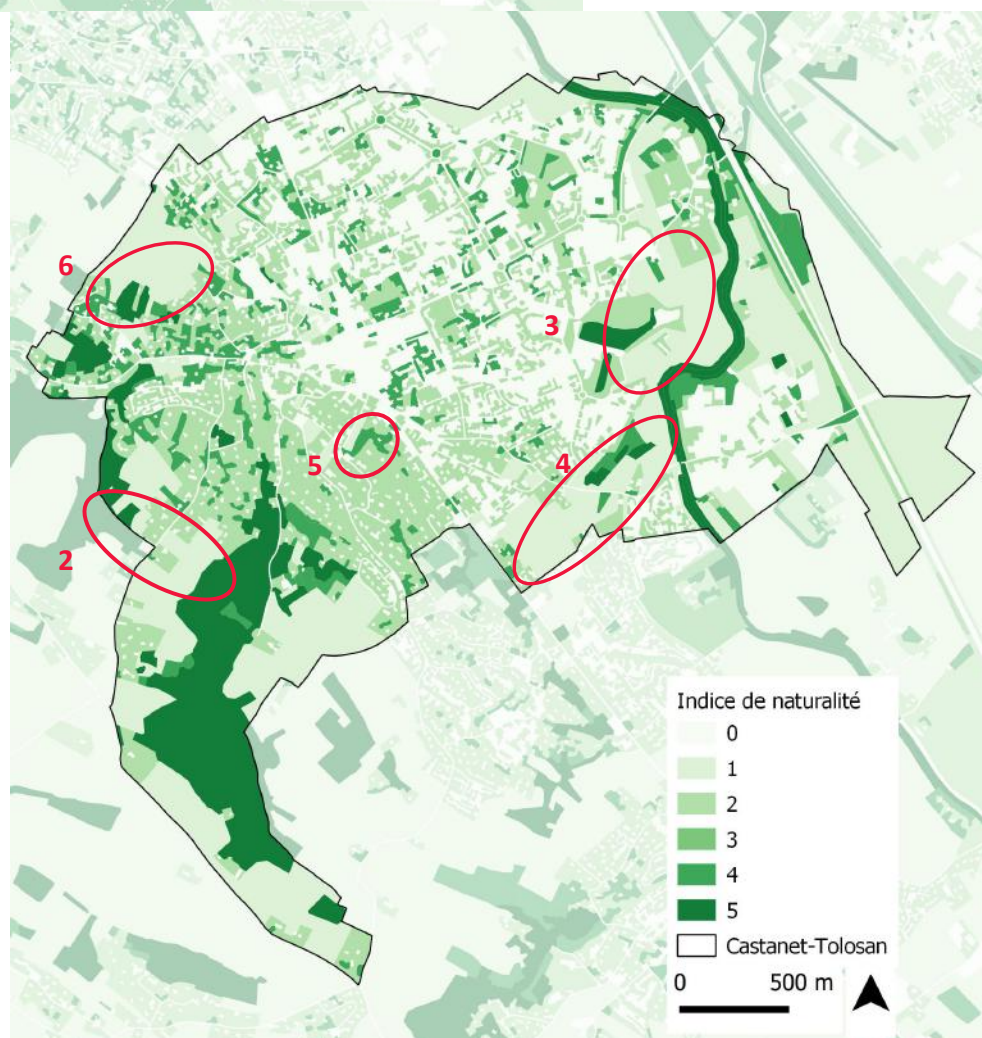
-> la stratégie de la trame verte passe dans ces espaces relais par des préconisations urbaines sur la gestion des clôtures et de la végétation dans les projets de rénovation et de nouvelle construction, ainsi que par une sensibilisation de la population pour améliorer l'existant.

Analyse des cartographies ci-contre :

- 1) Le secteur rue du moulin courrège montre la faiblesse de connectivité entre le coteau non bâti de Pechabou et le Bois de Savignol.
- 2) Le secteur de la route de Rebiegue montre comparativement que la connexion entre les deux zones de forte naturalité peut être bonne, si les mesures de perméabilité en zone d'habitat individuel et l'arrêt de l'urbanisation sont mises en œuvre.



Cartographie de l'indice de connectivité
Cittànova



Cartographie de l'indice de naturalité
Cittànova

3) Le parc Rabaudy montre un fort potentiel de connectivité entre deux zones de forte naturalité, explicitant par là le potentiel d'espaces naturels annexes aux réservoirs de biodiversité. Une réflexion et des actions pour préserver la biodiversité ont été mis en place depuis 3 ans sur le parc : gestion différenciée, plantation de haies champêtres, prairies fleuries....

4) Le secteur de La Maladie au nord de la RD79 présente une forte naturalité et une forte connectivité. C'est un secteur de fourrés arbustifs et arborés abritant de nombreuses espèces remarquables, dont l'intérêt est d'être connecté aux autres milieux proches (milieux ouverts, fossés...). Une recréation de haie a été effectuée le long de la RD79 nord en accompagnement d'un cheminement piéton.

-> L'amélioration de la transparence écologique de l'ouvrage sous la RD79 par lequel passe le fossé d'écoulement permettrait d'améliorer la fonctionnalité écologique du site. Des opérations de végétalisation peuvent également améliorer la franchissabilité de la route. La gestion extensive ou agroécologique du site, dans le respect du potentiel de restauration écologique (trames verte, bleue, noire, brune), des services écosystémiques et conciliant d'éventuels autres usages (fréquentation pédagogique, agriculture urbaine, bien-être...), est particulièrement pertinente dans ce secteur.

5) Le secteur ouvert et boisé non-construit rue Danielle Casanova constitue un vaste espace d'un seul tenant avec un boisement existant assez important.

6) L'atlas de biodiversité communal a identifié une zone de lisière agricole intéressante au nord-ouest de la commune, avec en première approche des espèces d'orchidée et de papillons remarquables. Ses degrés de naturalité et de connectivité en font un bon relais de biodiversité vers les espaces ouverts de Auzerville-Tolosane.

Synthèse

En périphérie du territoire communal, une trame agricole encore présente mais réduite sert de support fonctionnel direct et complémentaire aux réservoirs ouverts et boisés. Les fonctionnalités écologiques de ces deux trames sont complémentaires et majoritairement indissociables. Ces interactions écologiques seront précisées par les données de l'atlas communal de biodiversité, mais concernent en général l'avifaune, les chiroptères, les insectes et notamment les papillons, et plusieurs cortèges de plantes et d'animaux des lisières.

Dans le contexte de deuxième couronne de l'agglomération toulousaine, les franges urbaines constituent un espace en perpétuelle re-délimitation. Ces espaces de transition jouent un rôle dans le maintien de la biodiversité tout en confortant les liens entre espaces urbains et ruraux. La définition d'une délimitation pérenne dans le temps sur certaines franges urbaines (secteur de La Maladie notamment) serait souhaitable pour conserver une richesse biologique.

Les grands principes de préservation et de renforcement des continuités écologiques sur la commune sont, par priorité :

- conserver l'existant naturel : sols non artificialisés ou non imperméabilisés, arbres, boisements, fourrés, espaces naturels connectés aux écoulements naturels.
- démultiplier la gestion différenciée favorable à la biodiversité dans les espaces de bonne naturalité et de bonne connectivité
- associer systématiquement cette gestion différenciée et cette conservation de l'existant à la préservation de la trame noire (notamment en réduisant le plus possible l'éclairage) et de la trame brune, pour renforcer les synergies participant au bon fonctionnement des espaces et pour valoriser les co-bénéfices.



Paroles d'acteurs

"Il serait intéressant pour Castanet d'avoir une trame verte et bleue avec un vrai impact sur l'aménagement du territoire"

Elu de la majorité en septembre 2022

Focus sur la frange urbaine de La Maladie

Le secteur de La Maladie a fait l'objet de nombreuses études dans les précédentes décennies. D'abord surface agricole, puis longtemps voué à être plus ou moins urbanisé, son devenir est aujourd'hui à réinventer.

De plus, tant que coupure d'urbanisation, zone agricole urbaine, etc, ce secteur présente des spécificités et des

enjeux particuliers qui doivent permettre de définir son rôle à venir, notamment concernant les continuités écologiques.

Le tableau suivant permet de comparer ces aspects par le prisme de la TVB et à l'échelle communale, afin de saisir l'opportunité la plus favorable pour ce secteur :

Aspects favorables à la perception du secteur de La Maladie comme ayant un rôle à jouer dans la TVB communale	Aspects défavorables à la perception du secteur de La Maladie comme ayant un rôle à jouer dans la TVB communale
- est encore non-urbanisé (bien que partiellement artificialisé au niveau du Parc Rabaudy), - est en contact prolongé et direct avec un réservoir principal de biodiversité et une continuité prescriptive du SCoT (abords du Canal du Midi), et en connexion avec le secteur du parc Rabaudy qui longe ce même canal. - est dans un axe géographique privilégié pour les continuités écologiques : le rétablissement de continuités est-ouest est souhaitable et constituerait la dernière jonction de cet axe avant le sud de la première couronne de l'agglomération toulousaine. - le SCoT toulousain approuvé en 2017 classe le secteur de La Maladie comme zone agricole mais non protégée, et comme zone A Urbaniser (conformément au PLU approuvé en février 2019). Cependant, les évolutions sociétales intervenues depuis (crise sanitaire et écologique, recherche d'indépendance alimentaire et énergétique à l'échelle nationale, transition politique communale, l'objectif national réglementaire ZAN) tendent à faire évoluer ces considérations en donnant plus d'importance à la valeur nourricière, aux services écosystémiques des terres et à la non-artificialisation des sols.	- le secteur est enclavé entre deux éléments de fragmentation : les zones d'habitation rue du Moulin Courge et au lieu-dit Caillau (en limite avec Pechabou), avec leur urbanisation linéaire dense maillée de clôtures, d'une part, et la RD813 d'autre part, coupent la connexion écologique entre le Bois de Savignol et la plaine (secteur de La Maladie, canal du Midi et plaine de l'Hers). - Cette continuité écologique potentielle est d'autant plus complexe qu'elle doit être gérée de façon coordonnée avec la commune de Pechabou s'étendant entre le Bois de Sicoval et la RD813 ouest. - le secteur est enclavé entre deux zones urbaines (Castanet-Tolosan au nord et Pechabou au sud). Il n'est pas identifié comme coupure d'urbanisation à l'échelle du SCoT.

En conclusion, le secteur de La Maladie pourrait favorablement :

- conforter et améliorer son rôle d'accueil de la biodiversité péri-urbaine, d'espace relais et annexe au sein des continuités écologiques existantes (réservoirs et corridors primaires et secondaires), et faire percoler ce rôle au parc Rabaudy en synergie.

- > penser l'amélioration écologique du site avant son aménagement à des fins anthropiques, afin de créer un projet qui respecte l'état des lieux actuel et les besoins futurs de la biodiversité et des services écosystémiques.

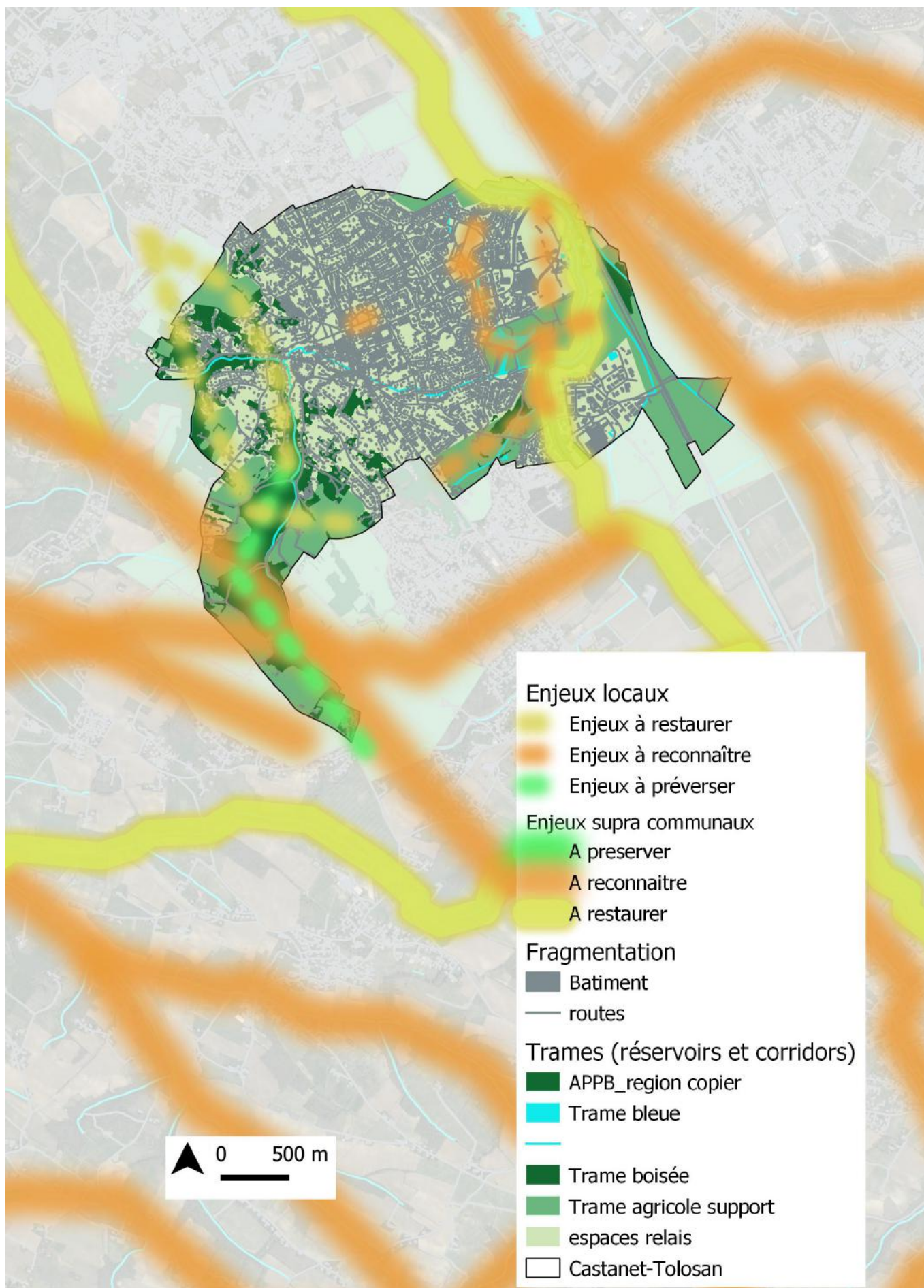
- conforter son rôle avéré et actuel de coupure d'urbanisation, déclinant ainsi localement le SCoT.

- > limiter l'urbanisation aux activités strictement nécessaires au projet global ; aménager certains espaces et laisser la naturalité à d'autres ;

- devenir un espace approprié par les habitants et les acteurs locaux, qu'ils peuvent fréquenter et dont ils peuvent profiter de multiples façons à tout âge et dans toutes situations, pour faire partie intégrante de la vie

de la commune.

- > installer des activités ou aménagements anthropiques conciliant les besoins de la commune et les besoins de l'environnement : agroécologie, gestion de l'eau, pédagogie, bien-être, santé en zone urbaine...



△ La Trame Verte et Bleue de Castanet Tolosan
SRCE

Une trame noire très atténuée à sécuriser

Depuis son origine, la vie sur Terre est rythmée par une alternance de jour et de nuit qui a structuré l'évolution du vivant.

Chez les animaux diurnes, ainsi que chez les végétaux, une phase d'obscurité - se traduisant par un «repos» - est essentielle dans le cycle journalier. Chez les animaux nocturnes, diverses adaptations permettent une activité dans un environnement très peu ou pas éclairé. Éclairer la nuit répond en effet à un besoin des sociétés modernes pour leurs activités nocturnes, l'Homme étant une espèce diurne d'un point de vue biologique.

L'éclairage extérieur pose problème pour l'astronomie et suscite des inquiétudes pour notre sommeil et notre santé. Il soulève aussi des questions par rapport aux consommations d'énergie et au budget des collectivités territoriales. Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), l'éclairage public représente environ 42 % de la consommation d'électricité des collectivités territoriales et environ 20 % de leur facture énergétique. La pollution lumineuse rejoint ainsi la problématique du changement climatique : la consommation des ressources qu'elle occasionne contribue aux émissions de gaz à effets de serre.

Enfin, la lumière artificielle nocturne a aussi de nombreux impacts sur la biodiversité : elle a des effets au niveau physiologique et métabolique, par exemple en perturbant la croissance, la métamorphose ou l'équilibre énergétique, et des effets sur les déplacements par fragmentation liée à l'attraction ou à la répulsion.

Castanet-Tolosan est située dans une zone où la radiance illustre la ville intense en périphérie d'une grande métropole. L'obscurité y est absente, le halo nocturne est fortement lumineux et la voie lactée généralement à peine visible.

En termes de trame noire, le territoire est donc très fortement fragmenté et est infranchissable pour de nombreuses espèces.

Cependant la commune a lancé en 2022 l'extinction partielle par secteur de 12h à 5h, et une réflexion est en cours sur une plage 11h-5h. L'effet de ces actions doit encore être évalué mais il ne peut être que bénéfique et vertueux, même s'il ne résout pas l'ensemble du halo lumineux.

Les données chiroptères de l'ABC, et éventuellement oiseaux nocturnes si inventoriés, pourront permettre de préciser l'enjeu sur la trame noire. En revanche, les actions du PLU sont limitées à l'éclairage. Celui-ci sera précisé et affiné dans les OAP et le règlement.

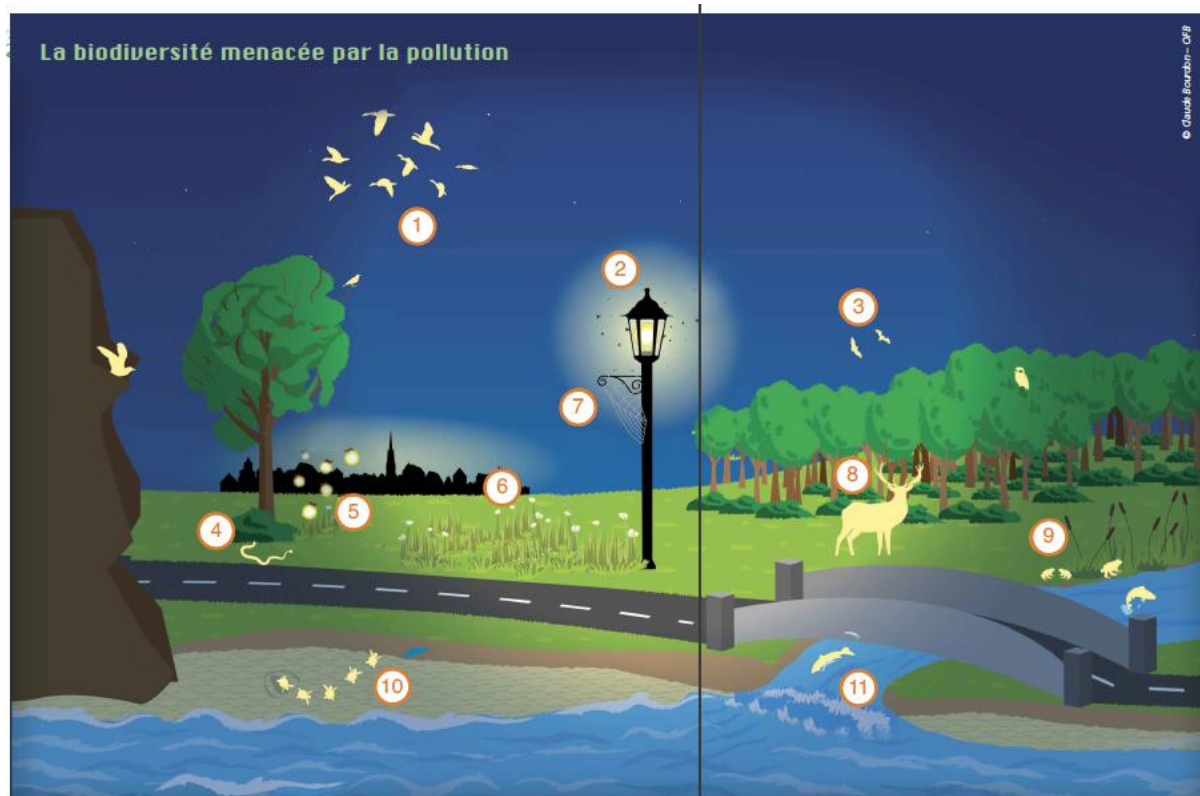


Illustration de quelques effets de la pollution lumineuse sur la biodiversité.

1. Oiseaux

Pendant leur voyage, les oiseaux migrateurs se repèrent grâce au ciel étoilé. Débousoisés par les lumières des villes, ils peuvent tourner autour de points lumineux et mourir d'épuisement ou de collision (tours éclairées, phares). Les oiseaux urbains diurnes ont leur rythme journalier perturbé par les éclairages artificiels. Ne sachant plus faire la différence entre l'aube et la nuit, les mâles chantent jusqu'à l'épuisement toute la nuit.

2. Insectes volants

Les insectes volants s'orientent la nuit grâce au ciel étoilé ou à la lune. Ils sont ainsi irrémédiablement attirés par tous les éclairages artificiels où la plupart d'entre eux meurent d'épuisement ou brûlés par la chaleur des lampes.

3. Chauves-souris

Exclusivement nocturnes, les chauves-souris européennes, insectivores, sont extrêmement sensibles à la lumière. Ce sont des animaux qui fuient la lumière, certaines espèces cessent même leur activité en période de pleine lune. Cependant, localement, certaines chauves-souris tolèrent la lumière car celle-ci attire les insectes.

4. Serpents

Les serpents utilisent en partie une vision infrarouge leur permettant de décrypter le rayonnement thermique dans leur environnement. Selon les ampoules utilisées, les éclairages artificiels peuvent donc être susceptibles de brouiller cette perception. Les jeunes serpents quant à eux fuient la lumière pour éviter d'être repérés par leurs prédateurs.

5. Lucioles

Les lucioles émettent de la lumière par leur abdomen (de même que les vers luisants). Cette lumière sert surtout à la communication entre mâles et femelles. Leur communication étant brouillée par la pollution lumineuse, ces animaux désertent les espaces éclairés.

6. Plantes

Un excédent de lumière désynchronise fortement la saisonnalité des végétaux (apparition/dispersion des fleurs et des feuilles) mais induit également un stress chez certaines espèces pouvant conduire à des maladies. De plus, une partie des insectes qui pollinisent les plantes, et dont dépendent 90 % des plantes à fleurs, vivent la nuit et sont très impactés par la lumière artificielle. Les fleurs soumises à des éclairages sont moins visitées par les pollinisateurs nocturnes que dans une prairie dépourvue de lumière. Cette pollinisation réduite se répercute sur la production de fruits.

7. Araignées

Naturellement, une araignée tisse sa toile dans les zones obscures à l'abri des regards indiscrets. Un comportement qui tend à évoluer pour près de la moitié des espèces citadines. Ces dernières semblent tirer parti de la pollution lumineuse puisqu'elles installent désormais leur toile à proximité de sources de lumière pour avoir plus de chance de capturer de la nourriture.

8. Mammifères terrestres

Les cervidés (cerf, chevreuil...) ont des difficultés à franchir une route éclairée. Le rayon d'action de ces espèces animales est donc restreint par la lumière artificielle, limitant ainsi leur accès à la nourriture. Les éclairages affectent également le rythme de vie des mammifères (sommeil/temps d'activité).

9. Amphibiens

La lumière contraind les femelles d'amphibiens à s'accoupler avec le premier mâle venu pour éviter la prédation. Les mâles, d'ordinaire très vocaux et bien visibles, se font plus discrets. Conséquences : les accouplements se font plus rares chez certaines espèces.

10. Tortues marines

À leur naissance, les jeunes tortues s'orientent spontanément vers la lumière. Celle-ci les guide naturellement vers la mer, plus lumineuse que la terre grâce à la réverbération de l'eau et la blancheur de l'écume. Sur un littoral éclairé, ce contraste terre/mer est inversé, les petites tortues tout juste écloses sont désorientées et se dirigent vers l'intérieur des terres.

11. Poissons

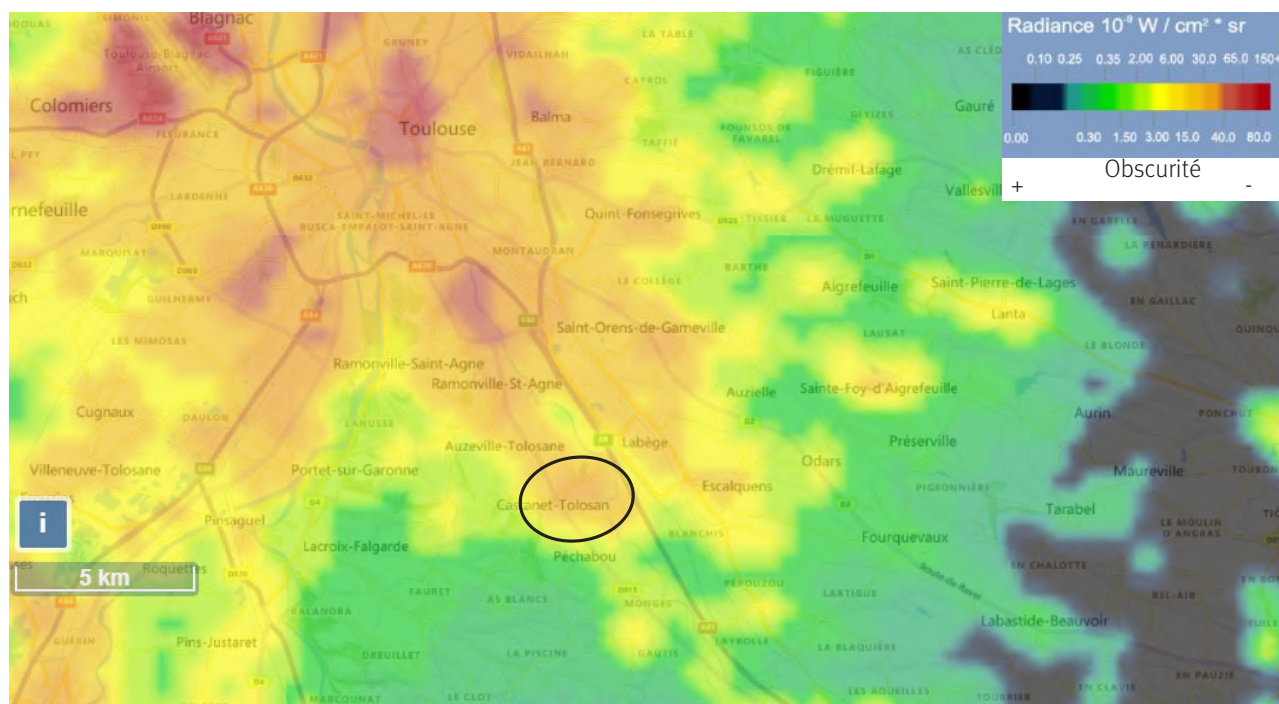
Les poissons peuvent être très attirés par la lumière ce qui peut provoquer un épuisement ou une augmentation de la prédation. Les pêcheurs ont d'ailleurs certaines techniques qui utilisent la lumière pour attirer les poissons.

Le contexte communal de continuités écologiques est dégradé (que ce soit verte, bleue, noire ou brune) et l'influence urbaine de la proximité avec la métropole va se poursuivre (selon une tendance moindre grâce à la mise en œuvre des stratégies de transitions). Les enjeux communaux de trame noire consistent donc à :

- » conserver les zones actuelles les plus sombres, d'autant qu'elles accompagnent la continuité écologique intercommunale située à l'ouest de la RD813,
- » limiter autant que possible les nuisances actuelles

pour les espèces qui parviennent à se maintenir en contexte urbain (durée et intensité d'éclairage, type de candélabre...),

- » penser ces mesures en synergie avec les enjeux d'économie d'énergie, de réduction des GES et de santé humaine,
- » concevoir les futurs aménagements et projets dans cette lignée pour ne pas accentuer la fragmentation.

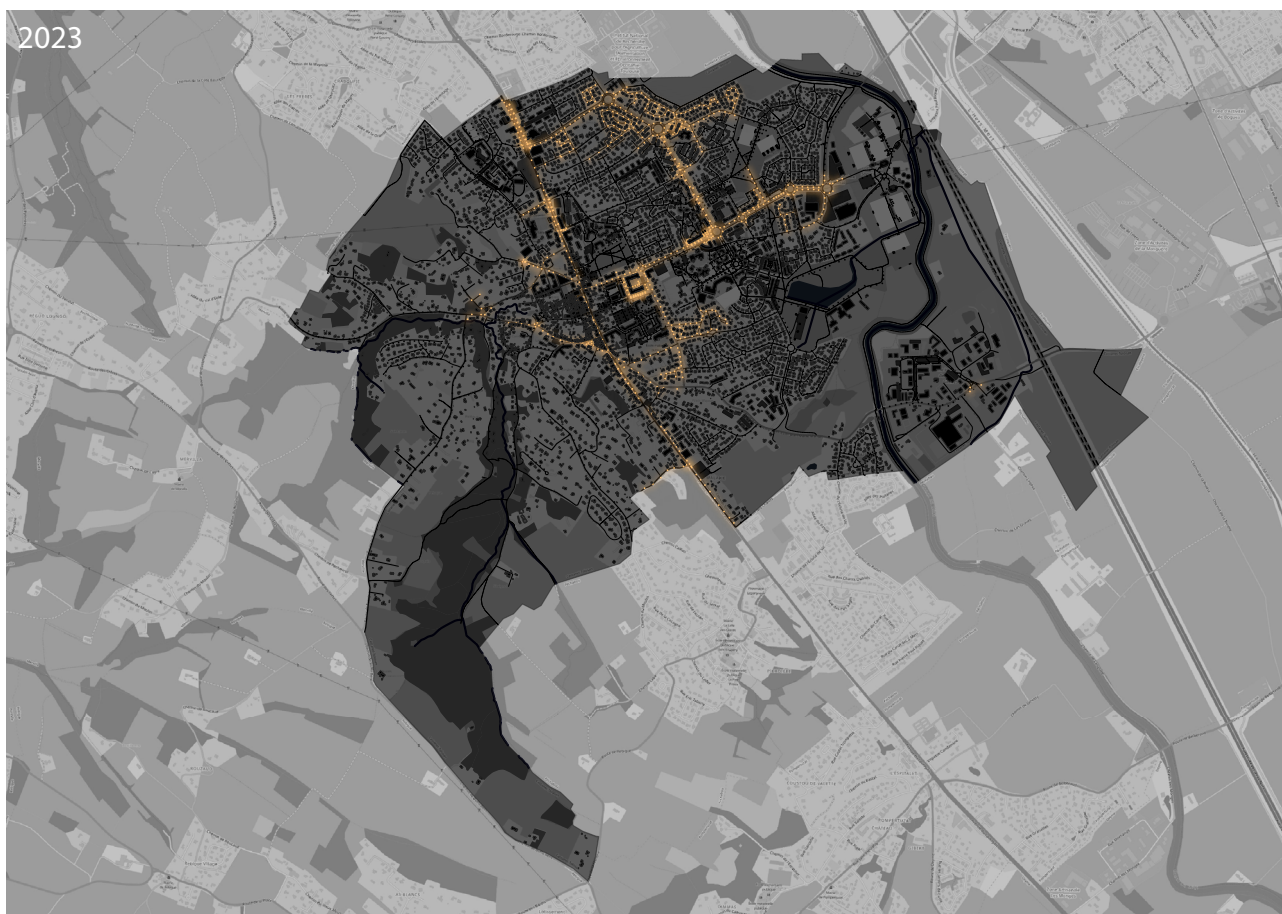


△ Cartographie de l'impact lumineux de l'agglomération toulousaine - Light pollution map



△ Photographies de l'éclairage public
Cittànova

Les cartographies ci-dessous montrent l'effort de réduction de la pollution lumineuse sur la commune de Castanet-Tolosan avec l'extension des éclairages publics de 23h à 6h.



Une trame brune constituant une ressource multiple

Pour les Hommes, le sol est présent au quotidien. Il est sous nos pieds, sous nos logements, sous nos routes et chemins : il supporte les habitats et les infrastructures liées aux activités et aux loisirs des sociétés humaines. Il constitue nos champs. Mais il est aussi devant nos yeux : les paysages cultivés sont colorés par les sols, les coupes de routes révèlent l'intérieur des sols...

Au-delà de l'importance de ses fonctions intrinsèques, le sol assure aussi un grand nombre de services écosystémiques.

Le sol est donc perceptible comme une ressource multiple plutôt que comme un support. Cette ressource représente de

nombreuses richesses et intérêts pour la collectivité, d'autant que la plupart de ces services ne sont pas remplaçables de façon artificielle (cycles chimiques, biodiversité, régulation du climat...), ou alors à des coûts et des hypothèses technologiques insoutenables (épuration de l'eau, régulation des crues, alimentation...).

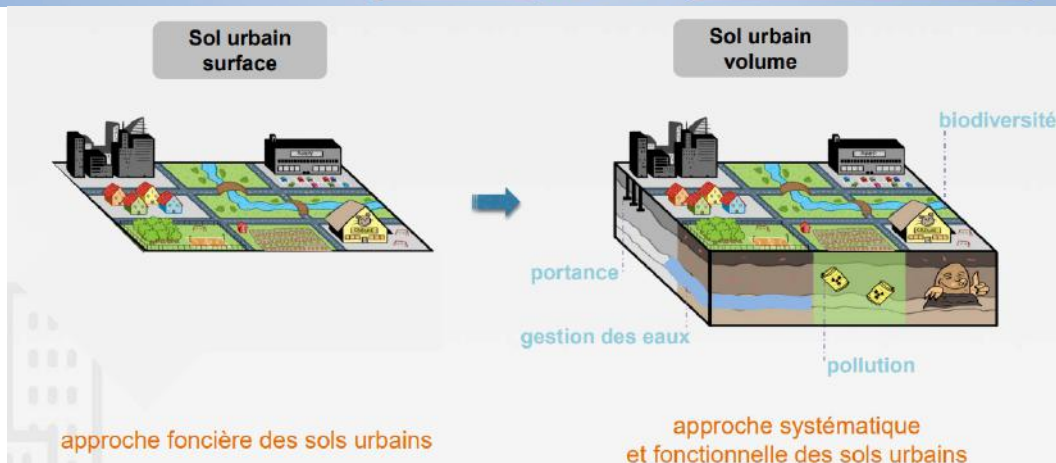
Plusieurs de ces services et fonctions concernent directement l'urbanisme et l'occupation du sol qu'il définit.

A l'échelle de Castanet-Tolosan, la trame brune est scindée entre les espaces imperméabilisés et ceux qui ne le sont pas, et comprendre son fonctionnement n'est pas aisé.

Cependant, dans un tel contexte urbain, le PLU peut contribuer directement et indirectement à appréhender et préserver la trame brune avec ses outils.



△ Les fonctions du sol
▷ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

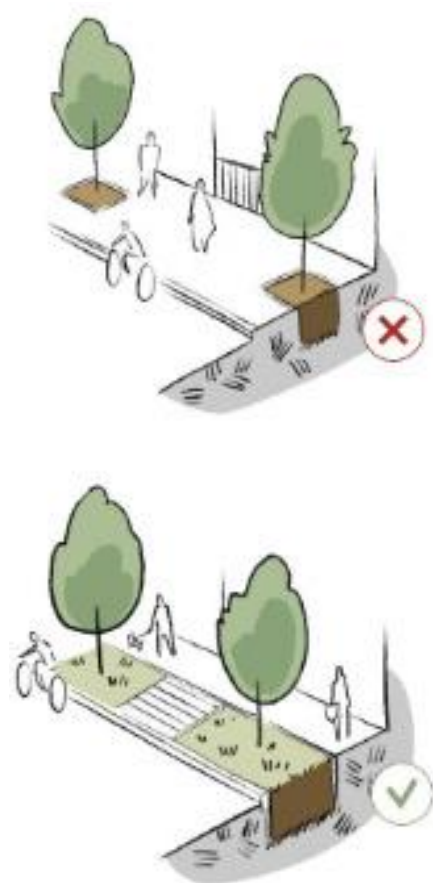


Cela passe par :

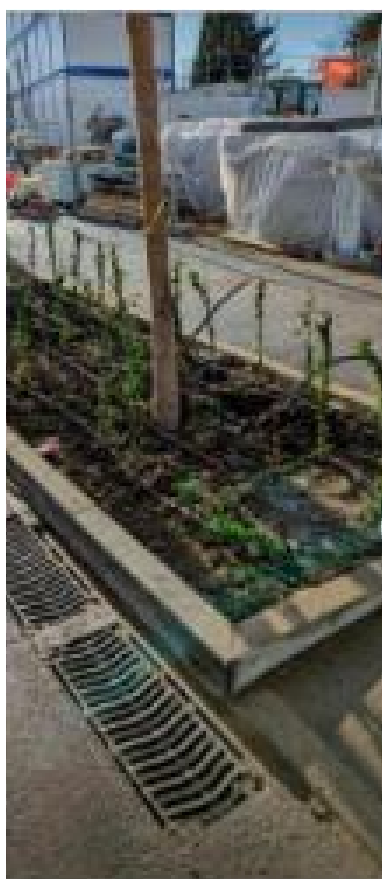
- » l'adoption d'une réflexion systématique sur les intérêts à conserver le sol dans les stratégies d'aménagements,
- » la préservation de la trame brune en même temps que la trame verte et bleue,
- » l'intégration complémentaire de la trame brune dans les stratégies et planification hors urbanisme (Projet alimentaire territorial...),
- » le choix de la désimperméabilisation autant que possible dans l'existant et dans les projets, notamment en lien avec les îlots de chaleur, le confort et la ville désirable, l'agriculture urbaine...
- » les orientations à fixer pour les projets d'aménagements au-delà de la désimperméabilisation (végétalisation, gestion différenciée...). D'après l'ABC, des faciès de

prairie de fauche peuvent se développer dans les parcs urbains moyennant une gestion adaptée. C'est par exemple le cas des espaces verts bordant le plan d'eau de Rabaudy, dont l'entretien raisonné permet l'expression d'un cortège prairial classique mais intéressant dans un contexte urbain même s'il reste logiquement altéré par la vocation d'accueil du site (tassement du sol...)

La réduction de la consommation d'espace non artificialisé reste le moyen premier et le plus efficace pour préserver la trame brune.



△ Des fosses communes
Cittànova



△ Une gestion des eaux pluviales
non adaptée
Baptiste Laurent

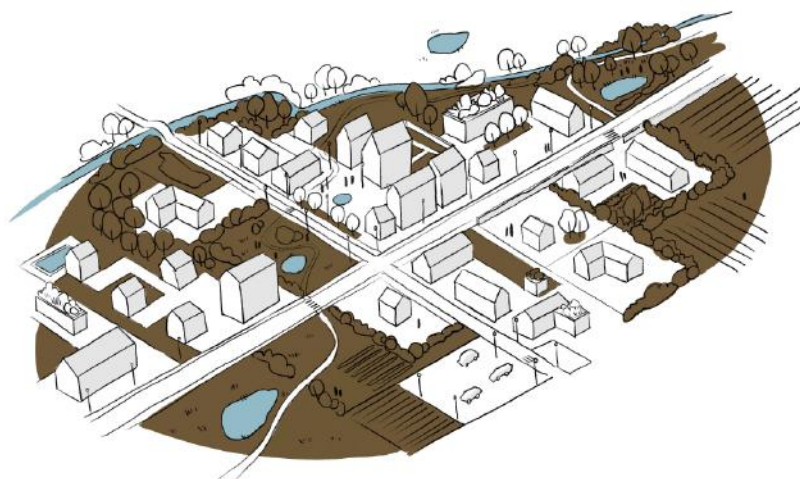


△ Une gestion des eaux pluviales
adaptée
Myriam PIED

Qu'est-ce que le sol ?

Le sol est une interface essentielle dans l'environnement. Il est issu de la dégradation des organismes vivants dans le sol et à sa surface (biosphère) qui fournit de la matière organique, et l'altération des roches (lithosphère) qui apporte la matière minérale : argiles, limons, sables, éléments grossiers. L'ensemble des processus conduisant à la formation et à l'évolution des sols est appelé pédogenèse.

La pédogenèse est lente : il faut environ 300 ans pour former 1 cm de sol. Les sols sont donc une ressource non-renouvelable à l'échelle humaine. Tandis qu'ils s'épaississent, les sols tendent également à se



△ Illustration du sol
Cittànova

différencier verticalement par transformation et réarrangement de leurs composants. Cette variabilité verticale, observable par une succession de couches appelées horizons, diffère en fonction des situations environnementales : climat, relief, organismes vivants, lithologie. Cela génère une très grande diversité de sols.

Le sol de Castanet-Tolosan

Trois types de sol dominants sont présents sur la commune de Castanet-Tolosan :

» Fluvisols : ensemble des sols des vallons, vallées et milieux côtiers

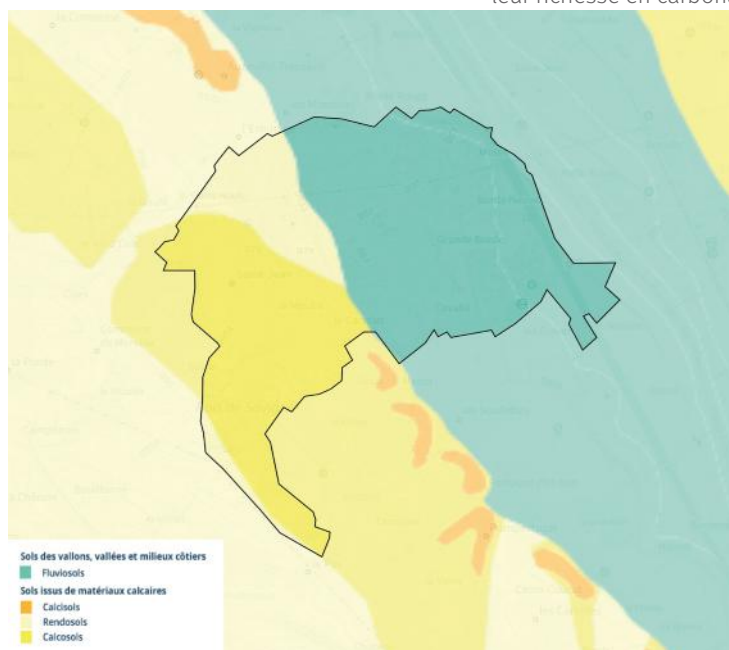
Les fluvisols sont des sols issus d'alluvions, matériaux déposés par un cours d'eau. Ils sont constitués de matériaux fins (argiles, limons, sables) pouvant contenir des éléments plus ou moins grossiers (galets, cailloux, blocs). Situés dans le lit actuel ou ancien des rivières, ils sont souvent marqués par la présence d'une nappe alluviale et sont généralement inondables en période de crue.

» Rendosols : ensemble des sols issus de matériaux calcaires

Les rendosols sont des sols peu épais (moins de 35 cm d'épaisseur), reposant sur une roche calcaire très fissurée et riche en carbonates de calcium. Ce sont des sols au pH basique, souvent argileux, caillouteux, très séchants et très perméables. Ils se différencient des rendisols par leur richesse en carbonates.

» Calcosols : ensemble des sols issus de matériaux calcaires

Les calcosols sont des sols moyennement épais à épais (plus de 35 cm d'épaisseur), développés à partir de matériaux calcaires. Ils sont riches en carbonates de calcium sur toute leur épaisseur, leur pH est donc basique. Ils sont fréquemment argileux, plus ou moins caillouteux, plus ou moins séchants, souvent très perméables. Ils se différencient des calcosols par leur richesse en carbonates.



◀ Sols dominants à Castanet-Tolosan
Géoportail

Risque retrait-gonflement des argiles

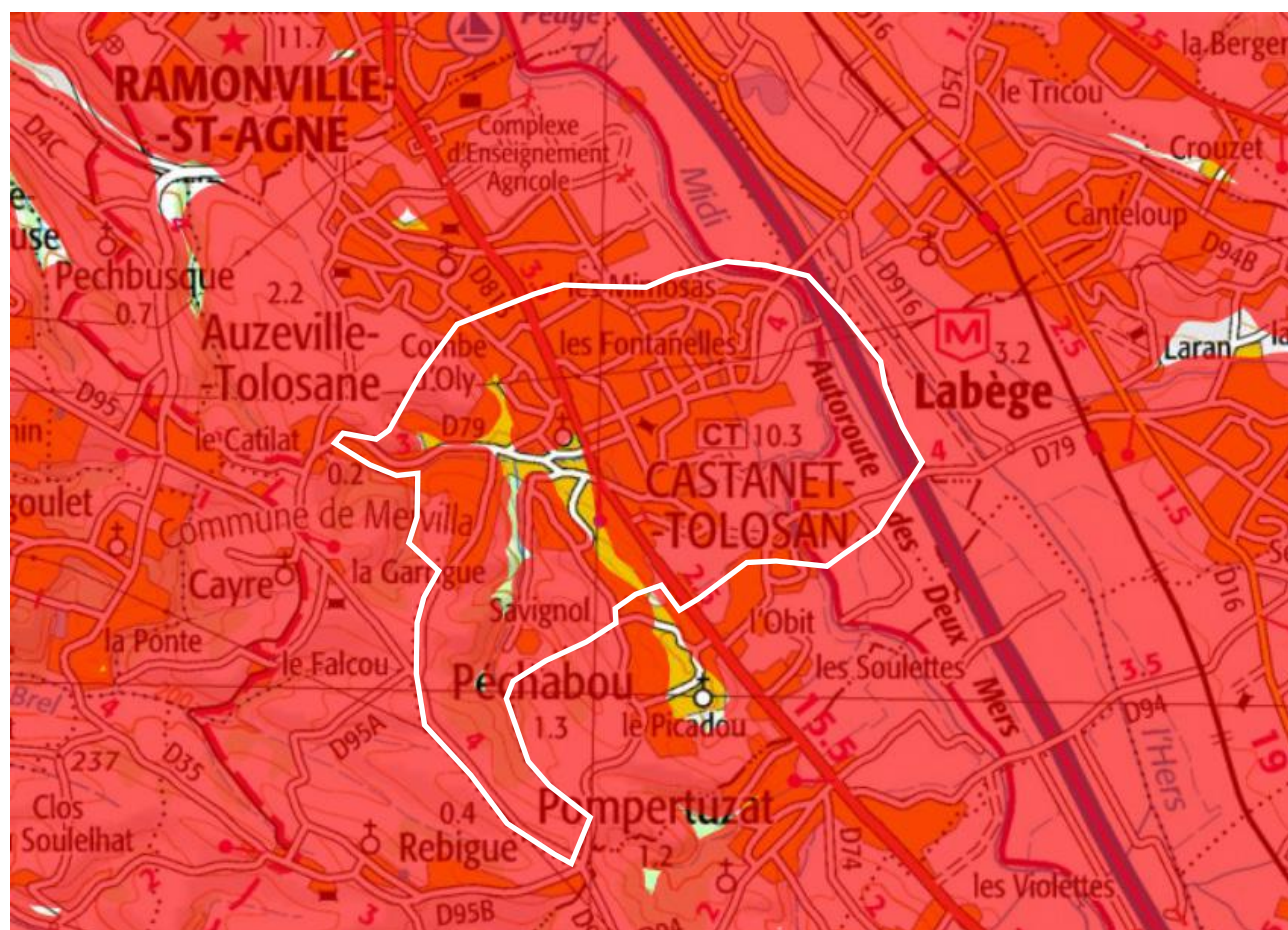
La commune de Castanet-Tolosan est majoritairement concernée par le phénomène de retrait et gonflement des argiles, un aléa géotechnique reconnu à l'échelle nationale, particulièrement dans le Sud-Ouest de la France. Ce risque résulte des variations de teneur en eau des sols argileux, qui provoquent des mouvements différentiels du sol : gonflement en période humide et retrait en période sèche.

Ces mouvements peuvent entraîner des désordres structurels importants sur les bâtiments, en particulier sur les constructions légères ou mal fondées. Les périodes de sécheresse prolongée, comme celles observées ces dernières années, ont renforcé la fréquence et l'intensité des dégâts liés à ce phénomène.

Selon les données du BRGM et les cartes d'aléas disponibles (notamment dans le cadre du zonage réglementaire établi

par le décret n° 2019-495 du 22 mai 2019), la quasi-totalité du territoire communal est classée en aléa moyen à fort. Cela implique une vigilance particulière lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme, ainsi que des préconisations constructives adaptées pour limiter l'impact de ce risque.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, ce phénomène a été pris en compte pour orienter l'aménagement du territoire, notamment en veillant à la compatibilité des projets de construction avec les caractéristiques géotechniques du sol.



△ Cartographie du risques retrait et gonflement des argiles
Infoterre.BRGM



3.4_ Des services écosystémiques récemment fragilisés, et pourtant indispensables aux habitants et au territoire

La nature en ville, une thématique transversale aujourd'hui volontairement investie

De nombreuses actions communales et intercommunales permettent aujourd'hui au territoire de participer à la préservation des services écosystémiques. Ces actions gagnent à être développées, intensifiées et généralisées pour accentuer leurs effets bénéfiques, en parallèle à l'accélération des changements climatiques et sociétaux.

Depuis 2006, le Sicoval est passé au « Zéro Phyto », pratique récompensée en 2011 par le label « 3 Feuilles » et en 2018 par le label « Terre Saine ». La Charte de l'Arbre établie par le Sicoval a pour objectifs de pérenniser le patrimoine vert, créer un document de référence garantissant la qualité du paysage, et accompagner l'aménageur public et privé.

Le PAT du SICOVAL 2022-2027 prévoit les actions suivantes en lien avec les espaces de nature en ville :

- Développer les espaces comestibles dans les communes
- Encourager l'autoproduction
- Inscrire des mesures de préservation et de création d'infrastructures agroécologiques dans les plans locaux d'urbanisme (PLU)
- Réserver des espaces verts à de la production nourricière dans les opérations d'aménagement
- Développer l'utilisation directe de broyats de déchets verts pour fertiliser les sols
- Accompagner le développement d'initiatives de valorisation des biodéchets

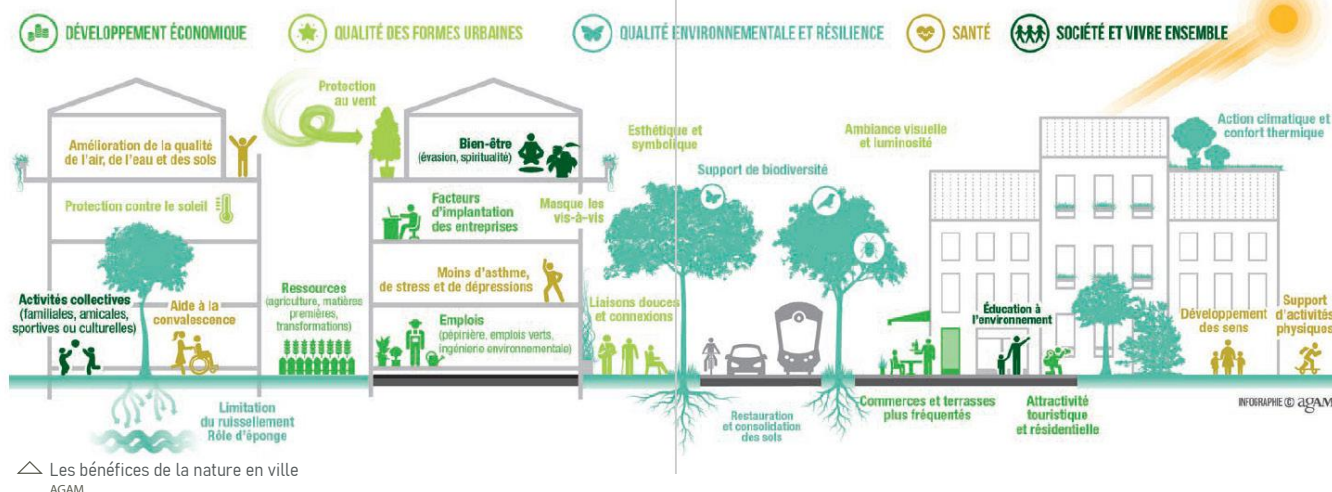
Le PLU devra permettre d'accompagner ces actions en synergie avec la préservation de la biodiversité urbaine.

La Ville investit largement pour la protection de la biodiversité à travers plusieurs stratégies complémentaires au PLU :

- La commune a lancé un atlas de la biodiversité communale qui donne lieu à des inventaires participatifs et à la réalisation d'inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi des espèces et/ou d'habitats, et la production de cartographie d'enjeux de biodiversité et de propositions d'actions de valorisation du territoire.
- Les jardins partagés récemment créés permettront également de développer la biodiversité des espèces et végétaux en lien avec les actions autour de l'Atlas de la biodiversité.
- Le long de la nouvelle piste cyclable avenue Salettes et Manset et dans le parc de Rabaudy, les premiers linéaires de haies champêtres ont été plantés en 2021-2022. Un chantier qui s'inscrit dans le programme régional de plantation de haies champêtres « Plant'arbre » et financé en partie par la Région. 800 ml ont été plantés à l'hiver 2022-2023.
- 2021 a vu la réalisation de la plantation de prairies fleuries et l'installation de 5 nichoirs à chouettes et chauves-souris en lien avec l'opération des Voies Navigables de France - VNF.
- La ville expérimente également l'extinction partielle de l'éclairage nocturne dans une optique de préservation de la biodiversité, d'équilibre environnemental et d'économie d'énergie.

Les actions de la Ville à venir : la mise en place de permis de végétaliser : cette action participative, consiste à inviter les habitant.e.s à investir l'espace public par la plantation de fleurs, d'arbustes et d'arbres, sur les façades, aux pieds des arbres, sur les trottoirs...

LES INNOMBRABLES BÉNÉFICES DE LA NATURE EN VILLE



La commune dédie une partie du budget d'investissement de la Ville à un budget participatif que les élu-es décident de destiner directement à des projets proposés par les habitant-es de chaque Agoras de quartier. Cette initiative amène la Ville à consacrer une enveloppe d'environ 100 000 euros pour permettre la mise en œuvre de projets choisis par les habitant-es, soit 25 000 € par quartier.

En 2022, plusieurs projet en faveur de la biodiversité ont été lauréats :

» Secteur Coteaux (agora verte) :

- Créer un nouvel espace de vert avec arbustes et haies :
 - Offrir un puits de fraîcheur lors des fortes chaleurs,
 - Sensibiliser à la biodiversité les nombreuses familles qui se rendent aux activités sportives,
 - Associer les habitantes aux plantations,
- Créer des îlots de biodiversité avec des mares, une haie et un espace de fauche tardive
 - Offrir plus de capacité d'accueil à la faune sauvage,
 - Améliorer le cadre de vie,
- Protéger le bois de Savignol en balisant les chemins de promenade existants :
 - Mieux identifier les chemins pour réduire l'impact humain sur le bois de Savignol,
 - Protéger la biodiversité, découvrir la nature sans la détruire,

» Secteur Rabaudy (agora violette) :

- Lutter naturellement contre les moustiques : nichoirs et pièges à moustiques :
 - Améliorer le confort des habitant.es,
 - Réduire les risques de maladies liées au moustique tigre,
- Habiller nos bâtiments de verdure et offrir des habitats aux oiseaux
 - Offrir des espaces en ville pour les oiseaux et insectes,
 - Améliorer le confort des habitant.es, avec une fraîcheur naturelle,
- Améliorer la biodiversité autour du lac :
 - Sensibiliser à la biodiversité du lieu avec des panneaux pédagogiques,
 - Améliorer l'accueil des espèces animales avec des arbres, rochers, bois mort...

» Secteur Fontanelles (agora orange) :

- Lutter contre les moustiques :
 - Installer des bornes anti-moustiques sans danger pour les hommes et écosystèmes,
 - Améliorer le cadre de vie,
- Inviter la nature en ville, avec des habitats favorables aux oiseaux et mammifères :
 - Planter des haies champêtres avec des essences locales,
 - Poser des nichoirs pour accueillir des oiseaux, des gîtes à hérissons et des pierriers pour les insectes et les lézards,

- Planter un verger de quartier :
 - Valoriser les nombreux espaces publics enherbés avec des arbres fruitiers,
 - Créer du lien entre habitant.es lors des plantations, entretiens et cueillettes,
 - Faire un pas vers la résilience alimentaire, avec une source de fruits,

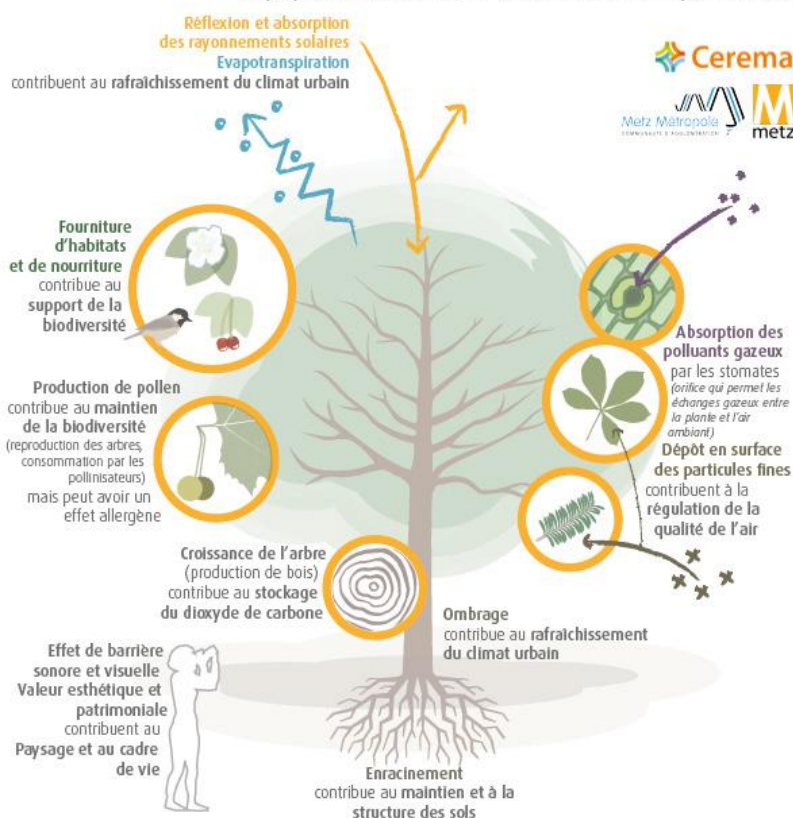
» Secteur Centre (agora bleue) :

- Construire des nichoirs à prédateurs de moustiques :
 - Installer des nichoirs à chauve-souris, hirondelles et martinets,
 - Organiser des chantiers participatifs de construction des nichoirs,
 - Réguler la population des moustiques,
- Créer un îlot de fraîcheur :
 - Offrir de la fraîcheur lors des fortes chaleurs,
 - Créer des espaces de rencontres dans ce lieu de verdure.



Les services rendus par les arbres

Services EcoSystémiques rendus par les Arbres Modulés selon l'Essence
Un projet d'innovation sur le territoire de la métropole de Metz



Une histoire de port...

Le **port de l'arbre** influence la biomasse (quantité de matière végétale), et donc la **surface ombragée**, la **capacité de l'arbre à évapo-transpirer** ou encore à **absorber les polluants**. Le port varie selon les essences mais également en fonction de la gestion de l'arbre (taille et élagage).



△ Les services rendus par l'arbre
Metz Métropole



△ Photographies des espaces publics et privés
Cittànova

3.5_ Intégration des énergies renouvelables dans la stratégie territoriale

Dans un contexte national de transition énergétique et de déploiement des énergies renouvelables, le PLU de Castanet-Tolosan affirme sa volonté de participer à cet objectif tout en veillant à la préservation des qualités agricoles, environnementales et paysagères du territoire. La commune reconnaît la nécessité d'articuler les politiques publiques de développement des énergies renouvelables avec celles de protection des espaces agricoles et naturels.

Le présent document de planification permet l'implantation d'installations de production d'énergie renouvelable en zone urbaine, notamment sur les toitures, les bâtiments publics ou privés, et les sols déjà artificialisés. Cette orientation vise à favoriser un développement raisonné et intégré de projets solaires, sans porter atteinte aux espaces agricoles et naturels.

Par ailleurs, la commune pourra envisager une modification simplifiée du PLU à moyen terme, afin de se conformer aux dispositions du code de l'urbanisme relatives à la délimitation des zones d'accélération et des zones d'exclusion pour les énergies renouvelables, conformément aux textes en vigueur lorsque ces zones d'accélération auront été validées. Cette démarche pourra s'appuyer sur un diagnostic territorial permettant d'identifier les zones à fort potentiel (toitures, friches, parkings, sols dégradés, etc.) ainsi que les secteurs à enjeux (espaces agricoles, continuités écologiques, patrimoine paysager...).

4_ L'AGRICULTURE CASTANÉENNE ENTRE TRADITION ET RENOUVEAU

4.1_ En préambule

En introduction

Pendant longtemps, l'agriculture a été présente sur le territoire de la commune. Avec le développement urbain de la ville de Toulouse, Castanet-Tolosan, située aux portes de la métropole, a connu une croissance urbaine et démographique qui ont eu des conséquences sur les espaces agricoles et naturels de la commune. Aujourd'hui, seulement deux agriculteurs continuent d'avoir une activité sur le territoire de Castanet-Tolosan. Cette reconfiguration des pratiques agricoles doit être une opportunité pour tenter de sauvegarder l'existant afin de conserver les savoir-faire locaux. Elle permet également de soulever de nouveaux enjeux liés aux opportunités territoriales de Castanet-Tolosan.

Ce diagnostic s'attachera à dresser un portrait de l'agriculture à ce jour, de ses dynamiques et de ses besoins sur le territoire de la commune. L'objectif est d'en faire un outil d'aide à la décision pour prendre en compte les enjeux agricoles et orienter les choix de développement, mais aussi d'entamer un dialogue entre les différentes parties prenantes pour faire émerger une vision partagée de l'agriculture sur ce territoire.

Pour tenter d'y parvenir, ce diagnostic va se structurer en plusieurs parties, il sera question en introduction de rappeler les fonctions du PLU, ce qu'il permet et ce qu'il ne permet pas. Le premier chapitre sera consacré à l'évolution des espaces agricoles à Castanet-Tolosan tandis que la seconde partie permettra de mettre en avant les constats à partir des données qualitatives recueillies à travers les entretiens, les ateliers et l'enquête agricole. La question alimentaire sera abordée dans la dernière partie à travers le prisme des acteurs du territoire, réel atout pour Castanet-Tolosan tout comme le projet alimentaire territorial du Sicoval qui sera par ailleurs analysé.

La méthodologie

Le diagnostic agricole permet de disposer d'une connaissance fine et actualisée de la situation de l'activité agricole sur le territoire. Il permet d'aiguiller la prise de décision des élus pour l'élaboration du PLU. Son intégration et son alimentation des différentes pièces du PLU seront donc circonscrites aux champs d'application du PLU et aux seules dimensions que le PLU doit ou peut intégrer. Au-delà de la connaissance de l'organisation, du fonctionnement et des problématiques rencontrées par l'activité agricole sur le territoire communal, l'enjeu dans le PLU est de faire ressortir les liens, problématiques et conflits entre l'activité agricole et l'aménagement de l'espace.

C'est ainsi tout naturellement qu'une part importante de la méthodologie du diagnostic ait laissé la part belle à la voix des agriculteurs eux même et aux acteurs du territoire. Plusieurs temps de concertation ont été organisés :

- une enquête agricole pour les exploitants ayant leur siège sur Castanet-Tolosan, les exploitants cultivant des terres sur Castanet-Tolosan mais ayant leur siège sur une commune périphérique et les propriétaires fonciers de terres agricoles,
- Des permanences agricoles sur une demi-journée avec la participation de 10 personnes,
- Un atelier sur la thématique agricole à destination des élus et des personnes ressources,
- Une série de 10 entretiens avec des personnes ressources où la question de l'agriculture a été abordée.

Les enjeux clés à intégrer dans le PLU en lien avec l'activité agricole

Trois dimensions particulières sont soulevées par le code de l'urbanisme quant à l'intégration de la dimension agricole dans le PLU :

- LA PRÉSERVATION du foncier, du potentiel agronomique des terres et de la trame verte et bleue
- LE DÉVELOPPEMENT de l'activité agricole et des projets de diversification
- LA RELATION aux tiers et au patrimoine

Ces dimensions font la synthèse entre tous les usages qui entrent en relation et les potentiels d'évolution des occupations du sol en zone agricole. Dans ce but, ces dimensions représentent les principaux enjeux que le diagnostic agricole doit aborder pour qu'ils soient pris en compte dans le PLU. C'est la notion d'équilibre entre ces différents usages et les différents potentiels d'installation qui pourront être réellement mis en œuvre, que le PLU doit définir.

L'agriculture dans le PLU

CE QUE DOIT LE PLU :	PIÈCE DU PLU :
✓ Déterminer les conditions permettant d'assurer (...) l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières (L.121-1 du code de l'urbanisme)	Transversal au PLUi
✓ Réaliser l'analyse de la consommation d'espace depuis les dix années précédant l'approbation du PLUi (L.151-4 du code de l'urbanisme)	Rapport de présentation
✓ Fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain (L.151-5 du code de l'urbanisme)	PADD
✓ Définir les orientations générales des politiques (...) de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques (L.151-5 du code de l'urbanisme)	PADD
CE QUE PEUT LE PLU :	PIÈCE DU PLU :
✓ Délimiter les zones agricoles à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles (R.151-17 du CU et R.151-22 du CU)	Zonage
✓ Délimiter les surfaces urbanisables en extension, sur des terres agricoles (R.151-17 du CU)	Zonage
✓ Informer des distances de réciprocité avec les bâtiments d'élevage ¹ .	Zonage
✓ Autoriser en zone Agricole et Naturelle, les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou au stockage et à l'entretien de matériel agricole par les CUMA (R.151-23 du CU)	Règlement
✓ Autoriser en zones agricoles ou forestières, les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles, lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production (L.151-11 du CU). Nouveau Loi ELAN	Règlement
✓ Autoriser en zone Agricole les extensions ou annexes aux bâtiments d'habitation (L.151-12 et R.151-23 du CU)	Règlement
✓ Autoriser en zone Agricole les installations et équipements collectifs (L.151-11 du CU)	Règlement
✓ Autoriser en zone Agricole le changement de destination d'anciens bâtiments agricoles n'ayant plus cette vocation (L.151-11 et R.151-23 du CU)	Règlement

¹ recul de 50 m pour les bâtiments soumis au règlement sanitaire départemental et les périmètres de 100m pour les installations classées au titre des installations classées pour l'environnement

CE QUE PEUT LE PLU (SUITE) :

PIÈCE DU PLU :

- ✓ Délimiter à titre exceptionnel, dans les zones naturelles, agricoles ou forestières des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées dans lesquels peuvent être autorisés des constructions, des aires d'accueil des gens du voyage, des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs (L.151-3 du CU). ● Zonage et Règlement
- ✓ Identifier et protéger des secteurs ou des éléments ponctuels à enjeux environnementaux ou constitutifs de la trame verte et bleue (L.113.1, L.151.23, R.151.43 du CU) ● Zonage et Règlement

CE QUE PEUT PAS LE PLU :

- ✗ Réduire davantage les surfaces agricoles que lors des dix dernières années
- ✗ Figer les plans d'épandage
- ✗ Imposer un type d'agriculture ou d'assolement
- ✗ Autoriser la création de nouveaux logements ou de nouvelles activités dans la zone agricole (sauf ceux liés à l'activité agricole et sa diversification), hormis dans des secteurs spécifiques et exceptionnels prévus à cet effet (les STECAL) ou par changement de destination de bâtiment existant.

4.2_ La mutation du paysage agricole

Un paysage typique du Lauragais

L'emplacement géographique de Castanet-Tolosan, plaçant la commune dans la vallée de l'Hers entre plaine et coteaux du Pays Toulousain, au cœur du Lauragais, a en partie permis le développement de l'agriculture sur son territoire. La proximité avec le Canal du Midi et la qualité des terres, riches et humides ont aussi participé à la présence importante de l'agriculture sur Castanet-Tolosan à cette période.

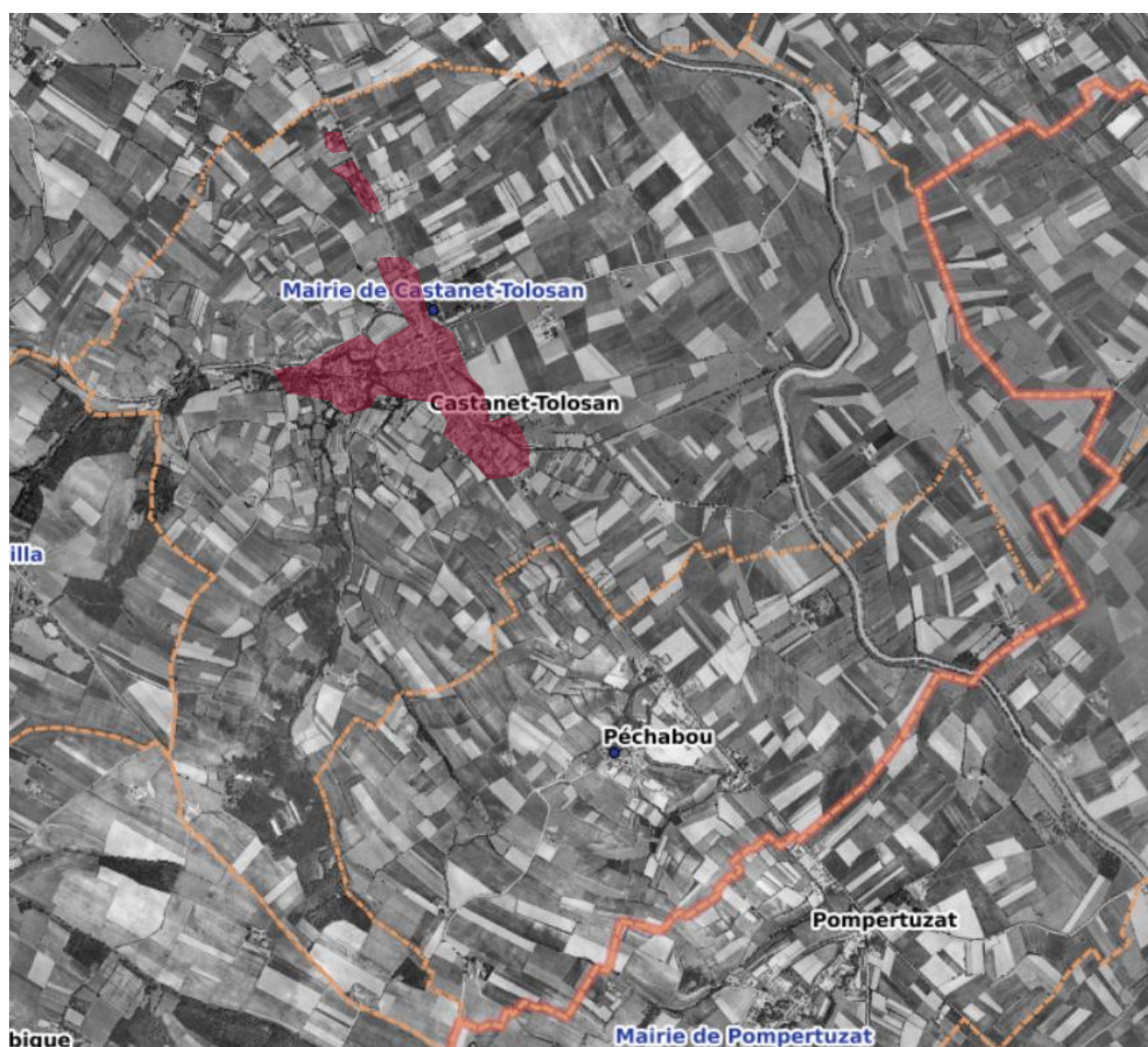
L'entité paysagère du Lauragais, nommée anciennement « Pays de l'Aurac » est caractérisé selon des critères historiques, géographiques et administratifs. Les collines où les grandes parcelles agricoles se succèdent, définissent le paysage épuré et ouvert du Lauragais. Le paysage est découpé par des collines aux formes douces et des vallées successives. Les parcelles de cultures intensives céréalières se sont adaptées à la topographie en faisant disparaître très tôt les boisements, puis lors de la mécanisation de l'agriculture, les haies. Le Lauragais présente aujourd'hui peu de surfaces boisées ;

celles-ci coiffant essentiellement les versants pentus. L'habitat rural clairsemé prend la forme de fermes agricoles (« bordes »).

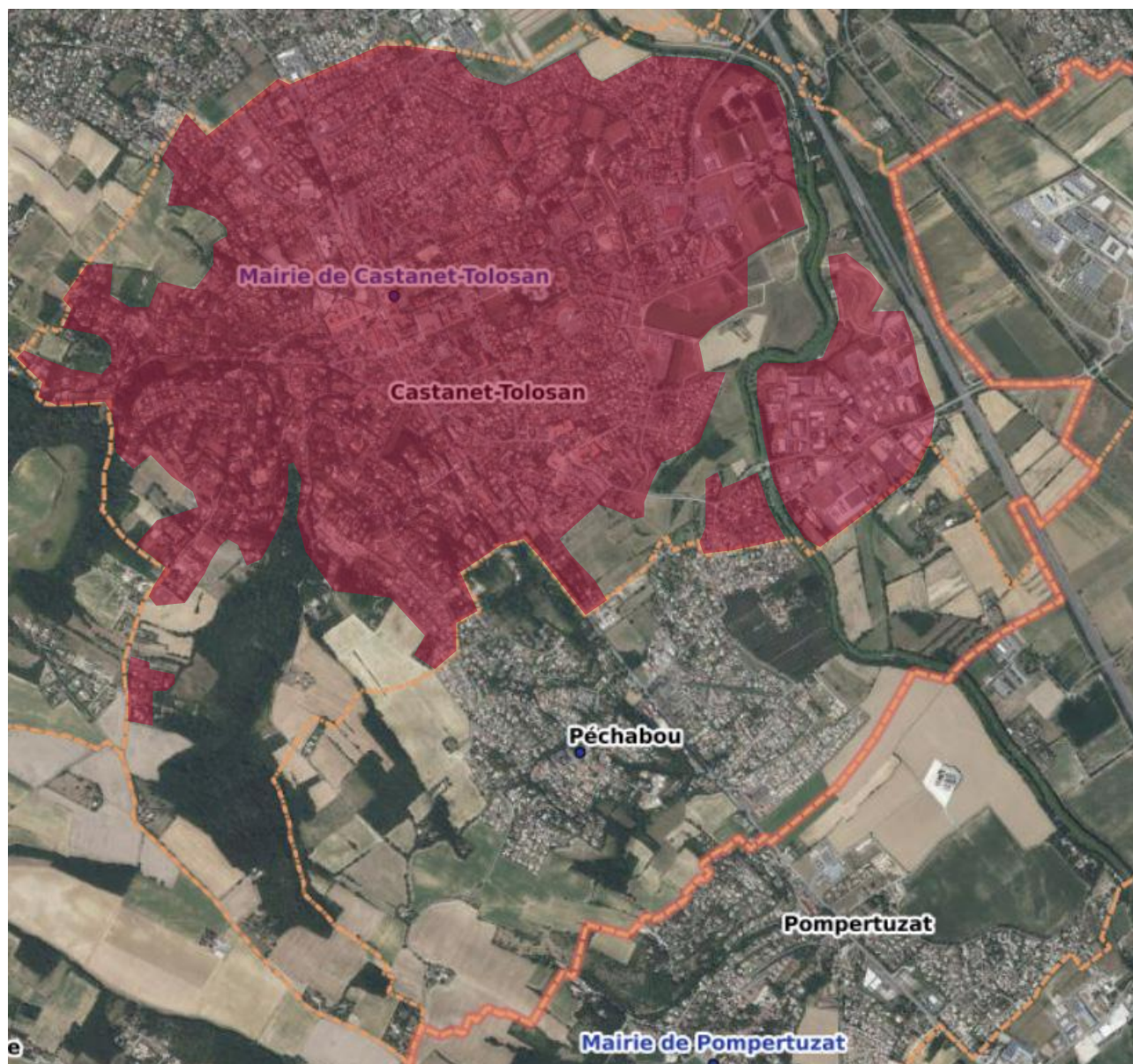
La pression de l'urbanisation

Castanet-Tolosan, se situant aux portes de Toulouse, a connu une urbanisation importante due à l'accroissement démographique de la métropole toulousaine. La pression immobilière à l'œuvre est venue modifier le paysage très agricole de la commune au XXe siècle : les terres agricoles ont été consommées au bénéfice du développement de l'habitat, des équipements, des commerces et de l'économie.

L'étalement urbain de la commune qui s'exprime à travers ces deux photos aériennes de 1950 et de 2022 illustre le phénomène de consommation des terres agricoles au profit de l'urbanisation.



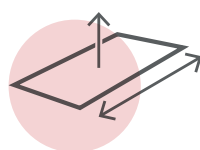
△ Photographie aérienne de Castanet-Tolosan en 1950
Géoportail



△ Photographie aérienne de Castanet-Tolosan en 2022
Géoportail

Les espaces agricoles de la commune ont été repoussés à ses extrémités, on notera également le développement du bois de Savignol depuis les années 1950. Ainsi, l'activité agricole est nettement en recul sur la commune.

En 2022, on ne recense plus que deux agriculteurs sur la commune qui cultivent tous les deux des céréales.



129 hectares d'espace agricoles



16 % du territoire est cultivé



2 agriculteurs ont leur siège d'exploitation sur la commune

△ Données Agreste 2020 et enquête agricole

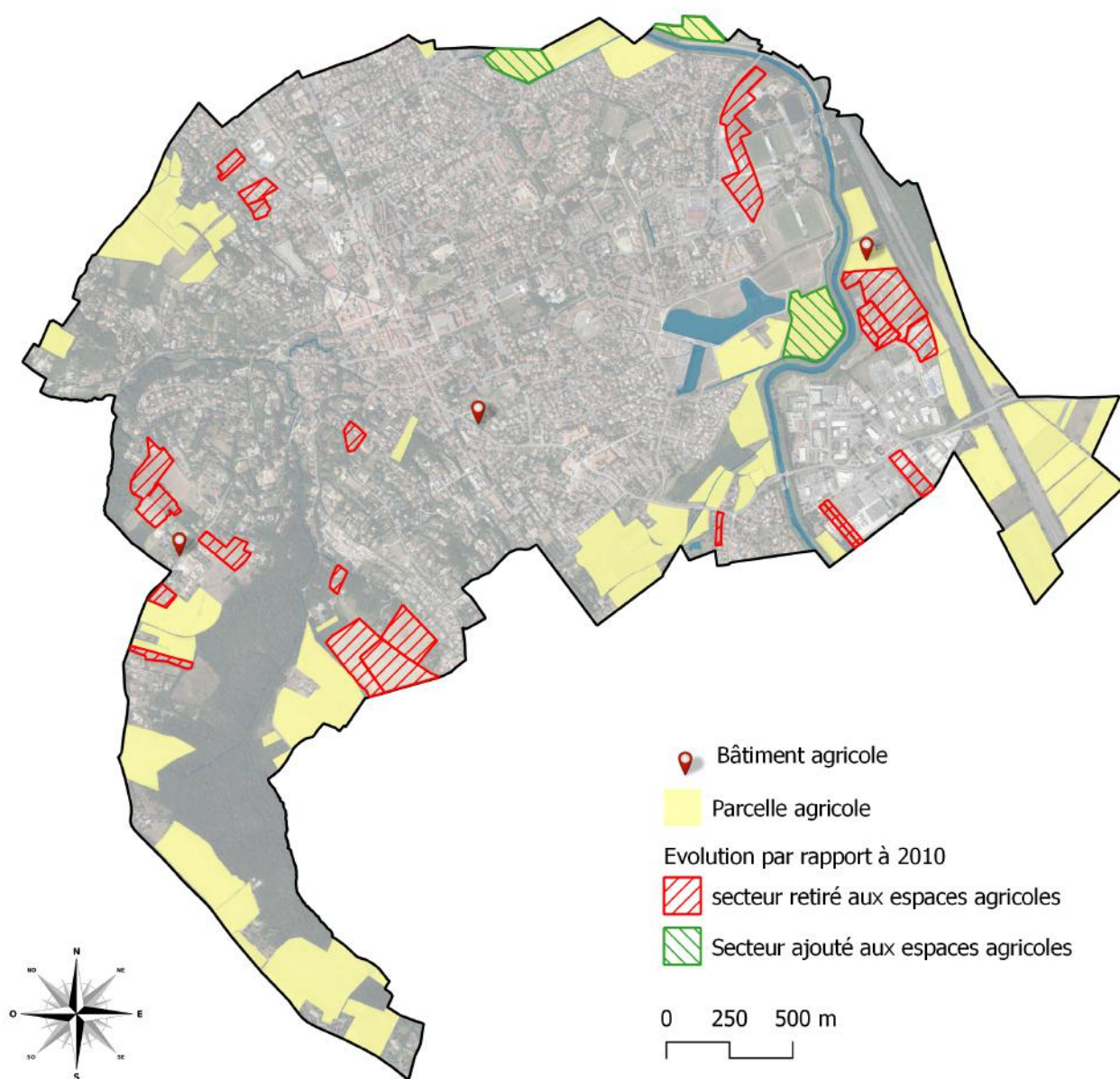
Plusieurs espaces agricoles ont muté au bénéfice de l'urbanisation entre 2011 et 2021, il est intéressant de constater que les parcelles de qualités se situant le long du Canal du Midi ont été conservées mais que d'autres sur les Coteaux se sont urbanisées (parcelles hachurées sur la carte ci-dessous).

Il reste peu de bâtiments agricoles sur le territoire, seuls deux sièges d'exploitation sont localisés sur la commune dont un qui se trouve encerclé par l'urbanisation, ne lui permettant pas d'évoluer. L'agriculteur à la tête de cette exploitation arrive à la retraite et n'a pas de repreneur, ainsi cet espace a vocation à muter à court terme.

Il faut noter que plusieurs porteurs de projets agricoles sont présents sur la commune et souhaitent mettre en œuvre un renouveau de l'agriculture castanéenne. On note le projet de création d'une ferme pédagogique qui fait l'objet d'un STECAL et est présenté dans le dossier de justification des choix ainsi

que la présence de l'association le 100e singe qui œuvre pour l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire. Plusieurs projets d'installations ont pu voir le jour grâce à l'association.

Enfin, il n'est plus envisagé d'urbaniser le secteur de la Maladie mais de réfléchir, dans le cadre du PLU, à la mise en place d'un projet conjuguerait développement d'une activité agricole et préservation de la biodiversité.



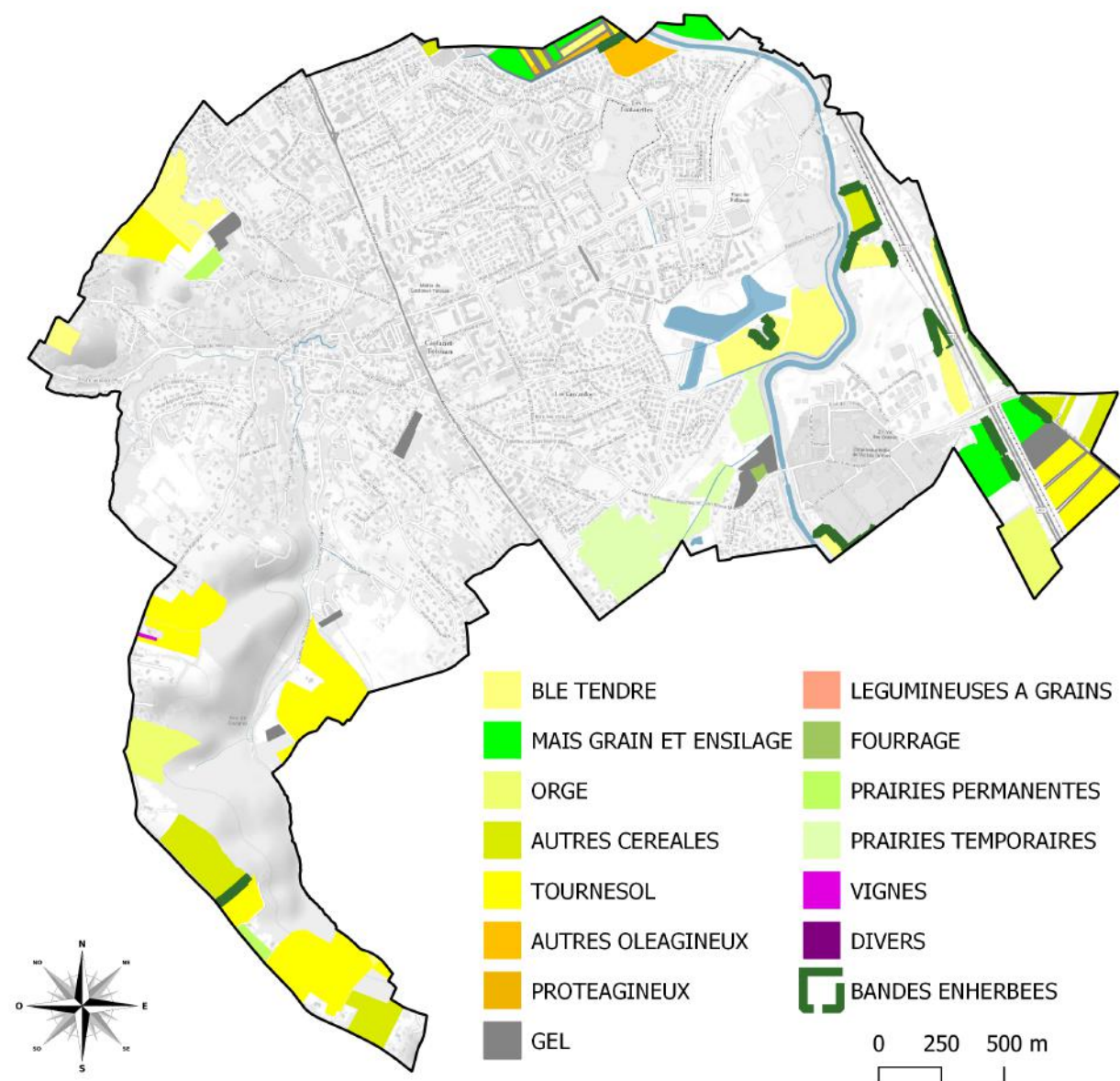
△ Analyse de l'évolution des espaces agricoles entre 2011 et 2021
RPG 2011 et 2021, traitement Cittànova

Un assolement principalement orienté vers la céréale

Comme de nombreux territoires du Lauragais, la culture de céréales est prédominante sur la commune de Castanet-Tolosan. Il n'y a pas de bâtiments d'élevage sur la commune.

Les grandes cultures de céréales dominent le territoire. Pour ce qui est des modes de production, il s'agit principalement d'une agriculture traditionnelle de type conventionnelle. On notera la présence d'une exploitation tournée vers les cultures expérimentales.

Il est également important de souligner que de nombreux espaces cultivés de la commune sont exploités par le biais de fermages et de location de terres, et non par des propriétaires exploitants.



Une enquête agricole qui pointe plusieurs problématiques

L'enquête agricole a permis de collecter les réponses de trois acteurs du monde agricole sur Castanet-Tolosan. Les trois répondants ont une activité et des pratiques agricoles différentes sur le territoire ce qui permet d'avoir une représentativité des usages et des postures que la commune peut offrir.

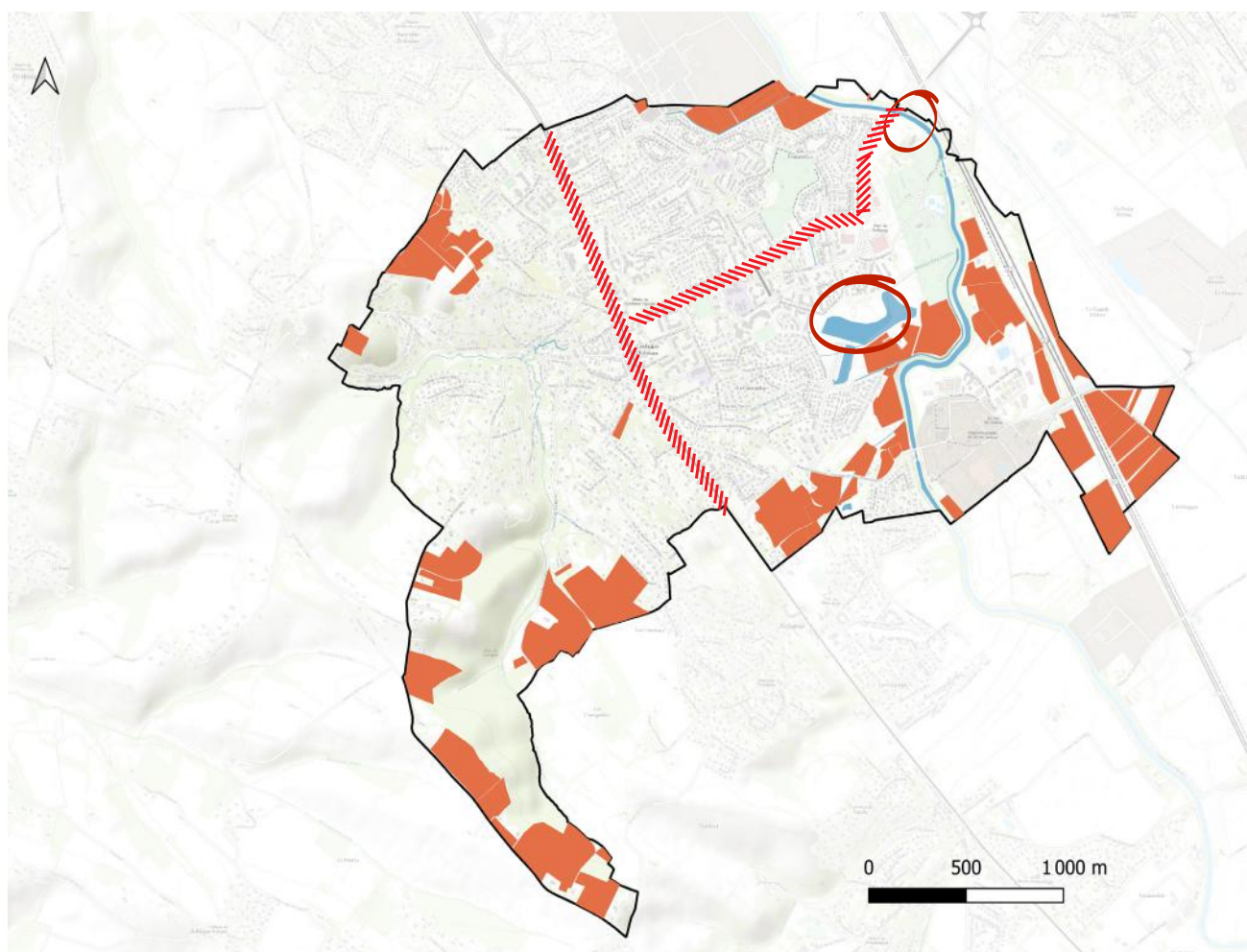
La première difficulté pointée par les exploitants concerne la circulation des engins agricoles. En effet, plusieurs points concernant la mobilité ont été soulevés :

- L'étroitesse des voies rendant difficile la circulation des engins agricoles notamment autour du Lac de Rabaudy, au niveau de la RD57 en direction de Labège et le long de la RD813.
- Les stationnements gênants,
- Le franchissement de carrefour,

- La conduite des autres usagers de la route.

La seconde problématique soulevée par le monde agricole concerne les conflits d'usages entre riverains et agriculteurs. La commune étant très urbaine, la cohabitation entre l'activité résidentielle et agricole. Les exploitants du territoire sont parfois pris à partie pour des raisons diverses : les canons effaroucheurs qui provoquent des nuisances, le traitement des champs, ...

Le PLU devra être vigilant sur le traitement des lisières entre espaces agricoles et naturels afin de limiter les conflits d'usages.



△ Problématique rencontrée sur la mobilité
Enquête agricole 2022, traitement Cittànova

4.3_ Agriculture et alimentation

Des acteurs complémentaires pour tendre vers une résilience alimentaire

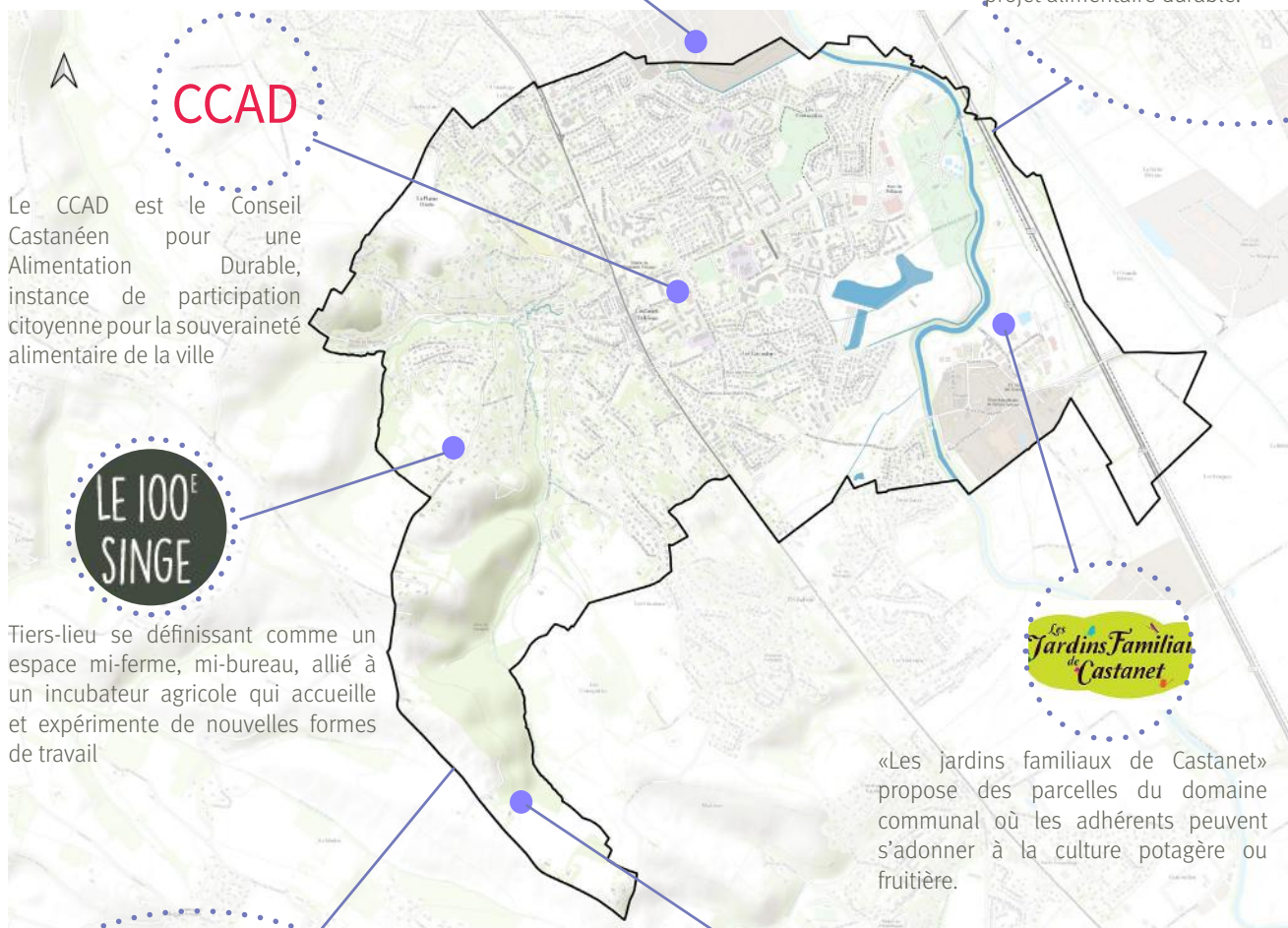
Castanet-Tolosan accueille un écosystème d'acteurs sur son territoire qui peut permettre de contrer la déprise agricole qu'elle a connue ces dernières années et tendre vers une résilience alimentaire. Entre association environnementale, acteurs institutionnels et lieu de recherche et d'innovation,

l'armature humaine de Castanet-Tolosan semble se composer parfaitement pour répondre aux enjeux contemporains et notamment ceux liés à l'agriculture et à l'alimentation.

La chambre de l'agriculture assure la promotion de la gastronomie et du développement des programmes alimentaires territoriaux



Le Sicoval est l'intercommunalité dont fait partie Castanet-Tolosan. Il réfléchit aux questions d'agriculture et d'alimentation durable. Il a par exemple élaborer le guide «manger local» et le projet alimentaire durable.



CCAD

Le CCAD est le Conseil Castanéen pour une Alimentation Durable, instance de participation citoyenne pour la souveraineté alimentaire de la ville

LE 100^E SINGE

Tiers-lieu se définissant comme un espace mi-ferme, mi-bureau, allié à un incubateur agricole qui accueille et expérimente de nouvelles formes de travail

Les Jardins Familiaux de Castanet

«Les jardins familiaux de Castanet» propose des parcelles du domaine communal où les adhérents peuvent s'adonner à la culture potagère ou fruitière.



Arbres et Paysages d'Autan est une association qui a pour objectif de promouvoir le rôle de l'arbre dans la sauvegarde et la restauration du paysage.

INRAE

Organisme national de recherche, l'INRAE dispose de parcelles et cherche à développer l'agriculture biologique sur Castanet-Tolosan.

La mise en oeuvre du projet alimentaire territorial du SICOVAL

Depuis 2014, la Loi d'avenir pour l'agriculture encourage les collectivités à élaborer leur projet alimentaire de territoire. Il a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou encore les produits locaux dans les cantines. Sa construction se fait de manière collective, sur l'initiative des acteurs du territoire.

A partir de cette définition, le PAT apparaît comme un document transversal et au plus près des réalités territoriales sur la question de l'agriculture et de l'alimentation.

Le PAT est un document opérationnel qui se structure en 7 axes et 23 objectifs stratégiques déclinés en 59 fiches actions. Les 7 axes sont les suivants :

- Structurer des filières locales et durables
- Favoriser une alimentation saine, locale et durable accessible à tous
- Accompagner l'agriculture dans sa transition vers des pratiques agro-écologiques
- Préserver le foncier agricole
- Maintenir et développer les activités agricoles
- Développer une gestion territorialisée de la matière organique et des déchets
- Mobiliser et engager les acteurs du territoire dans une trajectoire commune

En plus de ces 7 axes, le PAT a défini 59 fiches actions dont une a déjà été lancée sur la commune de Castanet-Tolosan, elle fait partie de l'Axe 1. Structurer des filières locales et durables et doit répondre à l'objectif d'améliorer le maillage des circuits-courts et des commerces alimentaires de proximité sur le territoire.

L'action mise en avant ci-dessus est celle qui a été initiée sur la commune de Castanet-Tolosan, de nombreuses autres actions peuvent être pertinentes à mettre en place en priorité sur la commune. En voici une liste non-exhaustive par rapport aux enjeux identifiés dans le présent diagnostic agricole :

- > 1.1. Animer le réseau des acteurs de l'alimentation
- > 2.5. Eduquer et sensibiliser les habitants par l'accueil sur les fermes
- > 2.12. Encourager l'autoproduction
- > 3.4. Diffuser les pratiques agroécologiques
- > 4.4. Définir un zonage des espaces agricoles et un niveau de protection sur le long terme
- > 4.6. Créer des réserves foncières agricoles communales et intercommunales
- > 5.1. Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs

Fiche action 1.8.

Mettre en place des chartes de qualité sur les marchés de plein-vent



DESCRIPTION DE L'ACTION

Pourquoi cette action ?

Il y a encore peu de transparence sur l'origine et la durabilité des produits sur les marchés de plein-vent, dans lesquels nous pouvons retrouver à la fois des producteurs et des revendeurs. La mise en place d'une charte permettrait d'améliorer cette visibilité et d'engager les différents revendeurs dans une démarche d'amélioration de leur approvisionnement grâce à une définition de la qualité commune et partagée, réaliste et évolutive.

Démarche :

- Suivi de l'expérimentation ICI.C.LOCAL lancée dans la commune de Castanet-Tolosan
- Etude de la faisabilité de son l'élargissement à l'échelle du Sicoval ou de plusieurs communes



PILOTAGE

Pilote(s) de l'action et leur rôle :

Communes

Services Sicoval :

Service CAE

Acteurs à impliquer :

Vendeurs, acheteurs, INRAE, CISALI, Sicoval, Cité des sciences vertes



CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Moyens nécessaires :

(financier, communication, moyens humains...)

- Temps animation
- Supports de communication

Financeurs possibles :

Commerçants pour les nouvelles étiquettes associées à la charte



EVALUATION

Indicateurs de suivi et de résultats :

- Mise en place de la charte de qualité
- Nombre de vendeurs (producteurs, artisans et commerçants) impliqués dans les démarches des communes et évolution dans le temps



CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Déjà engagé : lancement de l'expérimentation à Castanet-Tolosan en 2022



PÉRIMÈTRE DE L'ACTION

Communes



Point de vigilance

Harmonisation de la charte à l'échelle intercommunale

Axe 1 Structurer des filières locales et durables

△ Fiche action du PAT SICOVAL

5_ PAYSAGES : UNE DICHOTOMIE ENTRE VALLÉE ET COTEAUX

5.1_ Une commune à cheval entre deux entités paysagères

Une commune divisée par des éléments morphologiques

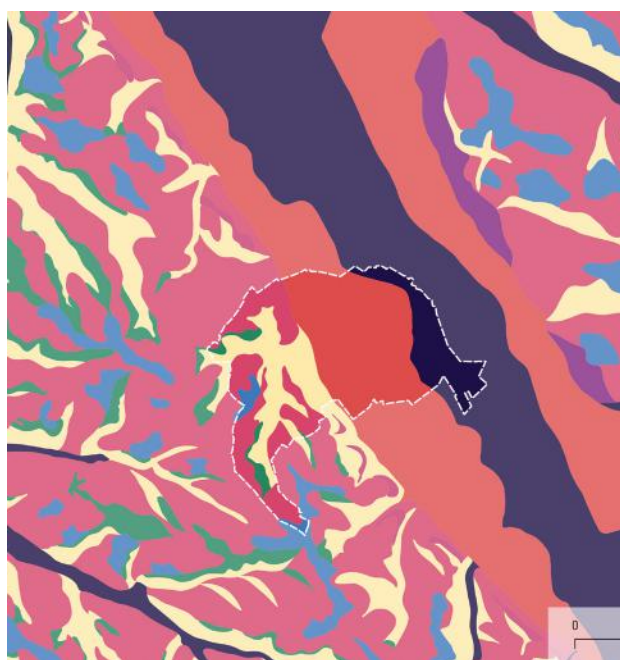
La topographie à l'origine des paysages

Les paysages de Castanet-Tolosan sont principalement impactés par la topographie. La RD813 marque la séparation entre deux espaces : d'un côté une plaine qui s'étend jusqu'à la RD16 et qui est marquée par la présence du Canal du Midi, de l'autoroute A61 et de l'Hers. De l'autre côté un ensemble de collines marquées et resserrées qui s'étend jusqu'à la vallée de l'Ariège. L'atlas des paysages de la Haute-Garonne a donné un nom à chacune de ces entités : les collines resserrées du Lauragais et le sillon Lauragais. La commune est donc scindée en deux par deux contextes topographiques et paysagers très différents qui ont impacté les modes d'implantation et la localisation des activités.

Les formations géologiques

On remarque que les formations géologiques sont aussi à l'origine de ces deux ensembles paysagers. D'un côté s'étend la plaine avec ses alluvions wurmiennes des terrasses inférieures en rivières et des alluvions anciennes des rivières. De l'autre les coteaux, dont les formations géologiques sont des molasses indifférenciées, marnes et argiles, des formations résiduelles de pente issues de la molasse, des molasses de l'Agenais (argiles carbonatées silteuses jaunâtres) et des formations résiduelles des plateaux (éluvions limoneuses, argileuses ou sableuses).

Formations géologiques



△ Formations géologiques
BRGM - traitement Cittanova

Deux entités paysagères également définies par leurs usages

Au-delà des différences morphologiques qui séparent la plaine et le coteau, leurs usages diffèrent également. La plaine était auparavant consacrée à l'agriculture mais Castanet-Tolosan s'est rapidement étendue sur cet espace moins contraignant que les coteaux pour y installer des quartiers résidentiels plutôt denses (logements collectifs et individuels), des équipements et des activités économiques. Les coteaux sont quant à eux réservés à un tissu pavillonnaire peu dense. En dehors de la commune, les espaces de plaine sont davantage dédiés aux activités économiques nécessitant des espaces conséquents sans contrainte topographique.

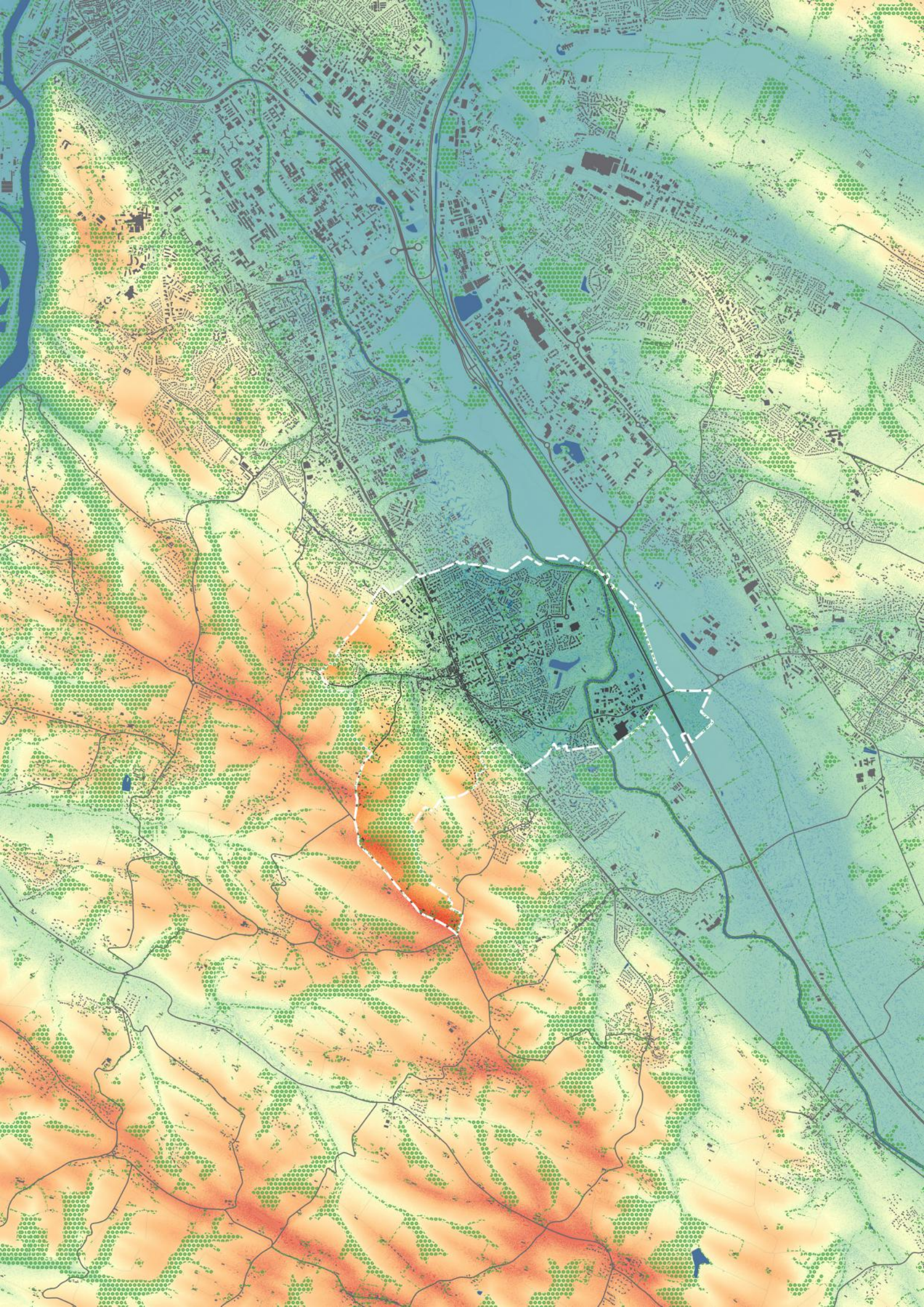
La RD813 comme frontière

Au-delà de la topographie c'est également la présence de la RD813, ancienne voie narbonnaise qui a marqué les modes d'implantation de la commune. Le centre-bourg s'est historiquement installé en piémont, le long de l'axe de circulation, profitant de cette connexion avec la ville de Toulouse et avec Carcassonne puis Narbonne, au sud. Le bourg s'étendait légèrement vers les coteaux sur un plateau à la confluence du ruisseau des Lacardes et du ruisseau de la Farge.



△ Photographie aérienne
Google

- Pléistocène supérieur. Alluvions wurmiennes des terrasses inférieures des rivières et alluvions anciennes des rivières : graviers, galets siliceux, limons, sables grisâtres à fines passées argileuses grises et jaunes
- Holocène. Alluvions fluviales actuelles et récentes d'âge compris entre 11430 - o BP : sables micacés, argiles tourbeuses et silteuses grises
- Quaternaire indifférencié. Formations résiduelles de pente issues de la molasse : formations colluviales argilo-limoneuses décalcifiées, ocre ou ocre-rouge
- Rupélien supérieur. Molasses indifférenciées, marnes et argiles
- Quaternaire indifférencié. Formations résiduelles des plateaux : éluvions limoneuses, argileuses ou sableuses
- Rupélien à Aquitaniens. Molasses de l'Agenais : argiles carbonatées silteuses jaunâtres



5.2_ Coteaux et plaine : des modes d'implantation différents

Carte de l'état-major



Photographies anciennes (années 50-60)



Photographies actuelles (2023)



△ Étude comparative de Castanet-Tolosan
Plan Paysage du SICOVAL

Le centre historique de Castanet-Tolosan s'est implanté le long de la départementale et s'étendait légèrement en retrait à l'ouest de l'axe de circulation. Initialement, ni les coteaux ni la plaine n'étaient des secteurs privilégiés pour les constructions. Le développement urbain s'effectuait sous la forme d'une diffusion linéaire le long de l'axe. Les contraintes topographiques sur les coteaux étaient plus importantes qu'en piémont, ce n'était donc pas un secteur stratégique pour s'installer. La plaine, quant à elle, était dédiée à l'agriculture car comportait une terre particulièrement fertile, à la portée des voies de communication et de transport (routes et Canal) et facilement irrigable. Les formes d'implantations anciennes étaient encore conservées avec le rapport au socle et à ses cycles naturels. Les deux ensembles paysagers et topographique de Castanet-Tolosan qui s'étendent de part et d'autre de l'axe de circulation sont aujourd'hui en grande partie urbanisés en raison de la croissance démographique liée à la proximité avec la métropole de Toulouse. Les coteaux et la plaine comportent chacun des contraintes différentes et donc des modes d'implantation, types de construction et usages différents. Parmi les différents usages, bien que plaine et coteaux soit aujourd'hui en grande partie urbanisés, on trouve encore quelques parcelles agricoles. L'espace agricole étant de plus en plus contraint par les extensions d'urbanisation, les espaces de lisière entre fonction agricole et fonction résidentielle ou économique revêtent des enjeux d'intégration et de cohabitation des usages importants. Par ailleurs, les motifs boisés ou liés à l'eau se sont peu à peu effacés avant de disparaître.



△ Carte postale de Castanet-Tolosan
Archives départementales de Haute-Garonne

Les coteaux : des espaces contraints principalement dédiés à la maison individuelle



Un tissu pavillonnaire peu dense

Aujourd'hui, les coteaux castanéens sont partiellement urbanisés. Ils accueillent une grande majorité de maisons individuelles comportant des terrains relativement importants, organisés ou non en lotissements. Ces espaces sont desservis par plusieurs axes bordés de pentes arborées qui, lorsqu'on les emprunte, témoigne de la topographie marquée. Les constructions de ce secteur sont d'époques variées car il s'est urbanisé au fil du temps. On constate cependant trois principales opérations d'ensemble de trois époques différentes : le lotissement rue de la Marelle situé au-dessus du Moulin Courrege (2000-2010) (1), celui qui s'étend de part et d'autre de la Rue Alphonse Daudet et de l'Avenue Frédéric Mistral desservi par la route de Rebigue (1970-1980) (2) et enfin un lotissement qui s'étend autour de la Rue Saint-Antoine (1980-1990) (3), celui-ci est moins impacté par la topographie car il est installé plus près de la plaine et borde la limite communale d'Auzeville-Tolosane.

On constate que la densité s'intensifie peu à peu lorsqu'on s'approche des espaces plus plats notamment au nord où la topographie est moins marquée. Plus au sud, des bâtiments collectifs ont été construits le long de la RD813 en piémont voire sur les coteaux.

Comme le montre les photos ci-contre, les modes de construction s'affranchissent de la pente en modelant le sol par des terrassements, exhaussement et affouillement qui sont particulièrement visibles par la mise en place de mur de soutènement et d'enrochements massifs. Ces modes d'implantation représentent un enjeu fort de transformation des paysages et de fragilisation des milieux naturels.



△ Lotissement pavillonnaire sur les coteaux
Cittanova



△ Maison individuelle dans les coteaux
Google

Des enjeux de co-visibilité

Le développement résidentiel sur les coteaux a engendré un phénomène de privatisation des vues. Aujourd'hui, les points de vue sont à préserver afin de mieux prendre en compte les enjeux de co-visibilité dans un objectif général de préservation des paysages et du cadre de vie. Quelques angles de vues sont malgré tout préservés sur le territoire de Castanet-Tolosan, souvent visibles depuis les routes menant aux coteaux et aux crêtes.

Ainsi, les points hauts forment des lieux privilégiés pour percevoir les grands paysages sur de longues perspectives. Des panoramas se découvrent au gré d'ouvertures visuelles à travers le bâti. Les vues s'ouvrent tantôt sur les versants soulignés par les habitations et la végétation, tantôt sur la plaine habitée.

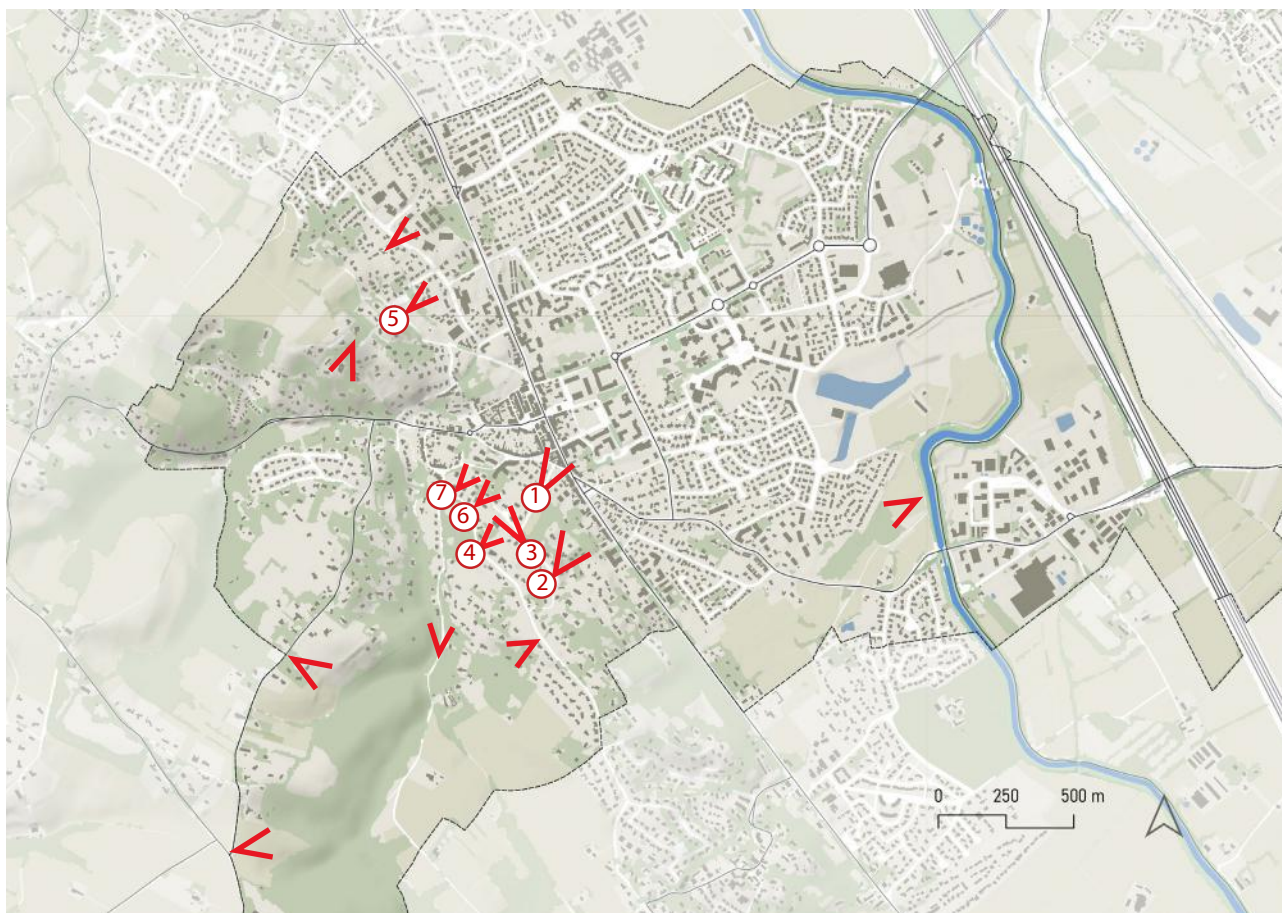


△ Depuis la rue Louise Labbé
Cittanova



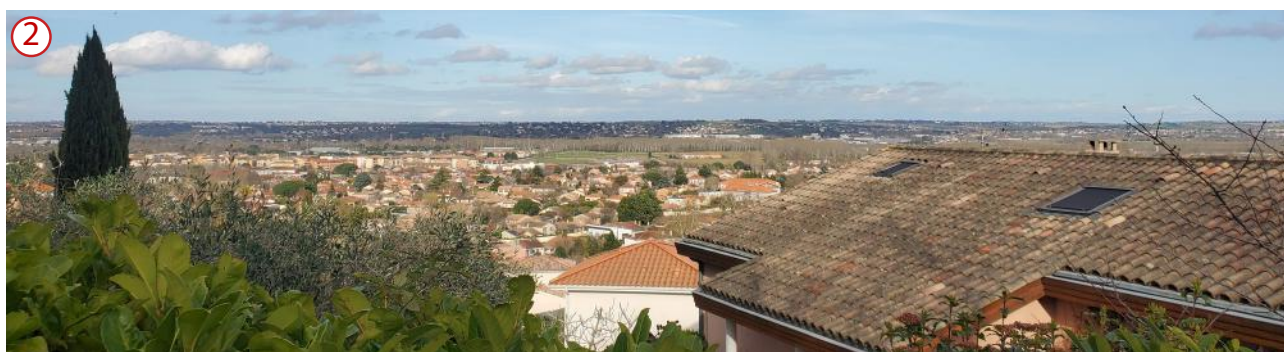
△ Depuis l'impasse des Romains
Cittanova

Carte des points de vue

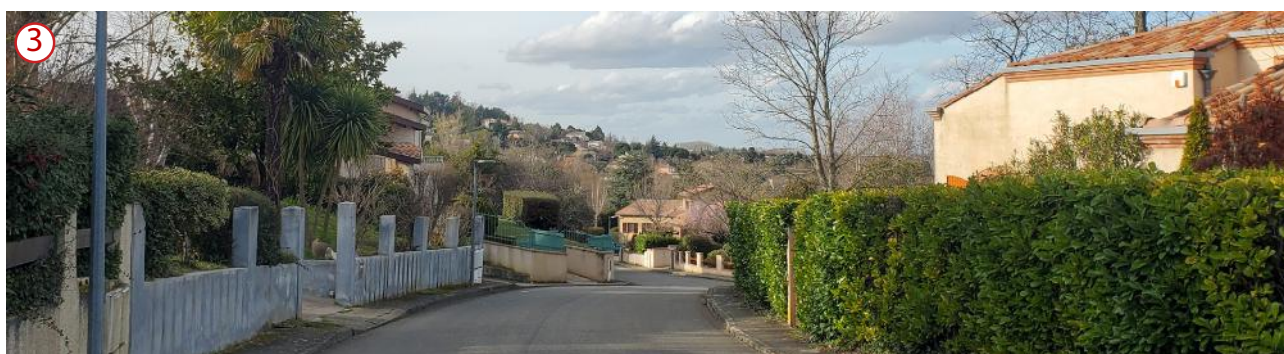




△ Depuis la rue Danielle Casanova
Cittanova



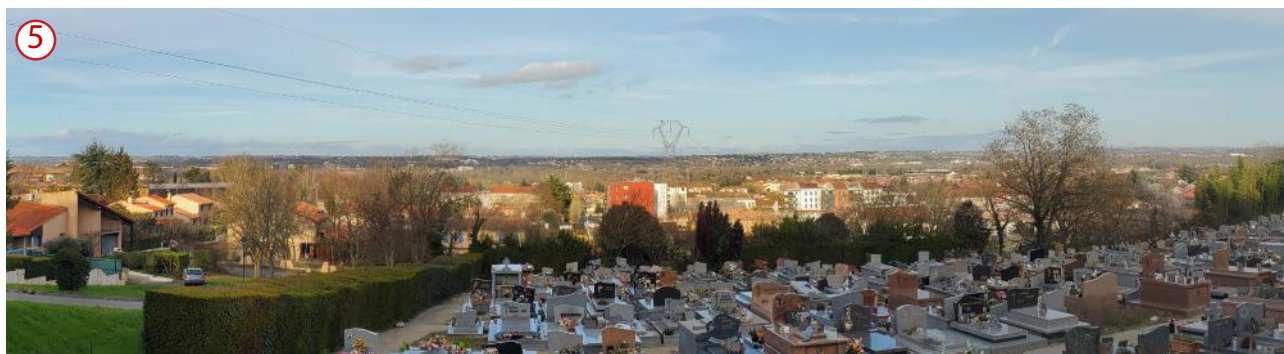
△ Depuis la rue Louise Labé
Cittanova



△ Depuis la rue Louise Labé
Cittanova



△ Rue du Moulin Courrege
Cittanova



△ Depuis la rue du Colonel Gendreau
Cittanova



△ Depuis la rue du Moulin Courrege
Cittanova



△ Depuis l'impasse des Meuniers
Cittanova



△ Depuis la D79
Cittanova

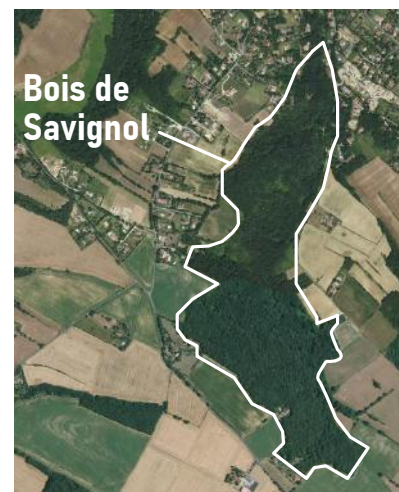
Une trame végétale plus importante que dans la plaine

Cet espace de coteaux comporte également une part importante d'espaces boisés. Le plus conséquent de ces espaces est le bois de Savignol, situé tout au sud-ouest de la commune. Le bois de Savignol n'a pas toujours été autant étendu comme en témoigne la photo aérienne prise entre 1960 et 1965 (ci-dessous à droite). Il est bordé de quelques parcelles cultivées.

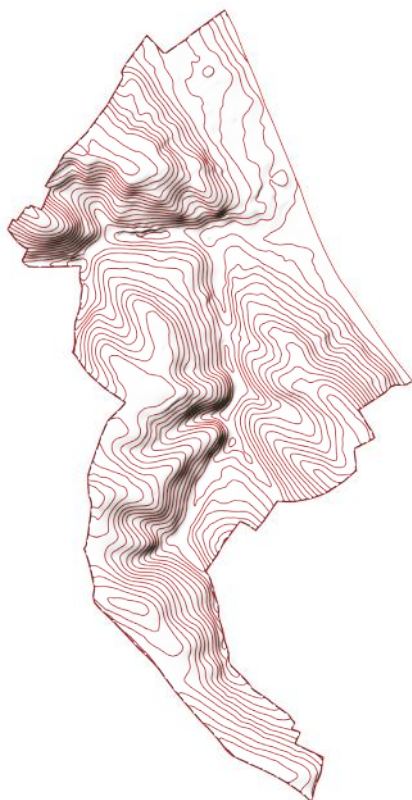
Le sud de Castanet-Tolosan en 1960



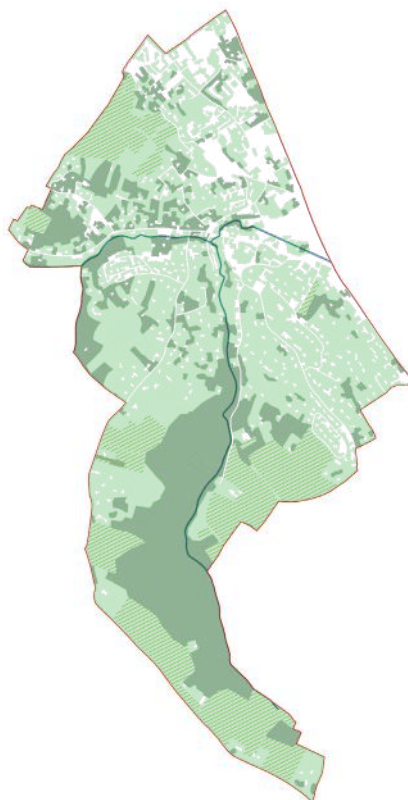
Le sud de Castanet-Tolosan aujourd'hui



Carte topographique



Trame végétale



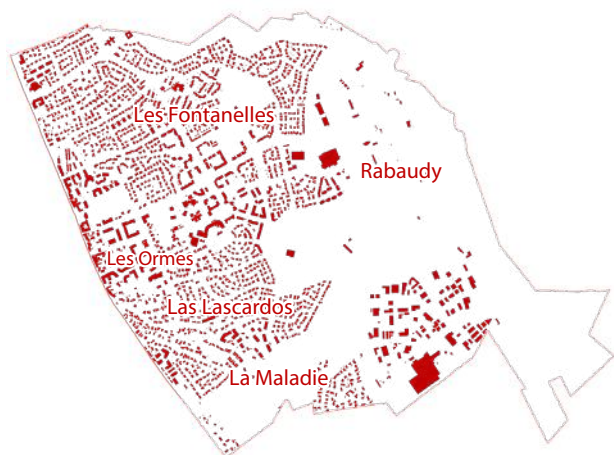
Les liens indéfectibles dans la relation entre boisement et agriculture

La déprise agricole et le développement de l'urbanisation concentrée dans la plaine ont permis au bois de Savignol de se densifier et de s'étendre progressivement.

Deux analyses peuvent être mises en exergue dans ce phénomène :

- le caractère boisé relativement ancien de certaines parcelles montre les différents âges de boisements, qui est un des marqueurs de la qualité écologique d'un écosystème boisé.
- l'imbrication autrefois très forte entre parcelles boisées et parcelles ouvertes est aujourd'hui effacée, la relation entre bois et culture est donc limitée aux lisières entre les parcelles juxtaposées. Or, les liens écologiques fonctionnels entre espaces fermés et ouverts sont très forts pour de nombreuses espèces (gîte et couvert, habitat et reproduction...). La préservation du milieu naturel du Bois de Savignol doit donc s'entendre en incluant indéfectiblement les parcelles ouvertes tout autour et vers les boisements voisins, notamment par l'absence d'artificialisation.

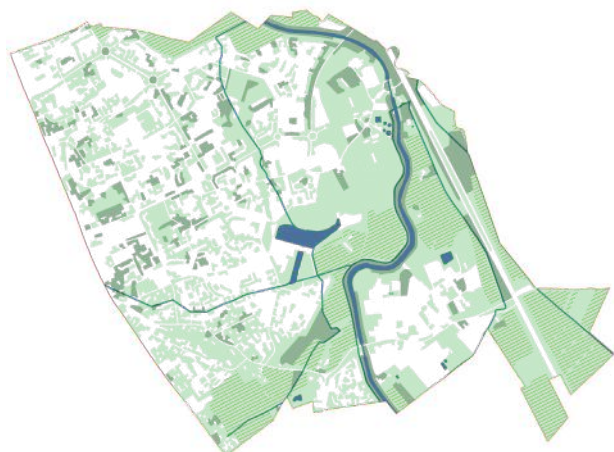
Trame bâtie



Trame viaire



Trame végétale et cours d'eau



-  Parcelles agricoles
-  Formations herbacées
-  Formations arborées
-  Cours d'eau

△ IGN

La plaine : un espace au visage plus urbain et varié dans sa forme comme dans ses usages

Les morphologies et compositions que l'on retrouve dans la plaine se distinguent particulièrement de celles des coteaux par leur diversité. En effet, il n'y a pas de typologie de construction et d'usage vraiment dominante dans la plaine mais c'est ici que les diverses fonctions de la ville se sont organisées. C'est le secteur qui a connu l'urbanisation la plus rapide et massive, avec des opérations d'ensemble qui ont changé le visage de la commune notamment à partir des années 1970. Ces opérations se sont organisées autour d'une trame viaire moins organique que celle des coteaux car moins soumises à des contraintes. La plaine est composée d'une multitude d'architectures, de formes urbaines et d'usages :

- On retrouve des quartiers pavillonnaires, principalement organisés en lotissements
- Des opérations d'ensemble composées de logements collectifs et de maisons individuelles comme les Fontanelles
- Des espaces périphériques dédiés aux activités commerciales, artisanales et industrielles comme la zone de Vic ou le parc commercial de Rabaudy
- Des espaces centraux dédiés aux commerces comme les Halles ou l'espace commercial de Verte Prairie
- Des équipements publics, bâtis ou non : gymnase Jean Jaurès, mairie, écoles, ...
- Des parcs : parc des Fontanelles, parc de la mairie, parc de Rabaudy, ...
- Le Canal du Midi et son écluse
- L'autoroute A61



△ Habitat dans la plaine
Cittànova

Le canal du midi, un élément emblématique

La plaine accueille également le canal du midi. Il constitue une barrière physique franchissable à trois endroits : au niveau de la route de Labège, de l'écluse de Castanet-Tolosan et de l'écluse de Vic. Le canal du Midi et ses écluses constituent des éléments identitaires forts, supports de loisir grâce à la voie verte. L'alignement de platanes constitue des repères verticaux, un écran dans la plaine qui sépare Castanet-Tolosan du sillon Lauragais, espace de plaine marqué par l'autoroute, l'Hers, la ligne de chemin de fer. Le canal peut être perçu comme un espace difficile d'accès à l'échelle du piéton ou du cycliste, alors qu'il constitue un élément emblématique des paysages de Castanet-Tolosan. Par ailleurs, la relation entre les espaces urbains et le canal du Midi devient de plus en plus ténue. La zone d'activité de Vic des Graves longe le canal, les bâtiments sont perceptibles depuis les abords du canal.



△ Le canal du Midi
Cittànova



△ La zone d'activité de Vic des Graves
Cittànova

Des cours d'eau discrets

La plaine est traversée par le ruisseau de Lascardes formé par les deux affluents de Fage et de Fumas. Le ruisseau a été recouvert pour des raisons sanitaires au début du XXème siècle. Autrefois, l'eau était visible le long de la rue Jean-Marie Arnaud. Le ruisseau de la Fage est, lui, visible le long du chemin Joseph Gayssot. Le ruisseau de Fumas est plus discret car en partie dissimulé par la végétation. Le passage de l'eau est bien visible à la confluence entre les ruisseaux de la Fuma et de la Fage. Dans l'espace urbain, la présence de l'eau pourrait être davantage valorisée et mise en avant.



△ Ruisseau de Lascardes
Cadastral napoléonien



△ Ruisseau de Lascardes
Orthophotographie IGN



△ Rue Jean Marie Arnaud
Cittànova



△ Rue Jean Gironis
Cittànova

5.3_ La départementale 813, frontière et lien entre coteaux et plaine

Une zone de frottement entre deux entités

A la croisée entre ces deux entités topographiques et paysagères se trouve la RD813. Les abords de cet axe répondent à des logiques particulières, davantage liées à la présence de la voie de circulation qu'au fait d'être situé en plaine ou en coteaux. Une troisième entité se dégage ici, qui se définit par des caractéristiques qui lui sont propres. La route départementale agit à la fois comme une frontière entre plaine et coteaux à la fois comme un cordon qui lie différentes entités de la commune.

La RD813 a impacté l'histoire de la commune et en impacte aujourd'hui le fonctionnement pour plusieurs raisons. C'est d'abord un élément propre à l'identité communale qui marque son image. En effet, Castanet-Tolosan se situe en continuité d'urbanisation avec Auzeville-Tolosane, Ramonville-Sainte-Agne puis Toulouse. Cependant, lorsqu'on emprunte la départementale depuis Toulouse, Castanet-Tolosan est le premier centre-bourg qu'on croise car ceux de Ramonville-Sainte-Agne et Auzeville-Tolosane sont en retrait par rapport à la départementale. L'arrivée à Castanet-Tolosan est donc marquée et identifiable par la traversée d'un centre-ville composé de bâtis anciens à l'alignement de l'axe, d'une église et de commerces.

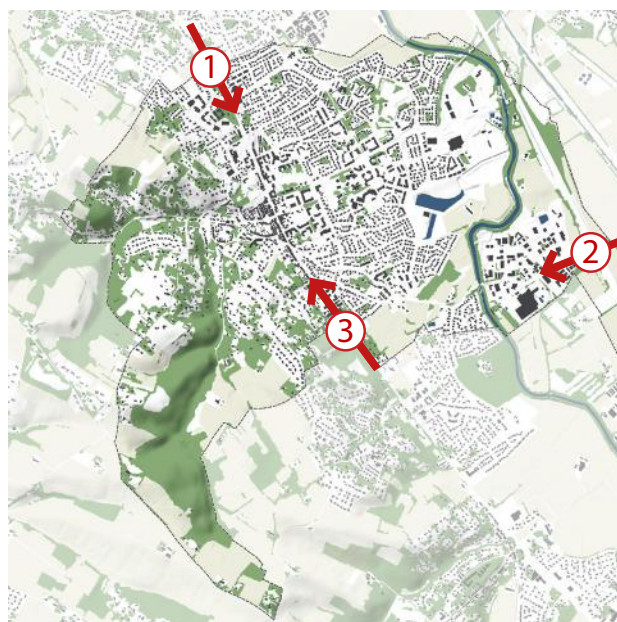
Du nord-ouest au sud-est, différents types de constructions sont accrochés à cet axe et accueillent différents usages. Tous partagent le fait de cohabiter avec un axe de circulation qui comporte un trafic relativement dense aux heures de pointe générant donc des nuisances et la nécessité de s'en protéger.

Les entrées de ville, portes de l'agglomération

La route départementale revêt également des enjeux paysagers forts concernant les deux entrées de ville car elle accueille les deux entrées de ville principales de la commune. Les entrées de ville forment le premier contact avec le territoire de Castanet-Tolosan, participant à l'attractivité et à l'image du territoire. Par les activités qui s'y développent, elles sont aussi souvent des espaces dynamiques mais aussi de transition entre l'environnement naturel et agricole et le tissu bâti. Elles rassemblent des enjeux de transitions urbaines, mais aussi écologiques.



△ Cittànova



△ Les entrées de ville principales

L'entrée nord par Auzeville-Tolosane ①

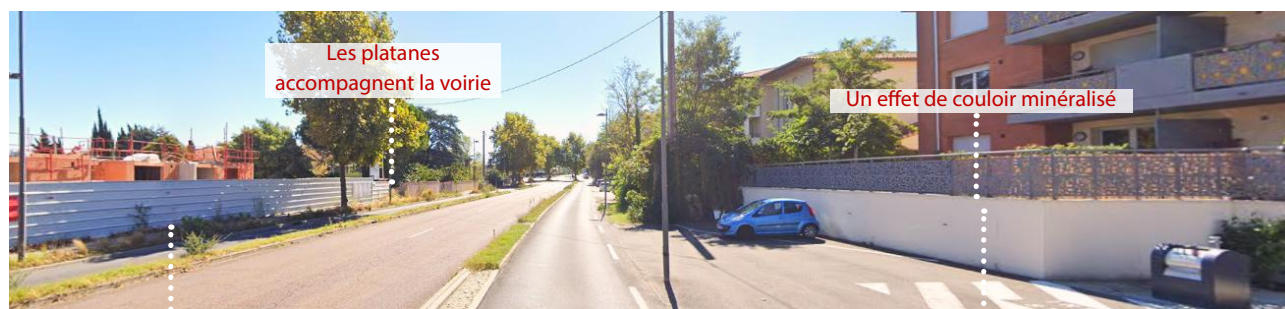
Bien qu'une parcelle agricole non construite bordée par un talus végétalisée, située à l'ouest de la départementale sur la commune d'Auzeville-Tolosane, marque la transition entre les deux communes. La limite est très peu marquée, la succession des zones d'activités d'une commune à l'autre tend à effacer la perception de la traversée de deux villes distinctes. L'entrée de ville donne plutôt l'impression d'une continuité d'urbanisation. Elle est soulignée par un groupe de bâtiments d'activités économiques situé sur la commune d'Auzeville-Tolosane. Le paysage est marqué par son côté mono-fonctionnel et une dimension routière forte. L'alignement de platane atténue néanmoins cette impression.

Ensuite, l'entrée de ville se poursuit par un linéaire de bâtiments de logements collectifs. L'effet de couloir est accentué par une absence de perméabilité entre l'espace privé et l'espace public. Les clôtures et murs marquent la

perception depuis la route par leur minéralité.

À ce niveau, la route départementale accueille les voies de bus en site propre (jusqu'au niveau de la salle de sport Movida). La configuration de l'axe renforce l'aspect urbain de cette entrée de ville avec une accumulation d'éléments : éléments de voirie, poteaux, fils électriques.

L'arrivée dans le cœur de la ville s'effectue à l'intersection avec la rue des Ecoles, marquée par la vision des commerces et la présence de l'église Saint-Gervais dans l'angle de vue.



△ Linéaire de logements collectifs, RD813
Cittanova



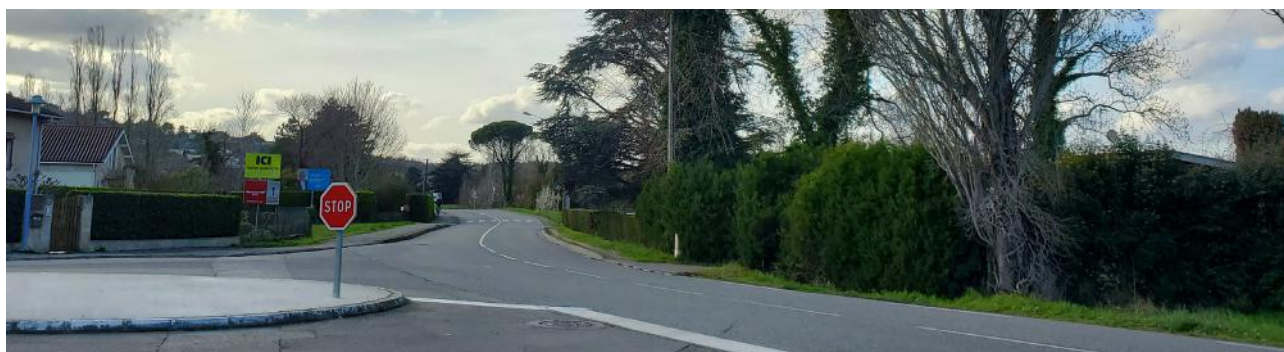
△ Intersection avec la rue des écoles, RD813
Cittanova

L'entrée de ville par Escalquens ②

L'entrée de ville se fait par la route D79 après avoir franchi l'A61. La qualité de cette entrée de ville est directement impactée par le développement de la zone d'activités de Vic des Graves, en périphérie des zones urbanisées en limites des espaces agricoles et naturels. Les espaces sont pensés pour la voiture, ce qui soulève diverses questions sur la sécurité des déplacements doux et l'étendue des surfaces minéralisées, avec peu d'espaces naturels.

Ensuite, l'entrée de ville se poursuit avec le franchissement du canal du midi et l'écluse de Vic. La vue s'ouvre sur les

coteaux. Puis, la route longe un lotissement, l'espace est aménagé pour les piétons. La piste cyclable longeant la route est large et sécurisée. Les parcelles agricoles et des bosquets forment une respiration visuelle avant de rentrer dans le cœur de la ville par des lotissements pavillonnaires.



△ Entrée par l'avenue Barthélémy Salettes et Jean Marie Manset
Cittanova



△ Vue sur les coteaux depuis l'avenue Barthélémy Salettes et Jean Marie Manset
Cittanova

L'entrée de ville sud par Pechabou ③

L'entrée de ville sud-est moins construite et s'effectue à la suite d'un tunnel de platane sur la commune de Pechabou. A l'ouest, les abords de l'axe sont boisés, à l'est, plusieurs constructions se succèdent mais les constructions sont moins denses et l'environnement est davantage végétalisé. L'entrée de ville sud-est beaucoup moins urbaine. L'alignement de platanes qui borde la route renforce cet aspect en faisant référence aux codes traditionnels Lauragais. Certains bâtiments collectifs sont en retrait par rapport à la voirie et apportent respiration à la composition et aménités à l'espace public. Ensuite, des maisons dites toulousaines s'alignent par rapport à la route. La disparition

des platanes marque l'arrivée dans le centre urbain.

Pour les usagers qui empruntent l'axe pour aller en direction de Toulouse, l'espace de transition entre Pechabou et Castanet-Tolosan marque la "dernière" coupure d'urbanisation, la dernière vue sur les parcelles agricoles avant d'entrer dans l'agglomération.

Les autres entrées de ville sont secondaires et regroupent moins d'enjeux paysagers.



△ Entrée de ville par l'avenue du Lauragais
Cittanova



La végétation fait la transition entre les bâtiments collectifs et la rue

L'allée de platane crée un couloir ombragé

△ Entrée de ville par l'avenue du Lauragais
Cittanova

Des espaces de transitions

À mesure que Castanet-Tolosan se développe et s'étale, de nouvelles formes urbaines apparaissent et s'accompagnent de nouveaux espaces de franges. Ces dernières font l'interface entre les espaces urbanisés et les espaces agricoles. Aujourd'hui, les espaces agricoles de la commune sont tels des reliquats fonciers au sein d'une trame urbanisée. Les limites urbaines deviennent de plus en plus franches. Les espaces flous, tampons, qui faisaient des lisières, s'effacent à mesure que l'habitat se diffuse.

Les dynamiques d'extensions urbaines font également apparaître des lisières qui opposent les espaces qu'elles séparent plus que de constituer des espaces de rencontre.



△ Absence de lisière avec l'espace bâti
Cittanova



△ Espace de respiration entre deux habitations
Cittanova



△ L'urbain manque parfois d'accompagnement végétal
Cittanova

6_ UNE HABITABILITÉ CONDITIONNÉE PAR DES FACTEURS PHYSIQUES, DES RESSOURCES ET DES RÉSEAUX

6.1_ Climat et changement climatique

Le climat communal

La station de Toulouse-Francazal est la station météo la plus proche et représentative du territoire. La température moyenne annuelle sur la période 1991-2020 est de 14,3 °C. Les précipitations annuelles moyennes sont de 635,7 mm. La température la plus élevée enregistrée depuis 1922 est de 47°C en août 1923. Le nombre moyen de jours à plus de 30°C est de 33,5, concentrés entre juillet et août.

L'une des particularités du climat de l'Occitanie concerne les précipitations intenses dans les régions proches de la Méditerranée. Ces phénomènes (épisodes cévenols ou épisodes méditerranéens) se produisent principalement en automne et peuvent conduire à l'équivalent de plusieurs mois de pluie en seulement quelques heures ou quelques jours. Ils sont la cause de crues soudaines et de glissements de terrain et peuvent être à l'origine d'importantes pertes humaines et matérielles.

Changement climatique

La tendance d'évolution observée du climat passé dans l'ancienne région Midi-Pyrénées est la suivante :

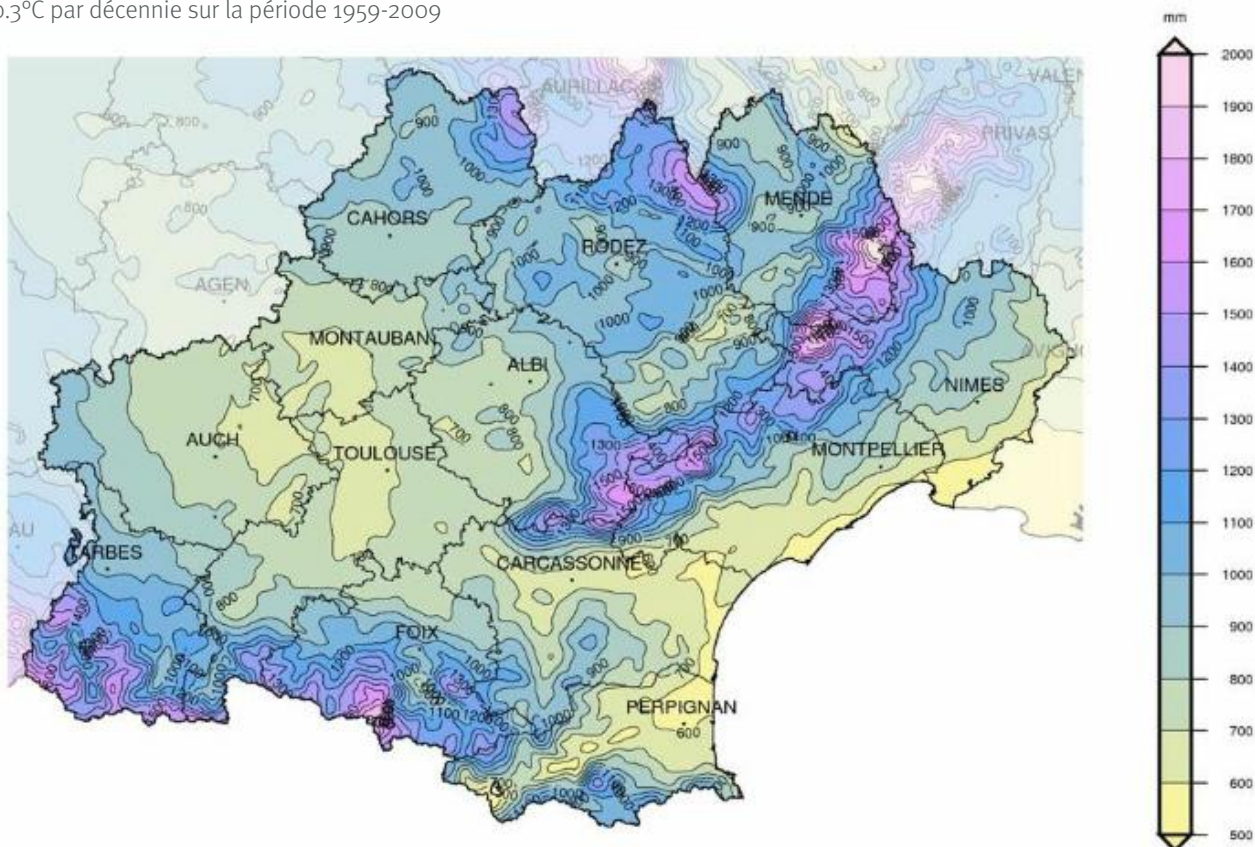
- Hausse des températures moyennes en Midi-Pyrénées de 0,3°C par décennie sur la période 1959-2009

- Accentuation du réchauffement depuis les années 1980
- Réchauffement plus marqué au printemps et en été
- Peu ou pas d'évolution des précipitations
- Des sécheresses en progression
- Diminution de la durée d'enneigement en moyenne montagne

Quel que soit le scénario considéré d'évolution du climat, les tendances de précipitations pour la fin de siècle sont une légère augmentation possible des précipitations d'hiver, une baisse au printemps et à l'automne, et des changements sont plus marqués en été, avec une baisse de l'ordre de 14 % à 38 %.

Une augmentation des sécheresses est constatée en Occitanie (nombre annuel maximum de jours sans pluie consécutifs) et pour la sécheresse des sols dont la surface moyenne a triplé en Occitanie sur la période récente par rapport aux années 1960. Il est attendu que ces évolutions se poursuivent en climat futur (+25% à +200% selon les scénarios).

'Un événement aussi chaud que la canicule de 2019 (46°C dans l'Hérault) se produira en moyenne une année sur 4 au cours de la période 2025-2044.



△ Cumul annuel (en mm) des précipitations sur l'Occitanie en moyenne
Météo France pour le CROCC_2021

Des changements climatiques aux impacts transversaux tangibles

Comme à l'échelle nationale, sur le territoire communal, le changement climatique est tangible et s'accélère. Depuis 60 ans, chaque décennie est plus chaude que la précédente. Au-delà du réchauffement passé, les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement annuel jusqu'aux années 2050, quel que soit le scénario envisagé.

Le réchauffement s'accompagne de dérèglements du cycle de l'eau (ruissellement sur les sols secs et compactés, modifications de la répartition des précipitations dans le temps et dans l'espace...) et d'augmentation des vagues de chaleur / diminution des vagues de froid. La sécheresse de l'été 2022 est un exemple de crise climatique qui va tendre à se reproduire régulièrement dans les années à venir, ainsi qu'une probabilité d'épisodes pluvieux plus violents et plus dévastateurs, notamment en lien avec la réduction de la capacité des sols à retenir l'eau.

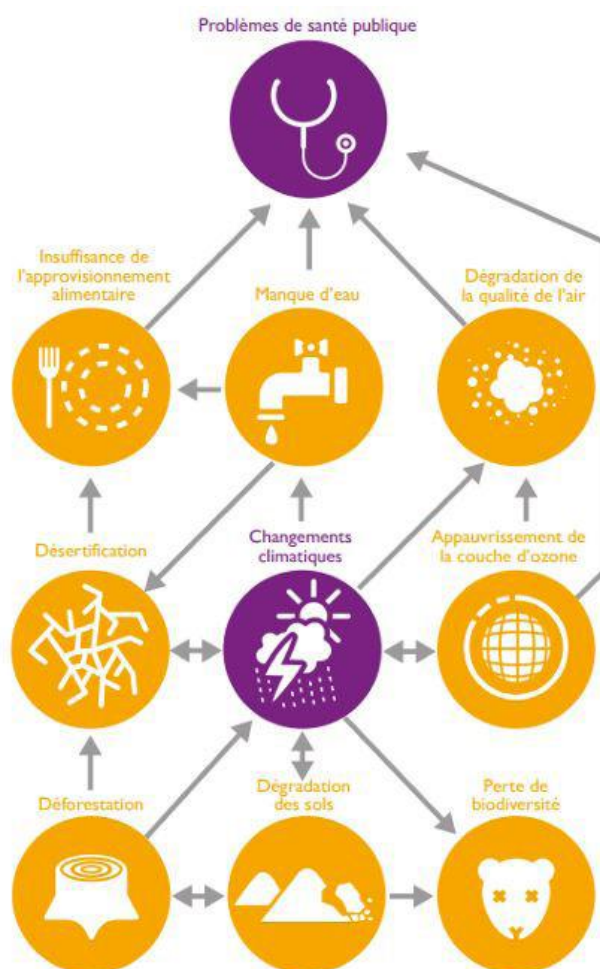
La préservation des mosaïques de milieux naturels entre dans la stratégie d'adaptation au changement climatique en permettant la migration d'espèces, notamment du sud vers le nord et en altitude, selon la progression de la hausse des températures moyennes.

Les principales sensibilités transversales de l'environnement local face aux évolutions climatiques peuvent être synthétisées ainsi :

* **Sensibilité forte** : pour l'agriculture, la sylviculture et l'élevage (érosion et valeur agronomique des sols, manque d'eau, parasites et maladies, perte de rendement...), pour les milieux naturels (déséquilibre direct et indirect des cycles du vivant et des ressources...), pour les risques naturels (événements climatiques, inondation, rétractation des argiles...) et pour la production/ approvisionnement en énergie (hausse des factures de chauffage et du coût du carburant, enjeu sur le rythme et la quantité de production d'énergie...).

* **Sensibilité moyenne** : pour la santé des populations (chaleur, accès aux soins, pathologies liées aux pics de pollution de l'air plus importants, implantation de vecteurs de maladie infectieuse comme le moustique tigre pour la dengue, affaiblissement des corps...) et pour les constructions et les infrastructures (dégradations des structures par les risques climatiques accentués, déformation des caténaires de train par la chaleur...).

* **Sensibilité indirecte** : pour la mobilité et les transports, pour l'industrie et le tertiaire (selon les effets climatiques sur le contexte géopolitique, les ressources et les énergies...), sur l'augmentation des polices d'assurance (dégâts matériels causés par les phénomènes climatiques)...



Spécifiquement au territoire, les changements climatiques vont très probablement :

- **diminuer la disponibilité de la ressource en eau**, dont la répartition selon les usages (eau potable, agriculture, industrie, équilibres écologiques...) sera une problématique croissante.
- **accentuer les difficultés relatives aux îlots de chaleur urbains** : la situation de la commune en deuxième couronne urbaine va s'intensifier dans les années à venir, en même temps que les augmentations de chaleur. Cette combinaison de paramètres fait de l'anticipation des îlots de fraîcheur et de la régulation thermique urbaine un enjeu majeur.
- **intensifier les problématiques alimentaires et donc le rôle du territoire dans leur résolvabilité** : dans le contexte actuel de recherche de souveraineté alimentaire, et dans le contexte prochain où la production et l'approvisionnement en alimentation des grandes villes seront rendus très coûteux (en devise ou en émission de GES, via le coût de l'énergie, le coût financier et technologique des modes de transport, le coût d'irrigation...), la position du territoire en deuxième couronne urbaine et sa possession de terres agricoles préservées (couronne verte du SCoT) lui permettent de se saisir de l'opportunité de devenir un pôle ressource de grande proximité (selon la stratégie retenue pour le PAT du Sicoval et les conclusions de l'étude du potentiel nourricier).

Le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU) et le changement climatique imposent aux territoires de s'adapter pour améliorer les conditions de vie des habitants.

Ressenti par les habitants les plus urbains, le phénomène d'îlot de chaleur est une augmentation de température en ville par rapport aux zones rurales voisines.

Les principales causes de la chaleur en ville :

- » Des configurations urbaines limitant l'action rafraîchissante du vent ;
- » Une minéralisation excessive ;
- » Un déficit de végétal et d'eau dans les espaces publics ;
- » Le chauffage et la climatisation ;
- » Une circulation automobile intense ;
- » Des activités qui dégagent de la chaleur.

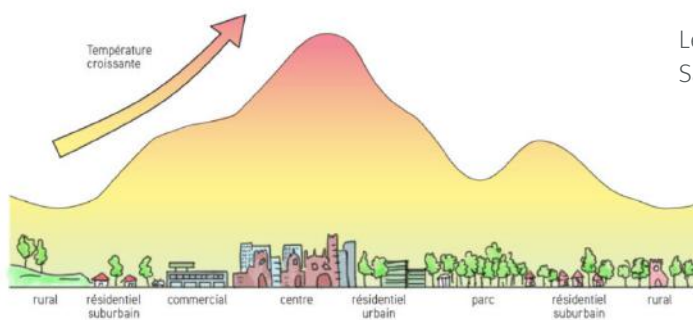


Schéma représentant le principe d'îlot de chaleur urbain.

L'AUT a effectué un atlas climatique pour lequel les îlots de chaleur ont été identifiés. Sur la commune de Saint-Orens-de-Gameville, proche et comparable à Castanet-Tolosan, ce sont les zones densément imperméabilisées du centre ville et les zones industrielles qui sont les plus touchées par les ICU.

A contrario, les périphéries sont moins touchées, et les espaces verts sont les plus frais (selon leur surface, leur gestion et leur forme). Les zones agricoles peuvent également générer des ICU selon leur couvert végétal, le type de culture; la saisonnalité et leur exposition.

A Castanet-Tolosan, ces équivalences permettent de déduire que le centre-ville et la zone industrielle de Vic les Graves seraient particulièrement sensibles aux îlots de chaleur, tandis que les espaces périphériques résidentiels seraient moins touchés, notamment sur le coteau ou la captation du vent et la végétation peuvent diminuer la chaleur ressentie.

Les espaces boisés et les points d'eau (notamment Savignol, Rabaudy) constitueraient des points de fraîcheur.

6.2_ La ressource en eau, déjà fragile, tend vers des difficultés supplémentaires

Ressource en eau, qualité et quantité – Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries

Le territoire est soumis au SDAGE Adour-Garonne 2022-2027.

Castanet-Tolosan est couverte par :

- la zone hydrographique "0226 L'Hers Mort du confluent des Rosiers au confluent de la Marcaisbonne (incluse)", dans le secteur "La Garonne du confluent de l'Ariège au confluent du Tarn".
- le sous-secteur hydrographique " 022 L'Hers mort de sa source au confluent du Girou

ainsi que par les masses d'eau dans les tableaux suivants.

La masse d'eau Canal du Midi subit des pressions ponctuelles non-significatives dues à :

- Degré global de perturbation des rejets de stations d'épuration industrielles pour les macro-polluants

La masse d'eau souterraine "Molasses du bassin de la Garonne - Sud Toulousain" subit une pression diffuse significative vis-à-vis des nitrates d'origine agricole.

Pour la masse d'eau souterraine "Sables et argiles à graviers de l'Eocène inférieur et moyen majoritairement captif du Sud-Est du Bassin aquitain", la pression de prélèvement est significative, justifiant un Objectif d'atteinte du bon état moins strict, à cause d'un déséquilibre entre les prélèvements et la ressource. La pression diffuse phytosanitaire est présente mais non significative.

Etat des masses d'eau superficielles				
Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Etat chimique (avec et sans ubiquistes) 2019	Etat écologique	Délais pour l'atteinte du bon état écologique
SDAGE 2022- 2027 Adour Garonne				
FRFR930	Canal du Midi	Bon état	moyen	Bon potentiel 2027 (paramètres oxygène et température)

Etat des masses d'eau souterraines			
Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Etat chimique 2019	Etat quantitatif 2019
SDAGE 2022- 2027 Adour-Garonne			
FRFG043B	Molasses du bassin de la Garonne - Sud Toulousain	Bon état	Bon état
FRFG082D	Sables et argiles à graviers de l'Eocène inférieur et moyen majoritairement captif du Sud-Est du Bassin aquitain	Bon état	Mauvais état

△ SAGE

Le SAGE Hers Mort Girou

L'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE a été signé le 17 mai 2018. Ces objectifs généraux concernant le champ d'action du PLU et le territoire communal sont :

- A31 : Informer et sensibiliser la population sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques
- B12 Intégrer les plans d'eau à la gestion de la ressource en eau en période d'étiage
- B21 Consolider l'affectation du volume de 7 hm³ dévolu à la réalimentation de l'Hers-Mort dans la gestion du système AHL – Ganguise
- B31 Garantir l'approvisionnement en eau potable du bassin dans une logique de solidarité avec les territoires limitrophes
- B32 Promouvoir une utilisation rationnelle et économe de l'eau domestique
- C11 Mettre en œuvre une politique collective et coordonnée de reconquête de la qualité des eaux superficielles et souterraines à l'échelle du bassin
- C21 Réduire les pollutions domestiques
- C22 Réduire les pollutions diffuses issues du ruissellement urbain
- D11 Identifier et protéger les cours d'eau
- D31 Préserver les zones humides existantes
- D32 Restaurer des zones humides en relation avec la renaturation du lit des cours d'eau
- E12 Réduire le ruissellement urbain et ralentir la formation des crues
- E21 Réduire la vulnérabilité des territoires

Ces axes devront être détaillés et pris en compte dans le PLU.

NB : Le SAGE doit par ailleurs être mis en compatibilité avec le SDAGE 2022-2027.

Le risque de ruissellement :

Certains sous-bassins du territoire connaissent une urbanisation rapide. L'imperméabilisation des sols modifie le régime hydrologique des ruisseaux, provoquant divers problèmes : érosions de berges, enfoncement du lit, submersions localisées. Ces changements ont aussi des impacts sur le fonctionnement des réseaux d'eaux pluviales (conduites enterrées et fossés).

L'étude engagée en 2020 et achevée en 2022 analyse le fonctionnement hydrologique et hydraulique de 60 sous-bassins, concentrés principalement sur l'agglomération toulousaine. Elle croise les données pluviométriques, topographiques et d'occupation des sols pour décrire les phénomènes de ruissellement et calculer les valeurs de débits en aval des sous-bassins pour différentes fréquences de pluies (5, 10, 20, 50, 100 ans).

Ces informations sont précieuses pour la prise en compte des eaux pluviales dans la conception des projets d'aménagement et dans la révision des Plans Locaux d'Urbanisme.

Cette étude montre pour Castanet-Tolosan (voir cartes suivantes) :

- Par une analyse topographique numérique, l'étude cartographie tous les axes d'écoulement permanent ou épisodique : ruisseaux, fossés et autres dépressions dans lesquelles le ruissellement peut se concentrer lors des fortes pluies.
- La tendance à la production de ruissellement est forte sur les zones peu perméables, aux sols peu épais et érodables ou urbanisés, avec une pente forte (souvent la partie amont des coteaux). Elle diminue quand l'un de ces paramètres change.
- La tendance à l'accumulation est forte sur les zones connaissant des apports élevés depuis l'amont, formant une aire de grande dimension et à pente faible, où les eaux ont du mal à s'évacuer vers l'exutoire (bas des coteaux et fonds de vallées). Elle diminue quand l'un de ces paramètres change.

Étude du risque de ruissellement (Étude eaucea 2022)

Bassin versant
(Nord de Castanet-Tolosan)

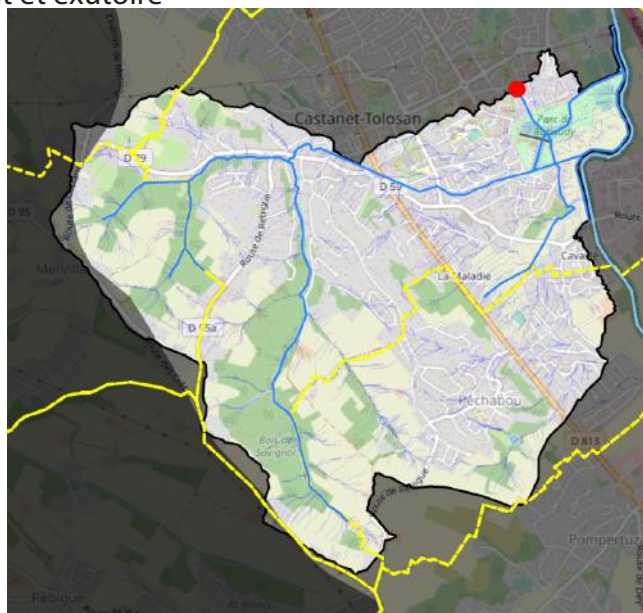
"Cinquante"

Bassin versant
(Sud de Castanet-Tolosan)

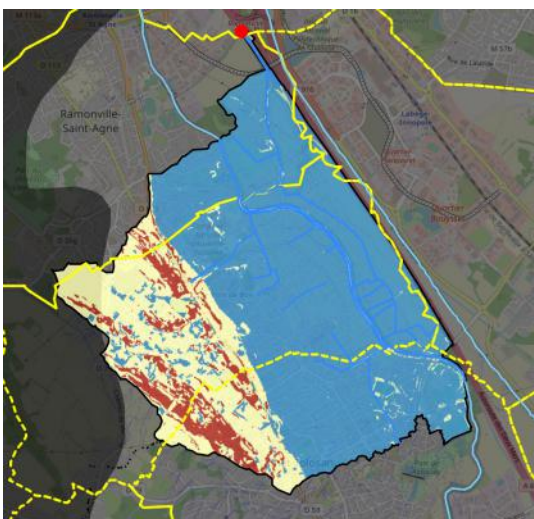
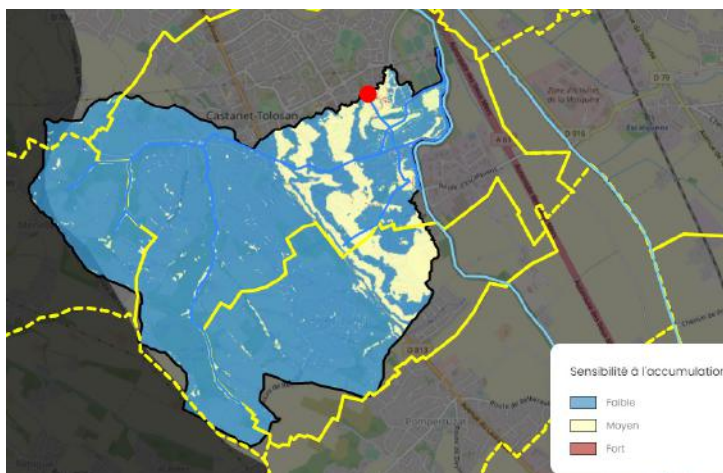
"Fage"

(Lacardes)"

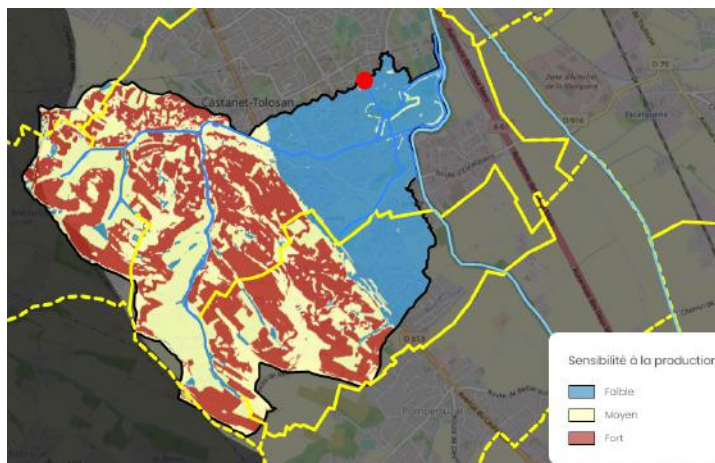
Axe d'écoulement et exutoire



Sensibilité à l'accumulation



Sensibilité à la production



Alimentation en eau potable

L'eau alimentant la commune est pompée dans la Garonne à l'Usine Périphérie Sud-Est de Toulouse (PSE).

L'eau potable communale est produite et transférée par le SMEA 31, qui la distribue également en complémentarité avec le SICOVAL.

L'eau potable distribuée à Castanet-Tolosan présente en 2021 un taux de conformité microbiologique de 97,3% et une conformité physico-chimique de 99,7%. Elle est conforme à la réglementation sur les nitrates, les pesticides et la teneur en aluminium.

Sur le territoire, le taux de rendement des réseaux de distribution en 2021 est de 77% environ, avec un Indice linéaire des pertes en réseau de 3,8 m³/km/j.

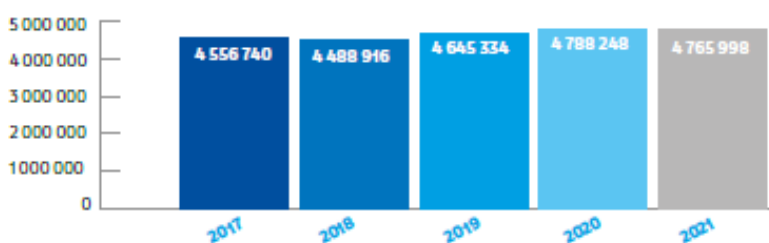
A Castanet-Tolosan en 2021, les 8 454 abonnés à l'eau

potable ont consommé 885 974 m³ dans l'année, soit une consommation moyenne par foyer de 105 m³.

A l'échelle du SICOVAL, la consommation globale augmente par l'augmentation de population, mais la consommation par foyer diminue.

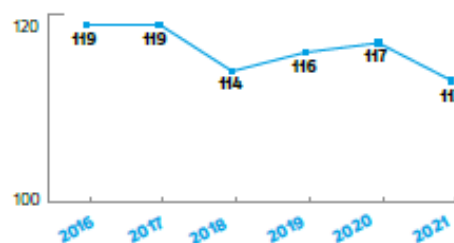
(Source : SISPEA Eaufrance, SICOVAL RPQS 2021, et ARS)

Consommation globale en m³



△ SISPEA Eaufrance, SICOVAL RPQS 2021, et ARS

Consommation moyenne par foyer (m³/an)



Le territoire de la Communauté d'Agglomération du SICOVAL bénéficie de trois sources principales d'approvisionnement en eau potable : la Garonne, l'Ariège et le lac des Camazes de la Montagne Noire. Ces trois sources fournissent de l'eau en quantité mais peuvent parfois subir des pressions liées au climat (des étés et des hivers secs).

L'approvisionnement des habitants en eau potable est cependant sécurisé grâce à la mise en place de captages de secours dans l'Ariège et la Garonne. Abondante, la ressource en eau distribuée sur le territoire est également de qualité : le renouvellement permanent des eaux superficielles permet en effet d'éliminer rapidement les pollutions ponctuelles. Le territoire est alimenté en eau par 31 réservoirs. Ce nombre conséquent est lié à la présence de coteaux qui offrent de nombreux points hauts pour la mise en place d'un système gravitaire de distribution de l'eau potable. Le réseau de distribution compte 1 011 km de tuyaux. Le caractère rural du territoire et son habitat essentiellement diffus expliquent l'importance de ce réseau.

Quatre usines de production d'eau potable assurent la fourniture en eau potable du territoire de la Communauté d'Agglomération :

- » l'usine de traitement de l'eau de Picotalen de l'institution de la Montagne Noire (I.E.M.N) qui produit de l'eau potable à partir d'un captage dans le lac des Camazes (Montagne Noire),
- » l'usine Périphérie Sud Est qui produit de l'eau potable à partir d'un captage dans la Garonne,
- » l'usine de Calmont, gérée par le Syndicat de Production d'Eau (SPPE) qui produit de l'eau potable à partir d'un captage dans l'Ariège,
- » l'usine du SIVOM Plaine Ariège Garonne (PAG), dont l'origine de l'eau provient d'une nappe phréatique de Pinsaguel.

Le schéma directeur d'eau potable du SICOVAL dont la mise à jour a été validée en avril 2019, prévoit la création de 2 réservoirs sur le territoire communal.

La création du réservoir chemin du Château d'Eau et les réseaux de distribution existants permettraient de desservir les projets d'urbanisation envisagées dans le PLU. La mise en service de ce nouveau réservoir est à l'étude, par Réseau 31 (compétent sur le transport et le stockage), pour une création en 2026 ou à court terme sur un site à préciser.

Concernant les OAP sectorielles :

- Le secteur « Coeur de ville » pourra être desservi s'il est raccordé sur les réseaux de distribution rue de Labège, avenue de la République et rue des Ormes.
- Le secteur « Lautard » pourra être desservi s'il est

raccordé dans le cadre de l'opération d'aménagement sur les réseaux de distribution situés route de Labège et rue Flora Tristan permettant la réalisation d'un maillage.

Concernant les OAP de densification : n'ayant pas de définition précise de tous les futurs logements, une étude spécifique sur chaque zone sera nécessaire afin de s'assurer de la faisabilité de chaque projet. Pour les zones d'habitats diffus certains réseaux de distribution sont limités en diamètre et des études ponctuelles devront être menées pour connaître la faisabilité des projets.

Assainissement

Le SMEA₃₁ et le SICOVAL gèrent la collecte, le transport et le traitement des eaux usées via l'assainissement collectif.

L'infrastructure de traitement est la suivante :

Station de CASTANET-TOLOSAN (Code sandre de l'ouvrage : 0531113V001, mise en service en 1971, mise en conformité en 2019) :

Capacité nominale : 26 000 EH

Equivalents habitants raccordés en 2021 : 24 000 EH

Les boues de la STEP sont compostées et épandues en valorisation agricole. Les rejets sont conformes depuis au moins 2015. Le point de rejet est situé à proximité immédiate de la STEP, dans le Ruisseau Le Lascardos affluent de l'Hers Mort, et fait partie de la zone sensible (sensibilité Phosphore) de l'Hers mort (code FR_SA_CM_05002)

A Castanet-Tolosan 95% de la population est raccordée à l'assainissement collectif en 2021 (3 468 raccordements) et il existe 170 installations d'ANC.

Les contrôles de conformité à l'échelle du SICOVAL sont les suivants :



△ STEP de Castanet-Tolosan - Géoportail

- Taux de conformité des raccordements au réseau des habitations = 88,2 %

- Taux de conformité des raccordements d'activités économiques = 53,6 %

La station d'épuration arrive aujourd'hui à sa charge maximale. Elle traite les eaux usées de 4 autres communes. Le schéma directeur d'assainissement en cours de finalisation prévoit une nouvelle unité de traitement qui permettra de répondre aux besoins futurs des communes raccordées actuellement sur la STEP de Castanet. Concernant les OAP sectorielles :

- Le secteur « Coeur de ville » pourra être desservi dans le cadre d'un aménagement d'ensemble par les réseaux avenue Edouard Herriot, rue de Labège, avenue de la République et impasse du stade.
- Le secteur « Lautard » pourra être desservi dans le cadre d'un aménagement d'ensemble par les réseaux route de Labège et rue Flora Tristan.

Concernant les OAP de densification, les secteurs pourront être desservis, mais une étude spécifique sur chaque zone sera nécessaire afin de s'assurer de la faisabilité de chaque projet. Lors des projets de construction sur des secteurs en assainissement non collectif des études devront être réalisées à la parcelle pour s'assurer de la faisabilité d'un assainissement non collectif et évaluer l'impact du rejet des eaux traitées sur le milieu récepteur.

L'assainissement non-collectif est géré en intégralité par le SICOVAL. A cette échelle (3 586 installations), 74,2 % des installations ANC sont conformes.



Paroles d'acteurs

" Le mode de traitement des eaux pluviales est à travailler dans le PLU "

Habitant de Castanet-Tolosan et président d'association en Septembre 2022

Eaux pluviales et ruissellement

Le PLU, en association avec le zonage pluvial communal, devra respecter les prescriptions du Règlement du Service de Gestion des Eaux Pluviales et de Ruissellement adopté en 2019 et établi par RESEAU 31, dont notamment les grandes règles suivantes :

Tout usager qui aménage une surface sur une unité foncière dont la valeur minimale figure ci-après doit chercher en priorité à éviter voire limiter le rejet d'eaux pluviales en dehors de ses limites.

Sans autorisation au titre du code de l'urbanisme : Sans limite

Avec autorisation au titre du code de l'urbanisme : 1000 m² <
A défaut, l'imperméabilisation supplémentaire sera compensée de manière à ne pas augmenter le débit des eaux de ruissellement et altérer la qualité des milieux naturels.

Tout projet générant une surface imperméabilisée supérieure à la valeur limite figurant ci-après devra prévoir, sur le terrain support de l'opération, prendre en compte le ruissellement produit par une pluie décennale.

Sans autorisation au titre du code de l'urbanisme : 300 m² <

Avec autorisation au titre du code de l'urbanisme : 100 m² <

Le débit de fuite autorisé sera limité au débit naturel du bassin versant considéré, sans que celui-ci ne puisse excéder un débit 5 l/s/ha pour la pluie de période de retour figurant dans le tableau ci-après. Ce débit de fuite ne saurait être inférieur à 5 l/s soit un diamètre 50 mm.

Les prescriptions pour le dimensionnement des dispositifs de gestion des eaux pluviales sont :

- prendre en compte la surface totale du projet ;
- gérer, à l'échelle de l'opération, la pluie locale de durée la plus défavorable, et garantir les niveaux de service et protection en application du zonage pluvial selon l'article 7.1 ;
- assurer la vidange des ouvrages en moins de 24 h (sauf impossibilité technique démontrée mais ne pouvant pas excéder 48 h) ;
- assurer la continuité hydraulique des écoulements sans risque d'inondation jusqu'à l'exutoire naturel (apports extérieurs et surverse sur la base du débit de pointe d'un événement pluvieux centennal).
- à défaut d'infiltration, la capacité hydraulique de l'exutoire sera démontrée par le pétitionnaire.

Une largeur libre minimale de part et d'autre des cours d'eau devra être maintenue, afin de conserver une zone d'expansion des eaux qui participe à la protection des secteurs de l'aval. Lorsque la parcelle à aménager est bordée par un fossé ou un vallon, et par dérogation au Code de l'Urbanisme (article R.111-19), les constructions nouvelles devront se faire en retrait du fossé ou vallon, et non sur la limite parcellaire, afin d'éviter un busage et de conserver les caractéristiques d'écoulement des eaux. La largeur libre à respecter, comme la distance minimale de retrait, seront étudiées au cas par cas, en concertation avec le service gestionnaire.

	Fréquence de calcul des orages pour lesquels aucune mise en charge de peut se produire		Fréquence de calcul des inondations	
	Période de retour	Probabilité de dépassement	Période de retour	Probabilité de dépassement
Zone rurale	1 année sur 1	100%	1 année sur 10	10%
Zone résidentielle	1 année sur 2	50%	1 année sur 20	5%
Centre-ville, zone industrielle et commerciale	1 année sur 5	20%	1 année sur 30	3%
Voie à enjeu national, passage souterrain	1 année sur 10	10%	1 année sur 50	2%

Fréquences de calcul recommandées à utiliser sur la base de critère de mise en charge et de débordement
NF EN752 AFNOR

D'une manière générale sur les aires agricoles et naturelles, les actions visant à privilégier la réduction voire la suppression des intrants seront favorisées.

D'une manière générale, chaque schéma devra identifier sur la totalité du territoire communal concerné :

- les secteurs à enjeux naturels ou humains (habitat, voies de communication, ERP, zone protégées, captage, ...)
- les surfaces agricoles, naturelles, urbanisées ou urbanisables sensibles à l'érosion et susceptibles d'impacter le bassin versant en cas de modification volontaire.
- des zonages dans lesquels les règles de gestion des eaux pluviales et de ruissellement seront étudiées et adaptées

aux enjeux et aux aménagements hydrauliques.

L'Usager devra démontrer la capacité d'infiltration ds eaux pluviales et de ruissellement par une étude hydrogéologique.

L'avis émis par RESEAU31 pourra être assujéti de demandes de modification comme la proscription de sous-sol en cas d'inadéquation hydrogéologique, de positionnement d'ouvrages/bâtiments, de dimensionnement de toitures terrasses ...

RESEAU31 s'engage à promouvoir les solutions alternatives intégrées permettant de réutiliser les eaux pluviales et de ruissellement à la parcelle pour les usages d'irrigation, nettoyage ...

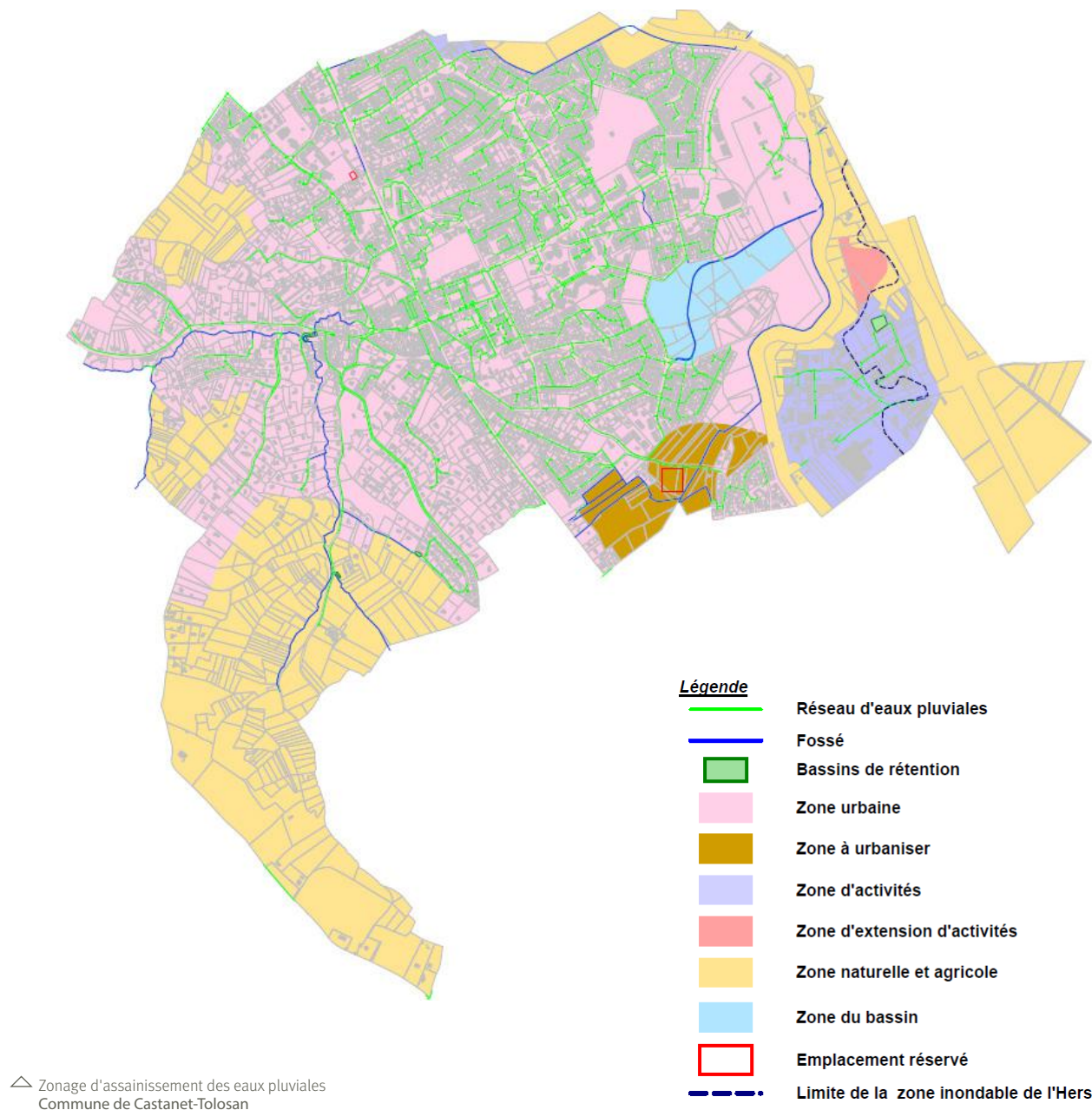
Schéma d'assainissement des eaux pluviales

La commune de Castanet Tolosan s'est doté d'un Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales en 2012 afin d'assurer une bonne gestion des écoulements pluviaux, du risque inondation et de la protection de l'environnement.

Les phases de l'étude se sont appliquées à identifier, quantifier et localiser précisément les dysfonctionnements du réseau d'assainissement pluvial. L'ensemble des informations recueillies a permis de dresser un bilan de fonctionnement des réseaux d'assainissement du territoire communal. A partir de ce bilan, a été établi un programme hiérarchisé de travaux à mettre en œuvre pour améliorer le fonctionnement actuel des réseaux diagnostiqués.

Le règlement du zonage des eaux pluviales demande aux zones urbaines de prévoir des techniques de rétention à la parcelle pour les parcelles de plus de 1 000 m² et dont le coefficient d'imperméabilisation est supérieur à 40 %.

Pour les stationnements d'une surface de plus de 500 m², elles doivent obligatoirement être munies d'un dispositif de dépollution. Il est demandé que toute nouvelle construction doit posséder au minimum 10 à 25 % d'espaces libres constitués des surfaces hors emprises bâties et que 50 % de ces espaces libres soient laissés en pleine terre.



Fiche action type	Fiche action	description	Sensibilisation	Recalibrage	Stockage	priorité	coût * investissement € HT	coût annuel € HT/an
Action	1	Réseau de surveillance	X			1		5 000
	2	Sensibilisation des acteurs	X			1		3 000
Travaux	1_2	Stockage en ligne de 635 m ³ - rue Ingres			X	1	712 600	
	5_2	Création d'un bassin de stockage de 1 300 m ³ - Rue Delherm			X	1	417 700	
	10_1	Redimensionnement du réseau pluvial - Rue des Péniches		X		1	167 400	
	7	Redimensionnement du réseau pluvial - Rue des poètes		X		2	644 100	
	13	Création d'un bassin de stockage de 9000 m ³ - LA MALADIE			X	2	763 100	
	2	Stockage en ligne de 85 m ³ - rue du Moulin			X	3	227 100	
	3	Stockage en ligne de 1 560 m ³ - rue Jean Savary			X	3	1 131 700	

△ Tableau de synthèse des fiches action du Schéma Directeur d'assainissement pluvial
Commune de Castanet-Tolosan

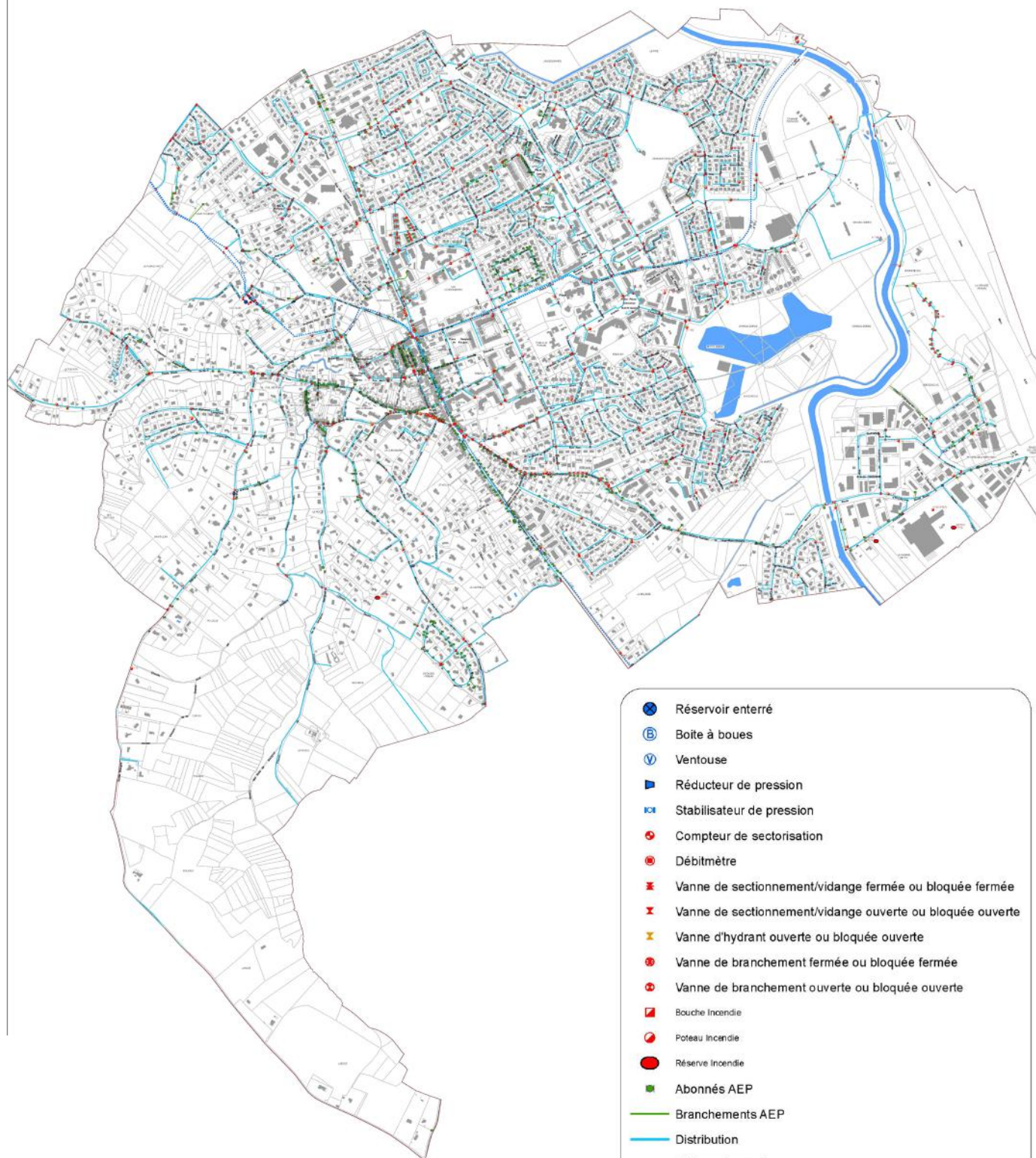
"Eau et changement climatique"

Les phénomènes climatiques extrêmes augmentant l'intensité et/ou la fréquence des risques d'inondation et de ruissellement sont actuellement plus perceptibles qu'il y a quelques dizaines d'années. Les effets du changement climatique vont accentuer ces risques et les dommages causés au territoire. L'anticipation de ces situations par un aménagement intégrant plus fortement la désimperméabilisation est une mesure indispensable d'adaptation au changement climatique du territoire.

La consommation en eau potable doit être mise en regard des évolutions climatiques qui accentuent les disparités de répartition de l'eau dans le temps et dans l'espace, ce qui fait considérablement varier la disponibilité de la ressource. Compte tenu de cette variabilité et des probabilités d'étiages/ d'abaissement de nappe accentuées par les sécheresses, cette ressource est très fortement fragile et constitue un enjeu très fort. De plus, une étude girondine (SMEGREG, 2022) a montré que le changement climatique (par l'évolution de la température maximale journalière) a un impact sur les consommations d'eau : la consommation d'eau augmente de 2% par degré de température supplémentaire lorsqu'elles sont supérieures à 20°C. Il s'agit d'une des rares études pouvant quantifier un effet du changement climatique, à une échelle appréhendable par l'individu, et dans la région voisine de l'Occitanie. Ce chiffre permet d'appréhender mieux cette thématique complexe.

En 2021, les épisodes pluvieux sont répartis régulièrement tout au long de l'année avec des petites périodes sèches (avril, septembre et fin octobre). Cependant, le cumul sur l'année 2021 est inférieur à ceux des deux années précédentes. La pluviométrie impacte les débits des cours d'eau de la région toulousaine comme le montrent les chroniques de débit sur l'Hers Mort au pont de Périole à Toulouse. De manière générale, malgré une pluviométrie légèrement inférieure à celles des deux années précédentes (périodes de crues différentes), on constate en 2021 une amélioration de la qualité des cours d'eau notamment pour ceux qui ne reçoivent plus les effluents des anciennes stations d'épuration d'Ayguésvives et Montgiscard, qui ont été désaffectées et démolies (ruisseaux de Nostre-Seigne et d'Amadou).

COMMUNE DE CASTANET TOLOSAN
réseau eau potable

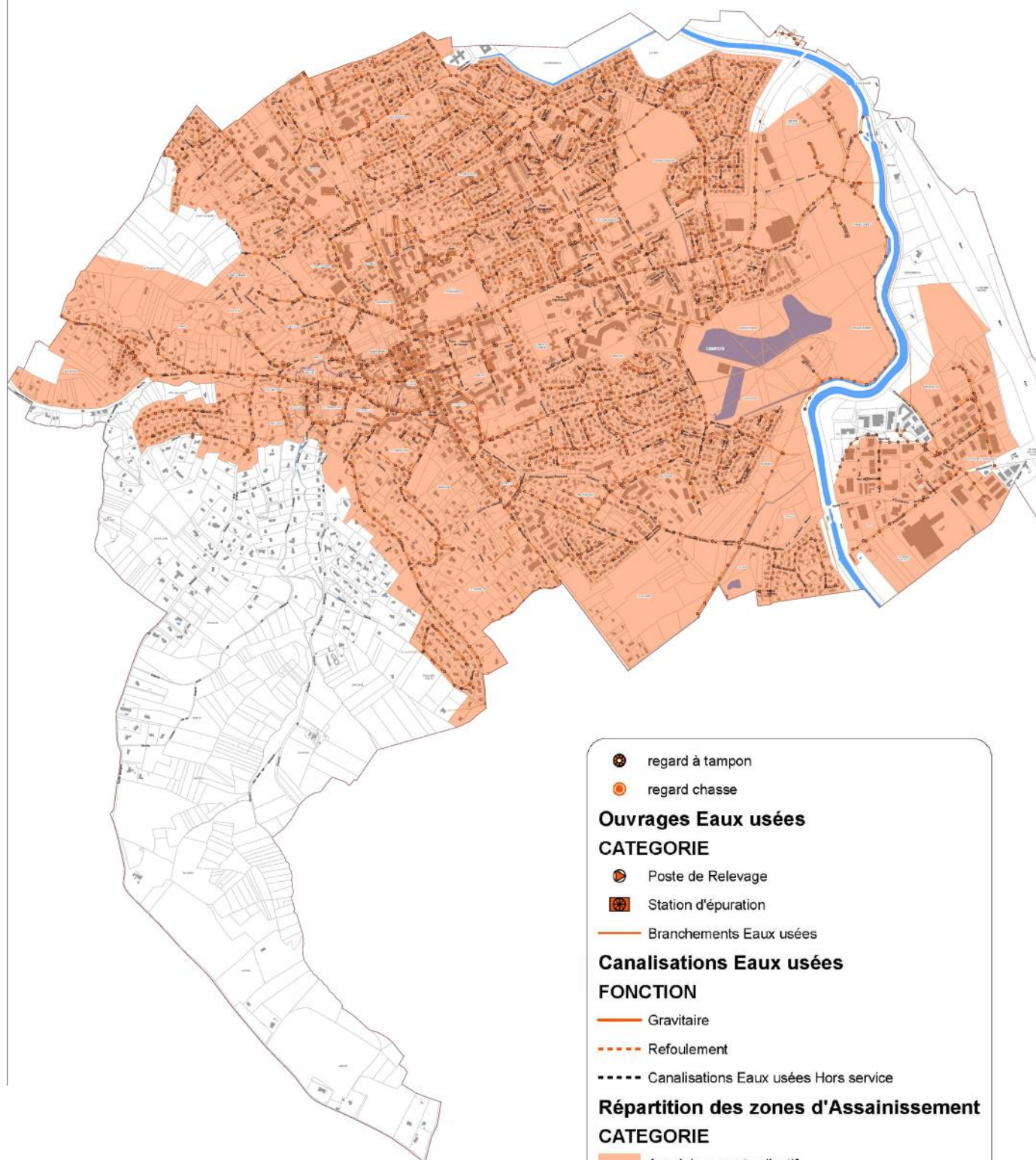


- Réservoir enterré
- Boite à boues
- Ventouse
- Réducteur de pression
- Stabilisateur de pression
- Compteur de sectorisation
- Débitmètre
- Vanne de sectionnement/vidange fermée ou bloquée fermée
- Vanne de sectionnement/vidange ouverte ou bloquée ouverte
- Vanne d'hydrant ouverte ou bloquée ouverte
- Vanne de branchement fermée ou bloquée fermée
- Vanne de branchement ouverte ou bloquée ouverte
- Bouche Incendie
- Poteau Incendie
- Réserve Incendie
- Abonnés AEP
- Branchements AEP
- Distribution
- Défense incendie
- Transport BP
- Tronçons AEP Hors service

△ Réseau d'eau potable
Sicoval

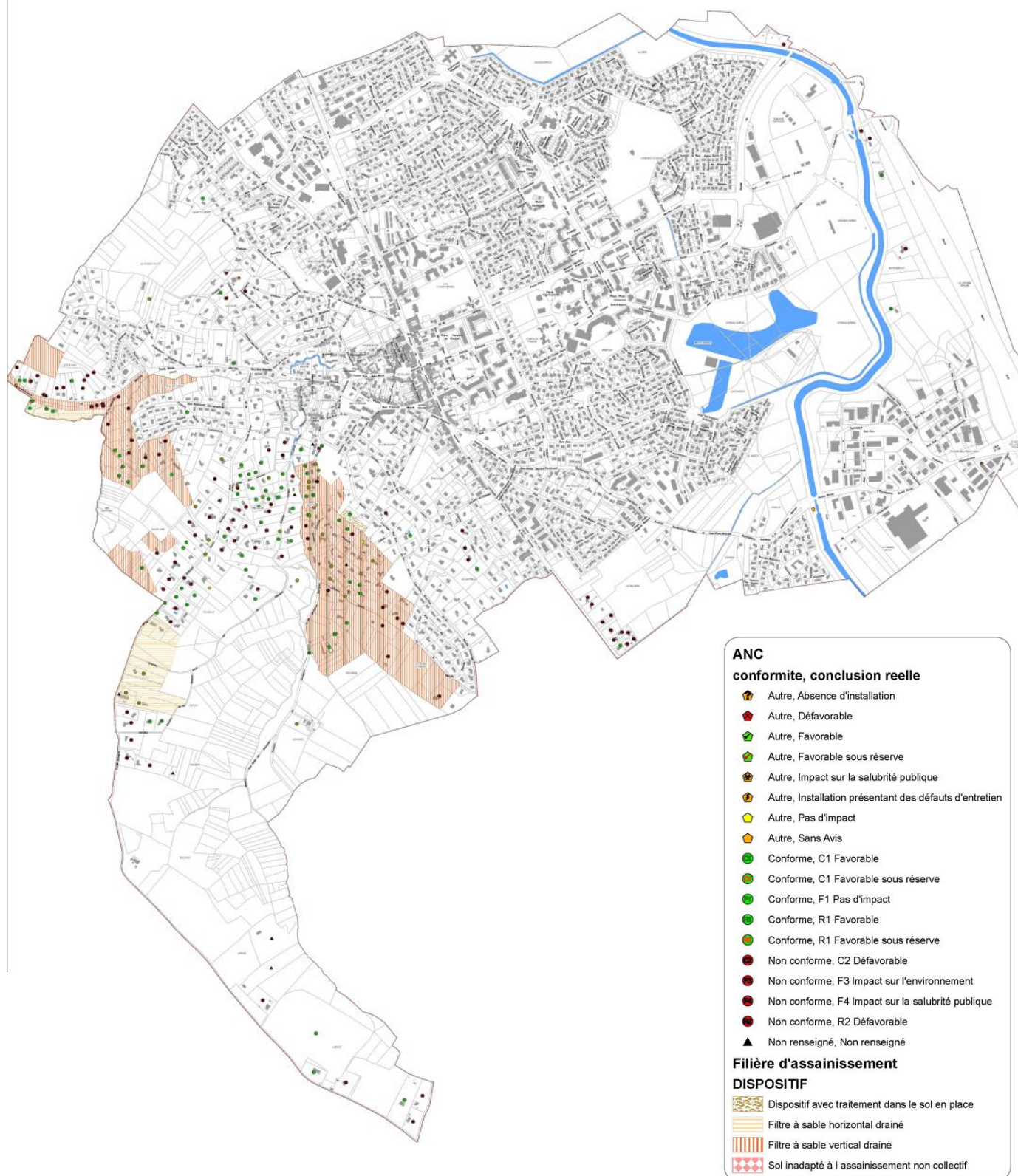


0 135 270 540 810 1080 Mètres



△ Schéma d'assainissement collectif
Sicoval



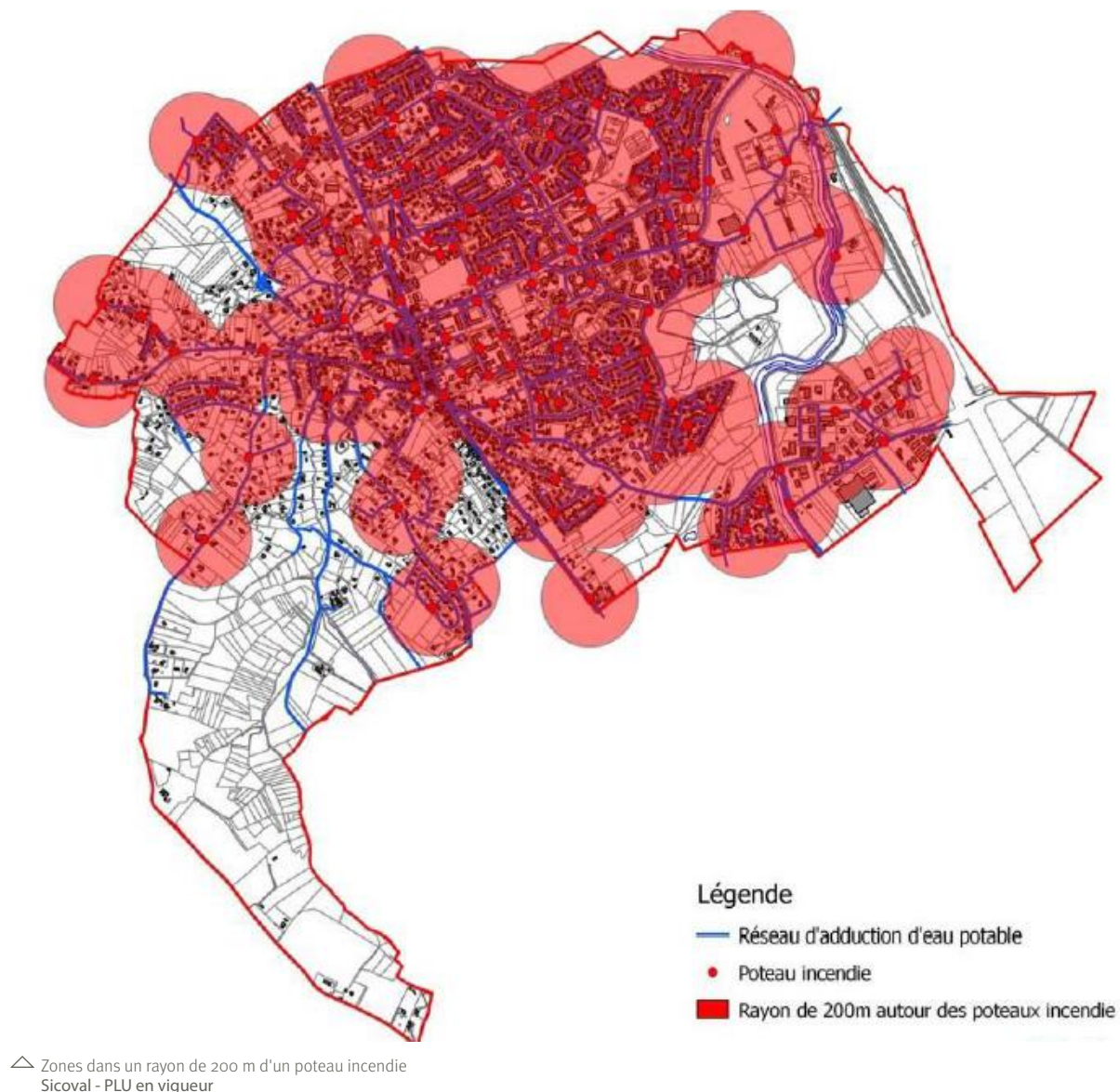
COMMUNE DE CASTANET TOLOSAN
assainissement non collectif


△ Schéma d'assainissement non collectif
 Sicoval



6.3_ La défense incendie

L'ensemble de la partie urbanisée est couverte par la défense incendie :



En 2021, l'ensemble des poteaux incendie sur la commune de Castanet-Tolosan a été contrôlé, il en ressort que sur les 145 poteaux contrôlés :

- 72 poteaux ne présentent aucune anomalie,
- 67 poteaux présentent une anomalie légère : bouchon cassé, à repeindre, joint à changé, capots cassé, ...
- 6 ont une anomalie plus importante : manque d'eau, PI cassé, anomalie à diagnostiquer.

6.4_ La gestion des déchets

L'organisation et la coordination de la collecte des déchets tels que prévus à l'article L.2224-13 et L.2224-14 du C.G.C.T. sont assurées par la communauté de communes du SICOVAL. Suez, une entreprise prestataire du SICOVAL, collecte les déchets, répond aux demandes des usagers sur les modalités de collecte et réalise des prestations à la demande du SICOVAL. Enfin, DECOSET, syndicat constitué de 152 communes de l'agglomération toulousaine, gère les infrastructures de traitement des déchets, transfère, trie et valorise les déchets.

Sur Castanet-Tolosan, la collecte des déchets ménagers se fait au porte-à-porte et en points d'apport volontaire, sous forme de bacs ou de colonnes aériennes, collectés périodiquement (1 semaine sur 2 le jeudi pour le bac emballages et tous les vendredis pour le bac à ordures ménagères).

Trois déchetteries sont présentes sur le territoire du SICOVAL :

RAMONVILLE

40 avenue de Suisse
Tél. 05 62 88 30 15

Ouvert :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h30-12h et 13h30-18h
- samedi et dimanche : 9h30-18h
- fermée jeudi et jours fériés

LABÈGE

Impasse de la Bourgade
Route de Baziège
Tél. 05 61 39 99 18

Ouvert :

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9h30-12h et 13h30-18h
- samedi et dimanche : 9h30-18h
- fermée mardi et jours fériés

DÉCHÈTERIES HABITANTS

Accès gratuit sur présentation du Pass Déchèterie

- Véhicules admis d'une longueur de 8m maxi
- Véhicules non admis : véhicules avec enseigne commerciale et camions plateau

Attention ! Produits refusés

- Ordures ménagères
- Pneumatiques
- Médicaments, déchets hospitaliers ou de soin
- Produits explosifs (bouteille de gaz...)
- Cadavres d'animaux
- Éléments entiers de voiture ou de camion
- Amiante, déchets industriels spéciaux
- Déchets artisanaux et commerciaux

MONTGISCARD

Chemin des romains
Tél. 05 34 65 41 78

Ouvert :

- mardi au vendredi : 9h30-12h et 13h30-18h
- samedi et dimanche : 9h30-18h
- fermée lundi et jours fériés

INFO RÉEMPLOI

La Rafistolerie sur le territoire !
Située à Castanet Tolosan, place Guillaume Fourès, l'équipe salariée et bénévole vous accueille les mardis, jeudis et les 1^{ers} et 3^{es} samedis du mois pour donner une seconde vie à de nombreux objets du quotidien.
www.larafistolerie.org
Autres partenaires du réemploi : Emmaüs (Escalquens), Secours Populaire (Baziège, Castanet-Tolosan).

Retrouvez toutes les informations sur www.sicoval.fr - Rubrique déchèteries

△ Les déchetteries du SICOVAL

D'autres services sont assurés par le SICOVAL :

- » Commander des sacs de collecte complémentaires pour les ordures ménagères : une fête, un anniversaire... peuvent occasionner plus de déchets que d'habitude. A titre exceptionnel, pour les particuliers équipés en bac individuel, il est possible de déposer un sac de collecte complémentaire, seul ou avec votre bac gris, en lieu et date de la collecte habituelle.
- » Collecte des encombrants et des déchets d'équipement électriques et électroniques (DEE) : La collecte des encombrants et des DEEE est proposée sur l'ensemble du territoire du Sicoval. Les déchets acceptés sont : mobilier, matelas, ferrailles, jeux, vélos, petit et gros électroménager, informatique, téléphones, écrans télé... et les déchets refusés sont : déchets verts, gravats, pneus, bouteilles de gaz, déchets toxiques (peintures, acides...), pièces automobiles... ou tout équipement de plus de 60 kg, ou de dimensions supérieures à 2 x 1,5 x 1,5 m.
- » Collecte de végétaux : Les branchages doivent être présentés en fagot de 1,50 mètre maximum, attaché avec de la ficelle. Les feuilles et la tonte de pelouse doivent être présentées dans des sacs (ou lessiveuse) de 50 litres maximum.

- » Les collectes exceptionnelles : Les collectifs, les professionnels et les administrations du territoire ont la possibilité de demander des collectes exceptionnelles auprès du Sicoval dans le cas d'un surcroît temporaire d'activité ou d'événements particuliers (manifestation, festival...).
- » La collecte des biodéchets : Depuis le 1er janvier 2024, la loi Anti-gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) a rendu obligatoire le tri à la source des biodéchets pour tous afin d'éviter leur incinération et de favoriser leur retour au sol par le biais d'une valorisation appropriée. Afin de se conformer à cette réglementation, les professionnels et les établissements publics mettent en œuvre des mesures telles que la mise en place de compostage sur site ou le recours à un prestataire pour la collecte séparée des biodéchets, tout en sensibilisant leur personnel aux bonnes pratiques de gestion des biodéchets.

6.5_ La couverture numérique

Dès 2011, le Conseil départemental de la Haute-Garonne Numérique a posé les bases d'une politique ambitieuse pour l'accessibilité au haut, puis au très haut débit.

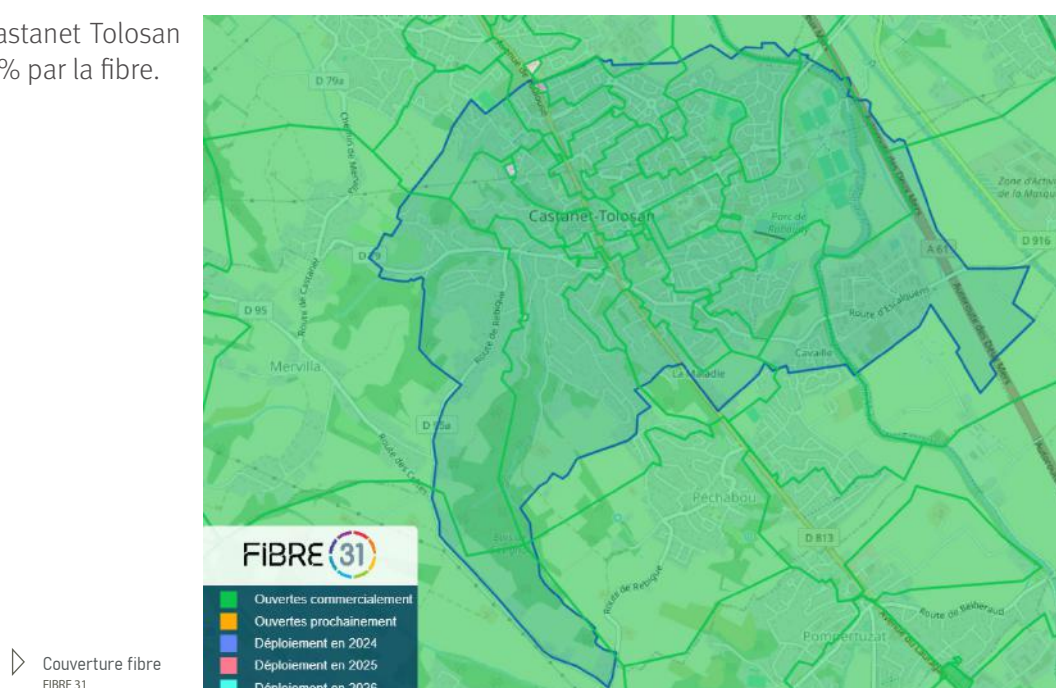
Au travers de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique, puis de la création de Haute-Garonne Numérique et du choix de la fibre optique pour tous, le Conseil départemental veut apporter une réponse rapide et qualitative en faveur de l'accessibilité numérique.

Une première phase sur 5 ans (2016-2020), a permis le déploiement de solutions transitoires (Radio 4G fixe, Montée En Débit DSL) pour les 50 000 prises disposant des débits les plus faibles. Depuis juin 2018, Haute-Garonne Numérique a confié à la société Fibre 31, dans le cadre d'une Délégation de Service Public, la construction du réseau de fibre optique en 4 ans et sur 100 % de son territoire d'intervention.

Le contrat de délégation de Service Public prévoit :

- un raccordement de 280 000 prises au Très Haut Débit par la fibre optique, c'est-à-dire 100 % du territoire
- un déploiement réalisé en 4 ans (2018-2022) : l'objectif initial fixé par le SDAN, adopté en janvier 2014, était la couverture du territoire en fibre optique jusqu'à l'abonné, à l'horizon 2030 ;
- un important volet insertion et formation avec 750 000 heures d'insertion, dont 300 000 sur la période de construction, et 75 000 heures de formation dont 30 000 sur la même période de construction.

La commune de Castanet Tolosan est couverte à 100 % par la fibre.



7_ LES RISQUES ET LES NUISANCES

7.1_ Les servitudes d'utilités publiques

La commune de Castanet-Tolosan est concernée par les servitudes d'utilité publique suivantes :

Type de servitude	Générateur	Service localement responsable
AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques	Eglise Saint Gervais et St Protais (section AH, parcelle n°96)	Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine 32 rue de la Dalbade BP811 31080 - TOULOUSE CEDEX 6
	Aqueduc de Castanet ou du Perrier recevant le ruisseau de Lacande ou de Castanet	
	Ecluse et maison éclusière de Castanet ou du Perrier sur le canal du Midi	
AC2 – Servitudes de protection des sites naturels et urbains	Le Canal du Midi	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Cité Administrative -Bâtiment G 2 Bd Armand Duportal 31074 - TOULOUSE CEDEX 9
	Les paysages du canal du Midi	Pôle de compétence Canal du Midi » la direction départementale des territoires (DDT), » la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), » la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), » le service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP), » et Voies navigables de France(VNF).
I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Liaison aérienne 225KV Portet- St Simon - Verfeil	RTE - Groupe Maintenance Réseaux Pyrénées 87, rue Jean Gayral 31200 Toulouse
PM1 - Servitudes résultant du plan de prévention des risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements différentiels de terrains consécutifs au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux	Direction Départementale des Territoires Service Risques et Gestion de Crise Bât A - Cité administrative 2 Bd. Armand-Duportal 31074 TOULOUSE CEDEX 9

PM1 - Servitudes résultant du plan de prévention des risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques naturels prévisibles inondation de Castanet-Tolosan	Direction Départementale des Territoires Service Risques et Gestion de Crise Bât A - Cité administrative 2 Bd. Armand-Duportal 31074 TOULOUSE CEDEX 9
PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat	Faisceau hertzien Toulouse à Montpellier Tronçon Ramonville - Mas Saintes Puelles	SNIA pôle de Bordeaux BP 60284 33697 Mérignac cedex
	Centre radioélectrique de Toulouse – Mervilla	
	Faisceau hertzien Mont-de-Marsan – Villemagne- La Régine	
T4 – Servitudes aéronautiques de balisage	Aérodrome de Toulouse - Francazal	SNIA Pôle de Bordeaux Aéroport Bloc technique BP 60284 33694 Mérignac cedex
T5 – Servitudes aéronautique de dégagement des aérodromes	Aérodrome de Toulouse - Francazal	
T7 - Servitudes aéronautiques établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	Aérodrome de Toulouse - Francazal	

7.2_ Les zones affectées par le bruit

Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres constitue un dispositif réglementaire préventif applicable sur la construction des bâtiments à proximité des voies routières et ferroviaires. Il permet de fixer les règles de construction applicables aux nouveaux bâtiments situés dans les zones exposées au bruit des transports terrestres.

Sont classées toutes les routes dont le trafic est supérieur à 5 000 véhicules par jour quel que soit leur statut (national, départemental ou communal). Les tronçons d'infrastructures, homogènes du point de vue de leurs émissions sonores, sont classés en cinq catégories en fonction des niveaux sonores calculés ou mesurés à leurs abords. Des secteurs, dits « affectés par le bruit », sont ainsi déterminés de part et d'autre des infrastructures classées : la largeur à partir du bord de l'infrastructure varie de 10 à 300 mètres selon la catégorie sonore.

L'arrêté préfectoral du 23 décembre 2014 portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres de la Haute-Garonne classe les infrastructures suivantes au sein de la commune de Castanet-Tolosan :

- » L'autoroute A61 (catégorie 1)
- » Les routes départementales RD813 (catégorie 3), RD57 (catégories 3 et 4) et la RD79 (catégories 3 à 4)
- » L'avenue de la République (catégorie 4)
- » La Route de Labège (catégorie 4)
- » La rue Jean Ingres (catégorie 4).



7.3_ Les installations classées pour l'environnement

La commune de Castanet-Tolosan n'est pas concernée par des établissements SEVESO. Toutefois, un établissement SEVESO seuil haut (Gaches Chimie) est situé sur la commune d'Escalquens, limitrophe, sans toutefois que les zones d'aléa ne concernent la commune.

La commune est toutefois concernée par une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise au régime d'autorisation, à savoir l'entreprise Coca-Cola située dans la zone de Vic, à l'entrée sud-est de la commune.

La société COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNERS FRANCE exploite une usine de fabrication de boissons. Le site possède notamment 3 entrepôts soumis au régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 1510 pour un volume total de 236 051 m³. Il a été constaté que des travaux ont été engagés sur le site, l'établissement s'étant inscrit dans une démarche de réduction de son empreinte carbone. À noter la récupération de chaleur des groupes froids pour alimenter la boucle d'eau chaude utilisée pour la sanitation et pour dissoudre le sucre. L'installation est contrôlée chaque année, le dernier rapport d'inspection des installations classées est daté du 23/10/2023 pour une visite du 06/10/2023.

Lors de cette visite, l'inspection de l'environnement a constaté : 6 faits sans suites et 1 fait susceptible de suite, cependant les conclusions restent confidentielles et ne sont pas communicables au grand public.

8_ LES ENJEUX IDENTIFIÉS

En raison de sa position géographique stratégique aux portes de la métropole Toulousaine, la commune a connu plusieurs vagues d'urbanisation successives. D'un village rural dans les années 1970, nous sommes passés à une commune périurbaine qui connaît une croissance globale : démographie, développement des infrastructures, économie, urbanisation, mobilité, ... L'étalement urbain a progressivement réduit les espaces naturels et agricoles, fragilisant les services écosystémiques et fragmentant d'autant les continuités écologiques, aujourd'hui à l'état d'îlots.

Au regard de sa mutation, Castanet-Tolosan doit aujourd'hui relever de nombreux défis afin de maîtriser son développement à venir : répondre aux besoins des habitants présents et ceux à venir. La recherche de la ville dense, vivable et désirable est un moteur significatif de l'arrivée des urbains à Castanet-Tolosan, aujourd'hui et plus encore demain. Le modèle de développement doit être repensé pour apporter davantage de qualité dans le tissu urbain.

LES ENJEUX

- » La maîtrise de la croissance démographique et celle du parc de logements en ralentissant les dynamiques à l'œuvre depuis plusieurs décennies
- » Le renforcement de la polarité de la halle pour en faire un véritable lieu de vie en multipliant les usages
- » L'accompagnement de la mutation des espaces urbains centraux (place des ormes, ...)
- » Le maintien des espaces de biodiversité remarquables pour leur rôle dans le fonctionnement des trames vertes et bleues locales
- » Le développement d'une nature en ville plus qualitative
- » La diversification du parc de logements pour répondre à toutes les étapes des trajectoires résidentielles
- » La pérennisation du tissu commercial de proximité
- » L'amélioration de l'articulation entre les « pôles de vie » et les secteurs résidentiels
- » Le renforcement de la mixité sociale et intergénérationnelle
- » La recherche de cohérence générale des formes urbaines et architecturales
- » Le renforcement de l'offre pour les modes alternatifs à la voiture pour encourager une nouvelle mobilité pour l'ensemble des déplacements quotidiens (travail, loisirs, ...)

Synthèse et enjeux

Comment préserver et optimiser les espaces agricoles et naturels ?

 Le renforcement de la place de l'agriculture

 L'amélioration de la lisibilité des éléments du patrimoine dans toutes ses composantes (patrimoine bâti, végétal, vernaculaire, commémoratif, ...)

 La valorisation et la protection des atouts paysagers et naturels du territoire, vecteur du cadre de vie castanéen

 Le changement du modèle de développement urbain pour tendre vers la sobriété foncière

 La préservation des espaces non urbanisés du territoire en encadrant l'étalement urbain

 La réduction du rythme d'artificialisation du sol

Comment accompagner les évolutions du territoire ?

 Le maintien des espaces de biodiversité remarquables pour leur rôle dans le fonctionnement de la Trame Verte et Bleue locale

 Le développement d'une nature en ville plus qualitative

 La diversification du parc de logements pour répondre à toutes les étapes des trajectoires résidentielles

 La pérennisation du tissu commercial de proximité

L'amélioration de l'articulation entre les « pôles de vie » et les secteurs résidentiels

Le renforcement de la mixité sociale et intergénérationnelle

La recherche de cohérence générale des formes urbaines et architecturales

 Le renforcement de l'offre pour les modes alternatifs à la voiture pour encourager une nouvelle mobilité pour l'ensemble des déplacements quotidiens (travail, loisirs, ...)

Vers quelle évolution tendre ?

 Le renforcement de la nature en ville pour développer la biodiversité du quotidien

 L'affirmation du rôle de pôle de Castanet-Tolosan à large échelle

 La maîtrise de la croissance démographique et celle du parc de logements en ralentissant les dynamiques à l'œuvre depuis plusieurs décennies

 Le développement des entreprises de la commune

L'accueil de nouvelles activités pour consolider la polarité qu'est Castanet-Tolosan

 La rénovation énergétique du parc de logements produit pendant la période de croissance

 La sécurisation et l'amélioration des circuits des modes actifs

 Le renforcement de la polarité de la halle pour en faire un véritable lieu de vie en multipliant les usages

L'accompagnement de la mutation des espaces urbains centraux (place des ormes, ...)

